

Un exemplaire du présent prospectus provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive en vue du placement de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être placés avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une autre loi sur les valeurs mobilières étatique et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à une personne des États-Unis (au sens attribué à ce terme dans la Regulation S pris en vertu de la Loi de 1933, sauf conformément aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou à une dispense de celles-ci. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

PROSPECTUS PROVISOIRE

Premier appel public à l'épargne

Le 5 mars 2014

lumenpulse

LUMENPULSE INC.

● \$
● actions ordinaires

Le présent prospectus vise le placement (le « placement ») de ● actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Lumenpulse inc. (« nous », « Lumenpulse » ou la « Société ») nouvellement émises au prix de ● \$ par action ordinaire (le « prix d'offre »). Le placement fait l'objet d'une prise ferme par Corporation Canaccord Genuity, Financière Banque Nationale Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et Raymond James Ltée (collectivement, les « preneurs fermes »).

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires. Il peut être impossible pour les acquéreurs de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de la Société. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». Nous avons demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). L'inscription sera assujettie à l'acquittement, par la Société, de toutes les exigences d'inscription initiales de la TSX, y compris le placement des actions ordinaires auprès d'un nombre minimum de porteurs publics. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Un placement dans les actions ordinaires est assujéti à bon nombre de risques dont devrait tenir compte un acquéreur éventuel. Les acquéreurs éventuels devraient étudier attentivement les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » avant d'acquérir les actions ordinaires.

Prix : ● \$ par action ordinaire

	Prix d'offre ¹⁾	Commission des preneurs fermes	Produit net revenant à la Société ²⁾
Par action ordinaire	● \$	● \$	● \$
Total ³⁾	● \$	● \$	● \$

- 1) Le prix d'offre des actions ordinaires sera fixé par voie de négociation entre nous et les preneurs fermes. **Les preneurs fermes peuvent offrir les actions ordinaires à un prix inférieur à celui qui est indiqué ci-dessus. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».**
- 2) Après déduction de la rémunération des preneurs fermes mais avant déduction des frais de la Société dans le cadre du placement estimés à environ ● \$, lesquels, avec la rémunération des preneurs fermes, seront payés par la Société à même le produit tiré du placement.
- 3) Nous avons accordé aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation ») pouvant être levée, en totalité ou en partie, au gré des preneurs fermes, en vue d'acquérir au plus ● actions ordinaires additionnelles représentant 15 % du nombre d'actions ordinaires offertes aux termes des présentes, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. L'option de surallocation peut être levée au prix d'offre pendant une période de 30 jours suivant la date de la clôture du placement. Si l'option de surallocation est levée intégralement par les preneurs fermes, le prix d'offre s'élèvera à ● \$, la rémunération des preneurs fermes à ● \$ et le produit net revenant à la Société à ● \$. Le présent prospectus vise le placement de l'option de surallocation auprès des preneurs fermes et des actions ordinaires, le cas échéant, émises lors de la levée de l'option de surallocation. L'acquéreur qui acquiert des actions ordinaires visées par l'option de surallocation les acquiert aux termes du présent prospectus, que la position de surallocation soit couverte ou non par la levée de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Le tableau suivant indique le nombre d’actions ordinaires qui peuvent être émises par la Société aux preneurs fermes en vertu de l’option de surallocation:

Position des preneurs fermes	Émission maximale	Période de levée	Prix d’exercice
Option de surallocation	● actions ordinaires	30 jours après la date de clôture du placement	● \$ par action ordinaire

Les preneurs fermes, à titre de contrepartistes, offrent conditionnellement, sous réserve de prévente, les actions ordinaires, sous les réserves d’usage concernant leur souscription, leur émission par la Société et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions de la convention de prise ferme dont il est fait mention à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l’approbation de certaines questions d’ordre juridique par Fasken Martineau S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de la Société, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes.

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes peuvent effectuer des surallocations ou des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des actions ordinaires à d’autres niveaux que ceux qui pourraient par ailleurs exister sur le marché libre. De telles opérations, si elles sont entreprises, peuvent être abandonnées à tout moment. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

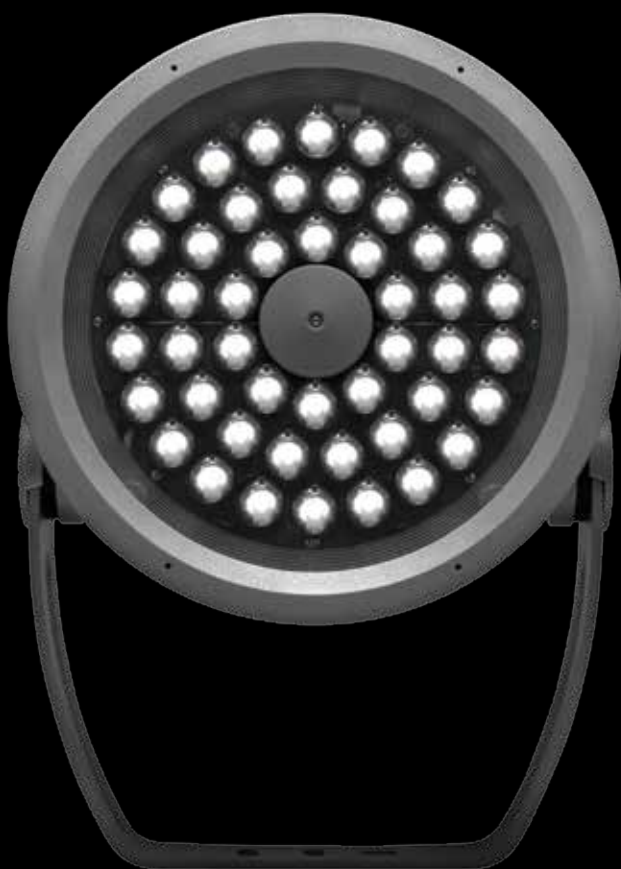
Les preneurs fermes recevront les souscriptions sous réserve du droit de refuser ou de les répartir, en totalité ou en partie, et ils se réservent le droit de fermer les registres de souscription à tout moment et sans préavis. Il est prévu que la clôture du placement aura lieu vers le ● 2014, ou à une date ultérieure dont la Société et les preneurs fermes peuvent convenir, mais au plus tard le ● 2014. Le placement sera réalisé au moyen du système d’inscription en compte. L’acquéreur d’actions ordinaires recevra seulement une confirmation d’achat de la part du courtier auprès duquel ou par l’entremise duquel il a acheté les actions ordinaires et qui est un adhérent du service de dépôt de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS »). Aucun certificat ne sera délivré aux acquéreurs, sauf dans certaines circonstances limitées, et l’inscription sera effectuée au service de dépôt de la CDS. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Financière Banque Nationale Inc. est la filiale d’une banque canadienne à charte qui nous a consenti des facilités de crédit. Par conséquent, en ce qui concerne le placement et conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, nous pourrions être considérés comme un « émetteur associé » de Financière Banque Nationale Inc. pour l’application de la législation en valeurs mobilières applicable. Se reporter à la rubrique « Relation entre nous et les preneurs fermes ».

Vous devez vous fier uniquement aux renseignements contenus dans le présent prospectus. Ni la Société ni les preneurs fermes n’ont autorisé qui que ce soit à fournir aux acquéreurs éventuels des renseignements supplémentaires ou différents. Si des renseignements supplémentaires, différents ou incompatibles leur sont fournis, notamment des renseignements ou des déclarations provenant d’articles de presse concernant la Société, les acheteurs éventuels ne doivent pas s’y fier. Les acquéreurs éventuels ne doivent pas supposer que les renseignements que contient le présent prospectus sont exacts à une autre date que la date du présent prospectus, ou, lorsqu’il est précisé que des renseignements sont donnés à une date autre que la date du présent prospectus, que ceux-ci sont valables autrement qu’à la date précisée. Sous réserve de nos obligations prévues par la législation en valeurs mobilières applicable, les renseignements que contient le présent prospectus ne sont exacts qu’à la date de celui-ci, peu importe la date de sa remise ou de la vente des actions ordinaires.

Faits saillants du placement

- Marché mondial en croissance passant rapidement à l'éclairage DEL
- Chef de file parmi les sociétés fournissant uniquement des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications
- Produits et technologies brevetés et exclusifs
- Réseaux de vente bien établis en Amérique du Nord
- Solide situation financière et stratégie de croissance bien définie



lumenpulse™



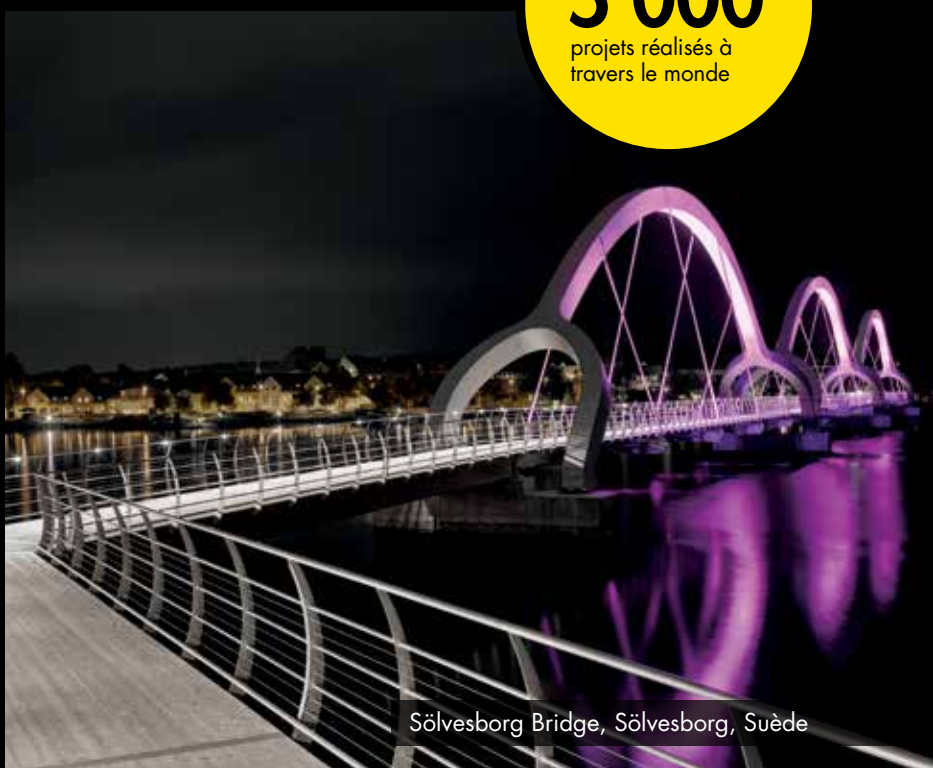
Banner MD Anderson Cancer Center, Gilbert, AZ

78% TCAC
des ventes de produits
Lumenpulse, 2011 au
31 janvier 2014



GateWay Community College, Phoenix, AZ

Plus de
5 000
projets réalisés à
travers le monde



Sölvesborg Bridge, Sölvesborg, Suède



GM Renaissance Center, Détroit, MI



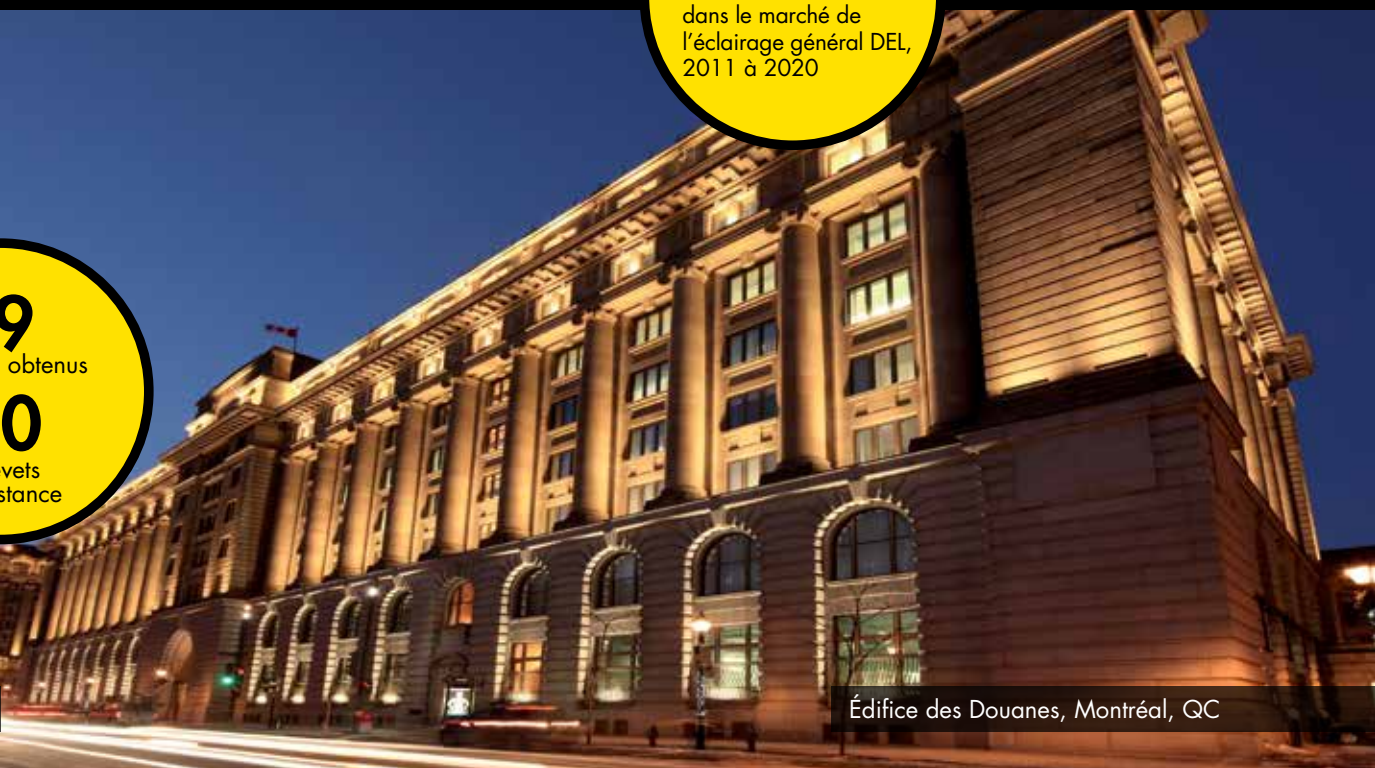
BC Place, Vancouver, C.-B.

19
brevets obtenus
50
brevets
en instance



MIT Great Dome, Cambridge, MA

31% TCAC
dans le marché de
l'éclairage général DEL,
2011 à 2020



Édifice des Douanes, Montréal, QC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
GÉNÉRALITÉS	1	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES	
DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET LE		PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES	
SECTEUR	2	OPÉRATIONS IMPORTANTES	117
MESURES CONFORMES ET NON		MODE DE PLACEMENT	118
CONFORMES AUX IFRS	2	RELATION ENTRE NOUS ET LES	
INFORMATION PROSPECTIVE	2	PRENEURS FERMES	120
MARQUES DE COMMERCE	4	FACTEURS DE RISQUE	121
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	5	CONTRATS IMPORTANTS	135
NOS ACTIVITÉS	14	POURSUITES	135
EMPLOI DU PRODUIT	45	INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES	
PRINCIPALES INFORMATIONS		CANADIENNES	135
FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	46	ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE	
RAPPORT DE GESTION	52	PLACEMENT	138
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES ..	84	RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II DU	
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	84	QUÉBEC	139
RESTRUCTURATION	85	EXPERTS	140
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ	86	AUDITEUR INDÉPENDANT, AGENT DES	
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES	86	TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA	
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS ..	87	TENUE DES REGISTRES	140
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	87	DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS	
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA		CIVILES	140
HAUTE DIRECTION	88	GLOSSAIRE	141
COMITÉ D'AUDIT	95	CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT	145
GOUVERNANCE	96	MANDAT DU CONSEIL	
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA		D'ADMINISTRATION	155
HAUTE DIRECTION	100	ÉTATS FINANCIERS	F-1
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX		ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	A-1
DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS	117	ATTESTATION DES PRENEURS FERMES ...	A-2

GÉNÉRALITÉS

Sauf avis contraire ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, « nous », « Lumenpulse » et la « Société » renvoient à Lumenpulse inc. et ses filiales et prédécesseurs. Dans le présent prospectus, le terme « direction » désigne les personnes qui, selon ce qui est indiqué dans le présent prospectus, sont les hauts dirigeants de la Société. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants ». Les déclarations faites dans le présent prospectus par ou pour des membres de la direction sont faites pour leur compte en leur qualité de dirigeants de la Société et non à titre personnel.

Dans le présent prospectus, l'« exercice 2011 » renvoie à l'exercice terminé le 30 avril 2011, l'« exercice 2012 » renvoie à notre exercice terminé le 30 avril 2012, l'« exercice 2013 » renvoie à notre exercice terminé le 30 avril 2013, l'« exercice 2014 » renvoie à notre exercice qui se termine le 30 avril 2014, l'« exercice 2015 » renvoie à notre exercice qui se termine le 30 avril 2015, l'« exercice 2016 » renvoie à notre exercice qui se termine le 30 avril 2016, et l'« exercice 2017 » renvoie à notre exercice qui se termine le 30 avril 2017.

Dans le présent prospectus, toute mention de « \$ » ou de « dollars » renvoie au dollar canadien.

Les termes clés utilisés dans le présent prospectus sont définis dans le « Glossaire ».

DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET LE SECTEUR

Les données sur le marché et le secteur présentées dans le présent prospectus sont tirées de renseignements fournis par des tiers ainsi que d'estimations de la direction. Même si, à notre avis, les renseignements fournis par des tiers et les estimations de la direction sont fiables, l'exactitude et l'exhaustivité des données ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées par des sources indépendantes. Les données sur le marché et le secteur, y compris les estimations et les projections relatives à la taille et à la part du marché, sont imprécises de par leur nature et ne peuvent être vérifiées en raison des restrictions quant à la disponibilité et à la fiabilité des données, de la nature facultative du processus de saisie des données et d'autres restrictions inhérentes à des études, notamment sur le marché. Les estimations de la direction sont fondées sur la recherche interne, sur sa connaissance du marché et du secteur concerné et sur des extrapolations effectuées à partir d'informations provenant de tiers. Nous n'avons pas connaissance de déclarations fausses ou trompeuses concernant des données sur le marché et le secteur présentées dans le présent prospectus, mais ces données comportent des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question aux rubriques « Information prospective » et « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Les données provenant du rapport 2012 de McKinsey intitulé « *Lighting the Way: Perspectives on the Global Lighting Market* » ont été obtenues en euros et converties en dollars canadiens aux fins du présent prospectus à raison de 1,37657 \$ contre 1,00 €, soit le taux de change moyen pour 2011 (l'année de référence pour le rapport de McKinsey) affiché sur Bloomberg. Le 28 février 2014, le taux de change affiché par la Banque du Canada à midi à des fins de conversion de l'euro au dollar canadien s'établissait à 1,5290 \$ pour 1,00 €.

MESURES CONFORMES ET NON CONFORMES AUX IFRS

Les états financiers de la Société, qui sont inclus dans le présent prospectus, ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le présent prospectus fait référence à certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures reconnues aux termes des IFRS et n'ont pas de sens normalisé aux termes de celles-ci; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt présentées à titre de complément des mesures conformes aux IFRS et visent à favoriser une meilleure compréhension des résultats opérationnels de la Société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises isolément ni considérées comme un substitut des informations financières présentées conformément aux IFRS. Nous utilisons des mesures non conformes aux IFRS telles que le BAIIA, le BAIIA ajusté, la perte nette ajustée, la marge brute ajustée et les charges opérationnelles ajustées afin de présenter à nos investisseurs des mesures complémentaires de notre performance opérationnelle et ainsi mettre en lumière les tendances de nos principales activités, que la seule utilisation des mesures financières conformes aux IFRS pourrait ne pas faire ressortir. Nous sommes également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées ont fréquemment recours aux mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction utilise en outre les mesures non conformes aux IFRS pour faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle d'une période à l'autre, dresser des budgets d'exploitation annuels et évaluer la capacité de la Société de respecter ses obligations futures en matière de service de la dette et de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins futurs en fonds de roulement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées » pour des définitions et des rapprochements du BAIIA, du BAIIA ajusté, de la perte nette ajustée, de la marge brute ajustée et des charges opérationnelles ajustées présentés par la Société et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Se reporter également à la rubrique « Rapport de gestion ».

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent prospectus renferme de l'« information prospective » au sens attribué à ce terme dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces informations prospectives comprennent, notamment, des renseignements sur nos objectifs et les stratégies pour les atteindre, de même que des renseignements sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions. Ces informations prospectives peuvent souvent (mais pas toujours) être décelées par l'emploi d'expressions comme « peut », « pourrait », « devrait », « prévoit », « a l'intention de », « estime », « projette », « croit » ou « continue » et d'autres expressions semblables ou toutes les formes négatives de ces expressions, y compris les renvois à des hypothèses.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les déclarations relatives aux objectifs de la direction en ce qui concerne la croissance des produits d'exploitation, les marges brutes ajustées et les marges du BAIIA ajusté qui figurent aux rubriques « Nos activités – Stratégie de croissance » et « Rapport de gestion – Résultats et perspectives – Perspectives financières » constituent de l'« information prospective » et des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Cette information est fournie dans le but de démontrer les avantages éventuels du placement et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses et est soumise à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont indépendants de notre volonté et peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon marquée de ceux qui sont divulgués, de façon expresse ou implicite, dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs de risque suivants, lesquels sont analysés de façon plus exhaustive à la rubrique « Facteurs de risque » : antécédents de pertes; maintien et gestion de la croissance; risques liés à la conjoncture économique mondiale; risques liés à l'expansion internationale; dépendance envers des agences de représentation, des distributeurs et des revendeurs à valeur ajoutée qui sont des tiers; défaut d'élargir l'infrastructure de distribution et de ventes ainsi que la commercialisation; acceptation de nos produits sur le marché; nouvelle technologie; certification et conformité; concurrence; dépendance à l'égard de fournisseurs tiers; besoins d'approvisionnement; chaîne d'approvisionnement internationale; réussite axée sur des projets; propriété intellectuelle; contrefaçon des droits de propriété intellectuelle; gestion des acquisitions; défectuosité des produits et risques liés à la conception; dépendance envers le personnel clé; caractère adéquat de nos installations; fluctuations des résultats opérationnels trimestriels; fluctuations des taux d'intérêt; risques liés au prix des produits; besoins en capital supplémentaires; risques liés aux questions fiscales; réduction ou élimination de l'investissement ou des incitatifs visant la technologie DEL; image de marque et réputation de l'entreprise; risque de crédit; et pannes ou interruptions des systèmes de technologies de l'information.

Bien que l'information prospective que contient le présent prospectus soit fondée sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, l'investisseur est prié de ne pas se fier indûment à cette information prospective puisque les résultats réels pourraient différer des informations prospectives. Certaines hypothèses émises dans le cadre de la préparation de l'information prospective et de nos objectifs comprennent : notre capacité à générer des produits d'exploitation suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer notre croissance de façon efficace; l'absence de changements négatifs importants dans notre industrie ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; notre capacité à gérer les risques liés à l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et notre commercialisation; notre capacité à développer des produits et des technologies qui tiennent compte de l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, du lancement de nouveaux produits par les concurrents et des préférences et les exigences changeantes des clients; notre capacité à acheter les composantes pour nos produits à des prix concurrentiels; notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle; l'absence de réclamations contre nous pour violation ou invalidité de droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer des acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités.

Par conséquent, toute l'information prospective que contient le présent prospectus est donnée sous réserve des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les événements auxquels nous nous attendons se réaliseront ou que, même s'ils se réalisent grande en partie, qu'ils auront les effets prévus sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf avis contraire ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, l'information prospective qui figure dans le présent prospectus est fournie en date du présent prospectus et, nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier cette information prospective, que ce soit par suite d'événements futurs, de nouveaux renseignements ou d'autres facteurs, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

MARQUES DE COMMERCE

Le présent prospectus comprend des marques de commerce enregistrées et non enregistrées, telles que Lumenpulse®, Lumentalk^{MC}, Lumensmart^{MC}, Lumenbin^{MC}, Lumendim^{MC}, Lumencool^{MC}, LumenOptiflex^{MC}, Lumenbeam®, Lumenfacade®, Lumencove®, Lumenline^{MC}, Lumendome®, Lumensub®, Lumensign®, Lumentask^{MC}, Lumenedge®, Lumentube®, Lumencue^{MC}, LumenID®, Lumentouch® et Lumentone^{MC}, lesquelles sont protégées par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle et appartiennent à Lumenpulse. Pour faciliter la lecture, nos marques de commerce peuvent figurer dans le présent prospectus sans le symbole « ® » ou « ^{MC} », mais ces omissions ne signifient aucunement que nous ne ferons pas valoir nos droits dans la pleine mesure prévue par les lois applicables. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques du placement et doit être lu à la lumière des renseignements détaillés ainsi que des données financières et des états financiers qui sont présentés ailleurs dans le présent prospectus. Le présent sommaire ne contient pas toute l'information à examiner avant d'investir dans les actions ordinaires. Le « Glossaire », qui commence à la page 141, donne les définitions des termes clés utilisés dans le présent prospectus.

NOS ACTIVITÉS

À propos de Lumenpulse

Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains. Nous élaborons nos solutions par la combinaison d'un large éventail de luminaires DEL hautement configurables, avec nos systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies brevetées et exclusives de contrôle, de triage algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nos produits visent de nombreuses applications d'éclairage en plus d'offrir de nombreuses configurations, ce qui permet aux spécificateurs (architectes, ingénieurs, architectes paysagers et concepteurs-lumière) de relever divers défis en matière d'éclairage, allant d'un espace bureau jusqu'à un vaste stade ou un complexe de villégiature.

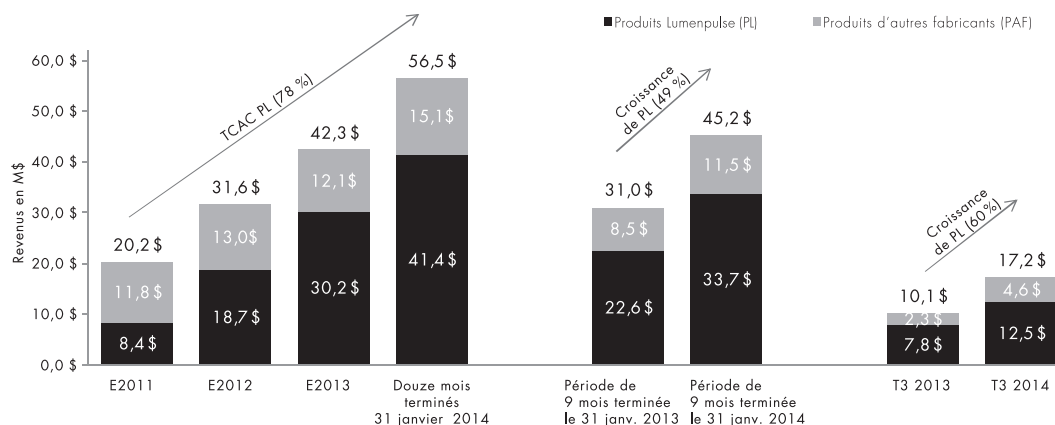
Nos solutions d'éclairage DEL offrent de nombreux avantages comparativement à l'éclairage traditionnel utilisant les technologies à incandescence, halogène, fluorescence et DHL. Elles offrent notamment une consommation d'énergie plus faible, une durée de vie plus grande, l'absence de matières dangereuses, des coûts d'entretien moindres et une plus grande souplesse dans la conception. En outre, nous sommes d'avis que nos capacités en R&D, en conception et en ingénierie, l'étendue et la qualité de nos produits, nos technologies de contrôle novatrices, nos relations avec les spécificateurs et nos réseaux de distribution, notre capacité établie d'intégrer et de soutenir les technologies Lumenpulse de pair avec les produits d'autres fabricants et notre équipe de direction expérimentée, nous positionnent favorablement sur le marché alors que les systèmes DEL sont appelés à remplacer progressivement les technologies d'éclairage traditionnelles.

Nous offrons nos produits dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, où les spécificateurs établissent dans leurs devis des exigences techniques rigoureuses pour divers projets. Nous cibons uniquement ce segment de marché, car nous croyons que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs, du fait que la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, ainsi que le caractère durable et les possibilités de contrôle qu'ils offrent, sont des facteurs importants de différenciation. Nos solutions d'éclairage DEL composent en règle générale une fraction des coûts totaux d'un projet de construction, mais elles ont un impact visuel non négligeable et ont d'autres bénéfices d'exploitation à long terme. Nous sommes d'avis que les spécificateurs dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications recherchent surtout des produits de qualité, des caractéristiques technologiques précises et une rentabilité à long terme.

Depuis la création de l'entreprise en 2006, nous avons lancé plus de 80 produits d'éclairage DEL répartis dans 10 familles de produits distinctes, et nos efforts soutenus en R&D et en conception nous ont permis d'obtenir 19 brevets tandis que 50 demandes de brevets sont en instance. Nos solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications sont commercialisées directement par notre force de vente directe et notre équipe de soutien aux ventes, un solide réseau de plus de 80 agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée, qui peuvent compter sur plus de 400 représentants des ventes externes en Amérique du Nord, ainsi que sur un nombre croissant de revendeurs à valeur ajoutée en Europe, au Moyen-Orient et Afrique, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Cette force de vente nous permet d'établir et de maintenir des relations avec un grand nombre de spécificateurs. Nous agissons de plus comme revendeur à valeur ajoutée de solutions d'éclairage de catégorie de spécifications pour plus de 15 fabricants nord-américains et européens (dont Lumenpulse) au Québec.

Les revenus de Lumenpulse ont fortement progressé. À compter de l'exercice 2011 jusqu'à la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2014, le TCAC de nos revenus tirés des produits Lumenpulse s'est établi à 78 %. Le diagramme ci-après indique notre revenu consolidé tiré à la fois des produits Lumenpulse et des produits d'autres fabricants i) pour

les exercices 2011, 2012 et 2013 et pour la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2014; et ii), pour les périodes de neuf mois terminées les 31 janvier 2013 et 2014; et iii) pour les trimestres terminés les 31 janvier 2013 et 2014.

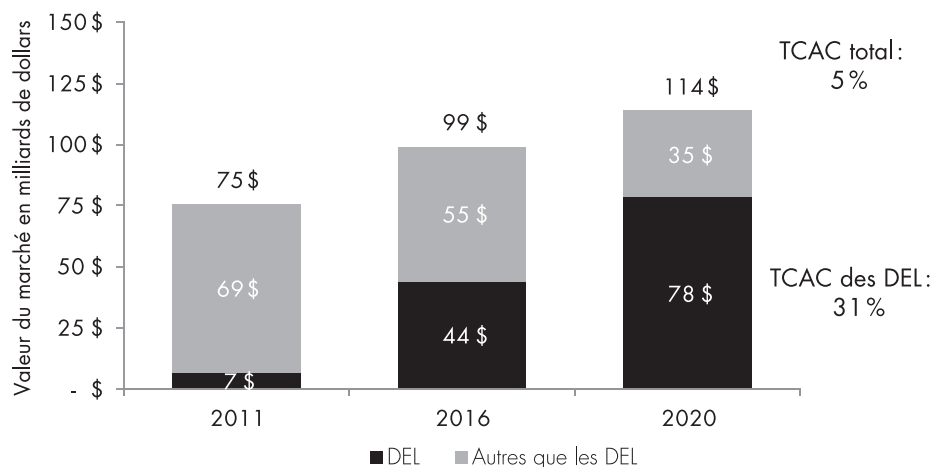


Voir la rubrique intitulée « Nos activités – À propos de Lumenpulse ».

Perspectives de marché

Nous exerçons nos activités dans le segment de marché des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, dans la catégorie de produits des luminaires et des contrôles d'éclairage à l'intérieur du marché de l'éclairage général, ainsi que dans le secteur en aval de la chaîne de valeur des produits DEL.

Selon McKinsey, la part du marché de l'éclairage général que représente la technologie DEL devrait passer de 9 % en 2011 à 69 % en 2020. Le diagramme ci-après illustre l'évolution prévue de la part du marché de l'éclairage général DEL, entre 2011 et 2020, selon McKinsey :



Source : McKinsey, Lighting the Way: Perspectives on the global lighting market, 2012

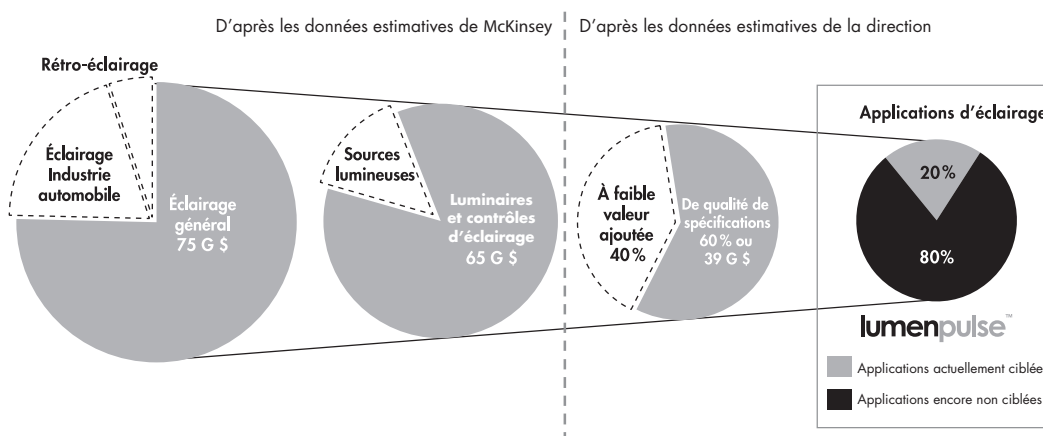
Nous croyons que les facteurs ci-après ont alimenté et continueront d'alimenter l'adoption des DEL sur le marché de l'éclairage général :

- possibilités supérieures de contrôle, éclairage à haut rendement, dimensions avantageuses et polyvalence;

- amélioration du rendement des DEL et avantage économique;
- influence de la réglementation et sensibilisation du public;
- nouvelles applications potentielles.

La direction estime que le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications constitue environ 60 % du marché général des luminaires et des contrôles d'éclairage, soit des revenus évalués à environ 39 milliards de dollars pour l'année 2011. Nous ciblons uniquement le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications. Nous croyons en effet que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs, du fait que la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, ainsi que le caractère durable et les possibilités de contrôle qu'ils offrent, sont des facteurs importants de différenciation. Présentement, nous n'avons nullement l'intention de nous attaquer au segment du marché des produits génériques sans spécifications.

Depuis la création de la Société en 2006, nous avons développé un large éventail de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications. La direction estime que les catégories de produits et les applications actuellement ciblées par Lumenpulse composent environ 20 % de l'offre des divers produits et applications dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, un marché actuel qui pourrait se chiffrer à environ 7,7 milliards de dollars, par rapport au total du segment de marché, d'une valeur estimée à 39 milliards de dollars.



Source : À gauche : McKinsey, Lighting the Way: Perspectives on the global lighting market, 2012.
À droite : d'après les données estimatives de la direction.

Le marché cible de la Société pourrait s'étendre de façon appréciable au cours des prochaines années, étant donné le taux de croissance prévu dans le marché de l'éclairage général, le large éventail d'applications potentielles d'éclairage et la stratégie de croissance de la Société. La direction est d'avis qu'il est possible de bonifier l'offre de produits de la Société et sa plateforme technologique, de façon à inclure d'autres catégories de produits et applications que Lumenpulse ne cible pas encore. Ce faisant, il y aurait une occasion d'expansion et de croissance attrayante.

Voir la rubrique intitulée « Nos activités – Perspectives de marché ».

Nos avantages concurrentiels

Nous sommes d'avis que les avantages concurrentiels présentés ci-après contribueront à notre réussite commerciale continue et à notre rendement futur.

Compétences de premier ordre en innovation, R&D, design et conception technique : Nous croyons que notre connaissance approfondie du secteur, combinée à nos compétences de premier ordre en design industriel, à notre expertise technologique, à notre processus souple de R&D, à nos familles de produits évolutifs et à nos plateformes de technologies modulaires, nous permettent d'identifier et d'exploiter rapidement des occasions d'affaires et de développer et de lancer de nouvelles solutions d'éclairage DEL qui répondront aux objectifs des spécificateurs, et aux

besoins et aux attentes des utilisateurs finaux. Depuis le lancement de notre premier produit en 2008, nous avons introduit chaque année sur le marché en moyenne plus de 14 nouveaux produits, et nous prévoyons que cette tendance perdurera à l'avenir.

Étendue et qualité de nos produits : Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, qui combinent nos luminaires DEL hautement configurables, avec nos systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies de gestion brevetées et exclusives de contrôle, de triage algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nous avons regroupé notre offre de produits par principales familles de produits hautement configurables et qui conviennent au type d'éclairage particulier souhaité, afin de relever divers défis en matière d'éclairage, allant d'un espace bureau jusqu'à un vaste stade ou un centre de villégiature. Cette façon de procéder nous permet également de répondre aux objectifs des spécificateurs et de combler les besoins et les attentes des utilisateurs finaux en offrant des solutions d'éclairages polyvalentes, uniformes et de qualité, en plus d'être durables.

Technologies de contrôle novatrices : Nous sommes d'avis que nos technologies de contrôle novatrices, y compris nos technologies brevetées exclusives Lumentalk, Lumensmart et Lumendim, nous confèrent un avantage technologique sur la concurrence, en plus de faciliter l'installation des produits dans des projets de construction neuve ou de rénovation et d'en réduire les coûts, favorisant une intégration parfaite des produits et éliminant les problèmes d'incompatibilité entre les luminaires et les dispositifs de contrôle.

Relations avec les spécificateurs et réseaux de distribution : Notre connaissance approfondie du secteur de l'éclairage, conjuguée à notre force de vente directe à l'interne et à notre solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée en Amérique du Nord, et au nombre croissant de revendeurs à valeur ajoutée des régions de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et de l'Asie-Pacifique, nous a permis d'établir et de maintenir de bons rapports avec les spécificateurs et de développer des réseaux de distribution. Ces relations à long terme nous permettent de bien comprendre les objectifs et les besoins précis des spécificateurs. En outre, elles nous aident à anticiper les tendances du secteur de sorte que nous puissions développer des solutions d'éclairage en demande aujourd'hui et dans l'avenir.

Capacité établie d'intégrer et de soutenir les technologies Lumenpulse avec les produits d'autres fabricants : La polyvalence de nos produits et de nos technologies nous permet d'intégrer et de soutenir avec efficacité les produits d'autres fabricants, ce qui rehausse d'autant l'attrait de nos produits auprès des spécificateurs. Il en découle également des occasions d'affaires que nous souhaitons explorer au cours des prochaines années, soit par l'intermédiaire de revenus tirés de la concession de licences de nos technologies brevetées et exclusives ou par les revenus FEO tirés de la vente de nos composants DEL conçus sur mesure intégrant ces technologies à d'autres fabricants qui ne nous livrent pas concurrence sur nos marchés et applications ciblés.

Équipe de direction expérimentée possédant une grande connaissance du secteur et hautement motivée : Notre équipe de la haute direction se compose de personnes d'horizons variés et qui possèdent une vaste expérience. Nous disposons de solides équipes compétentes en R&D, développement de produits, exploitation, ventes et mise en marché. Avant de joindre nos rangs, bon nombre de nos employés ont acquis leur expérience auprès de chefs de file du secteur.

Voir la rubrique intitulée « Nos activités – Nos avantages concurrentiels ».

Stratégie de croissance

La direction a comme objectifs de poursuivre la croissance des activités de Lumenpulse à un taux de croissance qui dépasse celui du marché de l'éclairage général pour les produits DEL, puis au fil du temps, de se rapprocher du taux de croissance du marché, et d'atteindre des marges brutes ajustées de près de 50 % et des marges du BAIIA ajusté d'environ 18 % à 20 % au cours des cinq prochaines années. Ces objectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à certains risques et certaines incertitudes, dont un bon nombre sont indépendants de notre volonté, et qui pourraient faire en sorte que les résultats obtenus diffèrent très largement de ces objectifs. Voir les rubriques intitulées « Information prospective » et « Facteurs de risque ».

Mobiliser les ressources de notre réseau de distribution en Amérique du Nord : Étant donné le solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée dont nous disposons en Amérique du Nord et nos liens avec les spécificateurs qui travaillent sur ce marché, nous croyons que notre portefeuille actuel de produits recèle encore un potentiel inexploité et nous offrira d'autres possibilités importantes de développer encore plus notre entreprise.

Développer notre marché cible et y introduire de nouvelles offres de produits : Nous avons l'intention d'élargir notre marché cible global et d'enrichir notre portefeuille existant de nouvelles offres de produits et de technologies. Au cours des trois dernières années, nous avons lancé avec succès plus de 50 nouveaux produits selon un processus interne contrôlé de lancement de nouveau produit.

Élargir notre accès au marché en établissant de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle internationale : Nous croyons que le marché international des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications est vaste et connaît une expansion rapide. À l'heure actuelle, Lumenpulse n'exploite pas de manière exhaustive ce marché, car nous venons tout juste de mettre en place de nouveaux réseaux à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Poursuivre une stratégie d'acquisition rigoureuse : Nous croyons que la fragmentation du marché dans le secteur de l'éclairage de catégorie de spécifications offre des possibilités de consolidation. Après le présent placement, nous songerons à tirer profit de notre solide bilan et à réaliser des acquisitions stratégiques, d'actifs ou de sociétés, en ciblant des produits et des technologies DEL complémentaires qui permettront d'élargir notre offre, ou des sociétés dotées d'une présence internationale susceptibles de nous fournir d'autres réseaux de commercialisation sur des marchés qu'actuellement nous sous-exploitions.

Accroître notre marge bénéficiaire brute et atteindre la rentabilité : En plus de nos efforts pour devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, la direction compte accroître la marge bénéficiaire brute de la Société et atteindre la rentabilité par les moyens suivants :

- tirer des profits de l'accroissement prévu de l'ampleur de nos activités;
- accroître la proportion des produits Lumenpulse à marges plus élevées, vendus en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comparativement aux produits d'autres fabricants vendus et distribués au Québec;
- élaborer des stratégies pour constamment réduire le coût des intrants;
- continuer à axer nos efforts sur l'efficacité et l'excellence accrues de nos activités.

Voir la rubrique intitulée « Nos activités – Stratégie de croissance ».

LE PLACEMENT

Émetteur :	Lumenpulse inc.
Placement :	● actions ordinaires au prix de ● \$ par action ordinaire.
Produit brut :	● \$ (ou ● \$ si l'option de surallocation est levée intégralement).
Clôture :	Vers le ● 2014 ou à une date ultérieure dont la Société et les preneurs fermes auront convenu, mais en aucun cas après le ● 2014. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Actions en circulation :	Immédiatement après la réalisation du placement, il y aura ● actions ordinaires émises et en circulation. Si l'option de surallocation est levée intégralement, il y aura ● actions ordinaires émises et en circulation. Se reporter à la rubrique « Description du capital-actions ».
Emploi du produit :	Nous prévoyons que le produit net que nous tirerons du placement s'élèvera à ● \$ (● \$ si l'option de surallocation est levée intégralement), déduction faite de la commission des preneurs fermes et des frais estimés du placement. Nous prévoyons utiliser le produit net du placement de la façon suivante : (i) une somme d'environ 10 millions de dollars serait utilisée au cours des prochaines années pour renforcer nos réseaux de distribution et de vente et accroître la notoriété de notre marque; (ii) une somme d'environ 7 millions de dollars serait affectée au cours des prochaines années au développement et au lancement de nouveaux produits dans le but d'ajouter de nouveaux produits et de nouvelles technologies à notre portefeuille actuel, (iii) une somme d'environ 16 millions de dollars serait affectée, à la clôture du placement, au remboursement de dettes en cours; et (iv) une somme d'environ ● \$ (ou de ● \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement) serait affectée au fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise, de même qu'à des acquisitions stratégiques d'actifs ou de sociétés. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».
Option de surallocation :	Nous avons accordé aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation ») pouvant être levée, en totalité ou en partie, au gré des preneurs fermes, en vue d'acquérir au plus ● actions ordinaires additionnelles représentant 15 % du nombre d'actions ordinaires offertes aux termes des présentes, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du cours. L'option de surallocation peut être levée au prix d'offre pendant une période de 30 jours suivant la date de la clôture du placement.
Marché pour les actions ordinaires :	Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de la Société. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». Nous avons demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la TSX. L'inscription sera assujettie à l'acquittement, par la Société, de toutes les exigences d'inscription initiales de la TSX, y compris le placement des actions ordinaires auprès d'un nombre minimum de porteurs publics. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Politique en matière de distributions :	Nous n'avons pas actuellement l'intention de verser des dividendes au comptant à l'égard de nos titres, y compris les actions ordinaires, dans un avenir prévisible. Nous avons actuellement l'intention de réinvestir nos bénéfices pour financer la croissance de notre entreprise. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de dividendes ».

Principaux actionnaires : Immédiatement après la clôture du placement (en supposant que l'option de surallocation n'est pas levée), nos actionnaires existants seront propriétaires de ● % de nos actions ordinaires en circulation. Notre président du conseil, président et chef de la direction, François-Xavier Souvay, détiendra ou contrôlera ● % de nos actions ordinaires en circulation, tandis que l'un de nos administrateurs, Nicolas Bélanger, détiendra ou contrôlera ● % de nos actions ordinaires en circulation. Se reporter à la rubrique « Principaux actionnaires ».

Conventions de blocage : Dans le cadre de la réalisation du placement, la Société et les administrateurs, les membres de la haute direction et les actionnaires détenant 1 % ou plus des actions ordinaires, ainsi que les personnes avec lesquelles ils ont des liens et les membres du même groupe qu'eux qui détiennent des titres de la Société ont convenu, aux termes de conventions de blocage, de ne pas, directement ou indirectement, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit des chefs de file, agissant pour le compte des preneurs fermes, offrir, émettre, vendre, octroyer, obtenir, nantir ou autrement transférer, aliéner ou monétiser des actions ou des titres dont la conversion, l'échange ou l'exercice permet d'acquérir des actions ou d'autres titres de participation de la Société, ni conclure des opérations de couverture ou toute forme d'entente ou d'arrangement ayant pour effet de modifier l'exposition économique à ces titres, pendant une période de 180 jours après la clôture du placement ou d'annoncer publiquement leur intention de le faire, de quelque façon que ce soit, sous réserve de certaines exceptions d'usage. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Facteurs de risque : Un placement dans les actions ordinaires comporte un certain nombre de risques dont un acquéreur éventuel doit tenir compte. Avant d'investir dans les actions ordinaires, les acquéreurs éventuels doivent étudier soigneusement les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque ».

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les principales informations financières consolidées pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées énoncées ci-après pour l'exercice 2013, l'exercice 2012 et l'exercice 2011 et aux 30 avril 2013, 2012 et 2011 ont été établies à partir des états financiers consolidés audités de la Société figurant ailleurs dans le présent prospectus. Les états financiers consolidés audités de la Société ont été audités par ses auditeurs indépendants, à savoir KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. pour l'exercice 2013, et par ses anciens auditeurs indépendants, à savoir Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'exercice 2012 et l'exercice 2011, et leur rapport des auditeurs indépendants respectif portant sur les états financiers consolidés audités se trouve ailleurs dans le présent prospectus. Les principales informations financières consolidées énoncées ci-après pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013 et au 31 janvier 2014 ont été établies à partir des états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société figurant ailleurs dans le présent prospectus.

L'information qui suit doit être lue à la lumière des rubriques « Rapport de gestion », « Emploi du produit », « Restructuration » et « Structure du capital consolidé » ainsi que des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus.

Résultats consolidés et résultat net

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les		Exercices clos les		
	31 janvier	31 janvier	31 janvier	31 janvier	30 avril	30 avril	30 avril
	2014	2013	2014	2013	2013	2012	2011
(en milliers de dollars canadiens)							
Produits opérationnels par catégorie							
Produits Lumenpulse	12 508	7 813	33 701	22 581	30 247	18 655	8 419
Produits d'autres fabricants	4 647	2 330	11 472	8 461	12 085	12 972	11 768
Produits opérationnels	17 155	10 143	45 173	31 042	42 332	31 627	20 187
Marge brute par catégorie							
Produits Lumenpulse	5 371	2 666	14 261	8 168	10 786	7 827	576
Ratio de la marge brute	42,9 %	34,1 %	42,3 %	36,2 %	35,7 %	42,0 %	6,8 %
Produits d'autres fabricants	1 565	850	3 967	3 181	4 553	4 956	4 426
Ratio de la marge brute	33,7 %	36,5 %	34,6 %	37,6 %	37,7 %	38,2 %	37,6 %
Marge brute	6 936	3 516	18 228	11 349	15 339	12 783	5 002
Ratio de la marge brute	40,4 %	34,7 %	40,4 %	36,6 %	36,2 %	40,4 %	24,8 %
Charges opérationnelles	7 318	6 560	20 328	17 459	24 391	18 572	8 358
Perte opérationnelle	(382)	(3 044)	(2 100)	(6 110)	(9 052)	(5 789)	(3 356)
Marge brute ajustée¹⁾	7 026	3 524	18 440	11 371	15 375	12 783	5 002
Charges opérationnelles ajustées¹⁾	6 175	5 700	18 051	15 647	21 385	15 283	8 092
BAIIA¹⁾	130	(2 644)	(642)	(5 182)	(7 567)	(5 091)	(3 090)
BAIIA ajusté¹⁾	851	(2 176)	389	(4 276)	(6 010)	(2 500)	(3 090)
Perte nette ajustée¹⁾	(388)	(3 109)	(3 160)	(6 334)	(9 390)	(5 370)	(4 725)
Perte par action – de base	(0,07)	(0,04)	(0,14)	(0,15)	(0,19)	(0,07)	(0,03)
Perte par action – diluée	(0,07)	(0,04)	(0,14)	(0,15)	(0,19)	(0,07)	(0,03)
Perte pro forma par action – de base ²⁾	•	•	•	•	•	•	•
Perte pro forma par action – diluée ²⁾	•	•	•	•	•	•	•
Perte nette ajustée pro forma par action – de base ²⁾	•	•	•	•	•	•	•
Perte nette ajustée pro forma par action – diluée ²⁾	•	•	•	•	•	•	•

États consolidés de la situation financière

	Au 31 janvier	Aux 30 avril		
	2014	2013	2012	2011
(en milliers de dollars canadiens)				
États consolidés de la situation financière				
Actifs courants	20 360	18 340	12 606	7 178
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et propriété intellectuelle	8 800	9 031	7 114	5 382
Autres actifs	240	131	2 263	880
Total des actifs	29 400	27 502	21 983	13 440
Passifs courants (à l'exclusion de la partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu des contrats de location-financement)	15 475	12 116	6 142	6 150
Actions privilégiées de catégorie A et dérivés financiers	41 122	31 831	10 962	—
Dette à long terme (y compris la partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu des contrats de location-financement)	10 810	8 913	7 740	5 613
Autres passifs non courants	436	454	414	581
Total des passifs	67 843	53 314	25 258	12 344
Capitaux propres (négatifs) attribuables aux actionnaires	(38 443)	(25 812)	(3 275)	1 096
Fonds de roulement net	3 477	6 070	5 360	(1 184)

Principales informations financières trimestrielles consolidées

	Trimestres clos les							
	31 janv. 2014	31 oct. 2013	31 juill. 2013	30 avr. 2013	31 janv. 2013	31 oct. 2012	31 juill. 2012	30 avr. 2012
	(en milliers de dollars canadiens)							
Produits opérationnels par catégorie								
Produits Lumenpulse	12 508	11 612	9 581	7 666	7 813	7 817	6 951	4 369
Produits d'autres fabricants	4 647	3 645	3 180	3 624	2 330	3 316	2 815	2 800
Produits opérationnels	17 155	15 257	12 761	11 290	10 143	11 133	9 766	7 169
Marge brute par catégorie								
Produits Lumenpulse	5 371	5 050	3 840	2 618	2 666	2 832	2 670	1 345
<i>Ratio de la marge brute</i>	<i>42,9 %</i>	<i>43,5 %</i>	<i>40,1 %</i>	<i>34,2 %</i>	<i>34,1 %</i>	<i>36,2 %</i>	<i>38,4 %</i>	<i>30,8 %</i>
Produits d'autres fabricants	1 565	1 229	1 173	1 372	850	1 213	1 118	1 100
<i>Ratio de la marge brute</i>	<i>33,7 %</i>	<i>33,7 %</i>	<i>36,9 %</i>	<i>37,9 %</i>	<i>36,5 %</i>	<i>36,6 %</i>	<i>39,7 %</i>	<i>39,3 %</i>
Marge brute	6 936	6 279	5 013	3 990	3 516	4 045	3 788	2 445
<i>Ratio de la marge brute</i>	<i>40,4 %</i>	<i>41,2 %</i>	<i>39,3 %</i>	<i>35,3 %</i>	<i>34,7 %</i>	<i>36,3 %</i>	<i>38,8 %</i>	<i>34,1 %</i>
Charges opérationnelles	7 318	6 745	6 265	6 932	6 560	5 422	5 477	5 446
Perte opérationnelle	(382)	(466)	(1 252)	(2 942)	(3 044)	(1 377)	(1 689)	(3 001)
Marge brute ajustée¹⁾	7 026	6 343	5 071	4 004	3 524	4 053	3 794	2 445
Charges opérationnelles ajustées¹⁾	6 175	6 131	5 745	5 738	5 700	4 907	5 040	4 261
BAIIA¹⁾	130	43	(815)	(2 385)	(2 644)	(1 097)	(1 441)	(2 789)
BAIIA ajusté¹⁾	851	212	(674)	(1 734)	(2 176)	(854)	(1 246)	(1 816)
Perte nette ajustée¹⁾	(388)	(852)	(1 920)	(3 056)	(3 109)	(1 397)	(1 828)	(2 545)
Perte par action – de base	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte par action – diluée	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte pro forma par action – de base ²⁾	•	•	•	•	•	•	•	•
Perte pro forma par action – diluée ²⁾	•	•	•	•	•	•	•	•
Perte nette ajustée pro forma par action – de base ²⁾	•	•	•	•	•	•	•	•
Perte nette ajustée pro forma par action – diluée ²⁾	•	•	•	•	•	•	•	•

- 1) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, la perte nette ajustée, la marge brute ajustée et les charges opérationnelles ajustées sont des mesures non conformes aux IFRS que la Société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les charges d'intérêts et coûts de financement nets, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA moins les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie. La perte nette ajustée s'entend de la perte nette avant les intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A (qui seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison de une pour une à la clôture du placement) et la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe ainsi que les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des charges d'impôt différé qui ont été comptabilisées précédemment pour l'exercice 2012 et l'exercice 2011 à titre d'actifs d'impôt différé et qui ont été annulées au cours de l'exercice 2013 en raison des pertes historiques. La marge brute ajustée s'entend de la marge brute liée aux produits Lumenpulse avant la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Les charges opérationnelles ajustées s'entendent des charges opérationnelles déduction faite de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges liées au placement. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ». Pour obtenir un rapprochement de la perte nette et du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la perte nette ajustée, un rapprochement de la marge brute et de la marge brute ajustée ainsi qu'un rapprochement des charges opérationnelles et des charges opérationnelles ajustées, se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».
- 2) En supposant la réalisation de la restructuration, aux termes de laquelle toutes les actions et les options émises et en circulation de la Société seront regroupées à raison de • pour une. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

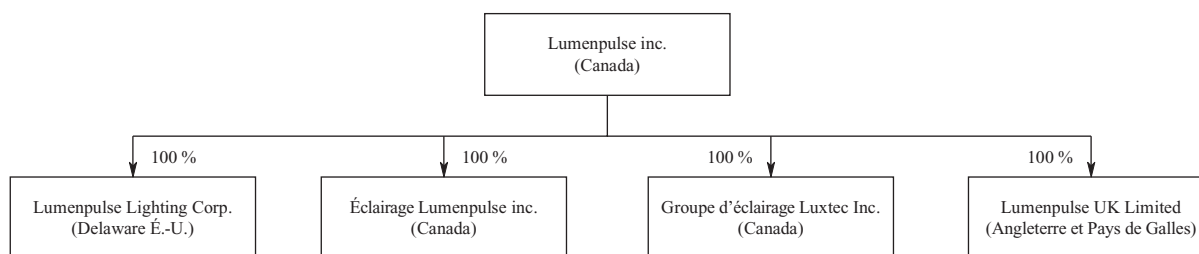
Nom, adresse et constitution

Lumenpulse inc. résulte de la fusion complétée le 1^{er} juillet 2011 en vertu de la LCSA, entre Lumenpulse inc. et Lumenpulse International Inc. La première société fusionnée, Lumenpulse inc., avait été constituée le 31 janvier 2011. La deuxième société fusionnée, Lumenpulse International Inc., avait été constituée sous le dénomination 7653786 Canada Inc. le 12 octobre 2010 et avait changé de dénomination le 24 février 2011. Nous déposerons des clauses modificatrices avant la clôture du placement afin de restructurer notre capital-actions émis et autorisé de la manière décrite à la rubrique « Restructuration ».

Notre bureau principal et siège social est situé au 1751, rue Richardson, bureau 1505, Montréal (Québec) Canada, H3K 1G6.

Liens intersociétés

L'organigramme ci-après présente les liens intersociétés de la Société et de ses filiales ainsi que le territoire de constitution de chaque entité :



Notre filiale Groupe d'éclairage Luxtec Inc. a été constituée en vertu de la LCSA le 21 avril 1977 et a fusionné avec 4372468 Canada Inc. le 30 septembre 2010. Notre filiale Éclairage Lumenpulse inc. a été constituée en vertu de la LCSA sous la dénomination 4468023 Canada Inc. le 15 février 2008 et a changé sa dénomination le 9 mai 2008. Lumenpulse inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Groupe d'éclairage Luxtec inc. et d'Éclairage Lumenpulse inc. le 1^{er} février 2011. Notre filiale Lumenpulse Lighting Corp. a été constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, le 5 avril 2010. Notre filiale Lumenpulse UK Limited a été constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles le 12 septembre 2011.

NOS ACTIVITÉS

À propos de Lumenpulse

Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains. Nous élaborons nos solutions par la combinaison d'un large éventail de luminaires DEL hautement configurables, avec nos systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies brevetées et exclusives de contrôle, de triage algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nos produits visent de nombreuses applications d'éclairage en plus d'offrir de nombreuses configurations, ce qui permet aux spécificateurs (architectes, ingénieurs, architectes paysagers et concepteurs-lumière) de relever divers défis en matière d'éclairage, allant d'un espace bureau jusqu'à un vaste stade ou d'un complexe de villégiature.

Nos solutions d'éclairage DEL offrent de nombreux avantages comparativement à l'éclairage traditionnel utilisant les technologies à incandescence, halogène, fluorescence et DHI. Elles offrent notamment une consommation d'énergie plus faible, une durée de vie plus grande, l'absence de matières dangereuses, des coûts d'entretien moindres et une plus grande souplesse dans la conception. En outre, nous sommes d'avis que nos capacités en R&D, en conception et en ingénierie, l'étendue et la qualité de nos produits, nos technologies de contrôle novatrices, nos relations avec les spécificateurs et nos réseaux de distribution, notre capacité établie d'intégrer et de soutenir les technologies Lumenpulse de pair avec les produits d'autres fabricants et notre équipe de direction expérimentée, nous positionnent

favorablement sur le marché alors que les systèmes DEL sont appelés à remplacer progressivement les technologies d'éclairage traditionnelles.

Nous offrons nos produits dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, où les spécificateurs établissent dans leurs devis des exigences techniques rigoureuses pour divers projets. Nous ciblons uniquement ce segment de marché, car nous croyons que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs, du fait que la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, ainsi que leur caractère durable et les possibilités de contrôle qu'ils offrent, sont des facteurs importants de différenciation. Nos solutions d'éclairage DEL composent en règle générale une fraction des coûts totaux d'un projet de construction, mais elles ont un impact visuel non négligeable et ont d'autres bénéfices d'exploitation à long terme. Nous sommes d'avis que les spécificateurs dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications recherchent surtout des produits de qualité, des caractéristiques technologiques précises et une rentabilité à long terme.

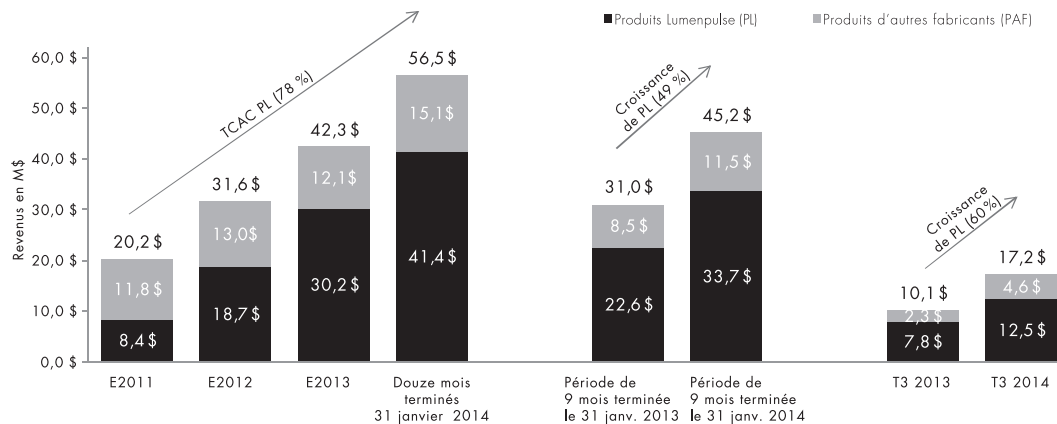
Nous croyons que notre connaissance approfondie de notre secteur d'activité, combinées à nos compétences de premier ordre en design industriel, à nos connaissances spécialisées des nouvelles technologies, à notre processus de R&D souple, à nos familles de produits et évolutifs, et à nos plateformes de technologies modulaires, nous permettent d'identifier et d'exploiter rapidement des occasions d'affaires et de développer et de lancer de nouvelles solutions d'éclairage DEL qui répondront aux objectifs des spécificateurs et aux besoins et aux attentes des utilisateurs finaux. Depuis la création de l'entreprise en 2006, nous avons lancé plus de 80 produits d'éclairage DEL répartis dans 10 familles de produits distinctes, et nos efforts soutenus en R&D et en conception nous ont permis d'obtenir 19 brevets tandis que 50 demandes de brevets sont en instance.

Nos solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications sont commercialisées directement à l'interne par notre force de vente directe et notre équipe de soutien aux ventes, un solide réseau de plus de 80 agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée, qui peuvent compter sur plus de 400 représentants des ventes externes en Amérique du Nord, ainsi que sur un nombre croissant de revendeurs à valeur ajoutée en Europe, au Moyen-Orient et Afrique, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Cette force de vente nous permet d'établir et de maintenir des relations avec un grand nombre de spécificateurs. Dans le cadre de notre stratégie de commercialisation, nous offrons aux spécificateurs une aide à la conception de l'éclairage, aux calculs photométriques et à l'élaboration de diagrammes de contrôle pour la mise en service, le démarrage et la programmation de projets d'éclairage. Nous agissons de plus comme revendeur à valeur ajoutée de solutions d'éclairage de catégorie de spécifications pour plus de 15 fabricants nord-américains et européens (dont Lumenpulse) au Québec. En notre qualité de revendeurs à valeur ajoutée, nous pouvons offrir à nos clients du Québec des solutions globales dans le cadre d'un projet, recueillir de l'information sur le marché et définir de nouvelles occasions d'affaires.

Nos solutions d'éclairage DEL ont été installées dans plus de 5 000 projets, très divers, notamment dans des infrastructures des secteurs des arts et de l'enseignement, des infrastructures commerciales et publiques, des établissements de santé, des hôtels et des restaurants, des installations municipales, des commerces de détail, des installations de sports et de loisirs, ainsi que des aires de travail intérieures et extérieures.

Nous comptons quelque 226 employés, dont environ 184 au Canada, 34 aux États-Unis et huit dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et la région Asie-Pacifique.

Les revenus de Lumenpulse ont fortement progressé. À compter de l'exercice 2011 jusqu'à la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2014, le TCAC de nos revenus tirés des produits Lumenpulse s'est établi à 78 %. Le diagramme ci-après indique notre revenu consolidé tiré à la fois des produits Lumenpulse et des produits d'autres fabricants i) pour les exercices 2011, 2012 et 2013 et pour la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2014; et ii), pour les périodes de neuf mois terminées les 31 janvier 2013 et 2014; et iii) pour les trimestres terminés les 31 janvier 2013 et 2014.



Nous croyons être en mesure d'atteindre notre objectif qui est de devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications en misant sur la force de nos réseaux de distribution nord-américains, l'expansion de notre marché par la création de nouveaux réseaux de distribution internationaux, l'ajout de nouveaux produits et de nouvelles technologies dans notre portefeuille actuel et la poursuite d'une stratégie d'acquisition rigoureuse.

Historique de Lumenpulse

Lumenpulse a été fondée en 2006 par son actuel président du conseil, et président et chef de la direction, M. François-Xavier Souvay, qui était alors déjà un vétéran de l'industrie de l'éclairage. M. Souvay avait comme vision – vision qui est toujours sienne – de créer une entreprise combinant des compétences de premier ordre en design industriel et de solides connaissances spécialisées en nouvelles technologies dans le but de développer des solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications.

Dès 1999, M. Souvay posait les fondements de ce qui allait devenir Lumenpulse lorsqu'il a fait l'acquisition de Luxtec, un revendeur à valeur ajoutée d'un large éventail de solutions d'éclairage de catégorie de spécifications. En 2002, il dirigeait des travaux de recherche sur des solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications. En 2006, Lumenpulse a été créée en tant que division de R&D et de fabrication de Luxtec. Lumenpulse Lighting Inc. a été constituée en société en 2008 afin d'absorber les activités de R&D et de fabrication de Luxtec, qui étaient alors en plein essor.

En 2008, Lumenpulse a lancé ses premiers produits sur le marché nord-américain. Il s'agissait de produits des familles Lumenface et Lumencove.

En 2009, Lumenpulse a lancé les premiers produits des familles Lumendome, Lumentube, Lumesign, Lumentask et Lumenedge. Elle a également commencé à engager des agences de représentation afin d'étendre sa présence sur le marché.

En 2010, Lumenpulse a élargi son éventail de produits en lançant les premiers produits Lumenbeam, a lancé son premier catalogue de produits et a renforcé sa force de vente directe en Amérique du Nord afin de soutenir l'expansion de son réseau d'agences de représentation. Lumenpulse a également constitué en société sa filiale aux É.-U., Lumenpulse Lighting Corp., et a constitué à Boston, au Massachusetts, une équipe de R&D dont les activités complètent celles qui sont menées à Montréal, au Québec.

En 2011, Lumenpulse a lancé de nouveaux produits des familles Lumenbeam et Lumenfacade. Lumenpulse a également poursuivi son expansion géographique et établi un nouveau bureau à Londres, en Angleterre, pour soutenir la croissance de ses ventes dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique et la région Asie-Pacifique. La même année, la Société a ouvert officiellement son nouveau bureau à Boston, au Massachusetts. À la fin de 2011, Lumenpulse a déménagé son siège social de Montréal à son emplacement actuel. Consciente des atouts de Luxtec et de

la complémentarité de ses activités, Lumenpulse a recentré les activités de Luxtec et les a intégrées en 2011, ce qui a permis à Lumenpulse d'améliorer encore ses possibilités de croissance.

En 2012, Lumenpulse a lancé plusieurs nouveaux produits, y compris des modèles de la famille Lumenline, un luminaire d'éclairage DEL linéaire qui défie les technologies fluorescente traditionnelles. Lumenpulse a également lancé Lumentalk, une technologie brevetée qui permet de transmettre des signaux de contrôle numérique par des fils électriques sans qu'il soit nécessaire d'installer d'autres fils, ce qui réduit les coûts d'installation et facilite la conversion à l'éclairage DEL.

En 2013, Lumenpulse a poursuivi son expansion et a lancé de nouveaux produits des familles Lumenbeam, Lumenfacade et Lumenline, et a lancé LumenApp, une application qui permet aux utilisateurs de voir les produits et les projets de Lumenpulse, et d'accéder à des brochures et à des documents techniques. Dans le but de poursuivre son expansion géographique, Lumenpulse a conclu des ententes stratégiques avec des revendeurs à valeur ajoutée dans la région Asie-Pacifique.

Depuis la création de la Société en 2006, nous avons reçu plusieurs prix et distinctions, dont le prix International Red Dot Award, le prix LFI Innovation, des prix Next Generation Luminaires Design, ainsi que des prix Product Innovation Award. Voir la rubrique intitulée « – Aperçu des produits – Prix et distinctions ».

Perspectives de marché

Nous exerçons nos activités dans le segment de marché des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, dans la catégorie de produits des luminaires et des contrôles d'éclairage à l'intérieur du marché de l'éclairage général, ainsi que dans le secteur en aval de la chaîne de valeur des produits DEL.

Selon McKinsey, un cabinet international d'experts-conseils en gestion, la proportion des produits DEL sur le marché de l'éclairage devrait passer de 9 % en 2011 à 69 % en 2020. En conséquence, McKinsey prévoit qu'entre 2011 et 2020, le TCAC du marché de l'éclairage général DEL devrait être de 31 %.

Industrie mondiale de l'éclairage

L'industrie mondiale de l'éclairage est un marché important évalué par McKinsey à environ 73 milliards d'euros (100 milliards de dollars) en 2011. Selon McKinsey, sa valeur devrait atteindre 101 milliards d'euros (139 milliards de dollars) d'ici 2020.

L'industrie mondiale de l'éclairage est généralement subdivisée en trois marchés distincts : l'éclairage général (les produits d'éclairage étant le produit final); l'éclairage automobile (les produits d'éclairage permettant les déplacements la nuit); et le rétro-éclairage (les produits d'éclairage permettant au produit final (p. ex. une télévision ou un écran d'ordinateur) de remplir ses fonctions). Lumenpulse exerce ses activités uniquement sur le marché de l'éclairage général.

Marché de l'éclairage général

Le marché de l'éclairage général est le plus important des trois principaux marchés de l'éclairage. Ce marché était évalué à 55 milliards d'euros (75 milliards de dollars) en 2011, ce qui représentait tout près de 75 % du marché mondial de l'éclairage, selon McKinsey. McKinsey prévoit que le marché de l'éclairage général atteindra 83 milliards d'euros (114 milliards de dollars) d'ici 2020 et représentera alors plus de 80 % du marché mondial de l'éclairage.

Le marché de l'éclairage général se compose principalement de deux catégories de produits : les luminaires et les contrôles, et les sources lumineuses. Les luminaires regroupent l'ensemble des dispositifs, des douilles et des luminaires, ainsi que leurs éléments et leurs systèmes de contrôle d'éclairage. Lumenpulse vise tout particulièrement la catégorie des luminaires et des contrôles. Les luminaires sont fabriqués en métal, en verre ou en plastique et sont offerts dans divers styles pour des applications résidentielles, commerciales, industrielles, récréatives ou architecturales et ils peuvent être combinés à des contrôles pour former des solutions ou des systèmes d'éclairage intégrés. McKinsey a déterminé qu'en 2011, le marché mondial des luminaires et des contrôles d'éclairage s'élevait à environ 47 milliards d'euros (65 milliards de dollars) et qu'il s'élèverait à 75 milliards d'euros (104 milliards de dollars) d'ici 2020.

Les sources lumineuses (également appelées ampoules ou lampes) sont les éléments habituellement remplaçables qui émettent de la lumière. Les sources lumineuses traditionnelles comprennent les lampes incandescentes, fluorescentes, halogènes et DHI. Pour l'usage résidentiel, les luminaires économiques à ampoules incandescentes sont privilégiés depuis longtemps, tandis que les luminaires plus onéreux et durables à ampoules fluorescentes ou DHI sont privilégiés pour la plupart des autres usages. Le marché est caractérisé par la transition de l'éclairage traditionnel à l'éclairage DEL, et nous croyons que cette transition s'accélérera au cours des prochaines années.

Nous prévoyons que l'éclairage DEL remplacera rapidement les technologies d'éclairages traditionnelles qui dominent actuellement le marché. L'utilisation de l'éclairage DEL sur le marché de l'éclairage général constitue toujours une occasion de croissance à l'échelle mondiale. Voir la rubrique intitulée « – Adoption des technologies DEL dans le marché de l'éclairage général ».

Segment des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications

Le marché des luminaires et des contrôles pour l'éclairage général se divise en deux segments : le segment des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, et le segment des produits génériques sans spécifications, également connu sous le nom de marché à faible valeur ajoutée. Les produits d'éclairage de catégorie de spécifications se caractérisent généralement par des solutions de luminaires et de contrôles qui doivent satisfaire à des exigences techniques rigoureuses édictées par les spécificateurs responsables de l'éclairage pour un projet donné. Le marché à faible valeur ajoutée se rapporte quant à lui à des produits commerciaux et résidentiels de nature plus générique.

La direction estime que le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications constitue environ 60 % du marché général des luminaires et des contrôles d'éclairage, soit des revenus évalués à environ 39 milliards de dollars pour l'année 2011. Une des caractéristiques marquantes de ce segment de marché est la dissociation entre l'utilisateur final ou le consommateur et le décideur, en l'occurrence le spécificateur. Les exigences techniques particulières du spécificateur limitent souvent la possibilité qu'a l'utilisateur final de choisir un fabricant de matériel d'éclairage. C'est pourquoi il est impératif que l'entreprise qui offre des solutions soit en mesure d'établir et de maintenir de solides relations avec les spécificateurs, ce qui lui permettra de promouvoir les caractéristiques de ses produits. Le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications demeure fragmenté selon les régions, en raison des exigences locales pour les produits et de l'importance de l'accès à des spécificateurs locaux.

Nous ciblons uniquement le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications. Nous croyons en effet que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs, du fait que la polyvalence l'uniformité et la qualité de la lumière, ainsi que le caractère durable et les possibilités de contrôle qu'ils offrent sont des facteurs importants de différenciation. Pour l'heure, nous n'avons nullement l'intention de nous attaquer au segment du marché des produits génériques sans spécifications.

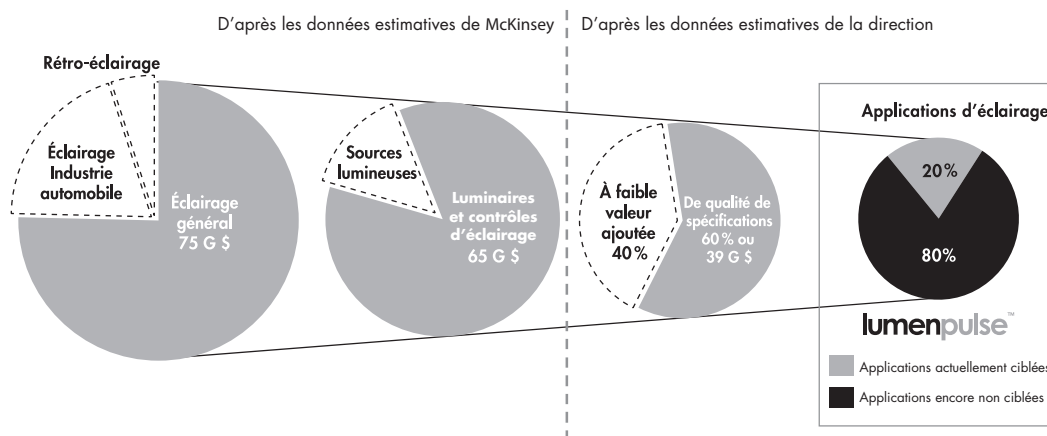
En règle générale, nos solutions d'éclairage DEL correspondent à une fraction seulement des coûts totaux d'un projet de construction alors qu'elles créent un impact visuel significatif, en plus de conférer d'autres bénéfices d'exploitation à long terme. Nous sommes d'avis que les spécificateurs du segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications recherchent surtout des produits de qualité, des caractéristiques technologiques précises et considèrent le coût des solutions de cette catégorie en fonction de l'exploitation pendant la durée de vie de l'équipement, contrairement au segment de marché des produits génériques sans spécifications, qui se caractérise le plus souvent par des prix initiaux peu élevés.

Voici quelques exemples de produits d'éclairage intérieur et extérieur offerts par des fabricants dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications :

Produits d'éclairage extérieur	Produits d'éclairage intérieur
- projecteurs autonomes; - projecteurs linéaires; - projecteurs à faisceau directionnel, luminaires rasants et illumination de murs; - bornes et colonnes lumineuses; - luminaires encastrés d'éclairage vers le bas; - luminaires carrés/ronds encastrés dans le sol; - luminaires linéaires encastrés dans le sol; - éclairage d'escalier; - luminaires muraux en applique; - luminaires en surface; - luminaires de grande surface; - lampadaires de rue; - éclairage de tunnel.	- luminaires et systèmes d'éclairage sur rail; - structures d'éclairage; - éclairage linéaire; - luminaires et systèmes d'éclairage de bureau, de salle de classe et de laboratoire; - luminaires et systèmes d'éclairage autonomes de bureau, de salle de classe et de laboratoire; - projecteurs, projecteurs à faisceau directionnel et éclairage de mur autonomes; - projecteurs, projecteurs à faisceau directionnel et éclairage de mur encastrés; - luminaires encastrés d'éclairage vers le bas; - luminaires en surface; - luminaires suspendus; - luminaires muraux en applique; - luminaires encastrés de plancher.

Ces produits d'éclairage extérieurs et intérieurs visent des applications comme l'accentuation, la projection, l'illumination de murs, l'éclairage directionnel, l'éclairage à faisceau directionnel, l'éclairage général, l'éclairage d'allée, l'éclairage de rue et l'éclairage de tunnel.

Depuis la création de la Société en 2006, nous avons développé un large éventail de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications. La direction est d'avis que notre famille de produits DEL constitue une offre complète et se compare avantageusement à l'éventail de produits DEL offerts par nos concurrents pour les catégories de produits et pour les applications actuellement ciblées par Lumenpulse. La direction estime que ces catégories de produits et ces applications composent environ 20 % de l'offre des divers produits et usages dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, un marché actuel qui pourrait se chiffrer à environ 7,7 milliards de dollars, par rapport au total du segment de marché, d'une valeur estimée à 39 milliards de dollars.



Source : À gauche : McKinsey, *Lighting the Way: Perspectives on the global lighting market*, 2012.
À droite : d'après les données estimatives de la direction.

Le marché cible de la Société pourrait s'étendre de façon appréciable au cours des prochaines années, étant donné le taux de croissance prévu dans le marché de l'éclairage général, le large éventail d'applications potentielles d'éclairage et la stratégie de croissance de la Société. La direction est d'avis qu'il est possible de bonifier l'offre de produits de la Société et sa plateforme technologique, de façon à inclure d'autres catégories de produits et applications que Lumenpulse ne cible pas encore. Ce faisant, il y aurait une occasion d'expansion et de croissance attrayante. Voir la rubrique intitulée « Stratégie de croissance ».

Aperçu de la chaîne de valeur des produits DEL

Les DEL sont des composants électroniques à semi-conducteurs qui émettent de la lumière à différentes intensités lumineuses et de couleurs variées. Les DEL sont employées dans un nombre croissant d'utilisations, qu'il s'agisse de produits électroniques grand public ou d'éclairage général pour l'extérieur ou l'intérieur. La technologie DEL permet de remplacer les sources d'éclairage traditionnelles par des modules DEL plus robustes, plus éconergétiques et plus adaptables.

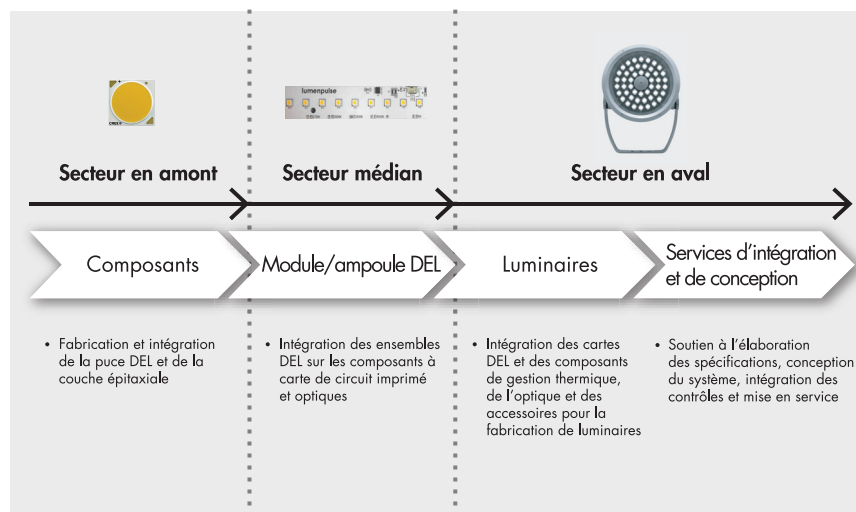
La chaîne de valeur DEL peut se diviser en trois grands secteurs : en amont, qui concerne surtout les fabricants de puces DEL; le secteur médian, qui vise les entreprises qui font le montage des modules DEL et les fabricants d'autres modules connexes; ainsi que l'aval, qui se compose des entreprises offrant des solutions d'éclairage, et les concepteurs et les fabricants de luminaires et de contrôles d'éclairage. De plus, les secteurs en amont, médian et en aval comprennent des entreprises à intégration verticale qui produisent de tout, des puces DEL jusqu'aux solutions d'éclairage complètes, y compris les modules et les composants de contrôle intermédiaires.

Le secteur en amont produit des puces DEL de différents niveaux d'intensité, de longueurs d'onde (couleurs) et de tailles. Les puces DEL sont fabriquées sur un substrat qui peut se composer d'une variété croissante de matériaux, dont le saphir, soit le matériau principalement employé à l'heure actuelle, ainsi que le carbure de silicium (SiC), le silicium, le nitrure de gallium et le cuivre. Une plaquette épitaxiale est déposée sur le substrat et reproduit la structure du semi-conducteur par l'ajout d'une impureté, un procédé désigné sous le nom de dopage qui sert à produire la propriété électrique recherchée. La plaquette est ensuite enduite et recouverte d'une lentille optique. Nous achetons les puces DEL de fournisseurs tiers et les incorporons dans des modules DEL que conçoit Lumenpulse aux fins de leur intégration dans les produits finis vendus.

Le secteur médian produit des cartes de circuit imprimé qui offrent un soutien mécanique et permettent le branchement électrique entre les composants électroniques par l'ajout de réseaux conducteurs, plaquettes et autres éléments. Les puces DEL sont fixées sur ces cartes de circuit imprimé pour la création de modules DEL, à intégrer dans le produit fini d'éclairage DEL. Il y a une grande variété de modules DEL de divers degrés de complexité, selon le nombre de branchements à effectuer et de composants à intégrer dans les cartes de circuit imprimé. La conception des modules peut être personnalisée de manière à offrir un haut rendement, un design optimal et un contrôle de qualité, ce qui en facilitera d'autant l'intégration dans le produit final, soit le luminaire. Chez Lumenpulse, nous concevons nos propres cartes de circuit imprimé et modules DEL, qui sont spécialement conçus pour y insérer notre progiciel exclusif qui garantit l'intégration sans faille dans nos luminaires DEL et un produit fini durable à haut rendement. Pour l'assemblage des modules DEL conformément à notre devis conceptuel et à notre cahier des charges précis, nous faisons affaire avec des fabricants nord-américains.

Dans le secteur en aval, les modules DEL sont intégrés aux luminaires développés pour des objectifs de fonctionnement et de conception précis. Le produit fini peut aussi intégrer des dispositifs de contrôle et des caractéristiques technologiques visant à offrir une solution globale ou un système d'éclairage complet. En mettant l'accent sur le secteur en aval, Lumenpulse peut se consacrer entièrement à l'innovation de produits, à la R&D, aux capacités de design et de conception technique afin de cibler nos marchés finaux et ce, tout en conservant l'exclusivité de nos produits et technologies brevetés et exclusifs, dans la poursuite de nos efforts pour établir et conserver de bonnes relations avec les spécificateurs.

Le diagramme ci-après résume les principales caractéristiques des secteurs en amont, médian et en aval de la chaîne de valeur des DEL :

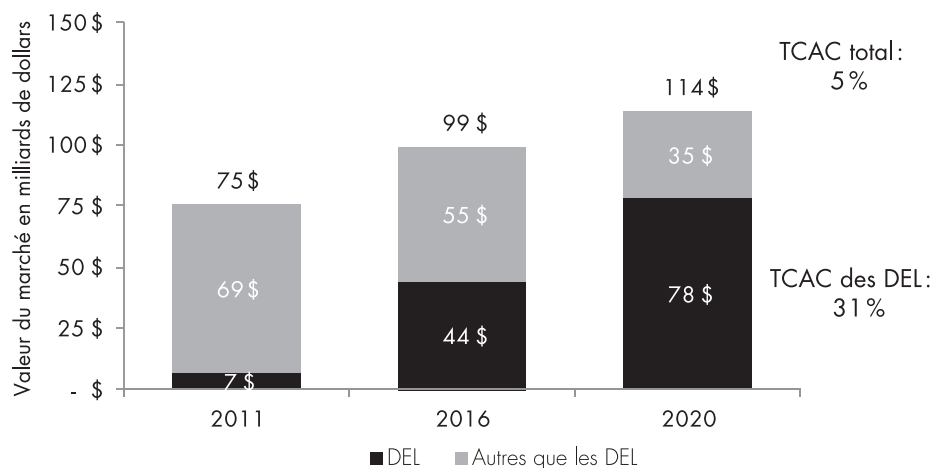


Au cours des dernières années, les secteurs de fabrication en amont et médians se sont caractérisés par très peu de différenciation dans les produits, un surplus et une progression importante des capacités, ce qui a entraîné une surcapacité de production et des pressions exercées sur les prix, en particulier chez les acteurs dont la principale activité visait les applications de rétroéclairage. Par comparaison, la fabrication en aval est très fragmentée et se distingue par des obstacles plus grands pour les nouveaux joueurs. Nous croyons que les plus grandes possibilités d'ajout de valeur et de différenciation résident en aval, car le grand nombre de fournisseurs futurs en amont et dans le secteur médian de la fabrication nous permet d'atténuer les risques inhérents à la concentration des fournisseurs et à la chaîne d'approvisionnement. Il s'ensuit que, à l'heure actuelle, nous n'envisageons pas de fabriquer des puces DEL en amont ou d'assembler des modules DEL dans le secteur de fabrication médian, tout comme nous ne prévoyons pas adopter une stratégie d'intégration verticale. Nous souhaitons cependant continuer à incorporer les composants et les technologies du secteur médian dont nous détenons l'exclusivité dans nos produits finis.

Même si le prix des composants DEL diminue constamment, dans l'ensemble, le prix de nos produits a augmenté de manière constante au cours des dernières années. En effet le haut rendement et les solutions durables que nous offrons non seulement comblent la demande croissante de produits DEL et répondent aux besoins de la tendance marquée de la conversion à la technologie DEL, mais ils permettent de répondre aux exigences techniques rigoureuses des spécificateurs, en ce qui concerne des caractéristiques comme la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, le caractère durable et les possibilités de contrôle. Nous croyons que la baisse du prix des composants DEL rendra plus attrayants d'un point de vue économique un nombre croissant de catégories de produits et d'applications.

Adoption des technologies DEL sur le marché de l'éclairage général

Selon McKinsey, la part du marché de l'éclairage général que représente la technologie DEL devrait passer de 9 % en 2011 à 69 % en 2020. Le diagramme ci-après illustre l'évolution prévue de la part du marché de l'éclairage général DEL, entre 2011 et 2020, selon McKinsey :



Source : McKinsey, *Lighting the Way: Perspectives on the global lighting market*, 2012

Nous croyons que les facteurs ci-après ont alimenté et continueront d'alimenter l'adoption des DEL sur le marché de l'éclairage général.

Possibilités supérieures de contrôle, éclairage à haut rendement, dimensions avantageuses et polyvalence

Les DEL sont issues de la technologie numérique des semi-conducteurs et elles offrent des avantages importants comparativement aux technologies d'éclairage traditionnelles, dont :

- le contrôle numérique de l'intensité, qui permet une gradation de manière constante jusqu'à pratiquement 0, offre une souplesse en matière d'éclairage et encourage d'autres économies d'énergie, en plus d'offrir diverses possibilités sur les façons d'illuminer des espaces;
- une plus grande facilité à diriger la lumière là où elle est requise, ce qui réduit la pollution lumineuse et permet d'utiliser une intensité lumineuse moindre pour une application donnée, permettant une économie d'énergie;
- la possibilité de produire, à la demande, de la lumière à pleine intensité presque instantanément, par contraste avec les produits à fluorescence et DHI qui peuvent nécessiter plusieurs minutes avant d'offrir la pleine intensité requise;
- la possibilité de changer automatiquement la couleur et la température de la couleur d'éclairage et de créer ainsi un environnement dynamique ou de nouveaux effets visuels;
- des tailles réduites, car une puce DEL fait en règle générale moins d'un millimètre carré, permettant de l'employer à de nouvelles fins et de singulariser le produit final d'éclairage au plan de la forme.

Amélioration du rendement des DEL et avantage économique

Depuis le développement des DEL à grande luminosité dans les années 1990, cette technologie a progressé à grande vitesse. Les produits d'éclairage DEL actuellement offerts en couleur blanche douce offrent une efficacité se situant à environ 92 lm/W. Ils peuvent éclairer avec efficacité pendant une aussi longue période que 120 000 heures, tandis qu'une ampoule à incandescence, un tube fluorescent et une ampoule fluorescente compacte ont une efficacité de plus ou moins 15 lm/W, 25 lm/W et 60 lm/W, respectivement, leur durée se situant par ailleurs à environ 750 à 1 000 heures, 20 000 à 36 000 heures et 6 000 à 18 000 heures, respectivement.

Les coûts de fonctionnement totaux des luminaires DEL sont nettement moindres. Leur durée de vie plus longue réduit les coûts de main-d'œuvre en temps et les autres frais associés aux travaux d'entretien et de remplacement des

Du reste, les DEL offrent une robustesse intrinsèque. Ne comportant aucun filament ou verre à briser, les DEL offrent une plus grande résistance aux dommages causés par un choc externe que les solutions d'éclairage plus traditionnelles, comme les ampoules à incandescence et les tubes fluorescents. Le caractère durable des DEL et leur coût de fonctionnement total plus faible constituent une solution durable et un argument économique de plus en plus attrayant favorisant l'avantage de l'adoption d'une solution d'éclairage DEL pour des projets de construction neuve ou de rénovation.

La législation en vigueur et la tendance mondiale de sensibilisation aux problèmes environnementaux constituent des éléments incitatifs essentiels à l'égard de l'adoption de solutions d'éclairage plus éconergétiques. Selon la U.S. Energy Information Administration, environ 17 % de toute l'électricité consommée par les secteurs résidentiels et commerciaux des États-Unis en 2011 se rapportait à l'éclairage. Les gouvernements, les associations industrielles et les utilisateurs finaux industriels et résidentiels devraient adopter rapidement des solutions d'éclairage DEL qui sont conformes aux exigences de la réglementation, qui économiseront de l'énergie et diminueront l'empreinte écologique, car les composants DEL présentent un risque minimal pour l'environnement lorsqu'on en dispose.

Le diagramme ci-après illustre la tendance mondiale vers l'interdiction des ampoules à incandescence pour l'éclairage résidentiel.



De plus, dans le but d'atténuer les contraintes inhérentes à la production d'électricité et favoriser une baisse de la consommation d'énergie, les gouvernements ont adopté une réglementation plus stricte et ont lancé des programmes de certification éconergétique. Il en va ainsi du programme de certification Green Building Council LEED des É.-U., qui établit des normes internationales pour la construction d'immeubles, la rénovation et l'entretien, et qui énonce des critères d'efficacité et de rendement énergétiques pour des immeubles écologiques. Ce programme a, de manière générale, déjà eu une incidence sur la planification des mises en chantier. Des contraintes strictes en termes de rendement de l'éclairage suscitent de fait une utilisation accrue des DEL dans les projets de développement. À ce jour, 53 000 projets sont inscrits au système d'évaluation commercial et institutionnel LEED, ce qui représente plus de 10,1 milliards de pieds carrés d'espace construit dans environ 140 pays. Au Canada, le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDDCa) a dénombré 4 000 immeubles visant à obtenir la certification LEED, et de ce nombre plus de 1 000 immeubles LEED ont été certifiés.

Les normes Title 24 Energy Efficient Standards de la California Energy Commission, qui entrent en vigueur à compter de 2014, constituent un autre exemple de la tendance vers une réglementation ciblant une consommation énergétique plus efficace. En vertu de ces normes, la plupart des projets de rénovation sont tenus de respecter des normes d'éclairage qui satisfont aux critères d'efficacité énergétique applicables aux constructions neuves.

La direction est d'avis que ce contexte réglementaire de plus en plus présent et la sensibilisation croissante du public à l'égard des produits éconergétiques feront augmenter la demande de projets de constructions neuves et de projets de rénovations à l'égard des solutions d'éclairage DEL.

Nouvelles applications potentielles

Nous constatons que les propriétaires d'immeubles et les gestionnaires immobiliers commencent à éclairer des espaces qui ne l'étaient pas auparavant. Par le passé, la possibilité d'une hausse des coûts d'énergie et d'entretien associée à l'éclairage de ces espaces peut avoir été perçue comme une contrainte trop grande. En outre, les concepteurs-lumière ne disposaient pas auparavant des possibilités de conception de forme et de taille réduite qu'offrent les DEL. De plus, la capacité de contrôler ces luminaires en raison de leur caractère numérique offre de nouvelles façons d'éclairer des objets et des espaces. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner l'éclairage architectural et l'illumination dynamique de façade. Un nombre grandissant de propriétaires d'immeubles et de gestionnaires immobiliers veulent maintenant illuminer l'extérieur de tout l'immeuble, des coins sombres de la propriété, ou encore des éléments de l'aménagement paysager à des fins de sécurité et pour des raisons esthétiques. Le propriétaire d'un espace commercial peut souhaiter accentuer une aire spécifique, qui n'était pas éclairée auparavant ou encore illuminer une plus grande surface murale. La direction estime que les nouvelles applications potentielles pourraient susciter une demande supplémentaire dont il n'est pas tenu compte dans les prévisions de croissance des revenus du marché de l'éclairage général.

Nos avantages concurrentiels

Nous sommes d'avis que les avantages concurrentiels présentés ci-après, contribueront à notre réussite commerciale continue et à notre rendement futur.

Compétences de premier ordre en innovation, R&D, design et conception technique

Nous croyons que notre croissance rapide s'explique par nos compétences de premier ordre en innovation, R&D, design et conception technique.

Nous croyons que notre connaissance approfondie du secteur, combinée à nos compétences de premier ordre en design industriel, à notre expertise technologique, à notre processus souple de R&D, à nos familles de produits évolutifs et à nos plateformes de technologies modulaires, nous permettent d'identifier et d'exploiter rapidement des occasions d'affaires et développer et de lancer de nouvelles solutions d'éclairage DEL qui répondront aux objectifs des spécificateurs, et aux besoins et aux attentes des utilisateurs finaux. Depuis le lancement de notre premier produit en 2008, nous avons introduit chaque année sur le marché en moyenne plus de 14 nouveaux produits, et nous prévoyons que cette tendance perdurera à l'avenir.

Nous recueillons en permanence de l'information par les rapports directs que nous entretenons avec les spécificateurs et les utilisateurs finaux, ainsi que par l'intermédiaire de nos agences de représentation et revendeurs à

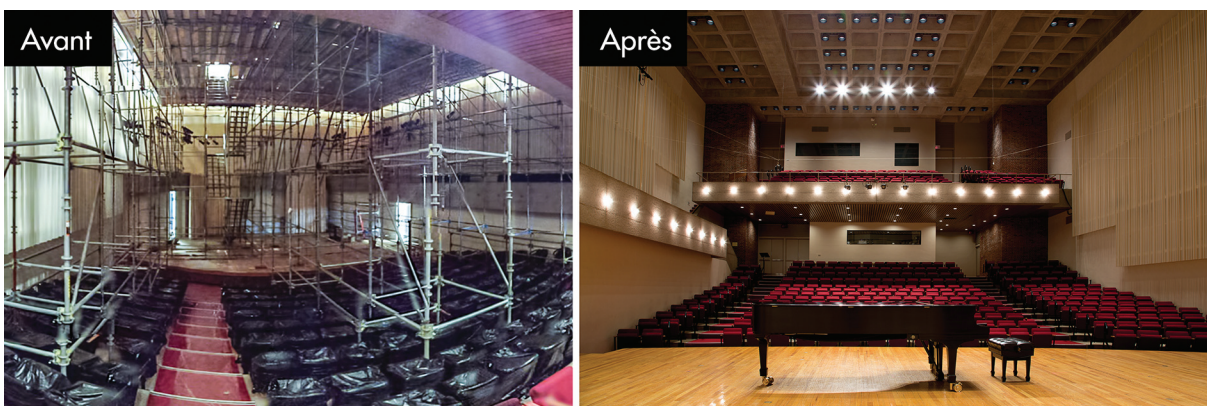
valeur ajoutée et nous sommes en mesure de réagir rapidement à cette information pour développer et lancer de nouveaux produits ou de nouvelles technologies, ou encore modifier, adapter ou améliorer nos produits et technologies déjà sur le marché.

Pour devancer la concurrence, le développement de produits et technologies novatrices est particulièrement importante dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications. Nous sommes d'avis que nos efforts en matière de R&D et de design nous ont procuré un avantage technologique sur la concurrence, avec notre large éventail de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications qui satisfont aux exigences techniques rigoureuses à l'égard des caractéristiques comme la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, le caractère durable et les possibilités de contrôle. Lorsque les spécificateurs inscrivent les caractéristiques uniques de nos produits dans leurs demandes de propositions, ils influencent l'adoption des produits et des technologies de Lumenpulse par les utilisateurs finaux.

En outre, nous concevons nos propres cartes de circuit imprimé et modules DEL, qui sont spécialement conçus pour y insérer notre progiciel exclusif, garantissant l'intégration parfaite dans nos luminaires DEL, ainsi qu'un produit fini durable à haut rendement.

Depuis la création de Lumenpulse en 2006, nos efforts en design et en R&D nous ont permis d'obtenir 19 brevets, tandis que 50 demandes de brevet sont en instance. Nous sommes d'avis que notre portefeuille de technologies et de concepts brevetés et exclusifs constitue un important obstacle pour notre concurrence. Voir la rubrique « – Propriété intellectuelle ».

À titre d'exemple, en 2013, Lumenpulse a effectué une conversion au Buckley Recital Hall du Amherst College, un immeuble de 45 ans qui devait auparavant cesser ses activités annuellement pour effectuer des travaux d'entretien. Cette conversion visait l'installation d'un système d'éclairage DEL et d'une technologie numérique intelligente en raccordant les luminaires à la technologie Lumentalk. Ce projet a revitalisé l'édifice de façon non envahissante, sans qu'il soit nécessaire d'exécuter de vastes travaux onéreux de réfection des câbles et de rénovations. Conjugué aux économies substantielles en énergie, en frais d'entretien et en coûts reliés à la fermeture, l'immeuble dispose maintenant d'un système d'éclairage à la fine pointe de la technologie, y compris un nouveau réseau numérique composé de 14 zones de contrôle qui permet de programmer toute la gamme de gradation lumineuse, jusqu'à l'obscurité presque complète (près de 0 %). La direction estime que la période de récupération des coûts de ce projet a été de moins d'un an.



Ci-dessus : Avant la conversion à l'éclairage DEL, le Buckley Recital Hall devait chaque année cesser ses activités pendant trois semaines pour effectuer des travaux d'entretien, les échafaudages et le changement des lampes s'ajoutant par ailleurs aux coûts de fonctionnement.

Le Buckley Recital Hall témoigne de la valeur de l'offre de produits de la Société. Grâce à l'utilisation de la technologie Lumentalk et de ses autres produits, Lumenpulse propose des solutions attrayantes pour la mise à jour des systèmes d'éclairage des structures architecturales, sans que cela n'entraîne de grands travaux de réfection onéreux de l'infrastructure existante.

Étendue et qualité de nos produits

Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, qui combinent nos luminaires DEL hautement configurables, avec nos

systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies brevetées et exclusives de contrôle, de triage algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nos produits visent de nombreuses applications d'éclairage, dont l'éclairage d'accentuation, de niche, par projecteur, l'éclairage général, rasant, de façade, de signalisation, immergée et l'éclairage des aires de travail, en plus d'offrir de nombreuses configurations, y compris des choix variés en ce qui concerne l'optique, les couleurs, les accessoires et la finition.

Nous avons regroupé notre offre de produits par principales familles de produits hautement configurables et qui conviennent au type d'éclairage particulier souhaité, afin de relever divers défis en matière d'éclairage, qu'il s'agisse d'éclairer un petit espace intérieur de bureau, un vaste stade ou un complexe de villégiature. Cette façon de procéder nous permet également de répondre aux objectifs des spécificateurs et de combler les besoins et les attentes des utilisateurs finaux en offrant des solutions d'éclairages polyvalentes, uniformes et de qualité, en plus d'être durables :

- *Polyvalence* – Notre approche de regroupement des produits par famille dans la conception des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, nous a amenés à développer une large famille de produits qui offre aux spécificateurs une solution souple qui convient à plusieurs applications d'éclairage. Grâce à plus de 80 produits différents répartis dans 10 familles de produits distinctes, la direction est d'avis que notre offre de produits DEL constitue une offre complète et se compare avantageusement à l'éventail de produits DEL offerts par nos concurrents pour les catégories de produits et les applications ciblées par Lumenpulse. Nos familles de produits évolutifs fournissent une solution dont disposent les spécificateurs qui recherchent une uniformité visuelle d'un projet à l'autre, ainsi qu'une grande souplesse, car toutes les familles de produits Lumenpulse sont assorties d'un choix de paramètres optiques, de couleurs, d'accessoires et de finitions, de possibilités de changement de couleur d'éclairage et d'utilisation de lumière blanche et blanche dynamique. Nous conseillons les spécificateurs directement ou par l'intermédiaire de nos agences de représentation ou de revendeurs à valeur ajoutée, et nous avons développé une série de réglages d'éclairage précis qui simplifient grandement le travail de conception et de configuration de l'éclairage.
- *Uniformité et qualité de la lumière* – Nos technologies brevetées et exclusives garantissent la qualité, la précision et l'uniformité de la lumière, et il en résulte que nos luminaires DEL offrent un haut rendement photométrique. Lumenbin, notre technologie exclusive de triage algorithmique de l'éclairage garantit la même température de couleur pour tous les luminaires Lumenpulse, ce qui permet de régler un problème de taille pour les spécificateurs et les fabricants, puisque les procédés de fabrication de DEL peuvent en règle générale donner lieu à de grandes variations d'un lot à un autre, et il peut s'ensuivre une distorsion dans l'uniformité des couleurs parmi les luminaires.
- *Caractère durable* – Nous croyons que les luminaires Lumenpulse sont reconnus par les acteurs de l'industrie pour leur robustesse et leur caractère durable qui font partie intégrante de leur conception. Notre technologie brevetée Lumencool nous permet d'augmenter la durée de vie L70 de nos luminaires jusqu'à 120 000 heures, tandis que notre design industriel nous offre la possibilité de remplacer les pièces d'usure des luminaires, en soi une caractéristique unique dans l'industrie qui atténue le besoin de remplacements onéreux des luminaires. De plus, quelques-uns de nos produits parmi les plus robustes sont assortis d'une certification antivibration 3G, conforme aux normes édictées par l'American National Standards Institute (ANSI), ce qui rend possible leur utilisation sur des structures à forte circulation, comme les ponts.

Technologies de contrôle novatrices

Nous sommes d'avis que nos technologies de contrôle novatrices nous offrent un avantage technologique sur la concurrence, en plus de faciliter l'installation et la mise à jour des produits et d'en réduire les coûts, favorisant une intégration parfaite des produits et éliminant les problèmes d'incompatibilité entre les luminaires et les dispositifs de contrôle.

L'éclairage DEL présente certaines contraintes d'intégration. Contrairement aux sources d'éclairage traditionnelles analogiques et contrôlées par la modulation de l'intensité électrique, les DEL sont des systèmes numériques qu'il faut donc contrôler par signal numérique. Les contrôles standards d'éclairage DEL exigent l'installation d'un câble de données précis, ce qui fait du remplacement des luminaires et des sources d'éclairage traditionnels par une solution d'éclairage DEL une activité envahissante et onéreuse, et qui comporte souvent des travaux de construction et de réfection des cloisons et des plafonds pour la pose des câbles de données. De plus, il existe plusieurs protocoles de contrôle et chacun d'entre eux nécessite un dispositif de commande DEL unique. La gradation progressive de l'éclairage présente aussi des contraintes particulières dans un système numérique, et il est difficile de le faire fonctionner de manière fluide et uniforme.

Nous croyons que nos technologies brevetées et exclusives peuvent offrir une solution intéressante pour résoudre les problèmes suivants :

- *Contrôle* – Notre technologie brevetée Lumentalk est disponible pour la plupart de nos luminaires et permet de transformer le câblage électrique en place en une liaison de communications de données à haute vitesse stable et sans parasites. Elle permet de contrôler les luminaires DEL sans câblage supplémentaire, ce qui réduit d'autant les coûts d'installation et facilite la conversion à l'éclairage DEL.
- *Protocole* – Notre technologie brevetée Lumensmart permet aux luminaires DEL de détecter et s'adapter automatiquement à tout contrôle d'éclairage utilisant les protocoles DMX, RDM, DALI et 0-10 V, qui permettent de régler des problèmes d'incompatibilité entre les luminaires et les dispositifs de contrôle. Cette technologie simplifie considérablement la spécification et permet l'adoption rapide de systèmes de contrôle dynamiques intelligents, offrant des fonctionnalités comme l'économie d'énergie, le déclenchement par détecteur ou le contrôle déclenché par un événement.
- *Gradation* – Notre progiciel exclusif Lumendim est intégré dans tous nos luminaires, il permet de régler en douceur l'intensité de la lumière blanche, produisant alors une courbe de réponse d'intensité lumineuse qui correspond à celle de l'œil humain. Ainsi, il offre une gradation plus naturelle et attrayante, sans donner l'impression d'un changement saccadé, comme c'est souvent le cas des réglages linéaires de la concurrence.

Relations avec les spécificateurs et réseaux de distribution

Notre connaissance approfondie du secteur de l'éclairage, conjuguée à notre force de vente directe à l'interne et à notre solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée en Amérique du Nord, et au nombre croissant de revendeurs à valeur ajoutée des régions de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et de l'Asie-Pacifique, nous a permis d'établir et de maintenir de bons rapports avec les spécificateurs et de développer des réseaux de distribution. Notre capacité à offrir, à la demande, une solution personnalisée à nos clients et le soutien pour nos produits, contribue encore plus à l'établissement de liens durables avec les spécificateurs. Ces relations à long terme nous permettent de bien comprendre les objectifs et les besoins précis des spécificateurs. En outre, elles nous aident à anticiper les tendances du secteur de sorte que nous puissions développer les solutions d'éclairage en demande aujourd'hui et dans l'avenir.

En règle générale, nos solutions d'éclairage DEL correspondent à une fraction seulement des coûts totaux d'un projet de construction alors qu'elles créent un impact visuel significatif, en plus de conférer d'autres bénéfices d'exploitation à long terme. Nous sommes d'avis que les spécificateurs du segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications recherchent surtout des produits de qualité, des caractéristiques technologiques précises et considèrent le coût des solutions de cette catégorie en fonction de l'exploitation pendant la durée de vie de l'équipement, alors que le segment de marché des produits génériques sans spécifications se caractérise le plus souvent par des coûts initiaux peu élevés. Nous croyons en effet que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs, du fait que la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, ainsi que le caractère durable et les possibilités de contrôle qu'ils offrent sont des facteurs importants de différenciation.

En qualité de société fournissant uniquement des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, nous n'avons pas de conflit de distribution ni de part de marché à protéger comme c'est le cas des fournisseurs de technologie d'éclairage traditionnel. Ceci nous permet de nous concentrer entièrement sur les objectifs des spécificateurs et sur les besoins et attentes des utilisateurs finaux, nous incitant à développer des solutions d'éclairage DEL novatrices qui ciblent tout particulièrement les produits de catégorie de spécifications.

Capacité établie d'intégrer et de soutenir les technologies Lumenpulse avec les produits d'autres fabricants

La polyvalence de nos produits et de nos technologies nous permet d'intégrer et de soutenir avec efficacité les produits d'autres fabricants, ce qui rehausse d'autant l'attrait de nos produits auprès des spécificateurs. Il en découle également des occasions d'affaires que nous souhaitons explorer au cours des prochaines années, soit par l'intermédiaire de revenus tirés de la concession de licences de nos technologies brevetées et exclusives ou par les revenus FEO tirés de la vente de nos composants DEL conçus sur mesure intégrant ces technologies à d'autres fabricants qui ne nous livrent pas concurrence sur nos marchés et applications ciblés. Par exemple, Lumentalk a déjà été introduit avec succès dans la famille de produits d'éclairage à rail de catégorie de spécifications d'un grand

fabricant nord-américain. La facilité d'intégration de nos produits et technologies favorise par ailleurs l'acquisition d'entreprises qui offrent des produits complémentaires auxquels nous pouvons greffer notre technologie, en plus de nous donner la possibilité d'élargir rapidement notre famille de produits.

Équipe de direction expérimentée possédant une grande connaissance du secteur et hautement motivée

Notre équipe de la haute direction se compose de personnes d'horizons variés et qui possèdent une vaste expérience. Notre président du conseil, et président et chef de la direction est Francois-Xavier Souvay, qui est un vétéran du secteur de l'éclairage qui cumule à lui seul plus de 20 années d'expérience dans le secteur, ayant été à la barre du développement de Lumenpulse depuis les tous débuts. Robert Comeau, notre vice-président exécutif et chef de la direction financière, a plus de 30 années d'expérience au sein de sociétés publiques et privées. Nous disposons en outre de solides équipes compétentes en R&D, développement de produits, exploitation, ventes et mise en marché. Avant de joindre nos rangs, bon nombre de nos employés ont acquis leur expérience auprès de chefs de file du secteur.

Depuis la création de Lumenpulse, la direction a été en mesure de :

- superviser et financer l'élaboration de notre portefeuille de solutions d'éclairage DEL;
- attirer et garder du personnel clé en design, en conception technique, en exploitation, en vente et en mise en marché;
- établir un réseau de distribution et de vente, et tisser et maintenir des liens avec des spécificateurs;
- faire progresser les revenus au TCAC de 78 % entre l'exercice financier 2011 et la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2014.

Collectivement, nos administrateurs et nos dirigeants auront la propriété, contrôleront ou exerceront directement ou indirectement le contrôle sur un total de ● actions ordinaires, soit ● % des actions ordinaires en circulation immédiatement après le placement (en supposant que l'option de surallocation ne soit pas exercée).

Stratégie de croissance

La direction a comme objectifs de poursuivre la croissance des activités de Lumenpulse à un taux de croissance qui dépasse celui du marché de l'éclairage général pour les produits DEL, puis au fil du temps, se rapprocher du taux de croissance du marché, et d'atteindre des marges brutes ajustées de près de 50 % et des marges du BAIIA ajusté d'environ 18 % à 20 % au cours des cinq prochaines années. Ces objectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à certains risques et certaines incertitudes, dont un bon nombre sont indépendants de notre volonté, et qui pourraient faire en sorte que les résultats obtenus diffèrent très largement de ces objectifs. Voir les rubriques intitulées « Information prospective » et « Facteurs de risque ».

Nous croyons que nous pouvons devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement pour la catégorie de spécifications grâce à la mobilisation des ressources de nos réseaux de distribution nord-américains, l'élargissement de notre accès au marché par l'établissement de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle internationale, l'ajout de nouveaux produits et de nouvelles technologies dans notre portefeuille actuel et la poursuite d'une stratégie d'acquisition rigoureuse.

Mobiliser les ressources de notre réseau de distribution en Amérique du Nord

Étant donné le solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée dont nous disposons en Amérique du Nord et nos liens avec les spécificateurs qui travaillent sur ce marché, nous croyons que notre portefeuille actuel de produits recèle encore un potentiel inexploité et nous offrira d'autres possibilités importantes de développer encore plus notre entreprise. Nous avons l'intention d'accroître nos investissements dans des programmes qui nous procureront une visibilité encore plus grande auprès de nos partenaires et spécificateurs actuels, et déboucheront sur l'attribution d'autres projets. Nous voulons notamment élargir la portée de nos programmes de formation et d'enseignement, qui ne visent actuellement qu'un premier niveau de spécialistes de l'éclairage, et cibler le public élargi de spécificateurs comprenant les architectes, les ingénieurs, les architectes paysagers, et les architectes d'intérieurs.

Développer notre marché cible et y introduire de nouvelles offres de produits

Nous avons l'intention d'élargir notre marché cible global et d'enrichir notre portefeuille existant de nouvelles offres de produits et de technologies. Au cours des trois dernières années, nous avons lancé avec succès plus de 50 nouveaux produits selon un processus interne contrôlé de lancement de nouveau produit, composé de six étapes bien définies, comportant des objectifs à réaliser à la fin de chaque étape avant de passer à la suivante. Ce processus met à contribution plusieurs services de la Société dans le but d'établir une priorité dans le développement de nouveaux produits et d'encourager l'innovation chez les employés de Lumenpulse. Nous croyons que notre réussite dépendra largement de notre capacité à lancer une nouvelle offre de produits et de technologies ou à améliorer des produits et des technologies déjà sur le marché de manière à combler les besoins en constante évolution des spécificateurs et des utilisateurs finaux. La direction croit que l'offre de produits et la plate-forme technologique de la Société peuvent être bonifiées et inclure d'autres catégories de produits et d'autres types d'applications encore non ciblées par Lumenpulse, ce qui constituerait une occasion attrayante d'expansion et de croissance de l'entreprise.

Élargir notre accès au marché en établissant de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle internationale

Nous croyons que le marché international des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications est vaste et connaît une expansion rapide. À l'heure actuelle, Lumenpulse n'exploite pas de manière exhaustive ce marché, car nous venons tout juste de mettre en place de nouveaux réseaux à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Nous avons l'intention de réaliser des investissements stratégiques pour accroître notre présence sur le marché international. Entre autres, nous souhaitons accélérer l'ajout de professionnels de la vente afin de mieux faire connaître notre marque, et de générer des revenus supplémentaires auprès des spécificateurs dans les régions de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique et en Amérique latine, où notre présence est actuellement très limitée, voire inexistante. Cette force de vente supplémentaire aura pour mandat de conclure de nouvelles ententes avec des revendeurs à valeur ajoutée dans le but de procurer à Lumenpulse la même visibilité et le même soutien au plan international que ceux dont l'entreprise bénéficie en Amérique du Nord.

Poursuivre une stratégie d'acquisition rigoureuse

Nous croyons que la fragmentation du marché dans le secteur de l'éclairage de catégorie de spécifications offre des possibilités de consolidation. Nous savons que des situations pourraient survenir qui nous permettraient d'atteindre nos buts et d'accroître plus rapidement ou de manière plus efficace la valeur des avoirs de nos actionnaires. À cette fin, après le présent placement, nous songerons à tirer profit de notre solide bilan et à réaliser des acquisitions stratégiques, d'actifs ou de sociétés, en ciblant des produits et des technologies DEL complémentaires qui permettront d'élargir notre offre, ou de sociétés dotées d'une présence internationale susceptibles de nous fournir d'autres réseaux de commercialisation sur des marchés qu'actuellement nous sous-exploitions. Les sociétés acquises deviendraient des filiales ou des divisions de Lumenpulse. Même si nous n'avons pas d'entente ou d'engagement d'acquisition à l'heure actuelle, nous avons identifié un certain nombre de possibilités à l'égard desquelles nous pourrions agir à court ou à moyen terme.

Accroître notre marge bénéficiaire brute et atteindre la rentabilité

En plus de nos efforts pour devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, la direction compte accroître la marge bénéficiaire brute de la Société et d'atteindre la rentabilité par les moyens suivants :

- tirer des profits de l'accroissement prévu de l'ampleur de nos activités;
- accroître la proportion des produits Lumenpulse à marges plus élevées, vendus en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comparativement aux produits d'autres fabricants vendus et distribués au Québec;
- élaborer des stratégies pour constamment réduire le coût des intrants;
- continuer à axer nos efforts sur l'efficacité et l'excellence accrues de nos activités.

Survol des produits

Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains. Nous élaborons nos solutions par la combinaison d'un large éventail de luminaires DEL hautement configurables, avec nos systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies brevetées et exclusives de contrôle, de triage

algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nos produits visent de nombreuses applications d'éclairage, en plus d'offrir de nombreuses configurations qui permettent aux spécificateurs de relever divers défis en matière d'éclairage, allant d'un espace bureau jusqu'à un vaste stade ou d'un complexe de villégiature.

Nous croyons que notre connaissance approfondie du secteur, combiné à nos compétences de premier ordre en design industriel, à notre expertise technologique, à notre processus souple de R&D, à nos familles de produits évolutifs et à nos plateformes de technologies modulaires, nous permettent d'identifier et d'exploiter rapidement des occasions d'affaires, et de développer et de lancer de nouvelles solutions d'éclairage DEL qui répondront aux objectifs des spécificateurs et aux besoins et aux attentes des utilisateurs finaux. Nos solutions satisfont aux exigences techniques rigoureuses relatives aux caractéristiques comme la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, le caractère durable et les possibilités de contrôle.

Nous concevons nos propres cartes de circuit imprimé et modules DEL, qui sont spécialement conçus pour y insérer notre progiciel, garantissant l'intégration parfaite dans nos luminaires DEL et un produit fini durable à haut rendement.

Nous croyons détenir un avantage indéniable, en qualité de société fournissant uniquement des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, puisque nous n'avons pas de conflit de distribution ni de part de marché à protéger comme c'est le cas des fournisseurs de technologie d'éclairage traditionnel.

Avantages concurrentiels et caractéristiques de nos produits DEL

Le tableau ci-après résume les avantages concurrentiels de nos produits, en plus de souligner certaines de leurs principales caractéristiques.

Avantages concurrentiels	Caractéristiques
<i>Polyvalence</i>	- Familles de produits évolutifs qui confèrent une uniformité de l'impact visuel à de nombreuses applications. - Contrôle de la conception des modules DEL qui sont intégrés dans les produits finis, et choix des paramètres optiques, des couleurs, des accessoires et des finitions, favorisant une plus grande souplesse. - Solutions pour les applications de changement de couleur, et d'éclairage de lumière blanche et blanche dynamique.
<i>Uniformité et qualité de la lumière</i>	- Rendement photométrique de grande qualité. - Technologie exclusive Lumenbin de triage algorithmique qui garantit l'uniformité des températures de couleur rendues par les luminaires Lumenpulse.
<i>Caractère durable</i>	- Durée de vie L70 de 120 000 heures rendue possible par la technologie brevetée Lumencool. - Design industriel durable qui offre la possibilité de remplacer des pièces d'usure dans le luminaire. - Certification antivibration pour les produits installés sur les structures où il y a une forte circulation, comme les ponts.
<i>Technologies de contrôle novatrices</i>	- Notre technologie brevetée Lumentalk permet de convertir le câblage électrique en un réseau de contrôle numérique robuste, ce qui réduit d'autant les coûts d'installation et facilite la conversion à l'éclairage DEL. - Notre technologie brevetée Lumensmart permet aux luminaires DEL de détecter et de s'adapter automatiquement à tout protocole de contrôle d'éclairage, et de régler ainsi des problèmes d'incompatibilité entre les luminaires et les dispositifs de contrôle d'éclairage. - Progiciel exclusif Lumendim, qui permet une gradation plus naturelle et attrayante et évite une gradation saccadée de l'éclairage.

Aperçu de nos produits et de nos familles de produits

Notre offre comprend les produits et les familles de produits ci-après.

lumenbeam



Description	Projecteurs DEL à haut rendement pour l'éclairage intérieur et extérieur. La famille Lumenbeam se compose de 27 produits, y compris les projecteurs à lumière blanche dynamique et les projecteurs à changement de couleur de tailles variées. Les projecteurs Lumenbeam sont aussi offerts en modules suspendus.
Année(s) de lancement	2010-2013
Applications	Espaces extérieurs et façades, y compris des façades de plusieurs étages et de grandes structures. Environnements intérieurs, dont des colonnes, arbres ou autres éléments architecturaux et paysagers.
Prix remportés	Prix Next Generation Luminaires (NGL) – 2012 Prix Red Dot Product Design – 2012 Prix Product Innovation Award (PIA) dans la catégorie Plafond/voûte – 2012 Prix Product Innovation Award (PIA) dans la catégorie Éclairage architectural et de projection – 2011 Prix Lightfair Innovation – 2011

lumenfacade



Description	Le Lumenfacade est un luminaire linéaire DEL à haut rendement pour les applications intérieures et extérieures. La famille Lumenfacade se compose de 18 produits, y compris des luminaires de couleur blanche dynamique et à changement de couleur.
Année(s) de lancement	2008-2013
Applications	Lumière rasante, d'accentuation et de projection sur des murs et des façades à l'intérieur et à l'extérieur.
Prix remportés	Prix Product Innovation Award (PIA) dans la catégorie Éclairage de niche/linéaire/illumination murale – 2012

lumencove



Description	Luminaires à haut rendement qui offrent une solution de rechange plus durable et plus souple que les tubes fluorescents. La famille Lumencove comprend neuf produits, y compris des luminaires de grande puissance, à couleur blanche dynamique et à changement de couleur.
Année(s) de lancement	2008-2012
Applications	Installés dans des niches et les espaces restreints. Convient idéalement pour un éclairage doux et indirect.
Prix remportés	Prix Next Generation Luminaires (NGL) – 2012 (Lumencove XT) Prix Next Generation Luminaires (NGL) – 2012 (Lumencove) Prix Product Innovation Award (PIA) : catégorie d'éclairage de niche/linéaire – 2011

lumenline



Description	Luminaires d'éclairage linéaire DEL de grande qualité pour l'illumination générale d'espaces intérieurs architecturaux et commerciaux. La famille Lumenline comprend 14 produits, y compris les modèles suspendus, en applique murale et encastrés.
Année(s) de lancement	2012-2013
Applications	Éclairage général discret et souple, qui convient dans un contexte commercial et institutionnel, au bureau et dans la salle de classe. Une solution de rechange éconergétique et économique à l'éclairage fluorescent.

lumendome



Description	Luminaires signalétique de type pixel pour les applications intérieures et extérieures. La famille Lumendome comprend six produits, de tailles variées et à plusieurs versions de changement de couleur.
Année(s) de lancement	2009-2012
Applications	Convient idéalement à l'affichage vidéo à faible résolution et aux façades multimédias, à la projection de films vidéo de faible densité et aux décors urbains. Peut aussi servir à illuminer le contour d'immeubles et de structures.

lumensub



Description	Luminaire immergés pour applications aquatiques. Le produit Lumensub est aussi offert en version à changement de couleur.
Année(s) de lancement	2009-2012
Applications	Produit conçu pour l'éclairage sous l'eau.
Prix remportés	Prix Product Innovation Awards (PIA) dans la catégorie Éclairage spécialisé – 2012

lumensign



Description	Panneau indicateur architectural illuminé par la tranche.
Année(s) de lancement	2009
Applications	Conçu pour donner des indications et offrir une signalisation, pour les lieux comme les hôtels, les bureaux, les écoles et les universités.

lumentask



Description	Luminaire linéaire pour l'éclairage pour les espaces restreints. Offert en une variété de tailles.
Année(s) de lancement	2009
Applications	Convient à l'éclairage sous les armoires, pour les niches et les espaces restreints.

lumenedge



Description	Panneau DEL éclairé sur deux côtés de taille variée et dont les dimensions peuvent être modifiées sur mesure.
Année(s) de lancement	2009
Applications	Conçu pour la signalisation architecturale et l'éclairage d'affiches.



Description	Système d'éclairage linéaire localisé qui offre une solution de rechange écoénergétique durable aux lampes fluorescentes. La famille Lumentube comprend quatre produits, dont des modèles suspendus et de table.
Année(s) de lancement	2009
Applications	Conçu pour les armoires, les placards, les étagères, les tables et les espaces de travail.

Aperçu de nos systèmes de contrôle

Nos systèmes de contrôle comprennent les produits ci-après :

Système de contrôle

lumencue



Description

Le Lumencue est un contrôleur d'éclairage USB autonome DMX512 qui permet de programmer rapidement et facilement des jeux de lumière dynamiques. Les scénarios d'éclairage peuvent être déclenchés par un calendrier ou une horloge ou par des contrôleurs externes, ou encore passés en boucle.

Avantages

- L'intégration est simplifiée grâce à huit ports de relais.
- Permet l'enregistrement facile de jeux de lumière grâce à une minicarte SD.

lumenID



Le LumenID est un ensemble logiciel-matériel qui permet de relier les luminaires Lumenpulse directement à votre ordinateur. Il offre ainsi un moyen simple et rapide de traitement et de diagnostic ainsi que des démonstrations des luminaires Lumenpulse. Le LumenID peut configurer les luminaires Lumenpulse en réseau en repérant et en identifiant chaque luminaire, ce qui permet un traitement rapide et efficace. Le mode de fonctionnement intelligent de LumenID se traduit par une réduction importante du temps requis de mise en service et des coûts d'installation.

- La rétroaction immédiate permet un diagnostic et un traitement faciles et rapides.
- Les progrès sont conservés en mémoire, ce qui permet de compléter l'installation ultérieurement.

lumentouch



Le Lumentouch est un contrôleur d'éclairage DMX512 doté d'une interface à touches intuitive qui permet de programmer, de modifier et d'activer des jeux de lumière dynamiques de façon simple et rapide.

- Simplifie l'intégration avec les systèmes tiers.
- Permet une installation rapide et facile.

lumentone



Le Lumentone 2.0 est un contrôleur DMX mural qui donne accès à des installations d'éclairage complexes. Il permet, par une simple pression et rotation du cadran, de diminuer l'intensité lumineuse, de changer les couleurs, d'augmenter la température de couleur, d'ajouter des effets ou de modifier le rythme des changements. Le Lumentone convient aux installations d'éclairage utilisant la lumière blanche et celles qui utilisent les couleurs.

- Rend accessibles les effets d'éclairage complexes.
- Simplifie l'intégration à tous les types de boîtes de jonction (boîtes de raccordement) du secteur.

Aperçu de nos principales technologies

Tous nos produits font appel aux principales technologies brevetées et exclusives décrites ci-après :

Principales technologies

Avantages

lumentalk™

Lumentalk est une technologie numérique de pointe permettant de contrôler l'éclairage DEL au moyen du câblage électrique existant en c.a., ce qui réduit les coûts d'installation et facilite la conversion à l'éclairage DEL. Grâce à Lumentalk, le câblage électrique se transforme en une ligne de communication à haute vitesse stable et sans parasite. Ainsi, les luminaires DEL sont contrôlés directement sans câbles supplémentaires pour la transmission de données. Cette technologie est indépendante de protocole, elle est donc compatible avec les types de gradateurs et les contrôles standards comme Triac, 0-10V, DALI, DMX, ELV.

- Réduit les coûts d'installation
- Facilite la conversion à l'éclairage DEL
- Compatible avec tous les contrôles courants standards.

lumensmart

Lumensmart est une technologie brevetée qui permet aux luminaires DEL de détecter et de s'adapter automatiquement à tout contrôle d'éclairage utilisant les protocoles DMX, RDM, DALI et 0-10V sur réseau câblé. La reconnaissance automatique d'une multitude de protocoles, planifiés ou déjà installés, simplifie considérablement l'uniformisation des caractéristiques et permet l'adoption rapide de systèmes de contrôle intelligents des systèmes d'éclairage DEL qui réduisent les coûts énergétiques. Lumensmart est en cours d'intégration dans nos produits au cours de l'année 2014.

- S'adapte à tous les dispositifs de contrôles courants standards.
- Règle les problèmes courants d'incompatibilité

lumenbin

Lumenbin est une méthode de triage algorithmique exclusive qui garantit l'uniformité des températures de couleur rendues par les luminaires Lumenpulse. Elle permet ainsi de surmonter une difficulté avec laquelle doivent généralement composer les spécificateurs d'éclairage DEL. Grâce à un procédé de fabrication et de chaîne logistique exclusive, la technologie Lumenbin garantit l'uniformité des températures de couleur selon les standards du secteur.

- Qualité de l'éclairage
- Uniformité des couleurs

lumendim

Intégré à tous les luminaires Lumenpulse, Lumendim est un progiciel qui permet de régler en douceur l'intensité de la lumière blanche. Lumendim produit une courbe de réponse en intensité qui correspond à celle de l'œil humain. Cette caractéristique permet d'obtenir une intensité plus naturelle et attrayante, sans donner l'impression d'un changement saccadé qui résulte parfois d'un réglage linéaire.

- Gradation en douceur de la lumière

lumencool

Lumencool est un système de réglage thermique à 2 sections intégré à de nombreux luminaires Lumenpulse. Cette technologie brevetée permet à l'air de circuler entre le module d'alimentation et la carte DEL, ce qui optimise la superficie d'éclairage, augmente la puissance lumineuse et donne aux luminaires Lumenpulse une durée de vie (L70) pouvant atteindre 120 000 heures. En séparant les composantes d'alimentation des sources lumineuses, la technologie améliore également le caractère durable du système. Elle prolonge leur durée de vie en facilitant le remplacement des composantes.

- Taille réduite des luminaires
- Durée de vie prolongée du produit

lumenoptiflex

LumenOptiflex est une technologie novatrice qui accroît les options en matière d'optique, améliore la souplesse et la polyvalence. Cette technologie brevetée intègre l'optique et les cartes DEL dans un même luminaire, rendant ainsi possibles la segmentation et la création de répartitions photométriques distinctes. Grâce à LumenOptiflex, un seul luminaire peut offrir à la fois divers types de faisceaux, étroits et larges, et exercer la fonction de plusieurs luminaires.

- Accroît les options en matière d'optique et améliore la souplesse et la polyvalence
- Permet la projection de divers types de faisceaux dans un seul luminaire

Produits d'autres fabricants

Nous agissons en qualité de revendeur à valeur ajoutée de solutions d'éclairage de catégorie de spécifications pour plus de 15 fabricants nord-américains et européens (dont Lumenpulse) au Québec. Parmi les produits d'autres fabricants que distribue Lumenpulse, il y a les luminaires sur rail, les plafonniers intensifs, les luminaires encastrés dans le sol qui éclairent vers le haut, les projecteurs encastrés, les luminaires de grandes surfaces, et les lampadaires. À titre de revendeur à valeur ajoutée, nous sommes en mesure d'offrir des solutions complètes dans le cadre d'un projet pour nos clients du Québec, tout comme nous pouvons recueillir de l'information sur le marché et trouver de nouvelles occasions d'affaires.

Projets sélectionnés

Nos solutions d'éclairage DEL ont été installées dans plus de 5 000 projets, dans des contextes aussi variés que les arts et l'éducation, les infrastructures publiques et commerciales, les établissements de santé, les hôtels et les restaurants, les immeubles municipaux, les commerces au détail, les équipements sportifs et de loisirs, les aires de travail intérieures et extérieures. En voici quelques exemples :

- Biosphère, Musée de l'environnement (Montréal, QC)
- Complexe Desjardins (Montréal, QC)
- Maple Leaf Gardens (Toronto, Ont.)
- Musée canadien pour les droits de la personne (Winnipeg, Man.)
- BC Place Football Stadium (Vancouver, C.-B.)
- Natural History Museum (New York, NY)
- Port Authority (New York, NY)
- Hotel NoMad (New York, NY)
- Metropolitan Museum of Fine Art (New York, NY)
- BMW US Headquarters (New York, NY)
- Resorts World (New York, NY)
- Des Plaines Casino (Des Plaines, IL)
- Soldier Field Stadium (Chicago, IL)
- Ford Center (Oklahoma City, OK)
- Mob Museum Tropicana (Las Vegas, NV)
- Newport Beach Convention Center (Newport Beach, CA)
- Dallas Fort Worth Airport (Dallas, TX)
- Shard (Londres, Angleterre)



Prix et distinctions

Nous avons reçu plusieurs prix et distinctions, dont en voici quelques-uns :

Prix	Année	Produit ou projet associé
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Meilleure renovation/mise à jour avec des luminaires à semi-conducteurs	2014	Projet au Buckley Recital Hall, Amherst College, Mass.
Product Innovation Awards – Gagnant en leadership sur le marché et qualité exceptionnelle de son site Web	2013	Site Web de Lumenpulse
Product Innovation Awards – Utilisation la plus créative de la couleur	2012	Projet de BC Place, Vancouver
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Plafond/voûte	2012	Lumenbeam XLarge Pendant
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Éclairage de niche/linéaire/illumination murale	2012	Lumenfacade Horizontal
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Éclairage spécialisé	2012	Lumensub
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Éclairage spécialisé	2012	Lumentalk
Product Innovation Awards – Prix du leadership sur le marché pour le meilleur catalogue	2012	Dépliant de produits Lumenpulse
Prix Next Generation Luminaires Design	2012	Lumencove XT
Prix Next Generation Luminaires Design	2012	Lumenbeam Small, LBX
Prix Next Generation Luminaires Design	2012	Lumencove
Prix Red Dot Product Design	2012	Lumenbeam LBX
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Éclairage architectural / à faisceau concentré	2011	Lumenbeam
Product Innovation Awards – Gagnant dans la catégorie Éclairage de niche / linéaire	2011	Lumencove
Prix Lightfair Innovation	2011	Lumenbeam LBX

Les prix **Product Innovation Awards (PIA)**, décernés par le magazine Architectural SSL, concernent le mérite en matière de développement, d'utilisation, de caractéristiques techniques et de conception de DEL et de luminaires à semi-conducteurs dans tout l'espace bâti. Les prix PIA déterminent les luminaires à semi-conducteurs DEL parmi les plus innovateurs sur le marché et leur rendent hommage, tout en reconnaissant les acteurs à l'origine des éléments qui composent ces sources de lumière. Les prix permettent également de reconnaître les chefs de file dans diverses catégories, comme la R&D à la fine pointe de la technologie, les personnes qui contribuent à l'élaboration de normes, ainsi que les personnes qui s'efforcent de faire de l'éclairage à semi-conducteurs une technologie durable.

Le concours de design *Next Generation Luminaires™ (NGL) Solid-State Lighting (SSL) Design Competition* vise à encourager l'innovation technique, à reconnaître et à promouvoir l'excellence dans la conception de luminaires DEL écoénergétiques pour des applications commerciales, industrielles et institutionnelles. Les juges de Next Generation Luminaires proviennent du milieu de l'éclairage extérieur et comprennent des spécialistes de cabinets-conseils en conception d'éclairage architectural, des services publics, des municipalités et des entreprises de gestion d'installations, ce qui compose un comité de spécialistes diversifiés qui conçoivent, caractérisent, évaluent les luminaires à semi-conducteurs commerciaux pour l'extérieur et effectuent de la recherche à l'égard de ceux-ci.

Le prix *Red Dot Product Design Award* est un concours de design international qui vise toutes les personnes qui souhaitent se démarquer par l'utilisation du design dans leurs activités commerciales. La distinction est établie selon des critères de sélection et de présentation. L'excellence du design fait l'objet d'une sélection par des spécialistes compétents issus des milieux de la conception des produits, de la conception des communications et du concept de design.

Les prix *Lightfair Innovation Awards* sont remis chaque année au salon Lightfair International (LFI), qui souligne les produits et les designs d'éclairage les plus récents au cours de la dernière année. Chaque produit est jugé par un comité indépendant formé de professionnels reconnus du secteur et fait l'objet d'une brève présentation audiovisuelle et d'une courte description.

Réseaux de distribution

Un des éléments distincts du segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications constitue la dissociation entre l'utilisateur final ou le client, d'une part, et le décideur, à savoir le spécificateur, d'autre part. Les exigences techniques rigoureuses des spécificateurs limitent souvent la capacité de l'utilisateur final à choisir le fabricant du matériel d'éclairage. C'est pourquoi il importe que les fournisseurs de solutions d'éclairage établissent et maintiennent de bonnes relations avec les spécificateurs, et puissent ainsi mieux promouvoir les caractéristiques de leurs produits.

Aux États-Unis, les fabricants de matériel d'éclairage font généralement appel à des agences de représentation du secteur de l'éclairage et/ou à leur équipe de vente directe à l'interne pour promouvoir leurs produits auprès des spécificateurs et des utilisateurs finaux. Les distributeurs de produits électriques achètent généralement les produits de divers fabricants de matériel d'éclairage. Ils regroupent ensuite les produits électriques qu'ils destinent aux entrepreneurs en électricités ou à d'autres utilisateurs finaux sur un chantier de construction, de rénovation ou d'installation d'éclairage. Les agences de représentation font généralement la promotion des produits d'éclairage qui proviennent de divers fabricants et sont aussi en mesure d'offrir des services à valeur ajoutée comme l'aide à la conception et à la mise en service.

Dans le reste du monde, dont le Canada et l'Europe, les solutions d'éclairage sont généralement vendues aux revendeurs à valeur ajoutée, qui font la promotion des produits auprès des spécificateurs et des utilisateurs finaux et les distribuent directement aux entrepreneurs en électricité et à d'autres utilisateurs finaux ou à des distributeurs de produits électriques. Les revendeurs à valeur ajoutée vendent généralement des produits d'éclairage qui proviennent de divers fabricants et peuvent aussi offrir des services à valeur ajoutée.

Les agences de représentation sont rémunérées par commission, tandis que le profit des distributeurs et des revendeurs à valeur ajoutée correspond à la différence entre le prix de vente du produit à l'utilisateur final et le prix payé au fabricant.

Lumenpulse a adapté ses stratégies de distribution pour tenir compte des particularités de chaque région géographique ciblée. Nous retenons les services d'agences de représentation de produits d'éclairage à commission aux États-Unis et des revendeurs à valeur ajoutée achètent et revendent nos produits pour le Canada (autre que le Québec) et à l'échelle internationale (autre que Londres, en Angleterre). Chaque agence de représentation ou revendeur à valeur ajoutée se voit confier un territoire exclusif. En règle générale, les agences de représentation et les revendeurs à valeur ajoutée concluent avec Lumenpulse des ententes à court terme qui sont renouvelées automatiquement si certaines conditions sont respectées. La vente de tous nos produits par l'intermédiaire d'agences de représentation ou de revendeurs à valeur ajoutée s'effectue conformément aux conditions standard de vente de Lumenpulse.

Nous avons établi au fil des ans un solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée et la direction est d'avis que celui-ci permet une couverture globale du marché au Canada et aux États-Unis. Nos produits

sont représentés par plus de 80 entreprises, qui mettent à contribution une force combinée de plus de 400 représentants des ventes externes qui font la promotion de nos solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement sur le marché. Notre propre force de vente fait la promotion de notre marque au Québec.

Même si nous sommes déjà représentés par des revendeurs à valeur ajoutée en Asie du sud-est, au Moyen-Orient, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les pays scandinaves, le développement de ces réseaux à l'échelle internationale ne se compare pas encore à celui de notre réseau nord-américain. Nous avons l'intention de continuer de conclure des ententes avec d'autres revendeurs à valeur ajoutée ou de réaliser des acquisitions stratégiques qui nous permettront d'améliorer notre couverture du marché international. Notre propre force de vente fait la promotion de nos produits à Londres, en Angleterre.

Les spécificateurs nord-américains sont parfois affectés à des projets d'envergure internationale. Le cas échéant, nos agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée disposent d'une longueur d'avance, car les spécificateurs peuvent alors compter sur des relations fiables et bien établies sur place, ce qui nous permet de promouvoir encore mieux nos produits à l'échelle internationale.

Nos agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée ont le soutien de notre équipe de vente, qui elle-même a l'appui des directeurs des ventes régionaux, des ingénieurs d'application, des services des ventes internes et du service à la clientèle, ainsi que de notre service de mise en marché.

Le tableau ci-après contient un résumé des interactions courantes entre les divers acteurs à chaque étape de notre processus général de vente.

1. Étape de la rédaction des devis	2. Étape de la soumission	3. Livraison/ facturation/ paiement
- L'utilisateur final retient les services d'un spécificateur pour la réalisation d'un projet de construction ou de rénovation. - Le spécificateur établit les exigences techniques du projet. - Lumenpulse aide le spécificateur à concevoir l'installation d'éclairage du projet, directement ou par l'intermédiaire d'une agence de représentation ou d'un revendeur à valeur ajoutée.	- L'utilisateur final retient les services d'un entrepreneur général qui peut à son tour engager un entrepreneur en électricité. - L'entrepreneur fait un appel de propositions auprès des fournisseurs de solutions d'éclairage comme Lumenpulse, par l'intermédiaire d'une agence de représentation ou d'un revendeur à valeur ajoutée, en tenant compte des exigences techniques rigoureuses établies par le spécificateur. - Le spécificateur examine les propositions et en confirme la conformité aux exigences techniques.	- L'entrepreneur remet un bon de commande au distributeur de produits électriques pour les solutions d'éclairage retenues dans le cadre du projet. - En ce qui concerne un projet aux États-Unis, Lumenpulse vend ses produits au distributeur de produits électriques, puis verse une commission à son agence de représentation. - Ailleurs dans le monde, Lumenpulse vend ses produits au revendeur à valeur ajoutée, qui les revend à profit au distributeur de produits électriques (et parfois directement à l'entrepreneur).

Clientèle

Comme il a été décrit sous la rubrique « réseaux de distribution », nous vendons surtout nos produits aux distributeurs de produits électriques et aux revendeurs à valeur ajoutée. Au 31 janvier 2014, nous disposions de plus de 700 clients. Pour l'exercice terminé le 30 avril 2012, les revenus des distributeurs de produits électrique (provenant habituellement des agences de représentation) et des revendeurs à valeur ajoutée se chiffraient à 88,2 % et à 5,7 %, respectivement, de nos revenus; pour l'exercice terminé le 30 avril 2013, ils s'établissaient à 76,5 % et à 14,1 %, respectivement, tandis que pour la période de neuf mois terminée le 31 janvier 2014, ces revenus se situaient à 83,2 % et à 12,5 %, respectivement.

Pour les exercices terminés le 30 avril 2012, le 30 avril 2013 et la période de neuf mois terminée le 31 janvier 2014, les mandats obtenus de nos cinq clients les plus importants (tous des distributeurs de produits

électriques), représentaient au total 37,4 %, 28,1 % et 27,6%, de nos revenus, respectivement. Même si les risques associés au recouvrement reposent entre les mains de ces clients, la concentration de nos revenus est mieux illustrée par les revenus tirés des agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée de luminaires. Exception faite des activités commerciales suscitées par notre propre force de vente au Québec et à Londres, en Angleterre, pour les exercices terminés le 30 avril 2012, le 30 avril 2013 et la période de neuf mois terminée le 31 janvier 2014, nos cinq agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée principaux ont compté pour 14,2 %, 22,6 % et 13,3 % de nos revenus, respectivement.

Au cours des dernières années, tandis que nous avons déployé notre réseau d'agences de représentation aux États-Unis et conclu des ententes avec des revendeurs à valeur ajoutée pour le marché international, la part de nos revenus provenant des États-Unis et du marché international a augmenté considérablement. Pour les exercices terminés le 30 avril 2012, le 30 avril 2013 et la période de neuf mois terminée le 31 janvier 2014, les revenus provenant des États-Unis et du marché international, se situaient à 39,3 % et 3,4 %, 47,3 % et 9,3 %, et 51,9 % et 5,8 %, de nos revenus, respectivement.

Développement de la technologie et des produits

Notre équipe de R&D des produits axe principalement ses efforts dans la R&D et la conception de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, ce qui met entre autres à contribution les disciplines de génie que voici : design industriel, génie mécanique, génie optique, génie électrique, conception de progiciels, de logiciels et de dispositifs de commande. Par nos efforts en R&D et de design, nous voulons améliorer les produits existants et concevoir une nouvelle offre de produits et de technologies pour relever des défis d'éclairage complexes. Nous croyons que notre réceptivité aux demandes de la clientèle nous distingue de nos concurrents, car nous lançons rapidement de nouveaux produits et de nouvelles technologies pour répondre aux besoins du marché.

Notre équipe de R&D des produits travaille depuis notre siège social à Montréal, au Québec, et également à notre centre mondial de développement technologique, à Boston, au Massachusetts. Notre équipe de R&D se compose d'environ 24 personnes réparties parmi les installations de Montréal et de Boston. Notre équipe de Montréal, placée sous la direction de notre vice-président senior – Développement des produits, comprend des gens qui travaillent en design industriel, en génie mécanique et optique. Notre directeur de la Technologie et vice-président senior de l'Ingénierie dirige notre équipe de Boston, qui se compose de spécialistes en génie électrique, conception de progiciels, de logiciels, et de dispositifs de commande.

Nous avons l'intention d'élargir à l'avenir notre équipe de R&D pour soutenir notre programme de développement des produits. Voir les rubriques intitulées « Stratégie de croissance » et « Emploi du produit ».

Propriété intellectuelle

La nature exclusive et la protection de nos produits, technologies, procédés et savoir-faire font partie intégrante de nos activités. Pour établir et protéger notre propriété intellectuelle au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, nous comptons sur une combinaison de brevets, de secrets commerciaux, de marques de commerce, et de clauses contractuelles pour établir et protéger nos droits sur nos produits brevetés et exclusifs. Pour tous les aspects importants de nos activités, nous avons établi des mesures de protection d'exclusivité et continuerons de le faire.

Brevets

Nous avons l'intention de protéger les inventions jugées importantes au moyen d'un dépôt de demande de brevet. Notre comité des brevets évalue soigneusement chaque cas et établit si une protection par brevet s'impose. Le cas échéant, si une demande de brevet doit être déposée, nous présentons d'abord une demande de brevet aux États-Unis, ensuite au Canada et dans certains autres pays selon les besoins. De plus, nous avons utilisé le régime accéléré de traitement des demandes de brevet du United States Patent Office pour nos principales technologies afin de garantir le traitement accéléré de nos demandes et avons l'intention de procéder de la sorte pour les futures technologies que nous développerons, selon les besoins.

À l'heure actuelle, nous détenons 19 brevets et avons 50 demandes de brevets en instance, dont sept brevets accordés et 37 demandes de brevets en instance sont des brevets d'invention, tandis que 12 brevets déposés et

13 demandes de brevets en instance sont des brevets de dessin relatifs à nos produits. Tous les brevets accordés arrivent à échéance entre les années 2020 et 2024.

Territoire	Brevets accordés		Brevets en instance	
	D'invention	De dessin	D'invention	De dessin
États-Unis	7	1	17	4
Canada	—	1	5	9
Europe	—	10	3	—
Reste du monde	—	—	1	—
Traité de coopération en matière de brevet	—	—	11	—
Total	7	12	37	13

Nous disposons de trois brevets d'invention relatifs à notre technologie Lumentalk, de deux brevets d'invention relatifs à la technologie Lumensmart, d'un brevet d'invention relatif à la technologie Lumencool, un brevet d'invention relatif à notre technologie LumenOptiflex et de brevets de dessin pour divers produits. Nous intégrons ces technologies brevetées dans une grande partie de nos lignes de produits.

Secrets commerciaux

Pour des raisons stratégiques, ce ne sont pas toutes les nouvelles technologies ou les technologies exclusives qui font ou feront l'objet d'une demande de brevet. Certains aspects de nos activités, qui revêtent une très grande valeur et sont essentiels à la réussite et à la position de chef de file sur le marché de Lumenpulse, sont conservés en tant que secrets commerciaux « à l'interne », dans le but d'en éviter la divulgation publique au cours du processus de demande de brevet. La décision de protéger ou non ces technologies par le secret commercial tient surtout à la faible probabilité que la Société soit en mesure de déceler ou d'établir s'il y a eu violation de la propriété intellectuelle en cause. Ainsi, les technologies Lumenbin et Lumendim et le progiciel utilisé dans la fabrication des modules DEL conçus par nos soins relèvent des secrets commerciaux.

Marques de commerce

Nous nous efforçons de créer de solides marques pour nos produits et faisons la promotion de nos produits à l'aide de marques de commerce qui les distinguent sur le marché. Nous sommes actifs dans l'élaboration de marques de commerce de nos principales familles de produits et de technologies, dans le but de protéger notre image de marque dans le segment de marché que nous occupons. À titre d'exemple, aux États-Unis seulement, nous avons 24 marques de commerce déposées ou autorisées, et avons 22 marques de commerce déposées ou autorisées au Canada. Bon nombre de ces marques de commerce sont par ailleurs enregistrées, autorisées ou en instance d'enregistrement dans d'autres pays du monde.

Clauses contractuelles

Nous cherchons à éviter la divulgation de renseignements sur nos produits de propriété intellectuelle ou exclusifs, et nous demandons à nos employés et à nos partenaires de signer des ententes de confidentialité et de cession de propriété intellectuelle. Aux termes de ces ententes, nos employés et nos partenaires nous cèdent toute propriété intellectuelle qui découle de leur emploi ou de leur participation à nos activités. Nous utilisons aussi des ententes de confidentialité qui régissent nos rapports avec de nouveaux et futurs associés d'affaires, pour lesquels une divulgation de renseignements pourrait survenir.

Fabrication et chaîne d'approvisionnement

Notre stratégie de fabrication consiste à axer nos efforts sur l'assemblage final, la configuration et la mise à l'essai de nos produits d'éclairage DEL, en retenant les services de fabricants mondiaux fiables qui disposent de l'infrastructure requise et ont accès à une chaîne d'approvisionnement perfectionnée. En procédant de la sorte, nous pouvons configurer les produits selon les commandes, accroître la capacité sans avoir à y consacrer d'importantes immobilisations, disposer de délais d'approvisionnement écourtés et lancer rapidement de nouveaux produits.

À l'heure actuelle, nous louons au siège social de Montréal, au Québec, des installations de fabrication d'une superficie d'environ 28 000 pieds carrés. Nos efforts dans cette usine visent l'amélioration des capacités, de la qualité

et de l'efficacité de l'assemblage. Nous disposons également d'un espace spécialement aménagé de 8 000 pieds carrés avec le concours d'un partenaire en logistique de Saint-Hubert, près de Montréal, où nous entreposons nos stocks de composants moulés et extrudés en provenance de la Chine. La direction estime que Lumenpulse peut pratiquement tripler sa capacité de production avec une hausse minimale des frais généraux. Voir la rubrique intitulée « – Installations ».

Nous concevons, développons et assemblons nos produits nous-mêmes et retenons les services de fournisseurs tiers pour l'approvisionnement en composants et sous-ensembles principaux. Il existe dans le monde un grand nombre de fabricants et de fournisseurs qui peuvent produire nos composants et nos sous-ensembles, par exemple les puces DEL, les cartes de circuit imprimé et les modules DEL, les blocs d'alimentation, et les composants extrudés et moulés. Même si nous avons établi de bonnes relations avec nos fournisseurs et pouvons en règle générale compter sur une bonne coopération et un bon soutien de leur part, notre stratégie de fabrication consiste à ne pas dépendre d'un seul fournisseur. Nous nous procurons nos composants, principalement par bon de commande, auprès de plusieurs fournisseurs en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Nous effectuons un suivi constant des risques associés à la chaîne d'approvisionnement et évaluons le recours à d'autres fournisseurs en regard de nombreux critères, comme la qualité, le rendement, le service, le caractère évolutif et le prix. Les puces DEL constituent un composant essentiel de nos produits et nous avons donc établi des relations stratégiques avec certains fournisseurs nous donnant accès à la dernière génération de puces DEL, à une plus grande souplesse en matière de gestion des stocks, en plus de nous offrir un prix compétitif. Même si nous concevons nos propres cartes de circuit imprimé et modules DEL, et les fabriquons sur mesure pour y intégrer notre progiciel exclusif, nous comptons sur des fabricants nord-américains pour assembler les modules DEL selon nos paramètres de conception et caractéristiques techniques précises.

Pour le transport de nos composants et sous-ensembles jusqu'à l'usine de fabrication, et des produits finaux jusqu'à nos clients, nous comptons sur des services de transport de marchandises aérien, maritime et routier. Quant à nos activités commerciales et de logistique dans la région Europe, Moyen-Orient, Afrique et la région Asie-Pacifique, nous faisons affaire avec des fournisseurs de services logistiques.

Installations

Notre siège social se trouve à Montréal, au Québec, où nous louons environ 55 000 pieds carrés d'espace, dont approximativement 28 000 pieds carrés d'installation de fabrication. Nous louons aussi d'un espace d'environ 6 000 pieds carrés à Boston, au Massachusetts, ainsi que d'autres installations dans la ville de Québec, au Québec, et à Londres, en Angleterre. Notre exploitation se situant à l'heure actuelle à environ 40 % de sa capacité de production, nous croyons être en mesure de réagir à tout accroissement important de nos carnets de commandes, y compris la demande découlant d'une nouvelle offre de produits, en haussant minimalement les frais généraux. Nous croyons que nos installations conviennent à nos besoins actuels et que de l'espace supplémentaire ou de remplacement sera disponible, au besoin. Voir la rubrique intitulée « Facteurs de risque – Risques associés à nos activités – Installations ».

Employés

La Société compte quelque 226 employés, dont environ 184 employés au Canada, 34 employés aux États-Unis, et huit employés dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et la région Asie-Pacifique. Notre équipe de direction compte 12 dirigeants expérimentés qui ont en moyenne quatre années au service de l'entreprise. Plus de la moitié de l'équipe de direction provient du secteur de l'éclairage, ce qui en soi est un atout concurrentiel d'un point de vue du développement des produits, des ventes et du positionnement sur le marché. Le tableau ci-après rend compte de la répartition de nos employés par région et par fonction.

Région	R&D	Exploitation	Vente et mise en marché	Activités générales et administratives	Total
Canada	14	104	41	25	184
États-Unis	10	—	23	1	34
Europe, Moyen-Orient et Afrique, et Asie-Pacifique	—	—	8	—	8
Total	24	104	72	26	226

La Société retient les services d'une agence de placement pour recruter au besoin du personnel temporaire afin de composer avec les fluctuations des besoins de la production quotidienne à ses installations de Montréal, au Québec.

Nous sommes à l'écoute des besoins de nos employés et soucieux de leur bien-être, et nous effectuons les ajustements requis au besoin pour demeurer compétitifs et maintenir un degré élevé de participation de nos effectifs dans l'entreprise. Depuis la création de la Société, les relations de travail sont bonnes. Nous réalisons des sondages auprès de nos employés et nous nous efforçons d'améliorer la proposition de valeur faite aux employés et tentons de susciter un fort sentiment d'appartenance dans l'entreprise. En plus des sondages, nous favorisons une culture de communication franche et ouverte de façon à instaurer un bon climat de travail parmi les employés et faire en sorte que l'entreprise soit perçue comme un employeur de choix.

Par le passé, nous avons pu attirer et conserver des talents de haut niveau, en raison de notre prestige en tant qu'employeur et de notre stratégie de gestion des talents. Notre culture d'entreprise vise à faire de notre société la meilleure entreprise de son secteur tout en préservant un esprit de proximité et une bonne communication entre tous les membres de son équipe et à tous les niveaux de responsabilité. Au cours des dernières années, nous avons établi plusieurs programmes axés sur le rendement des ressources humaines, ainsi que des politiques en matière de ressources humaines et des régimes d'avantages sociaux pour les employés, dans le but d'optimiser l'engagement des employés, de réussir collectivement et d'atteindre nos objectifs stratégiques.

Aucun de nos employés n'est affilié à un syndicat et il n'y a aucune convention collective en vigueur. Nous n'avons connaissance d'aucune tentative de syndicalisation par nos employés.

Tous nos dirigeants et certains de nos employés clés ont signé ou signeront, avant la clôture du présent placement, des ententes de non-concurrence et des clauses de non-sollicitation en faveur de la Société.

Concurrence

Le marché général des luminaires et des commandes d'éclairage est très concurrentiel et fragmenté. Selon McKinsey, les dix plus gros joueurs du secteur ne représentaient que 64 % du marché des États-Unis en 2010 et 43 % du marché européen en 2011. Dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, nous devons livrer concurrence à de grandes entreprises d'éclairage traditionnel, comme Koninklijke Philips N.V., Osram Licht AG et la General Electric Company, ainsi qu'à plusieurs autres petites et moyennes entreprises qui sont des fournisseurs de solutions d'éclairage misant sur les DEL. Nous croyons être le chef de file parmi les sociétés fournissant uniquement des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications.

Le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications demeure fragmenté au plan régional en raison des exigences de contenu régional dans les produits et de l'importance de l'accès aux spécificateurs régionaux. Le marché de l'éclairage DEL se caractérise par une évolution rapide de la technologie et des lancements de produits fréquents. Ces caractéristiques renforcent le besoin d'innover continuellement, offrant des points d'entrée pour les nouveaux concurrents et des possibilités de réagir rapidement aux nouvelles tendances sur le marché. De notre point de vue, en règle générale, la capacité des plus petites entreprises à livrer concurrence aux entreprises de plus grande taille, mieux établies, a beaucoup à voir avec leur capacité à faire valoir leur offre de produits et à mettre à contribution leur service à la clientèle. Du reste, les entreprises bien établies du marché de l'éclairage mondial peuvent trouver difficile de vendre des produits DEL dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, car elles doivent composer avec des priorités divergentes et parfois conflictuelles relativement aux lignes de produits d'éclairage traditionnel, ou encore à l'intérieur même du segment de marché à faible valeur ajoutée.

Nous croyons que nos capacités de R&D, de design et de conception technique, l'étendue et la qualité de nos produits, nos technologies de commande novatrices, nos relations avec les spécificateurs et nos réseaux de distribution, notre capacité établie à intégrer les technologies Lumenpulse aux produits d'autres fabricants et à les soutenir, et finalement, notre équipe de direction expérimentée sont autant de facteurs qui nous positionnent favorablement dans le segment de marché que nous occupons. En outre, nos solutions d'éclairage DEL offrent de nombreux avantages comparativement aux technologies traditionnelles à incandescence, à fluorescence, et DHI, dont notamment une consommation d'énergie réduite, une durée de vie plus grande, l'absence de composant dangereux, des coûts d'entretien moindres et une plus grande souplesse en matière de conception. En notre qualité de société fournissant uniquement des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, nous n'avons aucun conflit de distribution ni n'avons de part de marché à protéger, relativement à la technologie d'éclairage traditionnelle. Nous pouvons donc axer entièrement nos efforts à atteindre les objectifs des spécificateurs et à combler les besoins et les attentes des utilisateurs finaux.

Au Québec, notre division de revendeur à valeur ajoutée livre concurrence à des revendeurs à valeur ajoutée régionaux de moindre taille et à la force de vente directe à l'échelle internationale d'autres fabricants de luminaires.

Caractère saisonnier et cyclique de notre secteur d'activité

Notre secteur d'activité présente un caractère saisonnier modéré. Ainsi les revenus tirés des produits destinés à des projets d'éclairage extérieurs enregistrent généralement un léger recul au troisième trimestre, qui se termine au 31 janvier, étant donné les conditions hivernales qui sont moins favorables aux mises en chantier et aux nouvelles installations. Nos revenus du troisième trimestre subissent également l'incidence modérée de la saison des Fêtes. L'effet conjugué de ces deux facteurs sur nos revenus du troisième trimestre devrait être réduit à l'avenir, tandis que nous continuons à nous développer au plan international.

Nos solutions d'éclairage sont vendues aux clients du marché de la construction neuve et de la rénovation. Le marché de la construction a une nature cyclique et est assujéti à l'évolution de la conjoncture économique générale. Voir la rubrique intitulée « Facteurs de risque ».

Garanties offertes pour nos produits

En règle générale, nous accompagnons nos produits d'une garantie limitée d'une période de cinq ans à compter de la date de la livraison au client. Notre garantie est soutenue par des essais effectués par un laboratoire indépendant. Pendant la période de garantie, nous remplaçons, réparons le produit défectueux ou remboursons le client, à notre gré. De plus, nous rembourserons dans certaines situations précises le coût de la main-d'œuvre ou du matériel à utiliser, ou les deux, s'il faut remplacer des matériaux.

Nous disposons en permanence d'un plan d'amélioration continue relatif à la qualité de nos produits. Nous sommes résolus à offrir un produit de qualité, facile à installer et à entretenir au fil du temps.

Réglementation et normes du secteur

Nos produits sont conformes aux Codes de l'électricité des territoires où ils sont installés, comme les codes en vigueur aux États-Unis en vertu de la norme UL, au Canada en vertu du Code canadien de l'électricité et en Europe en vertu de la norme de sécurité CEI/EN.

Nos clients exigent de nos produits qu'ils soient certifiés et qu'y soient apposés les sceaux de certification pertinents, notamment la certification de sécurité de l'Underwriters Laboratory (UL), la certification de la Canadian Standard Association (CSA) et la certification de la zone économique européenne (CE). À titre d'exemple, l'UL est un laboratoire d'essai américain tiers et indépendant, reconnu nationalement, qui vérifie la sécurité des produits et les certifie. L'UL élabore des normes et des protocoles d'essai pour les matériaux, les produits, les ensembles de composants, les outils et le matériel, et ces activités concernent au premier chef la sécurité des produits. L'UL évalue des produits, des composants, des matériaux et de systèmes en regard de leur conformité à certaines exigences et il autorise l'apposition de la certification UL sur un produit acceptable, dans la mesure où le produit continue de satisfaire aux normes. L'UL offre plusieurs catégories de certification. Les produits homologués UL sont identifiés par la marque de certification distincte UL.

De plus, certains de nos produits doivent satisfaire à des normes du secteur, comme celles établies par la Illuminating Engineering Society of North America (IES), la International Dark Sky Association, le Design Light Consortium (DLC), ainsi qu'à la réglementation gouvernementale qui régit leur utilisation prévue. Par exemple, les lampadaires doivent se conformer à certaines normes structurelles et diffuser aussi une certaine quantité de lumière à partir d'un certain point, par rapport au luminaire installé. Nous développons et concevons avec précision nos produits afin qu'ils soient conformes aux normes et à la réglementation qui régissent les applications d'éclairage qu'ils offriront.

Enfin, la réglementation qui régit les produits d'éclairage est un facteur déterminant de l'avenir du marché de l'éclairage. Selon McKinsey, les gouvernements de toutes les régions du monde sont en voie d'accélérer l'adoption de deux trains de mesures à cet égard : premièrement, l'interdiction de technologies inefficaces; et deuxièmement, l'adoption de textes législatifs plus stricts sur les exigences en matière d'efficacité énergétique et d'autres mesures incitatives visant l'ensemble des infrastructures de bâtiments. La direction est d'avis que cette dernière mesure favorisera encore davantage les technologies d'éclairage éconergétiques comme les DEL. Voir la rubrique intitulée

« – Adoption des DEL par le marché de l'éclairage général – *Incidences de la réglementation et de la sensibilisation du public sur l'adoption par le marché de solutions d'éclairage DEL éconergétiques* ».

Assurances

Nous avons diverses polices d'assurance pour nous protéger de certains risques de perte inhérents à l'exposition de la Société, eu égard à la nature et à l'envergure de nos activités. Les plus importantes polices d'assurance que nous détenons sont une assurance de responsabilité commerciale générale à l'égard de tierces parties, visant des blessures et des dommages à la propriété, susceptibles de résulter de nos activités ou de nos produits, une assurance de biens meubles visant la valeur de remplacement de tous les biens réels et personnels endommagés, ces dommages pouvant découler d'un tremblement de terre, d'une inondation ou d'une cessation de nos activités, ainsi qu'une assurance d'indemnisation des travailleurs. Nous avons aussi l'intention d'apporter des modifications au programme d'assurance actuellement offert à nos administrateurs et à nos dirigeants, à compter de la date de clôture du présent placement. Toutes les polices d'assurance sont assujetties à certains montants en franchise, à certaines limites ou sous-limites et aux conditions qui régissent les polices.

EMPLOI DU PRODUIT

Nous prévoyons tirer du placement un produit net de ● \$ (● \$ si l'option de surallocation est levée intégralement), déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais estimatifs du placement.

Nous comptons affecter le produit net tiré du placement comme suit :

- Au cours des prochaines années, une somme d'environ 10 millions de dollars sera utilisée pour renforcer nos réseaux de distribution et de vente et accroître la notoriété de notre marque, notamment pour accroître nos investissements dans des programmes conçus pour obtenir une plus grande visibilité au moyen de notre réseau actuel qui compte plus de 80 agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée en Amérique du Nord et à l'aide de spécificateurs, et pour faire des investissements stratégiques en vue d'étendre notre présence sur le marché international, y compris par l'ajout de professionnels de la vente couvrant les revendeurs à valeur ajoutée et les spécificateurs dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine, où notre présence est limitée, voire inexistante, à l'heure actuelle.
- Au cours des prochaines années, une somme d'environ 7 millions de dollars sera affectée au développement et au lancement de nouveaux produits dans le but d'ajouter de nouveaux produits et de nouvelles technologies à notre portefeuille actuel. Ces fonds seront principalement utilisés pour augmenter nos investissements dans la recherche et le développement, payer les frais et dépenses associés au lancement de nouveaux produits et augmenter notre capacité de production.
- À la clôture du placement, une somme d'environ 16 millions de dollars sera affectée (i) au remboursement de sommes dues aux termes de la facilité de crédit renouvelable et au remboursement anticipé de la totalité du capital de 4 millions de dollars impayé et de l'intérêt couru et impayé aux termes de l'emprunt à terme consentie par la Banque au titre des facilités de crédit, (ii) au remboursement anticipé de la totalité du capital de 6 millions de dollars impayé et de l'intérêt couru et impayé aux termes de l'emprunt à terme IQ et (iii) au paiement d'une pénalité de remboursement par anticipation de 300 000 \$ aux termes de ce prêt, et au remboursement anticipé de la totalité du capital de 1 million de dollars impayé et de l'intérêt couru et impayé aux termes d'un billet à ordre subordonné non garanti à François-Xavier Souvay, notre président du conseil et président et chef de la direction. Se reporter à la rubrique « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes ». La dette qui doit être remboursée au moyen du produit net tiré du placement a été contractée aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise.
- Une somme d'environ ● \$ (ou de ● \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement) sera affectée au fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise, de même qu'à des acquisitions stratégiques d'actifs ou de sociétés. Ces acquisitions viseront des produits et technologies DEL complémentaires qui permettront d'élargir notre offre, ou des sociétés dotées d'une présence internationale susceptibles de nous fournir d'autres réseaux de commercialisation sur des marchés qu'actuellement nous sous-exploitions. Même si nous n'avons pas d'entente ou d'engagement d'acquisition à l'heure actuelle, nous avons identifié un certain nombre de possibilités à l'égard desquelles nous pourrions agir à court ou à moyen terme.

Se reporter à la rubrique : « Nos activités – Stratégie de croissance ».

Même si nous prévoyons à l'heure actuelle affecter le produit net tiré du placement comme il est mentionné ci-dessus, l'utilisation réelle du produit net pourrait changer selon les circonstances, notamment en fonction des possibilités d'acquisition stratégiques et la conjoncture du marché. Avant d'utiliser le produit net, nous prévoyons l'investir dans des titres à court terme de bonne qualité portant intérêt.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les principales informations financières consolidées pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées énoncées ci-après pour l'exercice 2013, l'exercice 2012 et l'exercice 2011 et aux 30 avril 2013, 2012 et 2011 ont été établies à partir des états financiers consolidés audités de la Société figurant ailleurs dans le présent prospectus. Les états financiers consolidés audités de la Société ont été audités par ses auditeurs indépendants, à savoir KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. pour l'exercice 2013, et par ses anciens auditeurs indépendants, à savoir Deloitte S.E.N.C.R.L./s.l.r. pour l'exercice 2012 et l'exercice 2011, et leur rapport des auditeurs indépendants respectif portant sur les états financiers consolidés audités se trouve ailleurs dans le présent prospectus. Les principales informations financières consolidées énoncées ci-après pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013 et au 31 janvier 2014 ont été établies à partir des états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société figurant ailleurs dans le présent prospectus.

L'information qui suit doit être lue à la lumière des rubriques « Rapport de gestion », « Emploi du produit », « Restructuration » et « Structure du capital consolidé » ainsi que des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus.

Résultats consolidés et résultat net

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Exercices clos les 30 avril		
	2014	2013	2014	2013	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars canadiens)						
Produits opérationnels par catégorie							
Produits Lumempulse	12 508	7 813	33 701	22 581	30 247	18 655	8 419
Produits d'autres fabricants	4 647	2 330	11 472	8 461	12 085	12 972	11 768
Produits opérationnels	17 155	10 143	45 173	31 042	42 332	31 627	20 187
Marge brute par catégorie							
Produits Lumempulse	5 371	2 666	14 261	8 168	10 786	7 827	576
Ratio de la marge brute	42,9 %	34,1 %	42,3 %	36,2 %	35,7 %	42,0 %	6,8 %
Produits d'autres fabricants	1 565	850	3 967	3 181	4 553	4 956	4 426
Ratio de la marge brute	33,7 %	36,5 %	34,6 %	37,6 %	37,7 %	38,2 %	37,6 %
Marge brute	6 936	3 516	18 228	11 349	15 339	12 783	5 002
Ratio de la marge brute	40,4 %	34,7 %	40,4 %	36,6 %	36,2 %	40,4 %	24,8 %
Charges opérationnelles	7 318	6 560	20 328	17 459	24 391	18 572	8 358
Perte opérationnelle	(382)	(3 044)	(2 100)	(6 110)	(9 052)	(5 789)	(3 356)
Marge brute ajustée¹⁾	7 026	3 524	18 440	11 371	15 375	12 783	5 002
Charges opérationnelles ajustées¹⁾	6 175	5 700	18 051	15 647	21 385	15 283	8 092
BAIIA¹⁾	130	(2 644)	(642)	(5 182)	(7 567)	(5 091)	(3 090)
BAIIA ajusté¹⁾	851	(2 176)	389	(4 276)	(6 010)	(2 500)	(3 090)
Perte nette ajustée¹⁾	(388)	(3 109)	(3 160)	(6 334)	(9 390)	(5 370)	(4 725)

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Exercice clos les 30 avril		
	2014	2013	2014	2013	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars canadiens)						
Perte par action – de base	(0,07)	(0,04)	(0,14)	(0,15)	(0,19)	(0,07)	(0,03)
Perte par action – diluée	(0,07)	(0,04)	(0,14)	(0,15)	(0,19)	(0,07)	(0,03)
Perte pro forma par action – de base ²⁾	●	●	●	●	●	●	●
Perte pro forma par action – diluée ²⁾	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action – de base ²⁾	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action – diluée ²⁾	●	●	●	●	●	●	●

États consolidés de la situation financière

	Au 31 janvier	Aux 30 avril			
	2014	2013	2012	2011	
	(en milliers de dollars canadiens)				
Actifs courants	20 360	18 340	12 606	7 178	
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et propriété intellectuelle	8 800	9 031	7 114	5 382	
Autres actifs	240	131	2 263	880	
Total des actifs	29 400	27 502	21 983	13 440	
Passifs courants (à l'exclusion de la partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu des contrats de location-financement)	15 475	12 116	6 142	6 150	
Actions privilégiées de catégorie A et dérivés financiers	41 122	31 831	10 962	—	
Dette à long terme (y compris la partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu des contrats de location-financement)	10 810	8 913	7 740	5 613	
Autres passifs non courants	436	454	414	581	
Total des passifs	67 843	53 314	25 258	12 344	
Capitaux propres (négatifs) attribuables aux actionnaires	(38 443)	(25 812)	(3 275)	1 096	
Fonds de roulement net	3 477	6 070	5 360	(1 184)	

Principales informations financières trimestrielles consolidées

	Trimestres clos les							
	31 janv. 2014	31 oct. 2013	31 juill. 2013	30 avr. 2013	31 janv. 2013	31 oct. 2012	31 juill. 2012	30 avr. 2012
	(en milliers de dollars canadiens)							
Produits opérationnels par catégorie								
Produits Lumenpulse	12 508	11 612	9 581	7 666	7 813	7 817	6 951	4 369
Produits d'autres fabricants	4 647	3 645	3 180	3 624	2 330	3 316	2 815	2 800
Produits opérationnels	17 155	15 257	12 761	11 290	10 143	11 133	9 766	7 169
Marge brute par catégorie								
Produits Lumenpulse	5 371	5 050	3 840	2 618	2 666	2 832	2 670	1 345
Ratio de la marge brute	42,9 %	43,5 %	40,1 %	34,2 %	34,1 %	36,2 %	38,4 %	30,8 %
Produits d'autres fabricants	1 565	1 229	1 173	1 372	850	1 213	1 118	1 100
Ratio de la marge brute	33,7 %	33,7 %	36,9 %	37,9 %	36,5 %	36,6 %	39,7 %	39,3 %
Marge brute	6 936	6 279	5 013	3 990	3 516	4 045	3 788	2 445
Ratio de la marge brute	40,4 %	41,2 %	39,3 %	35,3 %	34,7 %	36,3 %	38,8 %	34,1 %
Charges opérationnelles	7 318	6 745	6 265	6 932	6 560	5 422	5 477	5 446
Perte opérationnelle	(382)	(466)	(1 252)	(2 942)	(3 044)	(1 377)	(1 689)	(3 001)
Marge brute ajustée¹⁾	7 026	6 343	5 071	4 004	3 524	4 053	3 794	2 445
Charges opérationnelles ajustées¹⁾	6 175	6 131	5 745	5 738	5 700	4 907	5 040	4 261

	Trimestres clos les							
	31 janv. 2014	31 oct. 2013	31 juill. 2013	30 avr. 2013	31 janv. 2013	31 oct. 2012	31 juill. 2012	30 avr. 2012
	(en milliers de dollars canadiens)							
BAIIA¹⁾	130	43	(815)	(2 385)	(2 644)	(1 097)	(1 441)	(2 789)
BAIIA ajusté¹⁾	851	212	(674)	(1 734)	(2 176)	(854)	(1 246)	(1 816)
Perte nette ajustée¹⁾	(388)	(852)	(1 920)	(3 056)	(3 109)	(1 397)	(1 828)	(2 545)
Perte par action – de base	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte par action – diluée	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte pro forma par action – de base ²⁾	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte pro forma par action – diluée ²⁾	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action – de base ²⁾	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action – diluée ²⁾	●	●	●	●	●	●	●	●

- 1) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, la perte nette ajustée, la marge brute ajustée et les charges opérationnelles ajustées sont des mesures non conformes aux IFRS que la Société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les charges d'intérêts et coûts de financement nets, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA moins les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie. La perte nette ajustée s'entend de la perte nette avant les intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A (qui seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison de une pour une à la clôture du placement) et la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe ainsi que les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des charges d'impôt différé qui ont été comptabilisées précédemment pour l'exercice 2012 et l'exercice 2011 à titre d'actifs d'impôt différé et qui ont été annulées au cours de l'exercice 2013 en raison des pertes historiques. La marge brute ajustée s'entend de la marge brute liée aux produits Lumenpulse avant la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Les charges opérationnelles ajustées s'entendent des charges opérationnelles déduction faite de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges liées au placement. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ». Pour obtenir un rapprochement de la perte nette et du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la perte nette ajustée, un rapprochement de la marge brute et de la marge brute ajustée ainsi qu'un rapprochement des charges opérationnelles et des charges opérationnelles ajustées, se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».
- 2) En supposant la réalisation de la restructuration, aux termes de laquelle toutes les actions et les options émises et en circulation de la Société seront regroupées à raison de ● pour une. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les tableaux qui suivent font état du rapprochement de la perte nette et du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la perte nette ajustée, du rapprochement de la marge brute et de la marge brute ajustée ainsi que du rapprochement des charges opérationnelles et des charges opérationnelles ajustées :

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
(en milliers de dollars canadiens)				
Perte nette	(6 599)	(4 208)	(13 483)	(14 375)
Charges d'intérêts et coûts de financement	6 021	1 132	10 798	6 057
Impôt sur le résultat	196	32	585	2 208
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	512	400	1 458	928
BAIIA	130	(2 644)	(642)	(5 182)
Charges liées au placement	178	—	178	—
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	543	468	853	906
BAIIA ajusté	851	(2 176)	389	(4 276)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(512)	(400)	(1 458)	(928)
Charges d'intérêts et coûts de financement	(6 021)	(1 132)	(10 798)	(6 057)
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 490	631	9 292	5 024
Impôt sur le résultat	(196)	(32)	(585)	(2 208)
Actif d'impôt différé	—	—	—	2 111
Perte nette ajustée	(388)	(3 109)	(3 160)	(6 334)
Marge brute sur les produits Lumenpulse	5 371	2 666	14 261	8 168
<i>Ratio de la marge brute</i>	42,9 %	34,1 %	42,3 %	36,2 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	37	8	61	22
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	53	—	151	—
Marge brute ajustée sur les produits Lumenpulse	5 461	2 674	14 473	8 190
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	43,7 %	34,2 %	42,9 %	36,3 %
Marge brute ajustée sur les produits d'autres fabricants	1 565	850	3 967	3 181
Marge brute ajustée	7 026	3 524	18 440	11 371
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	41,0 %	34,7 %	40,8 %	36,6 %
Charges opérationnelles	7 318	6 560	20 328	17 459
<i>En pourcentage des produits</i>	42,6 %	64,7 %	45,0 %	56,3 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	(506)	(460)	(792)	(884)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(459)	(400)	(1 307)	(928)
Charges liées au placement	(178)	—	(178)	—
Charges opérationnelles ajustées	6 175	5 700	18 051	15 647
<i>En pourcentage des produits</i>	36,0 %	56,2 %	40,0 %	50,4 %
BAIIA ajusté	851	(2 176)	389	(4 276)

	Exercices clos les 30 avril		
	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars canadiens)		
Perte nette	(18 095)	(6 982)	(3 299)
Charges d'intérêts et coûts de financement	6 591	2 091	860
Impôt sur le résultat	2 452	(898)	(917)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 485	698	266
BAIIA	(7 567)	(5 091)	(3 090)
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	1 557	2 591	—
BAIIA ajusté	(6 010)	(2 500)	(3 090)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 485)	(698)	(266)
Charges d'intérêts et coûts de financement	(6 591)	(2 091)	(860)
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 037	271	—
Impôt sur le résultat	(2 452)	898	917
Actif d'impôt différé	2 111	(1 250)	(1 426)
Perte nette ajustée	(9 390)	(5 370)	(4 725)
Marge brute sur les produits Lumenpulse	10 786	7 827	576
<i>Ratio de la marge brute</i>	35,7 %	42,0 %	6,8 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	36	—	—
Marge brute ajustée sur les produits Lumenpulse	10 822	7 827	576
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	35,8 %	42,0 %	6,8 %
Marge brute ajustée sur les produits d'autres fabricants	4 553	4 956	4 426
Marge brute ajustée	15 375	12 783	5 002
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	36,3 %	40,4 %	24,8 %
Charges opérationnelles	24 391	18 572	8 358
<i>En pourcentage des produits</i>	57,6 %	58,7 %	41,4 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	(1 521)	(2 591)	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 485)	(698)	(266)
Charges opérationnelles ajustées	21 385	15 283	8 092
<i>En pourcentage des produits</i>	50,5 %	48,3 %	40,1 %
BAIIA ajusté	(6 010)	(2 500)	(3 090)

	Trimestres clos les							
	31 janv. 2014	31 oct. 2013	31 juill. 2013	30 avr. 2013	31 janv. 2013	31 oct. 2012	31 juill. 2012	30 avr. 2012
	(en milliers de dollars canadiens)							
Pette nette	(6 599)	(1 289)	(5 595)	(3 720)	(4 208)	(8 959)	(1 208)	(3 215)
Charges d'intérêts et coûts de financement	6 021	725	4 052	534	1 132	5 319	(394)	677
Impôt sur le résultat	196	98	291	244	32	2 263	(87)	(463)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	512	509	437	557	400	280	248	212
BAIIA	130	43	(815)	(2 385)	(2 644)	(1 097)	(1 441)	(2 789)
Charges liées au placement	178	—	—	—	—	—	—	—
Charge de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	543	169	141	651	468	243	195	973
BAIIA ajusté	851	212	(674)	(1 734)	(2 176)	(854)	(1 246)	(1 816)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(512)	(509)	(437)	(557)	(400)	(280)	(248)	(212)
Charges d'intérêts et coûts de financement	(6 021)	(725)	(4 052)	(534)	(1 132)	(5 319)	394	(677)
Intérêts présumés sur les actions privilegiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 490	268	3 534	13	631	5 040	(647)	155
Impôt sur le résultat	(196)	(98)	(291)	(244)	(32)	(2 263)	87	463
Actif d'impôt différé	—	—	—	—	—	2 279	(168)	(458)
Perte nette ajustée	(388)	(852)	(1 920)	(3 056)	(3 109)	(1 397)	(1 828)	(2 545)
Marge brute sur les produits								
Lumenpulse	5 371	5 050	3 840	2 618	2 666	2 832	2 670	1 345
<i>Ratio de la marge brute</i>	42,9 %	43,5 %	40,1 %	34,2 %	34,1 %	36,2 %	38,4 %	30,8 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	37	13	11	14	8	8	6	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	53	51	47	—	—	—	—	—
Marge brute ajustée sur les produits								
Lumenpulse	5 461	5 114	3 898	2 632	2 674	2 840	2 676	1 345
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	43,7 %	44,0 %	40,7 %	34,3 %	34,2 %	36,3 %	38,5 %	30,8 %
Marge brute ajustée sur les produits d'autres fabricants	1 565	1 229	1 173	1 372	850	1 213	1 118	1 100
Marge brute ajustée	7 026	6 343	5 071	4 004	3 524	4 053	3 794	2 445
<i>Ratio de la marge brute ajustée</i>	41,0 %	41,6 %	39,7 %	35,5 %	34,7 %	36,4 %	38,8 %	34,1 %
Charges opérationnelles	7 318	6 745	6 265	6 932	6 560	5 422	5 477	5 446
<i>En pourcentage des produits</i>	42,6 %	44,2 %	49,1 %	61,4 %	64,7 %	48,7 %	56,1 %	76,0 %
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	(506)	(156)	(130)	(637)	(460)	(235)	(189)	(973)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(459)	(458)	(390)	(557)	(400)	(280)	(248)	(212)
Charges liées au placement	(178)	—	—	—	—	—	—	—
Charges opérationnelles ajustées	6 175	6 131	5 745	5 738	5 700	4 907	5 040	4 261
<i>En pourcentage des produits</i>	36,0 %	40,2 %	45,0 %	50,8 %	56,2 %	44,1 %	51,6 %	59,4 %
BAIIA ajusté	851	212	(674)	(1 734)	(2 176)	(854)	(1 246)	(1 816)

RAPPORT DE GESTION

Mode de présentation

Le rapport de gestion qui suit a été préparé dans le but de présenter une analyse de notre situation financière au 31 janvier 2014 et aux 30 avril 2013 et 2012 ainsi que de nos résultats opérationnels pour les trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013 et pour les exercices clos les 30 avril 2013, 2012 et 2011. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec nos états financiers consolidés et les notes y afférentes qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Toutes les informations financières auditées et non auditées incluses dans le présent prospectus ont été établies conformément aux IFRS. Ce rapport de gestion reflète les informations dont disposait la Société au 5 mars 2014.

Certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS, y compris le BAIIA, le BAIIA ajusté, la perte nette ajustée, la marge brute ajustée et les charges opérationnelles ajustées. Le BAIIA, le BAIIA ajusté, la perte nette ajustée, la marge brute ajustée et les charges opérationnelles ajustées sont des mesures non conformes aux IFRS que la Société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les charges d'intérêts et coûts de financement nets, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA moins les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie. La perte nette ajustée s'entend de la perte nette avant les intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A (qui seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison de une pour une à la clôture du placement) et la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe, ainsi que les charges liées au placement et la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, déduction faite de l'impôt sur le résultat et des charges d'impôt différé qui ont été comptabilisées précédemment pour les exercices 2012 et 2011 à titre d'actifs d'impôt différé et qui ont été annulées au cours de l'exercice 2013 en raison des pertes historiques. La marge brute ajustée s'entend de la marge brute liée aux produits Lumenpulse avant la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Les charges opérationnelles ajustées s'entendent des charges opérationnelles déduction faite de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges liées au placement. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ». Pour obtenir un rapprochement de la perte nette et du BAIIA, du BAIIA ajusté et de la perte nette ajustée, un rapprochement de la marge brute et de la marge brute ajustée ainsi qu'un rapprochement des charges opérationnelles et des charges opérationnelles ajustées, se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective qui comporte des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris des énoncés concernant les faits nouveaux en ce qui a trait aux activités de Lumenpulse pour les périodes à venir, le caractère adéquat des ressources financières et les plans et objectifs futurs de Lumenpulse. Les résultats réels pourraient différer grandement de ceux dont il est question dans cette information prospective en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris ceux qui sont énoncés dans les rubriques « Information prospective » et « Facteurs de risque » et ailleurs dans ce prospectus. Rien ne garantit l'exactitude d'une telle information et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indument à cette information prospective.

1 Stratégie d'entreprise et capacités

1.1 Aperçu

La Société a été fondée en 2006. Nous concevons, développons, fabriquons et vendons une large gamme de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains. Nous élaborons nos solutions par la combinaison d'un large éventail de luminaires DEL hautement configurables, avec nos systèmes de contrôle d'éclairage supérieurs et nos technologies brevetées et exclusives de contrôle, de triage algorithmique, de gradation et de gestion thermique. Nos produits visent de nombreuses applications d'éclairage en plus d'offrir de nombreuses configurations, ce qui permet aux spécificateurs (architectes, ingénieurs, architectes paysagers et concepteurs-lumière) de relever divers défis en matière d'éclairage, allant d'un espace bureau jusqu'à un vaste stade ou un complexe de villégiature.

Nos solutions d'éclairage DEL offrent de nombreux avantages comparativement à l'éclairage traditionnel utilisant les technologies à incandescence, halogène, fluorescence et DHI. Elles offrent notamment une consommation d'énergie plus faible, une durée de vie plus grande, l'absence de matières dangereuses, des coûts d'entretien moindres

et une plus grande souplesse dans la conception. En outre, nous sommes d'avis que nos capacités en R&D, en conception et en ingénierie, l'étendue et la qualité de nos produits, nos technologies de contrôle novatrices, nos relations avec les spécificateurs et nos réseaux de distribution, notre capacité établie d'intégrer et de soutenir les technologies Lumenpulse de pair avec les produits d'autres fabricants et notre équipe de direction expérimentée, nous positionnent favorablement sur le marché alors que les systèmes DEL sont appelés à remplacer progressivement les technologies d'éclairage traditionnelles.

Nos solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications sont commercialisées directement par notre force de vente directe et notre équipe de soutien aux ventes, un solide réseau de plus de 80 agences de représentation et revendeurs à valeur ajoutée, qui peuvent compter sur plus de 400 représentants des ventes externes en Amérique du Nord, ainsi que sur un nombre croissant de revendeurs à valeur ajoutée dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Cette force de vente nous permet d'établir et de maintenir des relations avec un grand nombre de spécificateurs. Nous agissons de plus comme revendeur à valeur ajoutée de solutions d'éclairage de catégorie de spécifications pour plus de 15 fabricants nord-américains et européens (dont Lumenpulse) au Québec.

Nous comptons quelque 226 employés, dont environ 184 au Canada, 34 aux États-Unis et huit dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et la région Asie-Pacifique.

1.2 Principales stratégies commerciales

1.2.1 Miser sur le segment de marché des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications

Nous sommes présents dans le segment des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications au sein duquel les spécificateurs définissent des exigences techniques pointues pour un projet donné. Nous ciblons ce segment de marché exclusivement car nous croyons que notre offre de produits attrayante est reconnue et recherchée par les spécificateurs. Les principaux éléments qui nous distinguent sont la polyvalence, l'uniformité et la qualité de la lumière, le caractère durable et les possibilités de contrôles dont sont dotés nos produits.

Selon la société McKinsey, la part du marché de l'éclairage DEL sur le marché de l'éclairage général devrait croître pour passer de 9 % en 2011 à 69 % en 2020. Cette société s'attend donc à ce que le marché de l'éclairage général DEL augmente à un taux de croissance annuel composé de 31 % entre 2011 et 2020.

1.2.2 Miser sur les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse

Bien que nous ayons développé et continué d'améliorer notre propre éventail de produits et technologies relatifs à l'éclairage DEL de catégorie de spécifications (les « produits Lumenpulse ») qui nous permet de nous distinguer sur le segment de marché des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, nous sommes aussi un revendeur à valeur ajoutée de luminaires DEL de catégorie de spécifications d'autres fabricants (les « produits d'autres fabricants ») dans la province de Québec.

Nous avons l'intention de nous centrer surtout sur l'accroissement de nos ventes de produits Lumenpulse. C'est pourquoi nous prévoyons que la vente de produits d'autres fabricants représentera une proportion à la baisse de nos produits à l'avenir. Compte tenu de l'écart existant entre la marge brute des produits Lumenpulse et celle d'autres fabricants, nous croyons que ce changement en termes de source de produits aura un effet positif sur notre marge brute. Voir la rubrique « Résultats et perspectives ».

1.2.3 Poursuivre notre stratégie de croissance

Nous croyons être en mesure d'atteindre notre objectif qui est de devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications en misant sur la force de nos réseaux de distribution nord-américains, l'expansion de notre marché par la création de nouveaux réseaux de distribution internationaux, l'ajout de nouveaux produits et de nouvelles technologies dans notre portefeuille actuel et la poursuite d'une stratégie d'acquisition rigoureuse.

1.2.4 Accroître notre marge bénéficiaire brute et atteindre la rentabilité

En plus de nos efforts pour devenir un chef de file mondial de solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications, la direction compte accroître la marge bénéficiaire brute de la Société et atteindre la rentabilité par les moyens suivants :

- tirer des profits de l'accroissement prévu de l'ampleur de nos activités;

- accroître la proportion des produits Lumenpulse à marges plus élevées, vendus en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comparativement aux produits d'autres fabricants vendus et distribués au Québec;
- élaborer des stratégies pour constamment réduire le coût des intrants;
- continuer à axer nos efforts sur l'efficacité et l'excellence accrues de nos activités.

1.3 Capacités commerciales

À notre avis, notre infrastructure actuelle peut soutenir la croissance future, en n'y apportant que des changements minimes.

Pénétration sur le réseau nord-américain : Au cours des dernières années, nous avons développé un solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée, qui de l'avis de la direction, couvre l'ensemble du marché au Canada et aux États-Unis. Nous sommes représentés par plus de 80 sociétés cumulant plus de 400 représentants des ventes externes qui font la promotion de nos solutions d'éclairage DEL durables et à haut rendement de catégorie de spécifications. Notre équipe composée d'environ 21 représentants de commerce, 12 ingénieurs commerciaux et techniciens et 26 préposés au soutien à la clientèle a démontré qu'elle pouvait décrocher des mandats auprès d'un nombre important d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée. Avec notre solide réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée en Amérique du Nord et nos relations avec les spécificateurs qui desservent le marché, nous croyons que notre portefeuille actuel de produits recèle encore un potentiel inexploité et nous offrira d'autres possibilités importantes de développer encore plus notre entreprise.

Nouveaux produits : Notre équipe en recherche et développement, composée d'environ 24 employés, a pu développer plus de 50 produits au cours des trois dernières années. Depuis le lancement de notre premier produit en 2008, nous avons présenté une moyenne de plus de 14 nouveaux produits par année et nous avons l'intention de poursuivre sur cette lancée dans le futur. Avec plus de 80 produits d'éclairage DEL répartis dans 10 familles de produits distinctes, la direction est d'avis que notre famille de produits DEL constitue une offre complète et se compare avantageusement à l'éventail de produits DEL offerts par nos concurrents pour les catégories de produits et pour les applications actuellement ciblées par Lumenpulse. L'entreprise a actuellement à son actif 19 brevets et 50 brevets en instance, ce qui permet de nous distinguer par notre offre de solutions. Selon la direction, la famille de produits et la plateforme de technologies de la Société peuvent s'étendre à d'autres catégories de produits et applications que ne sont pas encore ciblées par Lumenpulse, ce qui représente une occasion d'expansion et de croissance intéressante. Il faut généralement compter entre six et neuf mois pour développer un produit, puis de six à douze mois pour le lancer sur le marché et obtenir la faveur du marché.

Expansion à l'échelle internationale : Nous sommes d'avis que notre bureau de Londres, en Angleterre, ainsi que notre réseau existant de revendeurs à valeur ajoutée en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les pays scandinaves constituent des assises solides qui nous permettront d'élargir notre présence sur le marché international. Nous nous sommes déjà dotés d'une équipe de vente directe rattachée au marché londonien qui joue un rôle de premier plan pour un nombre significatif de grands projets architecturaux répartis dans le monde. Les ventes à l'échelle internationale sont encourageantes et elles ont augmenté de 265,5 % entre 2012 et 2013 pour atteindre 3,9 millions de dollars.

Production et chaîne d'approvisionnement : Notre stratégie de production est centrée sur l'assemblage final, la configuration et l'essai de nos luminaires DEL soutenus par des fabricants fiables partout dans le monde qui disposent de l'infrastructure nécessaire et ont accès à une chaîne d'approvisionnement sophistiquée. Comme nous utilisons actuellement environ 40 % de notre capacité de production, nous estimons être bien positionnés pour faire face à une hausse notable des commandes, y compris la demande résultant du lancement de nouveaux produits, tout en limitant les coûts fixes additionnels.

2 Facteurs déterminants

2.1 Produits opérationnels

La Société génère des produits à partir de deux secteurs, soit les produits Lumenpulse et les produits d'autres fabricants. Les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse proviennent de la vente de produits Lumenpulse à des distributeurs de produits électriques, des revendeurs à valeur ajoutée et parfois directement aux entrepreneurs ou

aux utilisateurs finaux. Quant aux produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants, ils proviennent de la distribution de produits d'éclairage DEL de tiers dans la province de Québec où Lumenpulse agit à titre de revendeur à valeur ajoutée.

Nos activités font l'objet d'une saisonnalité modérée. Prenons comme exemple les produits opérationnels tirés de produits destinés à des projets d'éclairage extérieur. Ceux-ci ont tendance à être inférieurs au troisième trimestre qui se clôture le 31 janvier en raison des conditions climatiques hivernales qui sont moins favorables aux projets de construction ou aux nouvelles installations. La saison des Fêtes a également une incidence modérée sur les produits que nous générons au troisième trimestre. L'incidence de ces deux facteurs sur nos produits du troisième trimestre devrait être moindre dans l'avenir étant donné que la Société continue d'étendre ses activités à l'échelle internationale.

2.2 Coût des ventes

2.2.1 Coûts des matières

Le coût des ventes des produits Lumenpulse tient compte des coûts des matières premières et de montage découlant des achats de fournisseurs tiers. La Société est ainsi exposée à des variations de prix de certaines matières, telles que l'aluminium et l'acier, et de composants électroniques. Elle ne couvre pas le risque associé aux fluctuations des prix des marchandises et des composants électroniques. En conséquence, si elle n'était pas en mesure de majorer le prix de ses marchandises pour refléter les variations du coût des matières, une hausse du coût de certains intrants pourrait nuire aux résultats opérationnels. Par le passé, la Société a pu relever les prix de ses marchandises et elle demeure confiante en sa capacité d'atténuer les fluctuations significatives des coûts.

2.2.2 Coûts des garanties

La garantie limitée sur les produits de la Société couvre habituellement une période de cinq ans. La Société inscrit une provision au titre de la garantie lorsque les produits sont vendus. Selon les informations dont elle dispose, la direction estime que la Société a comptabilisé des provisions adéquates et suffisantes.

2.3 Frais de vente et de marketing

Les frais de vente et de marketing englobent surtout les salaires et les dépenses de notre personnel de vente et de marketing, y compris les commissions versées à l'interne et à nos agences de représentation. Ces frais incluent aussi des programmes de marketing qui englobent la publicité, les événements, les communications de la Société, la promotion de la stratégie de marque et la commercialisation des produits.

Nous avons l'intention d'investir davantage dans les programmes afin de mousser davantage notre visibilité auprès de nos partenaires et spécificateurs actuels et de favoriser une plus grande attribution de projets. Nous visons notamment à offrir nos programmes de formation non seulement aux spécialistes en éclairage de premier niveau mais également aux architectes, ingénieurs, architectes-paysagistes et architectes d'intérieur qui composent un bassin plus vaste de spécificateurs. Nous avons l'intention de procéder à des investissements stratégiques afin d'étendre notre présence sur le marché international. Par ailleurs, nous comptons accélérer l'embauche d'autres préposés aux ventes afin d'accroître la notoriété de notre marque et de générer des produits supplémentaires auprès des spécificateurs en EMOA, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, marchés sur lesquels notre présence est restreinte ou inexistante.

2.4 Frais de recherche et de développement

On compte parmi les frais de recherche et de développement les coûts associés à notre équipe en gestion de produits et à celle affectée au développement et à la recherche. Ces charges englobent surtout les salaires, les autres avantages et les honoraires de consultation.

Au cours de la période antérieure à la clôture du placement, les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE ») ont été utilisés afin d'atténuer une partie des frais de recherche et de développement. En tant que société privée sous contrôle canadien (« SPCC »), ces crédits d'impôt étaient remboursables. À titre de société cotée en bourse, nous ne comptabiliserons le crédit d'impôt fédéral que dans la mesure où il est probable que nous pourrions affecter ces crédits à la réduction de l'impôt à payer. Nous ne croyons pas comptabiliser ces crédits d'impôt dans un proche avenir puisque la Société a subi des pertes par le passé. Par conséquent, nos frais nets de recherche et de développement devraient, à court terme, être plus élevés. Le taux du

crédit d'impôt provincial auquel est assujettie une SPCC est de 37,5 % alors qu'à titre de société cotée en bourse, il recule à 17,5 %.

Les frais de recherche et de développement sont censés croître dans les années à venir en proportion des ventes qui seront conclues et ce, à mesure que nous développerons de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

2.5 Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives comprennent les salaires et les charges connexes des services des finances, de la comptabilité, des ressources humaines, de l'informatique et du contentieux. On y retrouve également les honoraires, les frais d'assurance et les autres charges du siège social. Nous prévoyons que les charges générales et administratives augmenteront encore à mesure que la Société investira dans sa structure organisationnelle pour soutenir sa croissance. En outre, les exigences en matière de présentation de l'information et autres qui visent les sociétés cotées en bourse engendreront d'autres coûts pour la Société.

2.6 Charges d'intérêts et coûts de financement

Toutes les actions privilégiées de catégorie A de la Société seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison de une pour une, immédiatement avant la clôture du placement. Nous modifierons nos statuts, suivant immédiatement cette conversion, en vue de regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● pour une et de redésigner les actions ordinaires de catégorie A en actions ordinaires. Les actions privilégiées de catégorie A et les dividendes cumulés ont été comptabilisés en tant que passif dans l'état consolidé de la situation financière et ils ont été pris en compte au coût amorti par application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Conformément à la méthode comptable régissant les instruments financiers dérivés de la Société, le dérivé incorporé classé à titre de passif inclus dans les actions privilégiées de catégorie A de la Société a été séparé du contrat d'emprunt hôte au moment de leur émission à la juste valeur. Le dérivé est par la suite réévalué chaque date de clôture.

Suivant la conversion lors du placement, le passif correspondant sera ramené à zéro et les titres de participation augmenteront d'autant. Nous avons comptabilisé d'importantes charges hors trésorerie en lien avec ce passif au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, de l'exercice 2013 et de celui de 2012. Qui plus est, les intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé ne seront plus désormais inscrits à titre de charges au cours des prochains exercices. Comme toute la dette à long terme sera remboursée à même le produit du placement, les charges d'intérêts et coûts de financement devraient, à court terme, être nuls ou positifs.

2.7 Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat au niveau fédéral, provincial et étatique dans les territoires où elle exerce ses activités. Le taux d'impôt prévu par la loi au Canada était de 26,9 % pour l'exercice 2013. Toutefois, le taux d'impôt consolidé effectif de la Société subit l'influence de la combinaison de son bénéfice ou de sa perte avant impôt sur le résultat. La Société prévoit payer de l'impôt en trésorerie pour les années à venir dans tous les territoires, exception faite de sa filiale canadienne Lumenpulse Lighting Inc., car la Société entend utiliser ses attributs fiscaux pour neutraliser le bénéfice imposable ou l'impôt sur le résultat exigible. La Société cumule pour 20 millions de dollars de pertes fiscales opérationnelles qui n'ont pas été prises en compte dans son état de la situation financière et qui échoient à compter de 2029.

3 Résultats et perspectives

3.1 Perspectives financières

À l'heure actuelle, nous ne sommes au fait d'aucun facteur qui pourrait affaiblir de façon significative la croissance de nos produits au cours de 2015. La direction s'est fixée pour objectif de poursuivre la croissance des activités de Lumenpulse à un taux de croissance qui dépasse celui du marché de l'éclairage général pour des produits DEL, puis, au fil du temps, se rapprocher du taux de croissance du marché.

Nos marges ne font pas l'objet de fortes pressions et nous ne croyons pas qu'elles se resserreront au cours de l'exercice 2015. Compte tenu des facteurs énoncés à la rubrique « Accroître notre marge bénéficiaire brute et atteindre la rentabilité », la direction vise à atteindre une marge brute ajustée de près de 50 % et des marges sur le BAIIA ajusté d'environ 18 % à 20 % au cours des cinq prochaines années.

Ces objectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujettis à certains risques et incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté. Ces risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement de ces objectifs. Se reporter aux rubriques « Information prospective » et « Facteurs de risque ».

3.2 Faits saillants financiers

3.2.1 Faits saillants pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014

Comparaison par rapport au trimestre clos le 31 janvier 2013 :

- Produits opérationnels de 17,2 millions de dollars, une hausse de 69,1 %;
- Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse de 12,5 millions de dollars, une augmentation de 60,1 %;
- Augmentation de 8,8 points de pourcentage du ratio de la marge brute sur les produits Lumenpulse pour atteindre 42,9 % des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse;
- BAIIA ajusté de 0,9 million de dollars, une hausse de 3,0 millions de dollars;
- Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles de 0,1 million de dollars, comparativement à des sorties nettes de trésorerie de 3,1 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2013.

Comparaison par rapport à la période de neuf mois close le 31 janvier 2013 :

- Produits opérationnels de 45,2 millions de dollars, une hausse de 45,5 %;
- Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse de 33,7 millions de dollars, une augmentation de 49,2 %;
- Augmentation de 6,1 points de pourcentage du ratio de la marge brute sur les produits Lumenpulse pour atteindre 42,3 % des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse;
- BAIIA ajusté de 0,4 million de dollars, une hausse de 4,7 millions de dollars.

3.2.2 Faits saillants pour l'exercice 2013

Comparaison par rapport à l'exercice 2012 :

- Produits opérationnels de 42,3 millions de dollars, une hausse de 33,8 %;
- Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse de 30,2 millions de dollars, une augmentation de 62,1 %;
- Réalisation d'un financement par emprunt d'un montant net de 11,3 millions de dollars;
- Investissements majeurs dans notre chaîne de production et d'approvisionnement pour appuyer notre croissance future.

Toujours au cours de l'exercice 2013 :

- Lancement de la famille de produits Lumenline;
- Prix décernés pour les familles de produits Lumenbeam et Lumencove;
- Brevets principaux obtenus pour les technologies Lumentalk et Lumensmart;
- Conclusion du premier contrat de licence visant la technologie Lumentalk;
- Lancement de 17 nouveaux produits lors du salon international Lightfair.

3.2.3 Faits saillants pour l'exercice 2012

Comparaison par rapport à l'exercice 2011 :

- Produits opérationnels de 31,6 millions de dollars, une augmentation de 56,7 %;
- Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse de 18,7 millions de dollars, une augmentation de 121,6 %;
- Augmentation du ratio de la marge brute de 15,6 points de pourcentage pour atteindre 40,4 % des produits;
- Réalisation d'un financement par emprunt d'un montant net de 12,0 millions de dollars.

Toujours au cours de l'exercice 2012 :

- Conclusion de partenariats stratégiques avec des revendeurs à valeur ajoutée et des agences de représentation dans la région Asie-Pacifique pour promouvoir les produits Lumenpulse sur le marché international;
- Ouverture de notre bureau de Londres, en Angleterre;
- Lancement de la technologie Lumentalk.

3.3 Résultats opérationnels consolidés

3.3.1 Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

Dans le tableau qui suit, on présente les principaux éléments des états consolidés du résultat net de la Société pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2013 :

	Trimestres clos les 31 janvier				Périodes de neuf mois closes les 31 janvier			
	2014		2013		2014		2013	
	(en milliers de dollars canadiens)							
Produits opérationnels par catégories								
Produits Lumenpulse	12 508	72,9 %	7 813	77,0 %	33 701	74,6 %	22 581	72,7 %
Produits d’autres fabricants	4 647	27,1 %	2 330	23,0 %	11 472	25,4 %	8 461	27,3 %
Produits opérationnels	17 155	100,0 %	10 143	100,0 %	45 173	100,0 %	31 042	100,0 %
Marge brute par catégories								
Produits Lumenpulse	5 371	42,9 %	2 666	34,1 %	14 261	42,3 %	8 168	36,2 %
Produits d’autres fabricants	1 565	33,7 %	850	36,5 %	3 967	34,6 %	3 181	37,6 %
Marge brute	6 936	40,4 %	3 516	34,7 %	18 228	40,4 %	11 349	36,6 %
Charges opérationnelles								
Vente et marketing	4 433	25,8 %	4 085	40,3 %	12 542	27,8 %	11 079	35,7 %
Recherche et développement	739	4,3 %	623	6,1 %	2 151	4,7 %	1 672	5,4 %
Charges générales et administratives	2 146	12,5 %	1 852	18,3 %	5 635	12,5 %	4 708	15,2 %
Charges opérationnelles	7 318	42,6 %	6 560	64,7 %	20 328	45,0 %	17 459	56,3 %
Perte opérationnelle	(382)	(2,2) %	(3 044)	(30,0) %	(2 100)	(4,6) %	(6 110)	(19,7) %
Charges d’intérêts et coûts de financement								
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 490	32,0 %	631	6,2 %	9 292	20,6 %	5 024	16,2 %
Autres coûts de financement	531	3,1 %	501	5,0 %	1 506	3,3 %	1 033	3,3 %
Charges d’intérêts et coûts de financement	6 021	35,1 %	1 132	11,2 %	10 798	23,9 %	6 057	19,5 %
Perte avant impôt sur le résultat	(6 403)	(37,3) %	(4 176)	(41,2) %	(12 898)	(28,5) %	(12 167)	(39,2) %
Impôt sur le résultat	196	1,2 %	32	0,3 %	585	1,3 %	2 208	7,1 %
Perte nette	(6 599)	(38,5) %	(4 208)	(41,5) %	(13 483)	(29,8) %	(14 375)	(46,3) %
BAIIA	130	0,8 %	(2 644)	(26,1) %	(642)	(1,4) %	(5 182)	(16,7) %
BAIIA ajusté	851	5,0 %	(2 176)	(21,5) %	389	0,9 %	(4 276)	(13,8) %
Perte nette ajustée	(388)	(2,3) %	(3 109)	(30,7) %	(3 160)	(7,0) %	(6 334)	(20,4) %
Perte par action de base	(0,07)		(0,04)		(0,14)		(0,15)	
Perte par action diluée	(0,07)		(0,04)		(0,14)		(0,15)	
Perte par action pro forma de base ¹⁾	●		●		●		●	
Perte par action pro forma diluée ¹⁾	●		●		●		●	
Perte nette ajustée par action pro forma de base ¹⁾	●		●		●		●	
Perte nette ajustée par action pro forma diluée ¹⁾	●		●		●		●	

1) En supposant la réalisation de la restructuration aux termes de laquelle toutes les actions et les options émises et en circulation de la Société seront regroupées à raison de ● pour une. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

Produits opérationnels

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Produits Lumenpulse – États-Unis	8 686	6 262	2 424	38,7 %	23 443	14 910	8 533	57,2 %
Produits Lumenpulse – International ¹⁾	404	318	86	27,0 %	2 639	3 274	(635)	(19,4)%
Produits Lumenpulse – Canada	3 418	1 233	2 185	177,2 %	7 619	4 397	3 222	73,3 %
Total des produits Lumenpulse	12 508	7 813	4 695	60,1 %	33 701	22 581	11 120	49,2 %
Produits d'autres fabricants – Canada	4 647	2 330	2 317	99,4 %	11 472	8 461	3 011	35,6 %
Produits opérationnels	17 155	10 143	7 012	69,1 %	45 173	31 042	14 131	45,5 %

1) Le secteur international désigne tous les territoires, sauf le Canada et les États-Unis.

Les produits consolidés ont augmenté de 45,5 %, pour atteindre 45,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 comparativement à 31,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. L'augmentation est attribuable à la croissance des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse et, dans une moindre mesure, à celle des produits d'autres fabricants. La forte croissance enregistrée dans le secteur des produits Lumenpulse a contribué à la hausse du pourcentage du total des produits consolidés, qui s'est établi à 74,6 % pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, contre 72,7 % pour la même période de 2013.

Les produits consolidés ont augmenté de 69,1 %, pour atteindre 17,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 comparativement à 10,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013, en raison de la hausse des produits Lumenpulse et des produits d'autres fabricants. Les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont progressé à hauteur de 60,1 % alors que du côté des produits d'autres fabricants, ils ont augmenté de 99,4 %.

Produits Lumenpulse

Les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont augmenté de 60,1 % et de 49,2 % pour se chiffrer à 12,5 millions de dollars et à 33,7 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 par rapport à 7,8 millions de dollars et à 22,6 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes de 2013. Ce résultat s'explique principalement par le lancement de nouveaux produits et à la plus grande pénétration de notre réseau existant d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée en Amérique du Nord. Au cours de la période de neuf mois, les produits générés par le secteur international ont reculé, en raison de deux projets importants qui ont été réalisés au début de l'exercice 2013, alors que le nombre de projets pour les deux périodes a été relativement semblable.

Produits d'autres fabricants

Les produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ont augmenté de 35,6 % pour atteindre 11,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 alors qu'ils avaient été de 8,5 millions de dollars pour la période correspondante en 2013, essentiellement à la suite de la réalisation de plus de projets de construction de grande envergure au Québec au cours des quatre derniers trimestres.

L'écart quant aux produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants au cours du trimestre clos le 31 janvier 2014 par rapport à la période correspondante de 2013 a été plus important que ce que nous constatons d'habitude. Cette hausse inhabituelle est principalement imputable au calendrier de livraison de quelques-uns des grands projets totalisant 1,5 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 ainsi qu'au ralentissement observé sur le marché de la construction qui a affecté nos résultats du trimestre clos le 31 janvier 2013. Cette forte croissance des produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ne devrait pas se poursuivre dans l'avenir.

Secteurs géographiques

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 57,2 %, pour atteindre 23,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 en regard de 14,9 millions de dollars pour la période correspondante de 2013. Cette hausse est en grande partie attribuable au lancement de nouveaux produits, à la meilleure performance de notre réseau d'agences de représentation liée au nombre plus élevé de ressources consacrées aux programmes de formation et de marketing ainsi qu'à l'établissement de nouveaux liens avec des agences de représentation reconnues.

Les produits générés au Canada ont progressé de 48,5 % pour atteindre 19,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 comparativement à 12,9 millions de dollars pour la période correspondante de 2013. La hausse est attribuable surtout à l'augmentation des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse qui se sont établis à 7,6 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 comparativement à 4,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2013. Ce secteur représente un pourcentage croissant du total des produits au Canada, à hauteur de 39,9 % pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 par rapport à 34,2 % pour la période correspondante de 2013. De plus, les produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ont augmenté de 3,0 millions de dollars pour être portés à 11,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 alors qu'ils avaient été de 8,5 millions de dollars pour la même période de 2013.

Les marchés internationaux en sont à un stade précoce de leur développement et la tendance veut que l'ampleur moyenne des projets soit plus importante. Ces facteurs ont contribué et contribueront aux fluctuations notables des produits à court terme tout comme à moyen terme. Au fur et à mesure que notre réseau existant de revendeurs à valeur ajoutée arrivera à maturité et que nous élargirons notre couverture du marché international, le taux de croissance des produits provenant de ce secteur devrait être moins tributaire de projets de grande envergure.

Marge brute et ratio de la marge brute

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Marge brute sur les produits								
Lumenpulse	5 371	2 666	2 705	101,5 %	14 261	8 168	6 093	74,6 %
Ratio de la marge brute (%)	42,9 %	34,1 %			42,3 %	36,2 %		
Marge brute sur les produits d'autres fabricants	1 565	850	715	84,1 %	3 967	3 181	786	24,7 %
Ratio de la marge brute (%)	33,7 %	36,5 %			34,6 %	37,6 %		
Marge brute	6 936	3 516	3 420	97,3 %	18 228	11 349	6 879	60,6 %
Ratio de la marge brute (%)	40,4 %	34,7 %			40,4 %	36,6 %		

La marge brute consolidée a augmenté pour passer de 3,5 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2013 à 6,9 millions de dollars pour la période correspondante de 2014; il s'agit d'une hausse de 97,3 %. Quant au ratio de la marge brute consolidée, il s'est amélioré pour s'établir à 40,4 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 alors qu'il était à 34,7 % pour la même période de 2013. La hausse de la marge brute est attribuable d'abord à la progression des produits tirés des deux secteurs conjuguée à un ratio plus élevé de la marge brute consolidée de 40,4 %.

La marge brute consolidée a augmenté de 60,6 % pour atteindre 18,2 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 contre 11,3 millions de dollars pour la période correspondante de 2013. Le ratio de la marge brute consolidée a atteint 40,4 % pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 alors qu'il se situait à 36,6 % pour la même période de 2013. L'amélioration de la marge brute résulte avant tout des produits plus élevés qui ont été générés, de l'importante contribution de la marge brute à la hausse sur les produits Lumenpulse et d'une composition favorable des produits, ce qui a été atténué en partie par la compression de la marge brute sur les produits d'autres fabricants.

Produits Lumenpulse

Le ratio de la marge brute dégagé sur les produits Lumenpulse s'est amélioré pour atteindre 42,9 % et 42,3 % respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 contre 34,1 % et 36,2 % respectivement pour les périodes correspondantes en 2013.

L'amélioration du ratio de la marge brute est le reflet de notre décision prise au cours de l'exercice 2013 d'augmenter notre main-d'œuvre chargée de la production en prévision de la croissance à venir, ce qui nous a permis d'instaurer des processus de gestion de stocks rigoureux. De plus, les avantages afférents à divers programmes d'amélioration ont commencé à se concrétiser au cours de l'exercice 2014 au chapitre de l'efficacité de la production.

Produits d'autres fabricants

Le ratio de la marge brute dégagé sur les produits d'autres fabricants a baissé à 33,7 % et à 34,6 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 respectivement comparativement à un ratio de la marge brute de 36,5 % et de 37,6 % pour les mêmes périodes de 2013. Cela s'explique essentiellement par une composition défavorable des produits.

Vente et marketing

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Vente et marketing	4 433	4 085	348	8,5 %	12 542	11 079	1 463	13,2 %
En pourcentage des produits	25,8 %	40,3 %			27,8 %	35,7 %		

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de 8,5 % et de 13,2 % pour atteindre 4,4 millions de dollars et 12,5 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 comparativement aux périodes correspondantes de 2013. Cette augmentation découle principalement des commissions plus élevées qui ont été versées au réseau d'agences de représentation en Amérique du Nord en lien avec la hausse des produits et de l'expansion de notre équipe de vente et marketing pour faire face à la croissance, facteurs atténués par le recul des coûts liés aux salons professionnels.

Exprimés en pourcentage du total des produits, les frais de vente et de marketing ont diminué pour se chiffrer à 25,8 % et à 27,8 % pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 respectivement, eu égard aux mêmes périodes de 2013. Ces frais ont augmenté un peu moins rapidement que les produits pour ces deux périodes. La baisse de ces frais en pourcentage du total des produits pour ces deux périodes reflète le levier opérationnel que génère la croissance des produits à l'égard de la structure actuelle des frais de vente et de marketing.

Recherche et développement

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Frais de recherche et de développement,								
montant brut	854	767	87	11,3 %	2 402	2 103	299	14,2 %
En pourcentage des produits	5,0 %	7,6 %			5,3 %	6,8 %		
Moins : Crédits à la RS&DE	(115)	(144)	29	(20,1) %	(251)	(431)	180	(41,8) %
Recherche et développement, montant net ..	739	623	116	18,6 %	2 151	1 672	479	28,6 %
En pourcentage des produits	4,3 %	6,1 %			4,7 %	5,4 %		

Le montant net des frais de recherche et de développement s'est chiffré à 0,7 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014, soit 18,6 % de plus, et à 2,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close à la même date, soit 28,6 % de plus, que celui des périodes correspondantes de 2013. Bien que le montant net, en dollars, des frais de recherche et de développement soit plus élevé, ces mêmes frais, exprimés en pourcentage du total des produits, ont reculé à 4,3 % et à 4,7 % respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 par rapport à 6,1 % et à 5,4 % respectivement pour les périodes correspondantes de 2013, en raison du levier opérationnel que génère la croissance des produits à l'égard de la structure actuelle de ces frais. Les sommes engagées au titre de la recherche et du développement sont appelées à augmenter dans les années futures puisque nous développons de nouvelles familles de produits d'éclairage DEL et que le portefeuille de technologies continue de croître.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013, les crédits d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE ont servi à compenser une partie des frais de recherche et de développement.

Charges générales et administratives

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Charges générales et administratives	2 146	1 852	294	15,9 %	5 635	4 708	927	19,7 %
En pourcentage des produits	12,5 %	18,3 %			12,5 %	15,2 %		

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014, les charges générales et administratives ont respectivement augmenté de 15,9 %, pour atteindre 2,1 millions de dollars, et de 19,7 %, pour atteindre 5,6 millions de dollars, comparativement aux mêmes périodes de 2013. Ces augmentations sont attribuables au nombre plus élevé d'employés au siège social pour soutenir la croissance et faire face aux exigences futures liées au statut de société cotée en bourse, à la hausse des honoraires de consultation et aux charges liées au placement.

Exprimées en pourcentage du total des produits, les charges générales et administratives ont diminué à 12,5 % tant pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 que pour la période de neuf mois close à cette date par rapport à ce qu'elles étaient aux périodes correspondantes de 2013. Cette diminution en pourcentage du total des produits reflète, pour les deux périodes, le levier opérationnel que génère la croissance des produits à l'égard de la structure actuelle de ces charges.

BAIIA ajusté

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
BAIIA ajusté	851	(2 176)	3 027	139,1 %	389	(4 276)	4 665	109,1 %
En pourcentage des produits	5,0 %	(21,5)%			0,9 %	(13,8)%		

Le BAIIA ajusté a augmenté à 0,9 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 comparativement à une perte au titre du BAIIA ajusté de 2,2 millions de dollars pour la même période de 2013. Exprimée en pourcentage du total des produits, la marge du BAIIA ajusté s'est améliorée pour atteindre 5,0 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 contre un taux négatif de 21,5 % pour la période correspondante de 2013.

Le BAIIA ajusté a augmenté à 0,4 million de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 comparativement à une perte au titre du BAIIA ajusté de 4,3 millions de dollars pour la même période de 2013. Exprimée en pourcentage du total des produits, la marge du BAIIA ajusté a augmenté pour atteindre 0,9 % pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 contre un taux négatif de 13,8 % pour la période correspondante de 2013.

L'augmentation du BAIIA ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois est surtout attribuable à la progression des produits et des marges brutes ainsi qu'au recul de nos charges opérationnelles en pourcentage du total des produits.

Charges d'intérêts et coûts de financement

	Trimestres clos les 31 janvier		Écart		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Écart	
	2014	2013	\$	%	2014	2013	\$	%
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 490	631	4 859	770,0 %	9 292	5 024	4 268	85,0 %
Autres coûts de financement	531	501	30	6,0 %	1 506	1 033	473	45,8 %
Charges d'intérêts et coûts de financement	6 021	1 132	4 889	431,9 %	10 798	6 057	4 741	78,3 %
En pourcentage des produits	35,1 %	11,2 %			23,9 %	19,5 %		

Les charges d'intérêts et coûts de financement ont augmenté de 431,9 %, atteignant 6,0 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014, et de 78,3 %, atteignant 10,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close à cette date, par rapport aux périodes correspondantes de 2013. Cette situation découle en grande partie d'une augmentation des intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et de la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe. Ces charges hors trésorerie correspondent à l'intérêt sur les actions privilégiées de catégorie A et à la réévaluation de la juste valeur du dérivé incorporé relatif aux actions. Il s'agit d'éléments hors trésorerie et toutes les actions privilégiées de catégorie A seront converties, avant le placement, en actions ordinaires de catégorie A, puis renommées « actions ordinaires ». Puisque la totalité de la dette à long terme sera remboursée à même le produit du placement, les coûts de financement devraient, à court terme, être nuls ou positifs. Les autres coûts de financement sont demeurés assez stables au cours de ces périodes.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 provient des filiales pour lesquelles un impôt est à payer. La Société ne prévoit pas payer de l'impôt en trésorerie à l'égard de sa filiale canadienne Lumenpulse Lighting Inc., car la Société entend utiliser ses attributs fiscaux pour neutraliser le bénéfice imposable ou l'impôt sur le résultat exigible.

Perte nette et perte nette ajustée

La perte nette a augmenté de 2,4 millions de dollars, ou 56,8 %, pour atteindre 6,6 millions de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 comparativement à une perte de 4,2 millions de dollars pour la même période de 2013. L'augmentation de la perte nette est essentiellement imputable à la hausse des intérêts hors trésorerie présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et à la variation nette de la juste valeur du passif dérivé financier, partiellement compensées par la baisse de la perte opérationnelle. Pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, la perte nette a diminué de 0,9 million de dollars, ou 6,2 % pour se chiffrer à 13,5 millions de dollars comparativement à une perte de 14,4 millions de dollars pour la même période de 2013. La diminution de la perte nette est principalement attribuable à la baisse de la perte opérationnelle et au recul de la charge d'impôt sur le résultat, partiellement compensés par la hausse des intérêts hors trésorerie présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé.

La perte nette ajustée a diminué à 0,4 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 contre une perte de 3,1 millions de dollars pour la même période de 2013. Pour ce qui est de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, la perte nette ajustée a baissé à 3,2 millions de dollars contre une perte de 6,3 millions de dollars pour la même période de 2013. Ces diminutions de la perte nette ajustée découlent principalement des augmentations du BAIIA ajusté.

3.3.2 Évolution entre l'exercice 2011 et l'exercice 2013

Dans le tableau qui suit, on présente les principaux éléments des états consolidés du résultat net de la Société pour les exercices clos les 30 avril 2013, 2012 et 2011 :

	Exercices clos les 30 avril					
	2013		2012		2011	
	(en milliers de dollars canadiens)					
Produits opérationnels par catégories						
Produits Lumenpulse	30 247	71,5 %	18 655	59,0 %	8 419	41,7 %
Produits d’autres fabricants	12 085	28,5 %	12 972	41,0 %	11 768	58,3 %
Produits opérationnels	42 332	100,0 %	31 627	100,0 %	20 187	100,0 %
Marge brute par catégories						
Produits Lumenpulse	10 786	35,7 %	7 827	42,0 %	576	6,8 %
Produits d’autres fabricants	4 553	37,7 %	4 956	38,2 %	4 426	37,6 %
Marge brute	15 339	36,2 %	12 783	40,4 %	5 002	24,8 %
Charges opérationnelles						
Vente et marketing	15 159	35,8 %	10 688	33,8 %	4 798	23,8 %
Recherche et développement	2 399	5,7 %	1 580	5,0 %	871	4,3 %
Charges générales et administratives	6 833	16,1 %	6 304	19,9 %	2 689	13,3 %
Charges opérationnelles	24 391	57,6 %	18 572	58,7 %	8 358	41,4 %
Perte opérationnelle	(9 052)	(21,4) %	(5 789)	(18,3) %	(3 356)	(16,6) %
Charges d’intérêts et coûts de financement						
Charges d’intérêts et coûts de financement						
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 037	11,9 %	271	0,9 %	—	—
Autres coûts de financement	1 554	3,7 %	1 820	5,7 %	860	4,3 %
Charges d’intérêts et coûts de financement	6 591	15,6 %	2 091	6,6 %	860	4,3 %
Perte avant impôt sur le résultat	(15 643)	(37,0) %	(7 880)	(24,9) %	(4 216)	(20,9) %
Impôt sur le résultat (crédits)	2 452	5,8 %	(898)	(2,8) %	(917)	(4,6) %
Perte nette	(18 095)	(42,8) %	(6 982)	(22,1) %	(3 299)	(16,3) %
BAIIA	(7 567)	(17,9) %	(5 091)	(16,1) %	(3 090)	(15,3) %
BAIIA ajusté	(6 010)	(14,2) %	(2 500)	(7,9) %	(3 090)	(15,3) %
Perte nette ajustée	(9 390)	(22,2) %	(5 370)	(17,0) %	(4 725)	(23,4) %
Perte par action de base	(0,19)		(0,07)		(0,03)	
Perte par action diluée	(0,19)		(0,07)		(0,03)	
Perte par action pro forma de base ¹⁾	●		●		●	
Perte par action pro forma diluée ¹⁾	●		●		●	
Perte nette ajustée par action pro forma de base ¹⁾	●		●		●	
Perte nette ajustée par action pro forma diluée ¹⁾	●		●		●	

1) En supposant la réalisation de la restructuration aux termes de laquelle toutes les actions et les options émises et en circulation de la Société seront regroupées à raison de ● pour une. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

Au cours de la période de trois ans comprise entre le 30 avril 2010 et le 30 avril 2013, les produits ont crû significativement, passant de 20,2 millions de dollars pour l'exercice 2011 à 42,3 millions de dollars pour l'exercice 2013. Plus important encore, les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont atteint 30,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2013 alors qu'ils se sont chiffrés à 8,4 millions de dollars à l'exercice 2011, atteignant un taux de croissance annuel composé de 89,5 %. Toujours au cours de la même période, les produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ont progressé pour atteindre 12,1 millions de dollars à l'exercice 2013 comparativement à 11,8 millions de dollars à l'exercice 2011.

La croissance des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse s'explique principalement par le lancement de nouveaux produits d'éclairage DEL sur un marché en effervescence qui se sont greffés au portefeuille de produits

existants disponible à l'exercice 2011. Aux États-Unis, les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont augmenté, passant de 3,9 millions de dollars à l'exercice 2011 à 20,0 millions de dollars à l'exercice 2013, le taux de croissance annuel composé étant de 126,9 %. Sur la scène internationale, les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse se sont chiffrés à 3,9 millions de dollars à l'exercice 2013 en raison de l'ouverture, à l'exercice 2012, de notre bureau de Londres, en Angleterre.

Le ratio de la marge brute a été de 36,2 % pour l'exercice 2013 par rapport à 24,8 % pour l'exercice 2011. Cette amélioration résulte surtout de la plus grande proportion des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse; ces produits dégagent une marge plus élevée que celles des produits d'autres fabricants. Les produits Lumenpulse composent 71,5 % des produits consolidés de l'exercice 2013 comparativement à 41,7 % au cours de l'exercice 2011. L'utilisation accrue de notre capacité de production a également contribué à augmenter la marge brute.

La perte au titre du BAIIA ajusté a augmenté pour atteindre 6,0 millions de dollars à l'exercice 2013 comparativement à 3,1 millions de dollars à l'exercice 2011. Plusieurs facteurs ont eu des répercussions sur l'incidence favorable de la croissance des produits et de la marge brute. Il s'agit des frais de vente et de marketing plus élevés qui ont été engagés en raison du développement de nouveaux réseaux de vente et du versement de commissions aux agences de représentation et à leur force de vente directe par suite de la progression des produits, ainsi que des frais de marketing accrus, des charges générales et administratives à la hausse pour soutenir une présence internationale croissante et des investissements plus importants dans la recherche et le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

3.3.3 Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012

Produits opérationnels

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Produits Lumenpulse – États-Unis	20 025	12 433	7 592	61,1 %
Produits Lumenpulse – International ¹⁾	3 940	1 078	2 862	265,5 %
Produits Lumenpulse – Canada	6 282	5 144	1 138	22,1 %
Total des produits Lumenpulse	30 247	18 655	11 592	62,1 %
Produits d'autres fabricants – Canada	12 085	12 972	(887)	(6,8)%
Produits opérationnels	42 332	31 627	10 705	33,8 %

1) Le secteur international désigne tous les territoires, sauf le Canada et les États-Unis.

Les produits consolidés ont augmenté de 33,8 %, pour atteindre 42,3 millions de dollars pour l'exercice 2013 comparativement à 31,6 millions de dollars pour l'exercice 2012. Ce résultat est attribuable avant tout à la hausse des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse. Ce secteur a contribué de façon grandissante au total des produits consolidés dans une proportion de 71,5 % à l'exercice 2013, comparativement à 59,0 % à l'exercice 2012.

Produits Lumenpulse

Les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont augmenté de 62,1 % pour se chiffrer à 30,2 millions de dollars à l'exercice 2013 comparativement à 18,7 millions de dollars à l'exercice 2012, en raison principalement du lancement de nouveaux produits, de l'élargissement de la force de vente en Amérique du Nord, de la plus grande pénétration de nos réseaux existants d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée, principalement en Amérique du Nord, et de l'ajout de revendeurs à valeur ajoutée sur le marché international.

Produits d'autres fabricants

Les produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ont diminué de 6,8 % pour atteindre 12,1 millions de dollars à l'exercice 2013 alors qu'ils étaient de 13,0 millions de dollars à l'exercice 2012, principalement en raison du nombre moins élevé de projets de construction d'envergure au Québec au cours de l'exercice 2013 et aux efforts déployés sur la vente de produits Lumenpulse.

Secteurs géographiques

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 61,1 %, passant de 12,4 millions de dollars à l'exercice 2012 à 20,0 millions de dollars à l'exercice 2013. Cette hausse est attribuable en grande partie au lancement de nouveaux produits, à la meilleure performance de notre réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée liée au nombre plus élevé de ressources consacrées aux programmes de formation et de marketing ainsi qu'à l'établissement de nouveaux liens avec des agences de représentation reconnues.

Les produits générés au Canada ont monté de 1,4 % pour atteindre 18,4 millions de dollars à l'exercice 2013 comparativement à 18,1 millions de dollars à l'exercice 2012. La hausse des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse, qui se sont établis à 6,3 millions de dollars pour l'exercice 2013 comparativement à 5,1 millions de dollars pour l'exercice 2012, a été atténuée par la baisse des produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants, qui sont passés de 13,0 millions de dollars à l'exercice 2012 à 12,1 millions de dollars à l'exercice 2013.

Les produits provenant du secteur international ont augmenté de 265,5 % à 3,9 millions de dollars à l'exercice 2013 alors qu'ils s'étaient chiffrés à 1,1 million de dollars à l'exercice 2012, exercice au cours duquel nous avons ouvert notre bureau de Londres, en Angleterre, en vue d'étendre nos activités internationales en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi que dans la région Asie-Pacifique. La Société a tissé de nouvelles relations avec un certain nombre de revendeurs à valeur ajoutée afin de développer notre visibilité sur les marchés internationaux.

Marge brute et ratio de la marge brute

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Marge brute sur les produits Lumenpulse	10 786	7 827	2 959	37,8 %
Ratio de la marge brute %	35,7 %	42,0 %		
Marge brute sur les produits d'autres fabricants	4 553	4 956	(403)	(8,1)%
Ratio de la marge brute %	37,7 %	38,2 %		
Marge brute	15 339	12 783	2 556	20,0 %
Ratio de la marge brute %	36,2 %	40,4 %		

La marge brute consolidée est passée de 12,8 millions de dollars à l'exercice 2012 à 15,3 millions de dollars à l'exercice 2013, une amélioration de 20,0 %. Quant au ratio de la marge brute consolidée, il a reculé à 36,2 % à l'exercice 2013 alors qu'il était à 40,4 % à l'exercice 2012. Ce recul découle surtout de la marge brute plus faible sur les produits Lumenpulse comme il est expliqué ci-après.

Produits Lumenpulse

La marge brute dégagée sur les produits Lumenpulse s'est améliorée de 37,8 % pour être portée à 10,8 millions de dollars pour l'exercice 2013 comparativement à 7,8 millions de dollars pour l'exercice 2012, hausse qui s'explique en grande partie par les produits plus élevés qui ont été atténués par la compression du ratio de la marge brute à 35,7 % pour l'exercice 2013 alors qu'il était de 42,0 % pour l'exercice 2012. La compression est imputable surtout au fait que nous avons accru nos investissements à l'égard de notre personnel chargé de la production en prévision de la croissance future, ce qui nous a permis d'instaurer des processus de gestion des stocks rigoureux.

Produits d'autres fabricants

La marge brute dégagée sur les produits d'autres fabricants s'est comprimée de 8,1 % pour s'établir à 4,6 millions de dollars à l'exercice 2013 comparativement à 5,0 millions de dollars à l'exercice 2012 en raison principalement de la baisse des produits. Le ratio de la marge brute sur les produits d'autres fabricants est demeuré relativement stable au cours des deux exercices.

Vente et marketing

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Vente et marketing	15 159	10 688	4 471	41,8 %
En pourcentage des produits	35,8 %	33,8 %		

Les frais de vente et de marketing ont augmenté à hauteur de 41,8 % pour atteindre 15,2 millions de dollars à l'exercice 2013 en regard de frais de 10,7 millions de dollars à l'exercice 2012. Exprimés en pourcentage du total des produits, ces frais ont augmenté pour atteindre 35,8 % à l'exercice 2013 par rapport à 33,8 % à l'exercice 2012. La hausse de ces frais s'explique principalement par l'expansion de notre équipe de vente et marketing pour soutenir la croissance et l'augmentation des commissions versées au réseau d'agences de représentation en Amérique du Nord en lien avec la montée des produits et les coûts liés aux salons professionnels et aux déplacements.

Recherche et développement

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Frais de recherche et développement, montant brut	2 974	2 042	932	45,6 %
En pourcentage des produits	7,0 %	6,5 %		
Moins : Crédits à la RS&DE	(575)	(462)	(113)	24,5 %
Recherche et développement, montant net	2 399	1 580	819	51,8 %
En pourcentage des produits	5,7 %	5,0 %		

Le montant net des frais de recherche et de développement s'est chiffré à 2,4 millions de dollars pour l'exercice 2013, un bond de 51,8 % par rapport au montant de 1,6 million de dollars inscrit pour l'exercice 2012. Exprimé en pourcentage du total des produits, le montant net des frais de recherche et de développement a augmenté à 5,7 % pour l'exercice 2013 alors qu'il était de 5,0 % pour l'exercice 2012. Cette augmentation est surtout imputable au développement de nouveaux produits et applications, y compris des produits de la famille de produits Lumenbeam, de même que de la technologie Lumentalk.

Au cours des exercices 2013 et 2012, les crédits d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE ont servi à compenser une partie des frais de recherche et de développement.

Il est prévu que les frais de recherche et de développement augmenteront proportionnellement aux ventes dans les prochaines années à mesure que nous développerons de nouveaux produits et nouvelles technologies.

Charges générales et administratives

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Charges générales et administratives	6 833	6 304	529	8,4 %
En pourcentage des produits	16,1 %	19,9 %		

Pour l'exercice 2013, les charges générales et administratives ont augmenté de 8,4 % pour atteindre 6,8 millions de dollars contre 6,3 millions de dollars pour l'exercice 2012. Cette augmentation est attribuable au nombre plus élevé d'employés au siège social pour soutenir la croissance et à la hausse des honoraires de consultation, compensés en partie par la diminution de la rémunération fondée sur des actions. Exprimées en pourcentage du total des produits, les charges générales et administratives ont diminué à 16,1 % pour l'exercice 2013, alors qu'elles étaient de 19,9 % pour l'exercice 2012.

BAIIA ajusté

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
BAIIA ajusté	(6 010)	(2 500)	(3 510)	(140,4)%
En pourcentage des produits	(14,2)%	(7,9)%		

La perte au titre du BAIIA ajusté a augmenté pour atteindre 6,0 millions de dollars pour l'exercice 2013, contre 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2012. Exprimée en pourcentage du total des produits, la marge du BAIIA ajusté est descendue à un taux négatif de 14,2 % pour l'exercice 2013 comparativement à un taux négatif de 7,9 % pour l'exercice 2012. L'augmentation de la perte au titre du BAIIA ajusté est principalement imputable à la diminution des marges brutes et à la hausse des charges opérationnelles, facteurs neutralisés en partie par des produits plus élevés.

Charges d'intérêts et coûts de financement

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2012 et 2013	
	2013	2012	\$	%
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	5 037	271	4 766	1758,7 %
Autres coûts de financement	1 554	1 820	(266)	(14,6)%
Charges d'intérêts et coûts de financement	6 591	2 091	4 500	215,2 %
En pourcentage des produits	15,6 %	6,6 %		

Les charges d'intérêts et coûts de financement ont augmenté de 215,2 %, atteignant 6,6 millions de dollars pour l'exercice 2013, comparativement à 2,1 millions de dollars pour l'exercice 2012. Cette situation découle en grande partie des intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et de la variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe. Ces charges hors trésorerie correspondent à l'intérêt sur les actions privilégiées de catégorie A et à la réévaluation de la juste valeur du dérivé incorporé relatif aux actions. Il s'agit d'éléments hors trésorerie et toutes les actions privilégiées de catégorie A seront converties, avant le placement, en actions ordinaires de catégorie A, puis renommées « actions ordinaires ». Comme toute la dette à long terme sera remboursée à même le produit du placement, les coûts de financement devraient, à court terme, être nuls ou positifs. La diminution des autres coûts de financement, lesquels sont passés de 1,8 million de dollars à l'exercice 2012 à 1,6 million de dollars à l'exercice 2013, est attribuable au remboursement par anticipation de 2,5 millions de dollars sur un emprunt à terme contracté auprès de la BDC.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté et a consisté en une charge de 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2013 alors qu'il a consisté en un crédit de 0,9 million de dollars pour l'exercice 2012. Le taux d'impôt prévu par la loi au Canada était de 26,9 % pour l'exercice 2013 et de 27,9 % pour l'exercice 2012. Cependant, le taux d'impôt consolidé effectif de la Société s'est établi à un taux négatif de 15,7 % pour l'exercice 2013 et de 11,4 % pour l'exercice 2012. Les actifs d'impôt différé ont été renversés en 2013 en raison des pertes historiques. Au 30 avril 2013, la Société disposait de pertes en capital et autres qu'en capital reportées en avant pouvant servir à abaisser le bénéfice imposable futur aux fins de l'impôt, ce qui représente un avantage fiscal de 5,2 millions de dollars.

Perte nette et perte nette ajustée

La perte nette a augmenté à l'exercice 2013 pour se chiffrer à 18,1 millions de dollars comparativement à 7,0 millions de dollars à l'exercice 2012. Malgré l'incidence positive qu'a eue la hausse des produits sur la marge brute, la perte nette plus importante a été causée par des charges opérationnelles plus élevées. Parmi d'autres facteurs défavorables, mentionnons l'augmentation des intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A, la variation nette de la juste valeur du passif dérivé financier, ainsi que les charges fiscales additionnelles qui ont contribué à creuser la perte nette.

L'accroissement de la perte nette ajustée, qui s'est établie à 9,4 millions de dollars à l'exercice 2013 par rapport à 5,4 millions de dollars à l'exercice 2012, est dû avant tout à la perte au titre du BAIIA ajusté, aux charges d'intérêts et coûts de financement et à l'impôt sur le résultat, qui ont tous été à la hausse.

3.3.4 Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Produits opérationnels

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Produits Lumenpulse – États-Unis	12 433	3 890	8 543	219,6 %
Produits Lumenpulse – International ¹⁾	1 078	—	1 078	s. o.
Produits Lumenpulse – Canada	5 144	4 529	615	13,6 %
Total des produits Lumenpulse	18 655	8 419	10 236	121,6 %
Produits d'autres fabricants – Canada	12 972	11 768	1 204	10,2 %
Produits opérationnels	31 627	20 187	11 440	56,7 %

1) Le secteur international désigne tous les territoires, sauf le Canada et les États-Unis.

Les produits consolidés se sont accrus de 56,7 %, pour atteindre 31,6 millions de dollars à l'exercice 2012 contre 20,2 millions de dollars à l'exercice 2011, ce résultat étant attribuable pour l'essentiel à la hausse des produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse. Ce secteur a contribué de façon grandissante au total des produits consolidés à hauteur de 59,0 % pour l'exercice 2012 par rapport à 41,7 % pour l'exercice 2011.

Produits Lumenpulse

Les produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse ont augmenté de 121,6 %, atteignant 18,7 millions de dollars pour l'exercice 2012 comparativement à 8,4 millions de dollars pour l'exercice 2011, en raison principalement du lancement de nouveaux produits, de l'expansion de la force de vente en Amérique du Nord, de la plus grande pénétration de notre réseau existant d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée, plus particulièrement en Amérique du Nord, et de l'ajout de revendeurs à valeur ajoutée sur le marché international.

Produits d'autres fabricants

Les produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants ont progressé de 10,2 % à l'exercice 2012 pour s'établir à 13,0 millions de dollars en regard de 11,8 millions de dollars à l'exercice 2011. D'importants projets menés à terme en 2012 comptent pour une bonne part de ce résultat.

Secteurs géographiques

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 219,6 %, passant de 3,9 millions de dollars pour l'exercice 2011 à 12,4 millions de dollars pour l'exercice 2012. Cette hausse est attribuable en grande partie au lancement de nouveaux produits et à la meilleure performance de notre réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée, soutenus par l'accroissement des ressources consacrées aux programmes de formation et de marketing et par l'établissement de nouveaux liens avec des agences de représentation reconnues.

Les produits générés au Canada ont augmenté de 11,2 % pour atteindre 18,1 millions de dollars à l'exercice 2012 comparativement à 16,3 millions de dollars à l'exercice 2011, en raison de la hausse des produits opérationnels tirés des produits d'autres fabricants qui se sont établis à 13,0 millions de dollars pour l'exercice 2012 comparativement à 11,8 millions de dollars pour l'exercice 2011 et de celle des produits tirés des produits Lumenpulse qui se sont établis à 5,1 millions de dollars pour l'exercice 2012 comparativement à 4,5 millions de dollars pour l'exercice 2011.

Les produits provenant du secteur international ont été de 1,1 million de dollars pour l'exercice 2012 alors qu'aucun n'a été inscrit pour l'exercice 2011, en raison avant tout de l'ouverture de notre bureau de Londres, en Angleterre, à l'exercice 2012 en vue d'étendre nos activités internationales en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ainsi que dans la région Asie-Pacifique.

Marge brute et ratio de la marge brute

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Marge brute sur les produits Lumenpulse	7 827	576	7 251	1258,9 %
Ratio de la marge brute %	42,0 %	6,8 %		
Marge brute sur les produits d'autres fabricants	4 956	4 426	530	12,0 %
Ratio de la marge brute %	38,2 %	37,6 %		
Marge brute	12 783	5 002	7 781	155,6 %
Ratio de la marge brute %	40,4 %	24,8 %		

La marge brute consolidée a augmenté de 155,6 % à l'exercice 2012 pour atteindre 12,8 millions de dollars contre 5,0 millions de dollars à l'exercice 2011, par suite de la hausse des produits combinée à celle du ratio de la marge brute consolidée qui a été porté à 40,4 % à l'exercice 2012 en regard d'un ratio de 24,8 % à l'exercice 2011. Ce résultat s'explique en grande partie par la marge brute beaucoup plus élevée sur les produits Lumenpulse comme il est expliqué ci-après.

Produits Lumenpulse

La marge brute dégagée sur les produits Lumenpulse a augmenté, passant de 0,6 million de dollars pour l'exercice 2011 à 7,8 millions de dollars pour l'exercice 2012 grâce surtout à des produits et à un ratio sur la marge brute plus élevés. Le ratio de la marge brute a progressé à 42,0 % à l'exercice 2012 en raison de la composition des produits, de la baisse des coûts du matériel ainsi que des efficacités réalisées en matière de production. À l'exercice 2011, le ratio de la marge brute sur les produits Lumenpulse dégagé a subi l'incidence d'un ajustement des stocks d'un montant de 1,4 million de dollars.

Produits d'autres fabricants

La marge brute générée sur les marchandises d'autres fabricants a monté de 12,0 % pour s'établir à 5,0 millions de dollars à l'exercice 2012 comparativement à 4,4 millions de dollars à l'exercice 2011 en raison principalement de la progression des produits. Le ratio de la marge brute est demeuré quant à lui assez stable d'un exercice à l'autre.

Vente et marketing

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Vente et marketing	10 688	4 798	5 890	122,8 %
En pourcentage des produits	33,8 %	23,8 %		

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de 122,8 % pour atteindre 10,7 millions de dollars à l'exercice 2012 en regard de frais de 4,8 millions de dollars à l'exercice 2011. Exprimés en pourcentage du total des produits, ces frais ont augmenté à 33,8 % à l'exercice 2012, par rapport à 23,8 % à l'exercice 2011, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des commissions versées au réseau d'agences de représentation en Amérique du Nord en lien avec la montée des produits, l'expansion de notre équipe de vente et marketing pour soutenir la croissance et les coûts plus élevés liés aux salons professionnels et aux déplacements.

Recherche et développement

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Frais de recherche et développement, montant brut	2 042	1 031	1 011	98,1 %
En pourcentage des produits	6,5 %	5,1 %		
Moins : Crédits à la RS&DE	(462)	(160)	(302)	188,8 %
Recherche et développement, montant net	1 580	871	709	81,4 %
En pourcentage des produits	5,0 %	4,3 %		

Le montant net des frais de recherche et de développement s'est chiffré à 1,6 million de dollars pour l'exercice 2012, soit une hausse de 81,4 % par rapport au montant de 0,9 million de dollars inscrit pour l'exercice 2011. Exprimé en pourcentage du total des produits, ce montant a augmenté à 5,0 % à l'exercice 2012 alors qu'il était de 4,3 % à l'exercice 2011, ce qui est principalement imputable au développement de nouveaux produits et applications, incluant des produits de la famille Lumenline pour l'intérieur, la technologie exclusive Lumentalk et la famille de produits Lumendome.

Au cours des exercices 2012 et 2011, les crédits d'impôt à l'investissement au titre de la RS&DE ont servi à compenser une partie des frais de recherche et de développement.

Charges générales et administratives

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Charges générales et administratives	6 304	2 689	3 615	134,4 %
En pourcentage des produits	19,9 %	13,3 %		

Les charges générales et administratives ont augmenté de 134,4 % à l'exercice 2012 pour atteindre 6,3 millions de dollars, comparativement à 2,7 millions de dollars à l'exercice 2011. Exprimées en pourcentage du total des produits, ces charges ont augmenté à 19,9 % à l'exercice 2012 par rapport à 13,3 % à l'exercice 2011. L'augmentation enregistrée au cours de l'exercice 2012 est attribuable au nombre plus élevé d'employés au siège social pour soutenir la croissance ainsi qu'à la rémunération fondée sur des actions associée à l'embauche de dirigeants clés.

BAIIA ajusté

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
BAIIA ajusté	(2 500)	(3 090)	590	19,1 %
En pourcentage des produits	(7,9)%	(15,3)%		

La perte au titre du BAIIA ajusté a diminué car elle est passée de 3,1 millions de dollars pour l'exercice 2011 à 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2012. Exprimée en pourcentage du total des produits, la marge du BAIIA ajusté s'est améliorée à un taux négatif de 7,9 % pour l'exercice 2012 comparativement à un taux négatif de 15,3 % pour l'exercice 2011. Cette amélioration de la perte survenue à l'exercice 2012 est attribuable pour l'essentiel à la croissance des produits et à celle de la marge brute, neutralisée en partie par des charges opérationnelles plus élevées.

Charges d'intérêts et coûts de financement

	Exercices clos les 30 avril		Écart entre 2011 et 2012	
	2012	2011	\$	%
Intérêts présumés sur les actions privilégiées de catégorie A et variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé connexe	271	—	271	s. o.
Autres coûts de financement	1 820	860	960	111,6 %
Charges d'intérêt et coûts de financement	2 091	860	1 231	143,1 %
En pourcentage des produits	6,6 %	4,3 %		

Les charges d'intérêts et coûts de financement ont augmenté de 143,1 %, pour s'établir à 2,1 millions de dollars à l'exercice 2012, comparativement à 0,9 million de dollars à l'exercice 2011. Cette situation découle en grande partie des intérêts différés et des charges d'intérêts additionnelles sur un emprunt à terme de 2,5 millions de dollars contracté auprès de la BDC au cours de l'exercice 2012, ce qui représente des intérêts allant jusqu'à 5,25 % de la valeur de la Société. Les charges hors trésorerie représentent l'intérêt sur les actions privilégiées de catégorie A et la réévaluation

de la juste valeur du dérivé incorporé relatif aux actions. Il s'agit d'éléments hors trésorerie et toutes les actions privilégiées de catégorie A seront converties, avant le placement, en actions ordinaires de catégorie A, puis échangées contre des actions ordinaires. En raison du remboursement de la totalité de la dette à long terme à même le produit du placement, les coûts de financement devraient, à court terme, être nuls ou positifs

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est demeurée stable, soit à 0,9 million de dollars tant pour l'exercice 2012 que pour l'exercice 2011. La Société disposait de pertes reportées en avant pouvant servir à abaisser le bénéfice imposable futur. Le taux d'impôt prévu par la loi au Canada était de 27,9 % pour l'exercice 2012 et de 29,4 % pour l'exercice 2011. Cependant, le taux d'impôt consolidé effectif de la Société s'est établi à 11,4 % pour l'exercice 2012 et à 21,8 % pour l'exercice 2011.

Perte nette et perte nette ajustée

La perte nette a augmenté de 3,7 millions de dollars à l'exercice 2012, ou de 111,6 %, pour se chiffrer à 7,0 millions de dollars comparativement à 3,3 millions de dollars à l'exercice 2011. L'augmentation s'explique essentiellement par la rémunération fondée sur des actions de 2,6 millions de dollars et par les charges d'intérêts et coûts de financement à la hausse.

L'accroissement de la perte nette ajustée, qui s'est chiffrée à 5,4 millions de dollars pour l'exercice 2012, par rapport à 4,7 millions de dollars pour l'exercice 2011, est principalement causé par l'augmentation de 1,0 million de dollars des autres coûts de financement, qui ont atteint 1,8 million de dollars, neutralisée en partie par la baisse de la perte au titre du BAIIA ajusté qui s'est chiffrée à 2,5 millions de dollars.

3.4 Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente un sommaire des principaux résultats trimestriels pour les huit plus récents trimestres compris dans la période close le 31 janvier 2014.

De l'avis de la direction, ces informations ont été établies de la même manière que les états financiers consolidés audités figurant ailleurs dans le présent prospectus, et tous les ajustements nécessaires, lesquels consistent seulement en ajustements récurrents habituels, ont été pris en compte dans les montants présentés ci-après afin de donner une image fidèle des résultats trimestriels non audités lorsqu'ils sont lus conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes. Les résultats opérationnels d'un trimestre ne doivent pas être considérés comme représentatifs de ceux des périodes à venir.

	Trimestres clos les							
	31 janvier 2014	31 octobre 2013	31 juillet 2013	30 avril 2013	31 janvier 2013	31 octobre 2012	31 juillet 2012	30 avril 2012
	(en milliers de dollars canadiens)							
Produits opérationnels par catégories								
Produits Lumenpulse	12 508	11 612	9 581	7 666	7 813	7 817	6 951	4 369
Produits d'autres fabricants	4 647	3 645	3 180	3 624	2 330	3 316	2 815	2 800
Produits opérationnels	17 155	15 257	12 761	11 290	10 143	11 133	9 766	7 169
Marge brute par catégories								
Produits Lumenpulse	5 371	5 050	3 840	2 618	2 666	2 832	2 670	1 345
Ratio de la marge brute (%)	42,9 %	43,5 %	40,1 %	34,2 %	34,1 %	36,2 %	38,4 %	30,8 %
Produits d'autres fabricants	1 565	1 229	1 173	1 372	850	1 213	1 118	1 100
Ratio de la marge brute (%)	33,7 %	33,7 %	36,9 %	37,9 %	36,5 %	36,6 %	39,7 %	39,3 %
Marge brute	6 936	6 279	5 013	3 990	3 516	4 045	3 788	2 445
Ratio de la marge brute (%)	40,4 %	41,2 %	39,3 %	35,3 %	34,7 %	36,3 %	38,8 %	34,1 %
Charges opérationnelles	7 318	6 745	6 265	6 932	6 560	5 422	5 477	5 446
Perte opérationnelle	(382)	(466)	(1 252)	(2 942)	(3 044)	(1 377)	(1 689)	(3 001)
BAIIA	130	43	(815)	(2 385)	(2 644)	(1 097)	(1 441)	(2 789)
BAIIA ajusté	851	212	(674)	(1 734)	(2 176)	(854)	(1 246)	(1 816)
Perte nette ajustée	(388)	(852)	(1 920)	(3 056)	(3 109)	(1 397)	(1 828)	(2 545)
Perte par action de base	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte par action diluée	(0,07)	(0,01)	(0,06)	(0,04)	(0,04)	(0,09)	(0,01)	(0,03)
Perte pro forma par action de base ¹⁾ ...	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte pro forma par action diluée ¹⁾ ...	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action de base ¹⁾	●	●	●	●	●	●	●	●
Perte nette ajustée pro forma par action diluée ¹⁾	●	●	●	●	●	●	●	●

1) En supposant la réalisation de la restructuration aux termes de laquelle toutes les actions et les options émises et en circulation de la Société seront regroupées à raison de ● pour une. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

Nos produits ont continuellement augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 7,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2012 à 17,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2014. La progression des produits est attribuable avant tout à la croissance des produits Lumenpulse associée au lancement de nouveaux produits, à une plus grande pénétration du marché nord-américain grâce à notre réseau bien établi d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée et à l'ouverture de notre bureau de Londres, en Angleterre, qui cible le marché international. Le ratio de la marge brute consolidée a augmenté à 40,4 % au troisième trimestre de l'exercice 2014 alors qu'il était de 34,1 % au quatrième trimestre de l'exercice 2012. Cette augmentation résulte de l'accroissement des produits, de la proportion plus élevée des produits opérationnels de Lumenpulse dégagant un ratio de la marge brute supérieur ainsi que des avantages inhérents au fait que nous avons accru nos investissements à l'égard de notre personnel chargé de la production et de la chaîne d'approvisionnement, ce qui a amélioré notre efficacité au chapitre de la production. Le BAIIA ajusté a atteint 0,9 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2014, en hausse de 2,7 millions de dollars par rapport à la perte au titre du BAIIA ajusté inscrite au quatrième trimestre de l'exercice 2012. Les résultats se sont améliorés en raison de la progression des produits et du ratio de la marge brute ainsi que du recul des charges opérationnelles, exprimés en pourcentage du total des produits.

3.5 Situation de trésorerie

Le tableau qui suit affiche un sommaire des rentrées (sorties) nettes de trésorerie par activités :

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier		Exercices clos les 30 avril		
	2014	2013	2014	2013	2013	2012	2011
(en milliers de dollars canadiens)							
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant la variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie	28	(2 645)	(1 714)	(5 498)	(7 551)	(3 486)	(3 580)
Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie	100	(429)	(2 436)	(2 755)	(2 333)	(2 275)	(1 754)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	128	(3 074)	(4 150)	(8 253)	(9 884)	(5 761)	(5 334)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(238)	(791)	(1 598)	(2 138)	(2 784)	(2 451)	(1 669)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	110	4 152	4 541	11 111	12 184	10 797	5 600
Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie	—	—	—	—	—	(99)	8
Augmentation (diminution) nette en trésorerie ..	—	287	(1 207)	720	(484)	2 486	(1 395)
Trésorerie (découvert) à l'ouverture de la période	—	2 124	1 207	1 691	1 691	(795)	600
Trésorerie (découvert) à la clôture de la période	—	2 411	—	2 411	1 207	1 691	(795)

La principale source de trésorerie de la Société provient de ses activités de financement et des emprunts disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable et de l'emprunt à terme.

Les sorties de fonds servent d'abord à financer les activités, à satisfaire aux besoins en fonds de roulement et à engager des dépenses d'investissement. Le produit net du placement servira à consolider nos réseaux de distribution et de vente, à accroître la notoriété de notre marque, à étendre notre présence sur le marché international, à développer de nouveaux produits et à les lancer, à rembourser l'encours de la dette et à satisfaire aux besoins du fonds de roulement et aux besoins généraux de la Société, y compris les acquisitions stratégiques en vue de soutenir le développement de nos produits et notre expansion sur le marché international.

3.5.1 Trimestres clos les 31 janvier 2014 et 2013

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont été de 0,1 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 contre 3,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. L'augmentation de 3,2 millions de dollars découle principalement de la baisse de 2,6 millions de dollars des pertes opérationnelles, qui se sont établies à 0,4 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 comparativement à 3,0 millions pour le trimestre correspondant de l'exercice 2013, conjuguée aux variations favorables de 0,5 million de dollars du fonds de roulement.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été de 0,2 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 contre 0,8 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. La diminution de 0,6 million de dollars est essentiellement attribuable à la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles.

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 0,1 million de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2014 contre 4,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. Pour le trimestre clos le 31 janvier 2014, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement s'expliquent par l'augmentation de 2,0 millions de dollars de la dette à long terme, compensée par la diminution de 1,9 million de dollars de la facilité de crédit renouvelable. Pour le trimestre clos le 31 janvier 2013, les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement provenaient essentiellement de l'émission des actions privilégiées de catégorie A

pour un montant de 2,0 millions de dollars et de l'obtention de la dette à long terme de 5,0 millions de dollars, facteurs qui ont été en partie compensés par le remboursement de 2,2 millions de dollars sur la dette à long terme.

3.5.2 Périodes de neuf mois closes les 31 janvier 2014 et 2013

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles se sont chiffrées à 4,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 contre 8,3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. La baisse de 4,1 millions de dollars découle surtout de la diminution de 4,0 millions de dollars des pertes opérationnelles qui se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, comparativement à 6,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013 ainsi que des besoins en fonds de roulement moindres de 2,4 millions de dollars.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été de 1,6 million de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 contre 2,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2013. La diminution de 0,5 million de dollars est attribuable essentiellement à la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles.

Pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 4,2 millions de dollars ont été répartis de la façon suivante : une tranche de 3,3 millions de dollars a été utilisée au premier trimestre clos le 31 juillet 2013, une tranche de 1,0 million de dollars a été utilisée au deuxième trimestre clos le 31 octobre 2013 et une tranche de 0,1 million de dollars a été générée au troisième trimestre clos le 31 janvier 2014.

Pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de 1,6 million de dollars ont été répartis de la façon suivante : une tranche de 0,9 million de dollars a été utilisée au premier trimestre clos le 31 juillet 2013, une tranche de 0,5 million de dollars a été utilisée au deuxième trimestre clos le 31 octobre 2013 et une tranche de 0,2 million de dollars a été utilisée au troisième trimestre clos le 31 janvier 2014.

Les rentrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement ont été de 4,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 comparativement à 11,1 millions de dollars pour la même période de l'exercice 2013. Au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, la dette à long terme s'est accrue de 2,0 millions de dollars et les montants en cours aux termes de la facilité de crédit renouvelable, de 2,7 millions de dollars. Nous avons comptabilisé des entrées nettes d'environ 11,5 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2013 en lien avec l'émission d'actions privilégiées de catégorie A, l'obtention de la dette à long terme et l'augmentation de la facilité de crédit renouvelable.

3.5.3 Comparaison de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles se sont chiffrées à 9,9 millions de dollars pour l'exercice 2013 contre 5,8 millions de dollars pour l'exercice 2012. La hausse de 4,1 millions de dollars découle surtout de l'augmentation des pertes opérationnelles, qui sont passées de 5,8 millions de dollars à l'exercice 2012 à 9,1 millions de dollars à l'exercice 2013, tandis que les besoins en fonds de roulement de 2,3 millions de dollars sont restés stables.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement ont été de 2,8 millions de dollars pour l'exercice 2013 contre 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2012. L'augmentation de 0,3 million de dollars est imputable essentiellement au nombre croissant d'immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été acquises.

Les rentrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 12,2 millions de dollars pour l'exercice 2013 sont attribuables à l'émission d'actions privilégiées de catégorie A d'un montant de 10,0 millions de dollars, à la dette à long terme de 9,0 millions de dollars et à une augmentation de 1,5 million de dollars de l'emprunt bancaire. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement de 7,7 millions de dollars sur la dette à long terme.

3.5.4 Comparaison de l'exercice 2012 et de l'exercice 2011

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles ont atteint 5,8 millions de dollars pour l'exercice 2012 contre 5,3 millions de dollars pour l'exercice 2011. Cette hausse de 0,5 million de dollars est imputable surtout à

l'augmentation de 0,5 million de dollars des besoins en fonds de roulement et de 0,8 million de dollars des charges d'intérêts et impôts à payer, neutralisée par la diminution de 0,2 million de dollars des pertes opérationnelles, exclusion faite de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 2,6 millions de dollars.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 2,5 millions de dollars pour l'exercice 2012 contre 1,7 million de dollars pour l'exercice 2011, l'augmentation de 0,8 million de dollars découlant essentiellement du nombre croissant d'immobilisations incorporelles qui ont été acquises.

Les rentrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 10,8 millions de dollars pour l'exercice 2012 sont attribuables en grande partie à l'émission d'actions privilégiées de catégorie A d'un montant de 10,8 millions de dollars et à la dette à long terme de 2,9 millions de dollars. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement de 1,7 million de dollars sur la dette à long terme, le remboursement sur le découvert bancaire de 0,8 million de dollars et les frais d'émission de titres de participation et d'emprunt de 0,4 million de dollars.

Les rentrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 5,6 millions de dollars pour l'exercice 2011 s'expliquent surtout par la hausse de 2,9 millions de dollars de la dette à long terme, le produit de 1,5 million de dollars tirés d'un échange d'actions d'une filiale et l'émission d'actions privilégiées de catégorie A d'un montant de 1,0 million de dollars.

3.6 Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles de la Société en date du 31 janvier 2014, y compris ses engagements en matière de contrats de location :

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(en milliers de dollars canadiens)				
Engagements					
Contrats de location simple	256	780	1 790	1 605	4 431
Obligations financières					
Dette à long terme	2 814	2 957	8 593	—	14 364
Contrats de location-financement	73	36	67	—	176
Créditeurs et charges à payer	10 801	—	—	—	10 801
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	4 200	—	—	—	4 200
Actions privilégiées de catégorie A	—	—	34 455	—	34 455
Total des obligations	18 144	3 773	44 905	1 605	68 427

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations contractuelles de la Société en date du 30 avril 2013, y compris ses engagements en matière de contrats de location :

	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	(en milliers de dollars canadiens)				
Engagements					
Contrats de location simple	804	717	1 775	1 601	4 897
Obligations financières					
Dette à long terme	1 080	2 226	9 159	—	12 465
Contrats de location-financement	173	38	91	4	306
Créditeurs et charges à payer	10 321	—	—	—	10 321
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	1 470	—	—	—	1 470
Actions privilégiées de catégorie A	—	—	34 455	—	34 455
Total des obligations	13 848	2 981	45 480	1 605	63 914

Toutes les actions privilégiées de catégorie A en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A, à raison de une pour une, immédiatement avant la clôture du placement. Nous modifierons nos statuts, suivant immédiatement cette conversion en vue de regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● pour une et de redésigner les actions ordinaires de catégorie A comme des actions ordinaires. Par conséquent, la Société n'inscrira plus les actions privilégiées de catégorie A dans les passifs financiers, ni l'incidence connexe de la variation

de la juste valeur du passif financier dérivé connexe. De plus, la dette à long terme sera entièrement remboursée à même le produit du placement.

La Société conclut des engagements d'approvisionnement avec certains fournisseurs importants. D'ordinaire, ces engagements sont conclus avant l'entrée en production et peuvent préciser des quantités fixes ou variables de matériaux devant être achetés. En raison de l'incertitude quant à la quantité et au montant des matériaux pouvant être achetés, la Société n'est pas en mesure de déterminer avec précision ses engagements en lien avec ces contrats d'approvisionnement.

La direction estime que les activités opérationnelles et la capacité d'emprunt disponible de la Société lui fourniront les sources adéquates de fonds pour satisfaire aux exigences à court terme.

3.7 Arrangements hors bilan

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan autre que les contrats de location simple (comme il en a été question à la rubrique « Obligations contractuelles ») qui a ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa liquidité, ses dépenses d'investissement ou ses sources de financement.

3.8 Situation de trésorerie

3.8.1 Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme

Le 24 avril 2013, la Société a obtenu des facilités de crédit consenties par une banque, qui comprennent une facilité de crédit renouvelable de 8 millions de dollars (la « facilité de crédit renouvelable ») pouvant être renouvelée chaque année et un emprunt à terme de 4 millions de dollars (l'« emprunt à terme ») échéant le 30 juin 2016.

L'emprunt à terme porte intérêt au taux préférentiel majoré de 9,0 % par année. Cet emprunt peut être remboursé en tout temps sans pénalité. La convention de crédit est garantie par une sûreté de premier rang sur l'ensemble des actifs de la Société. L'emprunt à terme sera remboursé en entier à la clôture du placement sans pénalité.

La facilité de crédit renouvelable est limitée à une certaine base d'emprunt et le calcul du coût d'emprunt de ce passif aux termes de la convention de crédit était effectué comme suit au 30 avril 2013 :

- dollars américains au taux de base des États-Unis majoré de 3,50 % par année;
- dollars canadiens au taux préférentiel majoré de 3,50 % par année.

Au 30 avril 2013, l'encours de la facilité de crédit renouvelable s'élevait à 1 469 777 \$. Cette facilité sera remboursée intégralement à la clôture du placement sans pénalité. Toujours à la même date, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières aux termes des facilités de crédit.

Nous avons l'intention, avant la clôture du placement ou au moment de ce dernier, de modifier les facilités de crédit de façon à augmenter les avances disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable jusqu'à 10 millions de dollars, de réduire le taux d'intérêt payable en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et de modifier certaines clauses restrictives qui s'appliquent à cette facilité de crédit renouvelable.

3.8.2 Emprunt à terme auprès d'Investissement Québec

Le 19 décembre 2012, la Société a contracté un emprunt à terme auprès d'Investissement Québec (l'« emprunt à terme IQ ») composé d'un emprunt de rang inférieur d'un montant de 8 millions de dollars devant être accordé en deux tranches de 4 millions de dollars chacune, sous réserve de certaines conditions. La première tranche de 4 millions de dollars devant être affectée aux besoins en matière de fonds de roulement a été émise à la clôture de l'emprunt à terme IQ. La deuxième tranche du même montant devait être émise à une date ultérieure, mais au plus tard en juin 2014, à la demande de la Société et sous réserve de certaines conditions et du maintien de certains ratios financiers. L'emprunt de rang inférieur porte intérêt au taux annuel de 12 % et sur lequel le dernier paiement est dû le 31 octobre 2017.

Le 30 octobre 2013, des modifications ont été apportées à l'emprunt à terme IQ pour ce qui est de la deuxième tranche de 4 millions de dollars devant être accordée. De ce montant, il a été convenu qu'une première tranche de

2 millions de dollars serait accordée et que le produit obtenu serait affecté aux besoins en matière de fonds de roulement et pour couvrir les frais du placement, et que la deuxième tranche de 2 millions de dollars serait émise au gré de la Société, entre le 31 janvier 2014 et le 31 octobre 2014, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs concernant le BAIIA. Le taux d'intérêt sur la deuxième tranche de 4 millions de dollars a été révisé à la hausse; il est ainsi passé du taux initial de 12 % au taux de 14 % par année. La totalité du montant déboursé de l'emprunt de rang inférieur peut être remboursée dans les 12 mois suivant cette modification, avec imposition d'une pénalité de 5 % sur le principal. L'emprunt à terme IQ sera remboursé intégralement à la clôture du placement. La première tranche de 2 millions de dollars a été émise le 1^{er} novembre 2013.

3.8.3 Billet à ordre subordonné

Le 13 décembre 2012, la Société a émis un billet à ordre subordonné non garanti en échange d'un emprunt de 1 million de dollars consenti à François-Xavier Souvay, son président du conseil, président et chef de la direction. Ce billet porte intérêt à 12 % et il est remboursable en deux versements de 500 000 \$, avec clause imposant un BAIIA trimestriel d'au moins 1,5 million de dollars et l'absence de défaut aux obligations des autres dettes à long terme. Le billet à ordre sera remboursé en entier à la clôture du placement.

3.8.4 Emprunt à terme et facilité de crédit renouvelable contractée auprès d'une banque américaine

Le 12 mai 2011, la Société a contracté, auprès d'une banque américaine, un emprunt à terme de 3 millions de dollars américains et une facilité de crédit renouvelable de 2 millions de dollars américains, pouvant être renouvelés une fois l'an. La facilité de crédit renouvelable a été modifiée à deux reprises pour atteindre 6 millions de dollars américains le 20 novembre 2012. Le 26 avril 2013, l'encours sur l'emprunt à terme et sur la facilité de crédit renouvelable a été remboursé en totalité.

3.8.5 Emprunts à terme auprès de la BDC

Entre 2007 et 2010, la BDC a consenti à la Société quatre emprunts à terme de 2,5 millions de dollars, de 1 million de dollars, de 1 million de dollars et de 0,5 million de dollars, respectivement. L'emprunt à terme de 0,5 million de dollars obtenu auprès de la BDC le 15 mai 2006 a été entièrement remboursé le 31 août 2011. Le 15 octobre 2012, l'emprunt à terme de 2,5 millions de dollars contracté auprès de la BDC le 17 septembre 2010 a été remboursé en totalité. Le 19 décembre 2012, les deux emprunts à terme de 1 million de dollars chacun qu'a consentis la BDC le 26 mars 2007 et le 12 février 2010 ont été remboursés en entier.

3.9 Situation financière consolidée

Dans le tableau suivant, on présente les principaux écarts qui ont été relevés dans la situation financière consolidée de la Société au 31 janvier 2014, au 30 avril 2013 et au 30 avril 2012, ainsi que les écarts nets connexes :

	31 janvier 2014	30 avril 2013	30 avril 2012	Écart entre le 30 avril 2013 et le 31 janvier 2014	Écart entre le 30 avril 2012 et le 30 avril 2013
	(en milliers de dollars canadiens)				
Débiteurs	11 616	8 965	4 827	2 651	4 138
Délai moyen de recouvrement des débiteurs (jours)	58	55	57		
Stocks	7 008	7 229	5 278	(221)	1 951
Rotation des stocks	3,1	1,9	2,1		
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et propriété intellectuelle	8 800	9 031	7 114	(231)	1 917
Créditeurs et charges à payer	10 801	10 321	5 726	480	4 595
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (y compris la partie courante)	10 810	8 913	7 740	1 897	1 173

3.9.1 Débiteurs

Le solde des débiteurs a augmenté de 2,7 millions de dollars pour être porté à 11,6 millions de dollars au 31 janvier 2014 comparativement au 30 avril 2013, et de 4,1 millions de dollars pour s'établir à 9,0 millions de dollars au 30 avril 2013 comparativement au 30 avril 2012. La variation des débiteurs est attribuable surtout à l'augmentation

des volumes de vente. Notre délai moyen de recouvrement des débiteurs s'est amélioré, passant de 57 jours au 30 avril 2012 à 55 jours au 30 avril 2013, pour ensuite augmenter à 58 jours au 31 janvier 2014. Nous calculons le délai moyen de recouvrement des débiteurs, déduction faite de l'impôt, du compte de correction de valeur pour créances douteuses et des créances autres que des clients. Tous les produits que nous générons aux États-Unis sont garantis auprès d'Exportation et développement Canada alors que nos créances du secteur international sont généralement couvertes par des lettres de crédit émises par des banques renommées. Nous prévoyons que le délai de recouvrement diminuera dans l'avenir puisque nous avons accru nos ressources pour améliorer le recouvrement des créances.

3.9.2 Stocks

Le solde des stocks a diminué de 0,2 million de dollars pour se chiffrer à 7,0 millions de dollars au 31 janvier 2014, comparativement au 30 avril 2013, tandis qu'il a augmenté de 2,0 millions de dollars pour atteindre 7,2 millions de dollars au 30 avril 2013 comparativement au 30 avril 2012. La variation du solde des stocks résulte en grande partie de la croissance des produits. Le taux de rotation des stocks a diminué, passant de 2,1 au 30 avril 2012 à 1,9 au 30 avril 2013, pour augmenter à 3,1 au 31 janvier 2014. Bien que, par le passé, les stocks aient été maintenus à des niveaux élevés en réponse à notre croissance solide, nous estimons que le fait que nous portions une attention particulière à la gestion optimale des commandes et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et que la prévisibilité soit accrue devrait augmenter la rotation des stocks à moyen terme.

3.9.3 Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et propriété intellectuelle

Le solde des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et de la propriété intellectuelle a diminué de 0,2 million de dollars pour se chiffrer à 8,8 millions de dollars au 31 janvier 2014 comparativement au 30 avril 2013, et il a augmenté de 1,9 million de dollars pour atteindre 9,0 millions de dollars au 30 avril 2013 comparativement au 30 avril 2012. L'augmentation survenue entre 2012 et 2013 a trait à des améliorations locatives, à des investissements faits dans du matériel et de l'outillage ainsi qu'à des frais de développement et de logiciels associés à la croissance.

3.9.4 Créiteurs et charges à payer

Le solde des créiteurs a augmenté de 0,5 million de dollars pour se chiffrer à 10,8 millions de dollars au 31 janvier 2014 comparativement au 30 avril 2013 et de 4,6 millions de dollars pour se chiffrer à 10,3 millions de dollars au 30 avril 2013 comparativement au 30 avril 2012. Ces augmentations sont attribuables à la croissance de l'entreprise ainsi qu'à un cycle plus long de paiement associé aux conditions avantageuses qui ont été négociées avec certains de nos fournisseurs. Le cycle de paiement s'est allongé avant la fin de l'exercice 2013 car la Société était en voie de réaliser un financement.

3.9.5 Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (y compris la partie courante)

Le solde de la dette à long terme a augmenté de 1,9 million de dollars comparativement à celui au 30 avril 2013 pour être porté à 10,8 millions de dollars au 31 janvier 2014 et de 1,2 million de dollars comparativement à celui au 30 avril 2012 pour être porté à 8,9 millions de dollars au 30 avril 2013. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'ajout d'un emprunt de 2,0 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 ainsi que d'un emprunt de 9,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2013, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par des remboursements de 7,7 millions de dollars sur les emprunts à l'exercice 2013.

3.10 Transactions avec des parties liées

3.10.1 Transactions avec les principaux actionnaires ou leurs sociétés affiliées

Le 13 décembre 2012, la Société a émis un billet à ordre subordonné non garanti en échange d'un emprunt de 1 million de dollars consenti à François-Xavier Souvay, son président du conseil, président et chef de la direction. Ce billet porte intérêt à 12 % et il est remboursable en deux versements de 500 000 \$, avec clause imposant un BAIIA trimestriel d'au moins 1,5 million de dollars et l'absence de défaut aux obligations des autres dettes à long terme. Le billet à ordre sera remboursé en entier à la clôture du placement.

Au cours de l'exercice 2013, Nicolas Bélanger, un administrateur et actionnaire de la Société a consenti à celle-ci un emprunt à court terme de 750 000 \$ portant intérêt à un taux de 1,0 % par mois. Le principal a été remboursé en totalité en un mois.

Au 30 avril 2011, un montant de 64 480 \$ sur une avance consentie à François-Xavier Souvay était non réglé à la clôture de l'exercice. Au cours de l'exercice 2012, un montant additionnel de 20 132 \$ a été avancé à M. Souvay, pour un solde de 84 612 \$ à la clôture de l'exercice. Au cours de l'exercice 2013, l'avance de 84 612 \$ a été entièrement remboursée.

3.10.2 Rémunération des principaux dirigeants

On entend par principaux dirigeants de la Société les membres du personnel qui occupent une position d'autorité et à qui il incombe de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Parmi les principaux dirigeants, nous comptons le président du conseil, président et chef de la direction ainsi que les vice-présidents. La rémunération des principaux dirigeants se compose des éléments suivants :

	Exercices clos les 30 avril		
	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars canadiens)		
Salaires et avantages	2 759	2 016	1 113
Indemnités de fin de contrat de travail	139	153	—
Rémunération fondée sur des actions hors trésorerie	1 094	1 123	—
	3 992	3 292	1 113

4 Risques financiers

Analyse des risques auxquels notre Société est exposée

4.1 Risque de change

Le bénéfice net, les actifs et passifs ainsi que les flux de trésorerie présentés dans les états financiers consolidés de la Société en dollars canadiens sont exposés à la fluctuation des taux de change, principalement entre le dollar canadien et le dollar américain.

Les rentrées et sorties nettes de trésorerie de la Société sont libellées principalement en dollars canadiens et américains. La Société tend à maintenir, en raison de ses transactions commerciales actuelles, une certaine position de compensation sur les rentrées et sorties nettes de trésorerie en dollars américains sur quelques mois.

La Société ne couvre actuellement pas son risque restreint à l'égard du dollar américain. Cependant, elle pourrait commencer à le faire si ce risque devenait important.

Toutes nos dettes sont libellées en dollars canadiens.

4.2 Risque de liquidité

La Société gère son risque de liquidité en surveillant de près ses besoins en termes de liquidités opérationnelles en tenant compte du caractère saisonnier de ses besoins en matière de fonds de roulement, de ses produits et de ses charges. Elle estime que les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ses fonds en caisse ainsi que la disponibilité de fonds aux termes de sa facilité de crédit lui assurent une souplesse financière et réduisent son risque de liquidité.

4.3 Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à la variation des taux d'intérêt en raison principalement du taux préférentiel s'appliquant à sa facilité de crédit renouvelable. En raison du montant relativement peu élevé de cette facilité de crédit renouvelable, la direction ne considère pas que la Société soit exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt à court terme.

4.4 Risque de crédit

La Société pourrait être exposée, dans le cours normal de ses activités, à l'incapacité des distributeurs, des revendeurs à valeur ajoutée et d'autres partenaires d'affaires de respecter leurs obligations contractuelles à l'égard de leurs actifs financiers, surtout en ce qui a trait aux créances.

Pour réduire ces risques au minimum, la Société assure actuellement toutes ses créances significatives aux États-Unis avec Exportation et développement Canada. Cependant, toutes les créances notables contractées à l'extérieur du Canada et des États-Unis sont couvertes par des lettres de crédit.

Il y a lieu de consulter la note 23 afférente aux états financiers consolidés inclus ailleurs dans le présent prospectus pour de plus amples informations sur le sujet.

5 Estimations comptables critiques

5.1 Estimations et jugements importants

Jugements et estimations influant sur l'application des méthodes comptables

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information qui suit concerne les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables ayant l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

5.1.1 Dépréciation d'actifs non financiers

Dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est établie selon un mode d'évaluation nécessitant l'utilisation de plusieurs méthodes, notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'examen de la façon dont est établie l'UGT requiert du jugement. La Société a également recours à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un test de dépréciation en raison de l'existence d'indices de dépréciation éventuelle. Dans l'exercice de son jugement, la Société se fonde principalement sur les connaissances de la direction concernant ses activités et la conjoncture économique.

Lorsqu'une méthode reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs est utilisée, des projections des flux de trésorerie sont calculées pour les trois exercices suivants en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue et représentent les meilleures estimations de la direction quant aux résultats futurs. Au-delà de cette période, la croissance à long terme est appliquée aux flux de trésorerie en fonction des hypothèses de la Société concernant la croissance à long terme, compte tenu de différents facteurs tels que les hypothèses portant sur la croissance du secteur. La valeur recouvrable d'une UGT dépend également du taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle, du taux de croissance servant à extrapoler le coût pondéré moyen du capital et les taux d'impôt.

Cette méthode repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable d'une UGT et, par conséquent, sur le montant de la dépréciation, le cas échéant. L'incidence de variations importantes des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

5.1.2 Instruments financiers hybrides et dérivés incorporés

Pour évaluer si un instrument est un instrument financier hybride et contient un dérivé incorporé, il y a lieu de faire preuve d'un jugement considérable pour évaluer si le contrat hôte s'assimile davantage à une créance ou à un instrument de capitaux propres et si le contrat hôte est clairement et étroitement lié au titre sous-jacent du dérivé. Dans l'exercice de ce jugement, la Société se fonde principalement sur les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument, de même que sur la substance de l'entente contractuelle. En outre, l'évaluation de la juste valeur du passif financier dérivé incorporé repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé comme passif financier dérivé. L'incidence de changements importants des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

5.1.3 Renseignements supplémentaires à propos des hypothèses

Des renseignements supplémentaires à propos des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui sont susceptibles de comporter un risque important de donner lieu à des ajustements au cours de l'exercice financier qui vient figurent ci-après :

Impôt sur le résultat

Aux fins du calcul de l'impôt exigible, la Société doit faire des estimations importantes puisqu'elle est assujettie aux lois fiscales des nombreux territoires où elle exerce des activités. De même, le montant de l'impôt exigible pourrait changer par suite de différents facteurs tels que les événements futurs, les modifications des lois fiscales et l'issue d'examens effectués par les autorités fiscales et des appels connexes.

Aux fins du calcul de l'impôt différé, des estimations doivent être effectuées pour établir les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité qu'ils se concrétisent. Les actifs d'impôt différé rendent également compte de l'avantage des pertes fiscales inutilisées qui peuvent être reportées pour réduire l'impôt sur le résultat d'exercices futurs. Dans le cadre de cette évaluation, la Société doit faire preuve d'un jugement considérable pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôt différé soient recouverts du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être comptabilisés dans les états financiers consolidés retraités de la Société. La Société se fonde notamment sur son expérience passée pour exercer son jugement.

Une fois que les montants définitifs ont été établis, ils peuvent donner lieu à des ajustements aux actifs et passifs d'impôt exigible et différé.

Réduction de valeur au titre de l'obsolescence des stocks

La direction établit l'estimation de la réduction de valeur au titre de l'obsolescence des stocks en fonction de la rotation, de l'âge et de l'obsolescence des pièces et composantes et des produits finis.

Provision pour garanties et compte de correction de valeur pour créances douteuses

L'estimation de la provision pour garanties est fondée sur les demandes d'indemnisation passées. La direction estime le montant du compte de correction de valeur pour créances douteuses d'après les paiements en retard, les relations avec la clientèle et l'historique de défauts de paiement.

Rémunération fondée sur des actions

La Société a évalué le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec ses membres du personnel en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Pour évaluer la juste valeur des transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres, il y a lieu de déterminer le modèle d'établissement de prix le plus pertinent en fonction des modalités des avantages. Il faut également déterminer les données d'entrée les plus appropriées pour le modèle d'établissement des prix, notamment la durée de vie prévue des options sur actions, la volatilité et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée.

5.2 Modifications comptables futures

Certaines nouvelles normes ainsi que des normes et des interprétations modifiées ont été publiées, mais ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 30 avril 2013 et n'ont pas été adoptées par la Société.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront intégrées aux méthodes comptables de la Société pour la première période ouverte après la date d'entrée en vigueur de la prise de position concernée. Des renseignements au sujet des nouvelles normes, modifications et interprétations qui peuvent être considérées pertinentes en ce qui concerne les états financiers consolidés de la Société sont présentés ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

5.2.1 IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013)

Cette nouvelle norme, publiée par l'IASB en mai 2011, définit la juste valeur, intègre dans une norme unique un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation de la juste valeur.

La nouvelle norme comporte les principales caractéristiques suivantes :

- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire une valeur de sortie).
- Les évaluations de la juste valeur sont fondées sur les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif évalué en fonction des conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses portant sur les risques (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une évaluation fondée sur le marché et non une mesure propre à l'entité).
- Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier, une entité tient compte de l'utilisation optimale de l'actif et du fait que l'actif utilisé soit utilisé dans un groupe d'actifs ou de façon autonome.
- Une hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation servant à déterminer la juste valeur et accordant la priorité aux données d'entrée observables. Une entité doit présenter des informations sur les techniques d'évaluation et les données d'entrée qu'elle a utilisées, ainsi que sur l'incertitude inhérente à ses évaluations de la juste valeur.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

5.2.2 IFRS 9, Instruments financiers (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017)

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que tous ses chapitres aient été publiés et qu'elle ait pu déterminer toutes les incidences de ces changements.

5.2.3 Normes de consolidation (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013)

Un ensemble de normes concernant la consolidation s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Des renseignements au sujet de ces normes sont présentés ci-après.

IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 annule et remplace l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et la SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc. Cette norme modifie la définition de contrôle et fournit des directives connexes servant à déterminer les intérêts détenus dans une filiale. Toutefois, les exigences et la mécanique se rapportant à la consolidation et à la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle et des changements de contrôle sont maintenues.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 intègre et harmonise les exigences relatives aux informations à fournir à l'égard de différents types d'intérêts, y compris les intérêts dans une entité non consolidée. Elle établit aussi de nouvelles exigences d'information quant aux risques auxquels une entité est exposée du fait de sa participation dans des entités structurées.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Nous n'avons ni déclaré ni versé des dividendes au comptant à l'égard de nos titres au cours des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 et nous n'avons pas actuellement l'intention de verser de dividendes au comptant à l'égard de nos titres, y compris les actions ordinaires, dans un avenir prévisible. À l'heure actuelle, nous prévoyons réinvestir tous nos bénéfices pour financer la croissance de notre entreprise. En outre, notre capacité à verser des dividendes est limitée par les modalités des facilités de crédit. La décision de verser des dividendes à l'égard de nos titres revient exclusivement au conseil d'administration et dépendra, entre autres choses, de nos résultats opérationnels, de nos besoins et de nos excédents de trésorerie courants et prévus, de notre situation financière, des restrictions contractuelles et des engagements prévus aux termes d'ententes de financement, des critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés, et d'autres facteurs que le conseil d'administration jugera pertinents.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions avant la réalisation du placement

Nous sommes actuellement autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie A, dans chaque cas, sans valeur nominale. En date des présentes, 94 789 354 actions ordinaires de catégorie A et 38 796 428 actions privilégiées de catégorie A sont émises et en circulation.

Capital-actions au moment de la réalisation du placement

Lors de la réalisation de la restructuration et immédiatement avant l'émission et la vente d'actions ordinaires aux termes du placement, nous serons autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et un nombre illimité d'actions privilégiées émissibles en séries, sans valeur nominale, dont ● actions ordinaires et aucune action privilégiée seront émises et en circulation.

Immédiatement après la réalisation du placement (en supposant que l'option de surallocation n'est pas exercée), il y aura ● actions ordinaires et aucune action privilégiée émises et en circulation.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires auront droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des porteurs d'actions, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions sont autorisés à voter séparément à titre de catégorie ou de série. Les porteurs d'actions ordinaires seront autorisés à recevoir tous les dividendes déclarés par la Société relativement aux actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs d'autres catégories d'actions qui ont priorité de rang par rapport aux ordinaires. Les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'autres catégories d'actions, le reliquat des biens et des actifs de la Société pouvant être distribué, après le règlement des éléments de passifs lors de la liquidation ou de la dissolution, volontaire ou non, de la Société.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées pourront être émises en tout temps et de temps à autre en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration sera autorisé à établir avant l'émission le nombre d'actions privilégiées de chaque série, la contrepartie par action, la désignation des actions ainsi que les modalités s'y rattachant, notamment en ce qui concerne les droits de vote, le tout sous réserve de l'émission d'un certificat de modification présentant la désignation et les dispositions se rattachant aux actions privilégiées ou aux actions de la série. Les actions privilégiées de chaque série auront égalité de rang avec les actions privilégiées de toutes les autres séries et auront priorité sur les actions ordinaires et les autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées à l'égard du versement de dividendes et de la distribution de biens ou d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, de la Société. Si des dividendes cumulatifs (déclarés ou non), des dividendes non cumulatifs déclarés ou des montants payables au titre du remboursement du capital ne sont pas payés intégralement, les porteurs d'actions privilégiées de toutes les séries auront droit à leur quote-part du montant qui serait payable sur ces actions privilégiées si tous les dividendes étaient déclarés et versés intégralement ou si les montants payables sur ces actions au titre du remboursement du capital étaient payés intégralement, selon le cas.

RESTRUCTURATION

Nous sommes actuellement autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A et d'actions privilégiées de catégorie A, dans chaque cas, sans valeur nominale. En date des présentes, 94 789 354 actions ordinaires de catégorie A et 38 796 428 actions privilégiées de catégorie A sont émises et en circulation. En outre, 22 895 429 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de catégorie A sont en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions, et un bon de souscription émis à un ancien prêteur permet à son porteur de souscrire 125 000 actions ordinaires de catégorie A.

Conformément aux statuts de la Société, toutes les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison d'une pour une dans le cadre de la clôture du placement.

Immédiatement après la conversion des actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires de catégorie A à raison d'une pour une, nous modifierons nos statuts pour :

- retirer les actions privilégiées de catégorie A du capital autorisé de la Société;
- remplacer l'appellation « actions ordinaires de catégorie A » par « actions ordinaires » et les assortir des caractéristiques décrites plus haut à la rubrique « Description du capital-actions – Capital-actions au moment de la réalisation du placement – Actions ordinaires »;
- regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● action pour une;
- créer et ajouter les actions privilégiées à notre capital autorisé et les assortir des caractéristiques décrites plus haut à la rubrique « Description du capital-actions – Capital-actions au moment de la réalisation du placement – Actions privilégiées ».

À la date de conversion des actions privilégiées de catégorie A, conformément aux IFRS, le passif inscrit à l'égard de ces actions (y compris le passif financier dérivé connexe) sera majoré de façon à correspondre à la juste valeur marchande des actions ordinaires de catégorie A, ce qui donnera lieu à une augmentation correspondante du déficit. Conformément au paragraphe 39(4) de la LCSA, en règle générale, le capital déclaré des actions ordinaires de catégorie A émises à la conversion sera automatiquement majoré d'un montant correspondant au capital déclaré initial des actions privilégiées de catégorie A, et ce même montant sera inclus dans le capital-actions des actions ordinaires de catégorie A. Avant la clôture du placement, le conseil décidera d'inclure dans le surplus d'apport de la Société le montant par lequel le passif total inscrit à l'égard des actions privilégiées de catégorie A (y compris le passif financier dérivé connexe) dépasse le capital déclaré initial relatif aux actions privilégiées de catégorie A. Par la suite, le conseil décidera également d'éliminer le surplus d'apport créé par la conversion des actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires de catégorie A, ce qui donnera lieu à une réduction correspondante du déficit.

Simultanément avec les modifications susmentionnées aux statuts de la Société, la catégorie et le nombre d'actions sous-jacentes à chaque option en circulation et le prix de levée de chaque option en circulation seront rajustés pour tenir compte de ces modifications. Des rajustements semblables seront apportés au bon de souscription en circulation émis à un ancien prêteur.

Lors de la réalisation de la restructuration et immédiatement avant l'émission et la vente d'actions ordinaires aux termes du placement, nous serons autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et un nombre illimité d'actions privilégiées émissibles en séries, sans valeur nominale, dont ● actions ordinaires et aucune action privilégiée seront émises et en circulation. En outre, ● options visant l'acquisition d'actions ordinaires seront en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions, et un bon de souscription permettant à son porteur de souscrire ● actions ordinaires sera en circulation.

Dans le présent prospectus, la conversion des actions et les modifications et rajustements dont il est question ci-dessus sont appelés la « restructuration ». Sauf indication contraire, et sauf en ce qui concerne les informations financières historiques contenues dans le rapport de gestion et les états financiers présentés ailleurs dans le présent prospectus, l'information qui figure dans le présent prospectus suppose la réalisation de la restructuration.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente la structure du capital de la Société au 31 janvier 2014 selon les données réelles et selon les données ajustées pour tenir compte de la restructuration, du placement et du remboursement de certains emprunts à même le produit du placement. Ce tableau est présenté et doit être lu à la lumière des états financiers de la Société et des notes y afférentes figurant ailleurs dans le présent prospectus et de l'information qui figure sous les rubriques « Principales informations financières consolidées », « Rapport de gestion », « Emploi du produit » et « Restructuration ».

	Au 31 janvier 2014 (données réelles)	Au 31 janvier 2014 (données ajustées) ¹⁾
	(en milliers de dollars canadiens)	
Facilité de crédit bancaire renouvelable	4 200	—
Dette à long terme		
Emprunt bancaire à terme	3 735	—
Emprunt à terme auprès d'IQ	5 929	—
Billet à ordre à François-Xavier Souvay	1 000	—
Obligations en vertu de contrats de location – financement	146	146
	10 810	146
Actions privilégiées rachetables		
Actions privilégiées de catégorie A	24 963	— ²⁾
Passif financier dérivé incorporé dans les actions privilégiées de catégorie A	16 159	— ²⁾
	41 122	— ²⁾
Capitaux propres		
Capital social	3 538 ³⁾	● ^{2), 3)}
Surplus d'apport	6 237	6 237
Excédent de la contrepartie donnée à un propriétaire	(5 743) ⁴⁾	(5 743) ⁴⁾
Résultats non distribués (déficit)	(42 475)	● ^{2), 5)}
	(38 443)	●

- 1) Après ajustement pour tenir compte de la restructuration, du placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne serait pas exercée) et du remboursement de certains emprunts à même le produit du placement. Se reporter aux rubriques « Emploi du produit » et « Restructuration ».
- 2) Conformément aux statuts constitutifs de la Société, la totalité des actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison de une pour une immédiatement avant la clôture du placement. Le montant déclaré du capital social sera majoré d'un montant correspondant au capital déclaré initial des actions privilégiées de catégorie A, qui s'établit à 26 828 184 \$. L'excédent de la valeur comptable des actions privilégiées de catégorie A sur le capital déclaré sera comptabilisé en réduction du déficit. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».
- 3) Au 31 janvier 2014, 94 789 354 actions ordinaires de catégorie A et 38 796 428 actions privilégiées de catégorie A étaient émises et en circulation. Immédiatement après la réalisation de la restructuration et du placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne serait pas exercée), ● actions ordinaires seront émises et en circulation, mais aucune action privilégiée ne le sera.
- 4) Au cours de l'exercice 2013, la Société a conclu une convention d'échange d'actions avec un actionnaire afin de procéder à l'échange de 6 877 530 actions ordinaires de catégorie A contre le même nombre d'actions privilégiées de catégorie A pour une contrepartie évaluée à la juste valeur de 6 000 000 \$. Par conséquent, la valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A a été réduite de 265 685 \$, et la valeur comptable des actions privilégiées de catégorie A a été augmentée de 6 000 000 \$, l'écart de 5 743 315 \$ ayant été inscrit directement en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires.
- 5) Le montant au 31 janvier 2014 a été ajusté pour tenir compte des pénalités de remboursement par anticipation et de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt par suite des remboursements sur la dette à long terme. À la réalisation du placement, la Société n'aura plus de passif financier à l'égard des actions privilégiées de catégorie A ni de déficit accumulé découlant de l'augmentation de la juste valeur des actions privilégiées de catégorie A calculée conformément aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Restructuration ».

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

La Société a déjà accordé des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de catégorie A aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Dans le cadre de la restructuration, la catégorie et le nombre d'actions sous-jacentes à chaque option en circulation et le prix de levée de chaque option en circulation seront rajustés pour tenir compte des modifications apportées aux statuts de la Société, y compris le regroupement des actions ordinaires de catégorie A et leur redésignation comme des « actions ordinaires ». Les modalités du régime d'options d'achat d'actions sont décrites à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction – Régimes incitatifs à base d'actions – Régime d'options d'achat d'actions ».

Le tableau qui suit présente le nombre total d'options détenues par les porteurs de chaque catégorie en date du présent prospectus, rajusté en fonction de la restructuration.

<u>Catégorie de porteur</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix de levée par option¹⁾</u>	<u>Date d'expiration</u>
Tous les membres de la haute direction de la Société, actuels et anciens, en tant que groupe (13 au total)	●	● \$	Du 31 août 2021 au 3 décembre 2023
Tous les administrateurs, actuels et anciens, de la Société qui ne sont pas des membres de la haute direction, en tant que groupe (un au total) . . .	●	● \$	31 août 2021
Tous les autres employés, actuels ou anciens, de la Société, en tant que groupe (32 au total)	●	● \$	Du 31 août 2021 au 3 décembre 2023

1) Représente le prix de levée moyen pondéré de toutes les options, acquises ou non.

VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Nous n'avons émis aucune action ordinaire au cours des 12 mois précédant la date du présent prospectus. Le tableau qui suit résume les émissions de titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires effectuées au cours des 12 mois précédant la date du présent prospectus.

<u>Date</u>	<u>Type de titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix de levée par titre</u>
25 mars 2013	Options	●	● \$
20 juin 2013	Options	●	● \$
19 septembre 2013	Options	●	● \$
11 novembre 2013	Options	●	● \$
2 décembre 2013	Options	●	● \$
4 décembre 2013	Options	●	● \$

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau qui suit présente le nom des personnes qui, immédiatement après la clôture du placement, à notre connaissance, seront propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres avec droit de vote conférant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie quelconque de titres avec droit de vote, ou exerceront une emprise sur de tels titres :

<u>Nom de l'actionnaire</u>	<u>En date du présent prospectus</u>		<u>Immédiatement après la restructuration</u>		<u>Immédiatement après la clôture du placement¹⁾</u>	
	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% de la totalité des droits de vote</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>% de la totalité des droits de vote</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>% de la totalité des droits de vote totaux</u>
François-Xavier Souvay ²⁾	46 072 343 ³⁾	34,5 %	●	34,5 %	● ⁴⁾	● ⁴⁾
Nicolas Bélanger ⁵⁾	34 674 838 ⁶⁾	26,0 %	●	26,0 %	● ⁷⁾	● ⁷⁾

1) Dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas levée.

2) François-Xavier Souvay est président du conseil, président et chef de la direction de la Société.

3) 108 actions ordinaires de catégorie A dont François-Xavier Souvay est le propriétaire véritable et inscrit, ainsi que 34 700 672 actions ordinaires de catégorie A dont Fiducie FX Souvay est propriétaire inscrit, 8 696 610 actions ordinaires de catégorie A dont Fiducie FX Souvay II est propriétaire inscrit et 2 674 953 actions ordinaires de catégorie A dont Gestion FXS Inc. est propriétaire inscrit. Toutes ces entités sont contrôlées par M. Souvay.

4) Après dilution, ● actions ordinaires conférant ● % de la totalité des droits de vote.

5) Nicolas Bélanger est un administrateur de la Société.

6) 57 actions ordinaires de catégorie A dont Nicolas Bélanger est propriétaire véritable et inscrit ainsi que 22 018 988 actions ordinaires de catégorie A dont Fiducie Largo est propriétaire inscrit, 6 302 326 actions ordinaires de catégorie A dont Groupe W Inc. est propriétaire inscrit, 3 875 970 actions ordinaires de catégorie A dont Winch Management Ltd. est propriétaire inscrit, et 2 477 497 actions privilégiées de catégorie A dont W2 Investments Inc. est propriétaire inscrit. M. Bélanger exerce un contrôle sur les actions de Lumenpulse détenues par chacune de ces entités.

7) Après dilution, ● actions ordinaires conférant ● % de l'ensemble des droits de vote.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les tableaux suivants indiquent le nom ainsi que la province (ou l'État) et le pays de résidence de chaque administrateur et de chaque membre de la haute direction de la Société, ainsi que son âge, son poste, ses fonctions principales et, s'il s'agit d'un administrateur, la date à laquelle il est devenu administrateur. Nos administrateurs sont élus chaque année et, à moins qu'ils ne soient réélus, ils cessent d'occuper les fonctions d'administrateur à la levée de l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante. Collectivement, les administrateurs et les membres de la haute direction seront propriétaire véritables, directement ou indirectement, de ● actions ordinaires au total, ou exerceront une emprise sur celles-ci, ce qui représente ● % des actions ordinaires en circulation immédiatement après la clôture du placement (en supposant que l'option de surallocation n'est pas levée).

Administrateurs

Nom et province (ou État) et pays de résidence	Âge	Poste/Titre	Administrateur depuis	Fonctions principales
NICOLAS BÉLANGER ¹⁾ Québec (Canada)	43	Administrateur	2011	Cofondateur et président exécutif du conseil de Groupe W Inc. (un fonds d'investissement de croissance et d'acquisition)
FRANÇOIS CÔTÉ ²⁾ Québec (Canada)	55	Administrateur	2013	Vice-président exécutif chez TELUS et vice-président du conseil de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS Entreprises de risque (une société de télécommunications)
PIERRE FITZGIBBON ³⁾ Québec (Canada)	59	Administrateur	2013	Président et chef de la direction chez Atrium Innovations (une société qui développe, fabrique et commercialise des produits pour le secteur de la santé et de la nutrition)
PIERRE LAROCHELLE ⁴⁾ Québec (Canada)	42	Administrateur principal	2013	Président et chef de la direction chez Corporation Énergie Power (une société de gestion et de portefeuille)
MICHEL RINGUET ⁴⁾ Québec (Canada)	55	Administrateur	2013	Chef de la direction chez Le Groupe Master S.E.C. (un distributeur du secteur de la climatisation, de la réfrigération et du chauffage)
FRANÇOIS-XAVIER SOUVAY ... Québec (Canada)	43	Président du conseil, président et chef de la direction	2008	Président du conseil, président et chef de la direction de la Société
ALEXANDRE TAILLEFER ¹⁾ Québec (Canada)	41	Administrateur	2011	Associé directeur chez XPND Capital (un fonds de capital de croissance)

1) Membre du comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération.

2) Président du comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération.

3) Président du comité d'audit.

4) Membre du comité d'audit.

Membres de la haute direction

Nom et province (ou État) et pays de résidence	Âge	Poste/Titre
GREG CAMPBELL Massachusetts (États-Unis)	31	Vice-président senior de la technologie et directeur de l'ingénierie
JEAN CLERMONT Québec (Canada)	50	Vice-président senior, Opérations manufacturières
ROBERT COMEAU Québec (Canada)	53	Vice-président exécutif et chef de la direction financière
YVAN HAMEL Québec (Canada)	49	Vice-président senior, Développement des produits
JULIE LAMONTAGNE Québec (Canada)	39	Vice-présidente senior des ressources humaines
JESSE LILLEY Québec (Canada)	44	Vice-président senior du marketing
PHILIP O'DONNELL Hong Kong (Chine)	58	Vice-président senior, Ventes internationales
PHILIPPE RACINE Québec (Canada)	41	Vice-président senior, Ventes
YVON ROY Québec (Canada)	42	Vice-président, Relations aux investisseurs
BRANDON M. SIEMION Pennsylvania (États-Unis)	52	Vice-président senior, Ventes en Amérique
FRANÇOIS-XAVIER SOUVAY Québec (Canada)	43	Président du conseil, président et chef de la direction
NICOLAS VANASSE Québec (Canada)	40	Vice-président exécutif, chef du contentieux et secrétaire

Aux fins corporatives, les dirigeants de la Société sont : François-Xavier Souvay, président du conseil, président et chef de la direction; Robert Comeau, vice-président exécutif et chef de la direction financière; et Nicolas Vanasse, vice-président exécutif, chef du contentieux et secrétaire.

Notes biographiques

On trouvera ci-après de courtes notes biographiques sur les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société, y compris une description des fonctions principales exercées par chacune de ces personnes au cours des cinq dernières années.

Administrateurs non membres de la direction

Nicolas Bélanger, administrateur

Nicolas Bélanger est un homme d'affaires, un entrepreneur et un investisseur privé actif. Depuis 2002, Nicolas Bélanger gère Groupe W Inc., un fonds d'investissement de croissance et d'acquisition privé qu'il a fondé avec un associé en affaires. Par l'intermédiaires de Groupe W Inc., M. Bélanger a mené plus de 30 investissements et il est membre du conseil d'administration de plusieurs des sociétés dans lesquelles il a investi. En 1995, il a cofondé DTI Software. Sous sa gouvernance à titre de président, DTI est devenue chef de file dans le secteur du multimédia de bord, desservant plus de 105 sociétés aériennes internationales, et elle a été vendue à un groupe allemand coté en bourse en janvier 2008. En 2007, « Technology Fast 50 » de Deloitte a classé DTI 50^e parmi les entreprises de technologie dont la croissance est la plus rapide avec le taux de croissance du revenu sur cinq ans le plus élevé. En 2007, Ernst & Young a nommé M. Bélanger « Entrepreneur de l'année ». M. Bélanger est également fondateur et membre du conseil de l'organisme sans but lucratif La Fondation Noël au Printemps.

François Côté, administrateur

François Côté est vice-président exécutif de TELUS et vice-président du conseil de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS Entreprises de risque. M. Côté est responsable d'accroître la présence de TELUS au Québec, de faire progresser la stratégie nationale de l'entreprise en matière de soins de santé et d'assurer le développement des affaires en effectuant des investissements stratégiques. M. Côté a été président et chef de la direction d'Emergis Inc., une société cotée en bourse, avant d'être nommé président de TELUS Solutions en santé, à la suite de l'acquisition d'Emergis par TELUS en janvier 2008. Il a également assumé le poste de président de TELUS Québec avant d'être nommé vice-président exécutif de TELUS et chef de la direction de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS Entreprises de risque en 2012. M. Côté a également occupé divers postes de direction durant ses 17 ans au sein de Bell Canada. Par la suite, il a travaillé pendant 2 ans dans le domaine de la santé. Il détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval. En 2007, Ernst & Young l'a nommé « Entrepreneur de l'année » dans la catégorie Redressement d'entreprise pour la province de Québec. En 2013, les Forces canadiennes l'ont nommé lieutenant-colonel honoraire du 34^e Régiment des transmissions. M. Côté siège au conseil d'administration de l'Institut de cardiologie de Montréal. Il est également membre du Conseil des gouverneurs de la Fondation pour la tolérance (Tolerance Foundation) et le président du conseil d'administration de FitSpirit. M. Côté est également vice-président du Fonds TELUS, un organisme indépendant dont le but vise à financer la création de contenu exceptionnel en matière de santé et de mieux-être.

Pierre Fitzgibbon, administrateur

Pierre Fitzgibbon est président et chef de la direction d'Atrium Innovations depuis juin 2007. Atrium Innovations est un chef de file en matière de développement, de fabrication et de commercialisation de produits à valeur ajoutée pour le secteur de la santé et de la nutrition. Auparavant, M. Fitzgibbon s'est joint au Groupe Banque Nationale en janvier 2002, d'abord à titre de vice-président du conseil de Financière Banque Nationale Inc. où il a démontré ses multiples compétences, y compris en matière de direction et de finances, de fusions et d'acquisitions et de planification stratégique, qu'il a acquises dans divers secteurs d'activités. Ensuite, en juillet 2005, il a occupé le poste de premier vice-président, Finances, technologies et affaires d'entreprises chez Banque Nationale du Canada. Avant de se joindre à Financière Banque Nationale, M. Fitzgibbon, par l'intermédiaire d'un fonds de capital-investissement asiatique qu'il a géré avec Telesystem International Group, a occupé le poste de président et administrateur délégué de New World Mobility, un fournisseur de solutions de communications sans fil novatrices à Hong Kong. Plus tôt dans sa carrière, il a occupé des postes de direction chez Domtar, Peerless Carpet Corporation et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Membre de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*, M. Fitzgibbon est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (affiliée à l'Université de Montréal) (HEC Montréal) et d'un certificat en gestion générale de la Harvard Business School.

Pierre Larochelle, administrateur délégué

Pierre Larochelle est président et chef de la direction de Corporation Énergie Power, une filiale de Power Corporation du Canada. Il s'est joint à Power Corporation du Canada en mars 2009 à titre de vice-président, Investissements. Avant de se joindre à Power Corporation du Canada, M. Larochelle a été président et chef de la direction d'Adaltis Inc, une fonction qu'il a occupée de novembre 2003 à février 2009. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président, Développement des affaires chez Picchio Pharma Inc. et de vice-président des fusions et acquisitions chez Credit Suisse First Boston, à Londres, en Angleterre. M. Larochelle a entrepris sa carrière comme avocat chez Ogilvy Renault à Montréal. Il détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, une maîtrise en droit international des sociétés de l'Université McGill et une maîtrise en administration des affaires de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Il siège au conseil d'administration de Sagard Capital, de Sagard SAS, de Bellus Santé, de la Corporation Énergie Power, de Potentia Solar Inc. et de Eagle Creek Renewable Energy, LLC.

Michel Ringuet, administrateur

Michel Ringuet est chef de la direction de Le Groupe Master S.E.C., une société spécialisée dans la distribution de systèmes de réfrigération, de climatisation et de chauffage, depuis 2006. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président, Finances et de chef de la direction de Le Groupe Master. Avant de joindre à Le Groupe Master, M. Ringuet a travaillé aux services du financement des entreprises et du placement de capital de risque à la Banque Nationale du Canada. Il est membre des comités d'investissement de Cycle Capital Fund I, un fonds de capital de risque qui investit

dans les technologies propres, et de XPND Capital, un fonds de capital de croissance basé à Montréal et axé sur les entreprises des secteurs des médias, des divertissements et des technologies. Il détient un baccalauréat en administration de l'Université Laval et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Ringuet est président du conseil d'administration de Fondation Tel-Jeunes, un organisme sans but qui soutient les jeunes au Québec.

Alexandre Taillefer, administrateur

Alexandre Taillefer est associé directeur de XPND Capital, un fonds de capital de croissance, sa plus récente entreprise. Il est cofondateur et ex-chef de la direction de Stingray Digital, une société de média basée à Montréal qui possède et exploite Galaxie, le chef de file canadien des stations de radio offertes à la télévision, The Karaoke Channel, la première entreprise de karaoké en Amérique du Nord et en Europe, ainsi que Stingray360 (anciennement Chum Satellite Services), le principal fournisseur de musique pour environnements commerciaux au Canada. M. Taillefer est un entrepreneur d'expérience dans les industries du logiciel et des médias. Il a fondé Nurun, une société qu'il a vendue à Québecor en 1996, et Hexacto, une entreprise de jeu vidéo sans fil aujourd'hui détenue par EA Mobile.

Membres de la haute direction qui sont aussi administrateurs

François-Xavier Souvay, président du conseil, président et chef de la direction

François-Xavier Souvay est fondateur et président du conseil, président et chef de la direction de Lumenpulse. Il encadre notamment la vision globale, l'expansion et la planification stratégique de la société, entretenant sa réputation d'excellence en matière d'innovation et de service à la clientèle. Entrepreneur expérimenté, M. Souvay possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'éclairage. À 23 ans, il s'implique déjà dans de grands projets immobiliers commerciaux à Montréal. Il a ensuite été recruté par une entreprise d'éclairage extérieur spécialisée dans la fabrication de produits de catégorie de spécifications, pour laquelle il établit un réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée au Canada et aux États-Unis. Fort de cette expérience, il agit ensuite comme consultant pour diverses compagnies d'éclairage en Amérique du Nord. En 1999, il acquiert Luxtec, un revendeur de solutions d'éclairage à valeur ajoutée et de catégorie de spécifications, et mène la recherche et le développement de DEL. Son but est de marier innovation technologique et design industriel robuste et, en 2006, il fonde Lumenpulse. La société s'impose rapidement comme un chef de file parmi les fournisseurs ayant recours uniquement à des solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications. M. Souvay détient de nombreux brevets à son nom et est un leader d'opinion bien connu dans le domaine de l'éclairage DEL. En 2011, il a été finaliste québécois du Grand Prix de l'Entrepreneur de l'année 2011 d'Ernst & Young.

Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs

Greg Campbell, vice-président senior de la technologie et directeur de l'ingénierie

Greg Campbell supervise les activités d'innovation technique, la gestion du portefeuille de propriété intellectuelle et la collaboration avec l'équipe de développement de produits de la Société. Auparavant, M. Campbell aidait à gérer la feuille de route de développement des produits et de la stratégie d'innovation dans le cadre de son rôle de directeur du génie électronique chez Philips Color Kinetics. Avant de se joindre à l'équipe de Philips Color Kinetics, il a travaillé comme ingénieur des systèmes intégrés pour BNS, où il s'est consacré à l'introduction de solutions intelligentes et de produits révolutionnaires sur le marché. M. Campbell est l'auteur de nombreux brevets liés à de nouvelles technologies d'éclairage à semi-conducteurs. Il détient un baccalauréat en génie électrique de la Virginia Polytechnic Institute and State University.

Jean Clermont, Vice-président senior, opérations manufacturières

Jean Clermont supervise la fabrication, la logistique et la chaîne d'approvisionnement de la Société. Il possède plus de 28 années d'expérience dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il a acquis une expertise en négociation, en planification de la demande, en vente et opérations, en logistique, en gestion de projets, en amélioration des processus et en intégration des systèmes. Auparavant, il était vice-président de la gestion de la chaîne d'approvisionnement chez Aveos Fleet Performance Inc., où il était responsable de définir les activités de la chaîne d'approvisionnement reliée à l'entretien, à la réparation et à la révision des appareils d'Air Canada. Il a également développé de nouvelles solutions d'inventaire et il a mis sur place de nouveaux centres de distribution pour le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'Amérique centrale. Avant de travailler chez Aveos, M. Clermont était directeur des opérations mondiales de la chaîne d'approvisionnement optique chez Nortel Networks, une entreprise où il a travaillé

pendant 23 ans. M. Clermont a obtenu sa maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'Université de Sherbrooke, ainsi qu'un certificat en gestion des opérations des HEC de Montréal.

Robert Comeau, vice-président exécutif et chef de la direction financière

Robert Comeau est un comptable professionnel agréé possédant plus de 30 ans d'expérience. Il possède une expertise réputée en planification financière stratégique, présentation de l'information financière, trésorerie et financement, fusions et acquisitions, restructuration et systèmes d'information. Au cours de sa carrière, M. Comeau a occupé le poste de chef de la direction financière pour des sociétés publiques et des sociétés privées, notamment Emergis Inc. et Aveos Performance aéronautique inc. Il a également travaillé chez Nortel Networks, où il a occupé le poste de vice-président, Finances pour diverses divisions. Il a notamment été chef de la direction financière d'un partenariat international avec Matra. En outre, M. Comeau a été chef de la direction de Media5 Corporation, une entreprise qui développe des logiciels et des produits utilisant la voix sur IP.

Yvan Hamel, vice-président senior, Développement des produits

Yvan Hamel est vice-président senior, Développement des produits chez Lumenpulse. À ce titre, il supervise le programme de développement de produits, la conception de produits, l'ingénierie mécanique et optique en vue de mettre à l'essai et d'améliorer toute la famille de produits Lumenpulse. M. Hamel compte plus de 25 ans d'expérience en conception et en développement de produits dans l'industrie de l'éclairage, de même qu'en gestion de projets de grande envergure. Cette expérience lui permet de diriger une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs, de concepteurs et de techniciens, ainsi que de superviser les projets de recherche et développement de la Société. Avant de rejoindre à Lumenpulse, il a occupé les postes de directeur des opérations chez Lumec-Schreder et de gestionnaire principal de projet, développement de produits, pour Lumec.

Julie Lamontagne, vice-présidente senior des ressources humaines

Julie Lamontagne est chargée des activités stratégiques de ressources humaines de Lumenpulse, notamment de la gestion des compétences, du recrutement, de la gestion du rendement ainsi que des politiques et de la gouvernance des ressources humaines et de la rémunération globale de la direction. Elle compte plus de 15 années d'expérience dans son domaine. Auparavant, Mme Lamontagne était partenaire d'affaires principale en ressources humaines chez Bell Canada, où elle a travaillé pendant cinq ans. Auparavant, elle a occupé le poste de directrice des ressources humaines chez Brookfield Lepage Johnson Controls pendant trois ans. Elle a également été conseillère en ressources humaines pour Ceridian Canada et SIBN (une filiale de la Banque Nationale). Mme Lamontagne détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Jesse Lilley, vice-président senior du marketing

Jesse Lilley dirige la stratégie marketing mondiale de Lumenpulse. Chargé de la mise en marché du portefeuille de produits grandissant de la Société, il supervise la publicité, les communications, l'image de marque, les événements et la formation. En 2008, M. Lilley a créé la firme de consultation Marketburo, spécialisée dans la promotion de clients oeuvrant dans l'industrie de l'éclairage, de l'architecture et du design. Auparavant, il a travaillé pendant sept ans pour Martin Professional, où il a gravi les échelons pour devenir directeur principal du marketing. Il a écrit des articles pour des revues et des magazines consacrés à l'éclairage comme Professional Lighting Design, Lighting (Royaume-Uni) et Lighting and Sound International. En outre, il a été conférencier pour des événements du secteur d'activité, y compris la Professional Lighting Design Convention (PLCD). À l'heure actuelle, il habite à Montréal, au Québec, mais il a habité et travaillé en Angleterre, en France, en Italie et au Danemark et il détient une maîtrise de l'Université de Cambridge.

Philip O'Donnell, vice-président senior, Ventes internationales

Philip O'Donnell est vice-président senior, Ventes internationales chez Lumenpulse. Avec plus de 35 ans à des postes de direction dans le domaine des ventes, c'est un vétéran de l'industrie qui a beaucoup travaillé dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. M. O'Donnell s'est joint à Color Kinetics en 2005 à titre de vice-président des ventes jusqu'à ce que la Société soit acquise par Koninklijke Philips N.V. Par la suite, il a poursuivi dans un rôle à l'échelle mondiale chez Philips, supervisant des solutions complexes clés en main en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et au Japon. Auparavant, M. O'Donnell était chef de la direction de Strand Lighting. Il détient un baccalauréat en beaux-arts, en design technique de l'Université de New York et a fréquenté l'école supérieure de l'Université de Yale.

Philippe Racine, vice-président senior des ventes

Philippe Racine est vice-président senior des ventes chez Lumenpulse, où il est chargé des ventes internes à l'échelle mondiale et de l'ingénierie d'application. Possédant près de 20 ans d'expérience dans le secteur de l'éclairage, M. Racine est fort de ses connaissances et de son leadership dans le domaine de la spécification et de la fabrication. Il participe activement au développement des produits et des affaires, ainsi qu'à l'expansion continue et la performance de l'équipe de ventes interne.

Yvon Roy, vice-président, Relations aux investisseurs

Comptable professionnel agréé, Yvon Roy dirige l'administration financière de Lumenpulse. Il compte plus de 14 années d'expérience dans le domaine du contrôle financier. Avant de se joindre à Lumenpulse, il a été vice-président des finances de ProDrive Systems pendant près de six ans. Auparavant, M. Roy était contrôleur pour Actional Corporation (aujourd'hui Progress Software) une société de génie logiciel financée par capital de risque de la Silicon Valley. Il a aussi occupé des postes de direction chez KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., au sein du service de fiscalité des sociétés, ainsi que chez Pricewaterhouse Coopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., où il fournissait des services de conseils financiers. M. Roy détient un baccalauréat en commerce spécialisé en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et une maîtrise en comptabilité des HEC Montréal.

Brandon M. Siemion, vice-président senior des ventes en Amérique

Brandon M. Siemion est vice-président senior des ventes en Amérique. Parmi ses responsabilités figurent le développement des affaires et de la marque Lumenpulse ainsi que l'élargissement des activités de la société en Amérique. M. Siemion dirige une équipe dont le travail est axé sur les besoins de la clientèle et consiste à offrir un service exceptionnel tant aux clients qu'aux représentants des fabricants. M. Siemion compte plus de 20 années d'expérience, y compris une expertise du marché de l'éclairage DEL. Avant de se joindre à Lumenpulse, il a occupé pendant 11 ans des postes de direction chez Philips Color Kinetics, où il a été directeur du développement des affaires et directeur des ventes.

Nicolas Vanasse, vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire

Nicolas Vanasse est vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire chez Lumenpulse depuis novembre 2013. Il compte plus de 14 ans d'expérience dans le domaine des affaires, la direction d'une équipe juridique et la pratique du droit, principalement à ce qui a trait à l'analyse, la structuration, la négociation et la conclusion de transactions commerciales et corporatives complexes. Avant de se joindre à Lumenpulse, M. Vanasse était vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire chez Enerkem Inc., une société qui produit des biocarburants et des produits chimiques renouvelables à partir de matières résiduelles, ainsi que chez Aveos Performance aéronautique inc., une société internationale de maintenance, de révision et de réparation d'aéronefs. M. Vanasse a auparavant pratiqué le droit des affaires chez Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., l'un des plus grands cabinets d'avocats en droit des affaires au Canada. Il y a développé une expertise poussée dans les opérations de financement et de fusions et acquisitions pour le compte de sociétés publiques et privées, d'investisseurs et de banques d'investissement, tant au Canada qu'à l'étranger. M. Vanasse est diplômé en droit civil de l'Université d'Ottawa et il a aussi étudié à l'Université Laval en sciences politiques et en relations industrielles. Il a remporté le Prix du conseiller juridique d'avenir lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Québec 2010.

Interdiction d'opérations

Sauf comme il est décrit à la rubrique « Faillites », aucun de nos administrateurs ou des membres de notre haute direction n'a été, au cours des 10 années qui ont précédé la date du présent prospectus, ou n'est actuellement, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction (ou après qu'il a cessé d'exercer ces fonctions, mais en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, ou d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui lui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, dans chaque cas, pour une période de plus de 30 jours consécutifs.

Faillites

À l'exception de ce qui est prévu ci-après, en date du présent prospectus, aucun administrateur ou membre de la haute direction, ni aucun actionnaire de Lumenpulse détenant un nombre suffisant d'actions pour modifier sensiblement le contrôle de la Société n'a été, au cours des dix années qui ont précédé la date des présentes, ou n'est actuellement un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction, ou au cours de l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif.

Jean Clermont, Robert Comeau et Nicolas Vanasse ont agi comme membres de la haute direction d'Aveos Performance aéronautique inc., une société actuellement visée par des procédures de faillite. M. Comeau a agi comme vice-président et chef de la direction financière d'Aveos du 26 janvier 2009 au 31 mars 2011, M. Clermont a agi comme directeur de la planification, puis comme vice-président, gestion de la chaîne d'approvisionnement et coordonnateur de la vente de la division d'entretien des pièces de mai 2006 au 28 septembre 2012, et M. Vanasse a agi comme vice-président, chef du contentieux et secrétaire d'Aveos de mai 2007 au 28 février 2012, puis comme conseiller du 1^{er} mars 2012 au 31 mai 2012. Le 19 mars 2012, Aveos a déposé une demande volontaire de redressement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) L.R.C. 1985, c. C-36 (la « LACC »). La Cour supérieure du Québec a émis une suspension d'instance jusqu'au 5 avril 2012 et, par la suite, jusqu'au 22 novembre 2013. Le 22 mars 2012, la Cour a émis une ordonnance pour nommer un responsable de restructuration ayant l'autorité requise pour superviser les affaires d'Aveos. Le 18 novembre 2013, Aveos a demandé l'arrêt des procédures aux termes de la LACC et, le 22 novembre 2013, à la suite du dépôt, par certains créanciers d'Aveos, d'une requête visant l'émission d'une ordonnance relative à la nomination d'un séquestre en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « LFI »), la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance mettant fin aux procédures aux termes de la LACC et a émis une ordonnance visant à nommer un séquestre en vertu de la LFI. Le 25 novembre 2013, la Cour supérieure du Québec a émis un avis de faillite et a convoqué une première assemblée des créanciers aux termes du paragraphe 102(1) de la LFI.

Le 3 juillet 2009, pendant que Pierre Larochelle était un administrateur d'Adaltis Inc., une société dans laquelle une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada avait une participation minoritaire, la Cour supérieure du Québec a émis une suspension d'instance contre Adaltis aux termes de la LCAA. Le 14 juillet 2009, M. Larochelle a démissionné de son poste d'administrateur d'Adaltis. Le 3 août 2009, Adaltis a déposé une cession volontaire en faillite en vertu de la LFI pour effectuer une liquidation ordonnée de ses actifs, de ses biens et de ses activités, et la suspension d'instance en vertu de la LCAA est venue à échéance le même jour. Le 6 août 2009, la TSX a radié les actions ordinaires d'Adaltis de sa cote en raison du défaut d'Adaltis de respecter les exigences liées au maintien de l'inscription à sa cote. Entre le 2 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, des interdictions d'opérations ont été émises à l'égard d'Adaltis par les organismes de réglementation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Le syndic de faillite nommé à l'égard d'Adaltis a terminé son mandat d'administration et a été relevé de ses fonctions le 13 mai 2011.

Aucun de nos administrateurs, des membres de notre haute direction ou de nos actionnaires qui détiennent un nombre suffisant d'actions de la Société pour influencer considérablement sur le contrôle de cette dernière n'a, au cours des dix années qui ont précédé la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif.

Pénalités et sanctions

Aucun de nos administrateurs, des membres de notre haute direction ou de nos actionnaires qui détiennent un nombre suffisant d'actions de la Société pour influencer considérablement sur le contrôle de cette dernière ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu un règlement à l'amiable avec celle-ci, ou ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient vraisemblablement considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts important, existant ou potentiel, entre la Société et ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Toutefois, du fait que certains de nos administrateurs exercent des fonctions d'administrateur ou de dirigeant auprès d'autres sociétés, il se peut qu'un conflit survienne entre les fonctions qu'ils exercent pour nous et leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant auprès de ces autres sociétés. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction – Notes biographiques ».

COMITÉ D'AUDIT

Règles du comité d'audit

Le conseil d'administration a adopté des règles écrites décrivant le mandat du comité d'audit et notamment les fonctions et les responsabilités de ce comité. Dans le cadre de son mandat, le comité d'audit est chargé de surveiller les pratiques de comptabilité et de communication de l'information financière de Lumenpulse ainsi que les audits des états financiers de Lumenpulse. Le comité d'audit est également chargé de choisir les auditeurs externes de Lumenpulse, de le recommander et de surveiller son travail, en plus de surveiller le processus d'audit interne et les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière de Lumenpulse. Les règles du comité d'audit sont reproduites intégralement à la rubrique « Règles du comité d'audit » du présent prospectus.

Composition du comité d'audit

À l'heure actuelle, le comité d'audit est composé de Pierre Fitzgibbon, Pierre Larochelle et Michel Ringuet. M. Fitzgibbon préside le comité. Pour connaître la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit pertinentes pour l'exercice de ses fonctions, se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction – Notes biographiques ».

Le conseil a établi que chacun des membres du comité d'audit « possède des compétences financières » au sens du Règlement 52-110. Selon le Règlement 52-110, un administrateur « possède des compétences financières » s'il a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de Lumenpulse.

En outre, le conseil a établi que chacun des membres du comité d'audit est « indépendant » au sens du Règlement 52-110. Sous réserve de certaines exceptions, un administrateur est « indépendant » pour l'application du Règlement 52-110 s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur. Une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur.

Procédures d'approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit est chargé d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que nous fourniront les auditeurs indépendants. Au moins une fois l'an, le comité d'audit examinera et confirmera l'indépendance des auditeurs indépendants en obtenant des déclarations sur tous leurs liens avec Lumenpulse, notamment en ce qui a trait aux services non liés à l'audit.

Honoraires pour les services des auditeurs indépendants

Le total des honoraires facturés par nos auditeurs indépendants actuels, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., et nos précédents auditeurs indépendants, Deloitte s.r.l., au cours des exercices terminés les 30 avril 2013 et 2012, s'est établi à environ 251 552 \$ et 107 715 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-après.

Services	Honoraires facturés pour l'exercice 2013	Honoraires facturés pour l'exercice 2012
Honoraires d'audit ¹⁾	95 928 \$	50 397 \$
Honoraires pour des services liés à l'audit ²⁾	—	—
Honoraires pour les services de fiscalité ³⁾	135 445 \$	57 318 \$
Honoraires pour tous les autres services ⁴⁾	20 179 \$	—
Total	251 552 \$	107 715 \$

1) Honoraires facturés par nos anciens auditeurs indépendants pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit de nos états financiers.

- 2) Aux cours des exercices 2013 et 2012, nos auditeurs indépendants actuels et nos anciens auditeurs indépendants n'ont pas facturé d'honoraires pour des services de certification ou des services liés à l'audit ou à l'examen de nos états financiers.
- 3) Honoraires facturés par nos anciens auditeurs indépendants (50 445 \$ au cours de l'exercice 2013 et 57 318 \$ au cours de l'exercice 2012) et par nos auditeurs indépendants actuels (85 000 \$ au cours de l'exercice 2013) pour des services de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.
- 4) Honoraires facturés par nos anciens auditeurs indépendants pour des services de conseils liés à l'adoption des IFRS.

GOUVERNANCE

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des lignes directrices en matière de gouvernance aux termes du Règlement 58-201, ainsi que certaines obligations d'information connexes aux termes de l'Instruction générale 58-101. Les lignes directrices en matière de gouvernance sont présentées comme des « meilleures pratiques » que les émetteurs devraient suivre. Lumenpulse reconnaît que l'application de saines pratiques de gouvernance est importante pour le succès général de son entreprise et l'accroissement de la valeur pour les actionnaires; en conséquence, elle a adopté certaines politiques et pratiques de gouvernance inspirées des lignes directrices en matière de gouvernance recommandées.

Le texte qui suit présente l'information que Lumenpulse doit communiquer aux termes du Règlement 58-101 pour décrire son approche en matière de gouvernance par rapport aux lignes directrices en matière de gouvernance prévues dans l'Instruction générale 58-201.

Conseil d'administration

Indépendance du conseil d'administration

Le conseil est composé de sept administrateurs, dont cinq sont indépendants aux fins du Règlement 58-101. Pour l'application du Règlement 58-101, un administrateur est indépendant s'il est indépendant au sens du Règlement 52-110 (se reporter à la rubrique « Comité d'audit – Composition du comité d'audit »). Le conseil a conclu que tous les administrateurs actuels sont indépendants, sauf François-Xavier Souvay, étant donné qu'il est président du conseil, président et chef de la direction de la Société et sauf Nicolas Bélanger, étant donné qu'il est l'un des principaux actionnaires de la Société.

Le conseil détermine chaque année si chacun de ses membres est indépendant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en établissant, notamment, que l'administrateur n'a pas agi comme membre de la haute direction ou employé de Lumenpulse, qu'aucun membre de sa famille immédiate n'a agi comme membre de la haute direction ou employé de Lumenpulse, que l'administrateur n'a reçu de Lumenpulse aucune rémunération sauf celle qu'il a reçue à titre d'administrateur ou de membre d'un comité du conseil, et que ni lui ni un membre de sa famille immédiate n'a tiré parti d'une relation d'affaires qu'il entretient avec Lumenpulse qui pourrait raisonnablement être perçue comme nuisant de façon importante à l'indépendance de son jugement. D'autres renseignements sur les administrateurs de Lumenpulse sont présentés sous la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Administrateurs non membres de la direction

Les membres du conseil dont le nom figure ci-dessous sont actuellement administrateurs d'autres émetteurs qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) dans un territoire du Canada ou un territoire étranger :

<u>Administrateurs</u>	<u>Émetteur assujetti</u>	<u>Bourses</u>
PIERRE FITZGIBBON	Arianne Phosphate Inc.	TSX-V, Bourse de Francfort et
	Transcontinental Inc.	OTCBB
PIERRE LAROCHELLE	Bellus Santé inc.	TSX
		TSX

Réunions des administrateurs indépendants

Le conseil d'administration tiendra périodiquement des réunions ordinaires et, à l'occasion, des réunions extraordinaires. Dans le cadre des réunions du conseil d'administration ou des comités du conseil, les administrateurs indépendants tiendront des réunions hors de la présence des administrateurs non indépendants et des dirigeants de Lumenpulse.

Si un administrateur ou un dirigeant a un intérêt dans une opération ou un contrat soumis à un examen à l'occasion d'une réunion du conseil ou d'un comité du conseil, il doit quitter la réunion au moment où le conseil ou le comité délibère sur cette opération ou sur ce contrat, et il doit s'abstenir de voter à cet égard, sous réserve de certaines exceptions prévues dans la LCSA.

Président du conseil

François-Xavier Souvay, président et chef de la direction de la Société, est le président du conseil d'administration et, à ce titre, il a comme principale responsabilité de surveiller les activités et les affaires du conseil.

Administrateur principal

Pierre Larochelle, un administrateur indépendant, est l'administrateur principal de Lumenpulse. À ce titre, il s'assure que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités, qu'il évalue le rendement de la direction de façon objective et qu'il sache faire la distinction entre les responsabilités du conseil d'administration et celles de la direction.

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté un mandat écrit décrivant entre autres son rôle et sa responsabilité générale de supervision de la gestion des activités et des affaires internes de Lumenpulse. Le conseil, directement ou par l'entremise de ses comités ou du président du conseil, orientera les membres de la haute direction de Lumenpulse, généralement par l'intermédiaire du président et chef de la direction. Le conseil assume la responsabilité générale de la planification stratégique de la Société, de la gestion des risques, de la gestion des ressources humaines, de la gouvernance ainsi que des communications avec les actionnaires de Lumenpulse et avec le marché. Les règles du conseil d'administration sont reproduites dans leur intégralité à la rubrique « Mandat du conseil d'administration » du présent prospectus.

Comités du conseil

En plus du comité d'audit, qui, en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadienne, est obligatoire pour tous les émetteurs assujettis (se reporter à la rubrique « Comité d'audit »), le conseil a établi le comité de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération (le « comité GRHR »), dont les membres sont, à l'heure actuelle, Nicolas Bélanger, François Côté et Alexandre Taillefer. La majorité des membres du comité GRHR sont indépendants, au sens du Règlement 58-101. M. Côté est le président du comité GRHR.

Descriptions de poste

Le conseil a élaboré et mis en œuvre des descriptions de poste écrites pour l'administrateur principal, le président du conseil et le président de chaque comité du conseil. En outre, en collaboration avec le président et chef de la direction, le conseil établira et mettra en application une description écrite du poste de président et chef de la direction, qui a pour principale responsabilité de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société, notamment d'établir les priorités stratégiques et opérationnelles de la Société et montrer la voie à suivre pour assurer une gestion globale efficace de la Société.

Orientation et formation continue

Le comité GRHR examine et surveille l'orientation des administrateurs et fait des recommandations à cet égard. Tous les administrateurs nouvellement élus reçoivent une formation sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société, ainsi que sur le rôle du conseil et de ses comités. Chaque nouvel administrateur rencontre le président du conseil, président et chef de la direction et a l'occasion de discuter avec d'autres cadres supérieurs de la Société des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Le programme d'orientation visera à aider les administrateurs à bien comprendre la nature des activités de la Société et son mode d'exploitation, le rôle du conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur, notamment les attentes de la Société en ce qui a trait au temps et aux efforts que les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions d'administrateurs.

En outre, le comité GRHR examine et surveille les programmes de formation continue conçus pour maintenir ou améliorer les compétences et les aptitudes des administrateurs de la Société et pour s'assurer que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la Société restent à jour, et il fait des recommandations à cet égard.

Éthique commerciale

Code d'éthique

Le conseil d'administration a adopté un Code d'éthique écrit applicable à l'ensemble des employés, des dirigeants et des administrateurs de Lumenpulse. Le Code d'éthique sera déposé sur SEDAR, sous le profil de Lumenpulse, à www.sedar.com. Le Code d'éthique résume les normes de conduite que doivent respecter les employés, les dirigeants et les administrateurs et fournit des précisions sur les responsabilités qui leur incombent sur le plan de l'éthique et sur le plan juridique. Le Code d'éthique vise à prévenir les actes répréhensibles et à promouvoir ce qui suit, entre autres choses :

- une conduite honnête et conforme à l'éthique;
- l'évitement de conflits avec les intérêts de la Société;
- la confidentialité de l'information relative à la Société;
- la protection et l'utilisation appropriée des actifs de la Société et des possibilités qui lui sont offertes;
- le respect des lois, des règles et de la réglementation applicables, y compris le respect des lois et règlements sur les valeurs mobilières;
- la dénonciation interne de tout manquement au Code d'éthique et la responsabilisation quant au respect du Code d'éthique.

Le Code d'éthique interdit également aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux employés de Lumenpulse de conclure des ventes à découvert de titres de Lumenpulse, des ventes d'options d'achat visant les titres de Lumenpulse et des achats d'options de vente visant les titres de Lumenpulse.

Tous les administrateurs, tous les membres de la haute direction et tous les employés de Lumenpulse seront tenus de signer chaque année un document aux termes duquel ils reconnaissent avoir reçu un exemplaire du Code de déontologie et comprendre les obligations qui leur incombent quant au respect du Code d'éthique.

Surveillance du respect du Code d'éthique

Le comité GRHR surveille le respect du Code d'éthique et examine les problèmes éventuels d'éthique qui sont portés à son attention afin de recommander au conseil d'administration d'autoriser ou non une dérogation aux exigences du Code d'éthique.

Obligation de chaque administrateur et dirigeant de déclarer tout intérêt dans un contrat ou une opération

Conformément à la LCSA, un administrateur et un dirigeant doit déclarer la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat important ou une opération importante – en cours ou projeté – avec Lumenpulse, dans l'un ou l'autre des cas suivants : il est partie à ce contrat ou à cette opération; il est administrateur ou dirigeant – ou un particulier qui agit en cette qualité – d'une partie à un tel contrat ou à une telle opération; il possède un intérêt important dans une partie au contrat ou à l'opération. Sous réserve de certaines exceptions prévues par la LCSA, aucun administrateur ne peut participer au vote sur la résolution présentée pour faire approuver ou modifier un contrat important ou une opération importante visé par cette exigence de déclaration.

Le comité GRHR surveille les conflits d'intérêts (réels ou perçus) des administrateurs et des dirigeants conformément au Code d'éthique, notamment le respect de l'ensemble des obligations de déclaration auxquelles ils sont assujettis aux termes du droit des sociétés et des valeurs mobilières applicables, ainsi que des restrictions en matière de vote et de participation aux délibérations concernant des contrats ou des opérations dans lesquels un administrateur ou un dirigeant de Lumenpulse a un intérêt.

Dépôt de plaintes et examen du Code d'éthique

Afin de favoriser un climat d'ouverture et d'honnêteté dans le cadre duquel les préoccupations ou les plaintes en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit touchant Lumenpulse peuvent être communiquées de bonne foi, sans craintes, de représailles, de harcèlement ou d'autres conséquences néfastes sur l'emploi, le Code d'éthique comprend des politiques et des procédures visant à favoriser la communication confidentielle et sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations ou de plaintes concernant des points discutables en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit. Le comité GRHR est chargé d'examiner toute plainte ou préoccupation reçue et, s'il le juge nécessaire ou approprié, il peut retenir les services de conseillers externes afin que ceux-ci effectuent une enquête, et il travaillera en collaboration avec la direction et les conseillers juridiques pour en arriver à une solution satisfaisante.

Mise en candidature des administrateurs

Chaque année ou chaque fois que cela est nécessaire, en consultation avec le président du conseil, président et chef de la direction, le comité GRHR cherche des personnes qualifiées pour devenir des administrateurs et recommande leur nomination au conseil, et il recommande des administrateurs pour siéger aux divers comités du conseil. Lorsqu'il formule ses recommandations, le comité GRHR tient compte des compétences et des aptitudes qui, de l'avis du conseil, doivent être réunies au sein du conseil, des compétences et des aptitudes que tous les administrateurs devraient posséder et des compétences et des aptitudes que chaque candidat apportera au conseil. Le comité tient également compte du temps et des ressources que les candidats peuvent consacrer à leurs fonctions d'administrateur.

Le comité GRHR est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, au sens du Règlement 58-101. Le président du comité GRHR est un administrateur indépendant et il dirigera le processus des mises en candidature conformément aux critères d'admissibilité au conseil comme le prévoient les règles du comité GRHR.

Conformément aux exigences de la TSX, la Société a adopté une politique de vote majoritaire pour l'élection non contestée d'administrateurs.

Rémunération

Le comité GRHR supervise et recommande à des fins d'approbation par le conseil d'administration de Lumenpulse les principes, les politiques et les programmes et processus relatifs à la rémunération des membres de la haute direction ainsi que l'octroi d'incitatifs à base d'actions, et il examine et recommande annuellement ou comme il est requis, à des fins d'approbation par les administrateurs indépendants du conseil d'administration, toutes les formes de rémunération du président du conseil, président et chef de la direction et, à des fins d'approbation par le conseil d'administration, toutes les formes de rémunération des autres membres de la haute direction de Lumenpulse. Des précisions sur l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de Lumenpulse sont présentées à la rubrique « Rémunération de la haute direction » du présent prospectus. Le président du comité GRHR est un administrateur indépendant et il dirigera le processus d'examen de la rémunération conformément aux règles du comité GRHR.

Évaluations

Il incombe au comité GRHR d'évaluer périodiquement l'efficacité globale du conseil d'administration et de tous ses comités. Dans le cadre de son mandat, le comité GRHR établit des plans à long terme concernant la composition du conseil et s'assure de la mise en place d'un système approprié d'évaluation de l'efficacité du conseil dans son ensemble et de chacun de ses comités. À cette fin, le comité GRHR évaluera périodiquement la contribution de chaque administrateur et déterminera les compétences, les aptitudes et les qualités requises des administrateurs en fonction des risques avec lesquels Lumenpulse doit composer et des occasions qui s'offrent à elle.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Introduction

Le texte qui suit décrit les principaux éléments du programme de rémunération de la haute direction de Lumenpulse et plus particulièrement le processus visant à déterminer la rémunération payable au président et chef de la direction, au vice-président exécutif et au chef de la direction financière ainsi qu'aux trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés de la Société (collectivement, les « membres de la haute direction visés »). Les membres de la haute direction visés sont :

- François-Xavier Souvay, président du conseil, président et chef de la direction
- Robert Comeau, vice-président exécutif et chef de la direction financière;
- Yvan Hamel, vice-président senior, Développement des produits;
- Brandon M. Siemion, vice-président senior des ventes en Amérique;
- Nicolas Vanasse, vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire.

Aperçu et comité GRHR

Avant que Lumenpulse ne devienne une société cotée en bourse, le conseil d'administration a créé le comité GRHR, lequel est composé, à l'heure actuelle, de Nicolas Bélanger, François Côté et Alexandre Taillefer, MM. Côté et Taillefer étant indépendants au sens du Règlement 58-101. M. Côté est président du comité GRHR. Tous les membres du comité GRHR ont une connaissance pratique des questions liées à la gouvernance, aux ressources humaines et à la rémunération.

Le conseil d'administration a adopté, pour le comité GRHR, des règles écrites qui établissent, entre autres choses, les fonctions et les responsabilités du comité GRHR en ce qui concerne la rémunération de la haute direction. Dans le cadre de son mandat, le comité GRHR doit, entre autres choses :

- étudier et recommander pour l'approbation du conseil d'administration : (i) la nomination du président et chef de la direction et de tous les autres membres de la haute direction de la Société, et (ii) un plan de relève concernant le poste du président et chef de la direction, au besoin;
- examiner avec le président et chef de la direction l'évaluation faite par la direction de ses ressources et de ses plans actuels visant à assurer que des personnes compétentes pourront, au besoin, prendre la relève des membres de la haute direction, et présenter un rapport sur cette question au moins une fois l'an au conseil d'administration;
- une fois l'an, examiner et évaluer, en collaboration avec le conseil d'administration, le rendement du président et chef de la direction en fonction d'objectifs individuels et d'objectifs d'entreprise précis que le comité GRHR aura préalablement approuvés;
- examiner avec le président et chef de la direction les évaluations annuelles du rendement des autres dirigeants et des cadres, et présenter annuellement au conseil d'administration un rapport sur ces évaluations.
- superviser et recommander pour l'approbation du conseil d'administration les principes, les politiques, les programmes et les mécanismes de la Société concernant la rémunération des membres de la direction, notamment les attributions d'incitatifs fondés sur des actions, et étudier et recommander expressément une fois l'an ou au besoin: (i) en vue de leur approbation par les administrateurs indépendants du conseil d'administration, toutes les formes de rémunération du président et chef de la direction, et (ii) en vue de leur approbation par le conseil d'administration toutes les formes de rémunération des autres membres de la direction;
- examiner l'analyse de la rémunération et les renseignements connexes sur la rémunération des membres de la direction qui seront inclus dans les documents d'information publics de la Société, conformément aux règles et à la réglementation applicables;
- examiner et surveiller les risques liés aux politiques et aux pratiques de rémunération des membres de la direction, s'il en est, en faire rapport et, au besoin, faire des recommandations au conseil d'administration à cet égard, et identifier les politiques et pratiques de rémunération qui atténuent de tels risques.

Le Comité GRHR a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions.

Par le passé, le conseil d'administration de la Société a approuvé la rémunération du président et chef de la direction et, sur les recommandations du président et chef de la direction, la rémunération des autres membres de la haute direction de la Société, y compris les membres de la haute direction visés. En attendant que Lumenpulse devienne une société cotée en bourse, le conseil d'administration, sur la recommandation du comité GRHR, a adopté certaines modifications au régime de rémunération des membres de la haute direction existant et aux pratiques en matière d'indemnités de départ; a approuvé et modifié, puis mis à jour, les contrats d'emploi visant les membres de la haute direction, et a adopté des lignes directrices en matière de propriété d'actions. Toutes ces modifications sont assujetties à la réalisation du placement.

La rémunération qui devrait être versée aux membres de la haute direction visés pour l'exercice qui se termine le 30 avril 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société cotée en bourse, est résumée ci-après à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération ». La rémunération des membres de la haute direction visés est calculée en fonction des facteurs décrits ci-après.

Analyse de la rémunération

Objectifs et philosophie de rémunération

Nos pratiques en matière de rémunération sont conçues pour fidéliser, motiver et récompenser nos membres de la haute direction pour leur rendement et leur contribution à notre succès à court et à long terme. Le conseil d'administration cherche à rémunérer les membres de la haute direction en combinant des incitatifs à court et à long terme tant sous forme d'espèces que sous forme d'actions. Il vise également à récompenser l'atteinte des objectifs de rendement personnels et des objectifs de rendement de l'entreprise, et à aligner les incitatifs des membres de la haute direction avec le rendement de la Société. La Société vise à lier les objectifs personnels au secteur de la responsabilité première du membre de la haute direction. Ces objectifs peuvent inclure la réalisation de buts financiers, opérationnels ou de développement des affaires spécifiques. Les objectifs de rendement de la Société reposent sur ses résultats financiers au cours de la période applicable. La philosophie de la Société consiste à verser une rémunération équitable, raisonnable et concurrentielle qui comporte une importante composante à base d'actions afin d'aligner les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires.

Positionnement sur le marché et étalonnage

La structure de rémunération adoptée par le comité GRHR constitue une stratégie de transition qui vise à harmoniser la rémunération de Lumenpulse en ce qui concerne diverses mesures avec celles d'un groupe de pairs (le « groupe de comparaison ») à court et à moyen terme. Il est prévu que les sociétés qui font partie du groupe de comparaison identifié par la Société reflèteront les perspectives financières futures de Lumenpulse à titre d'entreprise inscrite à la cote d'une bourse et que la complexité de leurs activités et de leurs technologies seront comparables à celles de Lumenpulse.

Les critères de sélection utilisés pour déterminer la composition du groupe de comparaison sont les suivants :

- les sociétés exercent leurs activités dans des industries comparables pertinentes axées sur la technologie, l'électronique et/ou l'éclairage;
- les sociétés affichent des produits d'exploitation essentiellement semblables à ceux de la Société, en tenant compte de la taille relative de la Société et de chacune des sociétés qui composent le groupe de comparaison, des résultats actuels de la Société et des perspectives financières futures prévues de la Société à court et à moyen terme;
- les sociétés sont des sociétés en croissance qui exercent leurs activités à l'échelle internationale;
- les sociétés sont inscrites à la cote d'une bourse;
- les sociétés sont canadiennes ou américaines.

Les sociétés qui composent le groupe de comparaison répondent à la totalité ou une partie des critères susmentionnés et figurent dans la liste ci-après :

- PLX Technology Inc.
- Avigilon Corporation
- Control4 Corporation
- FuelCell Energy Inc.
- Exar Corp.
- LTX-Credence Corporation
- Maxwell Technologie Inc.
- FormFactor Inc.
- Nanometrics Incorporated
- CAE Inc.
- Applied Micro Circuits Corporation
- Peregrine Semiconductor Corporation
- Silicon Image, Inc.
- EXFO Inc.
- Héroux-Devtek Inc.
- Power Integration Inc.
- Entropic Communications, Inc.
- Shoretel Inc.
- Measurement Specialties Inc.

La politique de rémunération de la Société prévoit un positionnement précis de chaque élément de la rémunération totale sur le marché en fonction de ce groupe de comparaison bien défini. La Société reconnaît qu'elle se situe à un stade plus précoce que la plupart des sociétés incluses dans le groupe de comparaison et elle a provisoirement étalonné ses pratiques de rémunération en utilisant pour chaque élément de la rémunération des médianes par rapport au groupe de comparaison rajustées au moyen d'une méthode de régression pour tenir compte du niveau prévu des produits d'exploitation de la Société à court et à moyen terme.

Éléments de la rémunération

Le programme de rémunération de la Société est principalement composé des éléments suivants : salaire de base, incitatif à court terme et incitatif à long terme, et programmes d'avantages sociaux personnalisés. La Société n'offre aucune prestation de retraite. Le tableau qui suit résume le positionnement de chaque élément du programme de rémunération de la Société sur le marché et dans son ensemble en tenant compte de la rémunération totale :

Élément de la rémunération	Critères de rendement	Résultat du rendement	Alignement avec le marché
Salaire de base	Apport et compétences personnels et expérience antérieure pertinente	Augmentation du salaire et de la position dans la fourchette salariale	Alignement avec la médiane des salaires de base offerts sur le marché, telle que définie dans la politique sur la rémunération de la Société, avec certains ajustements à la hausse ou à la baisse qui sont appliqués pour certains postes clés dans l'industrie.
Incitatif à court terme	Apport personnel et rendement du BAIIA. Montant du produit d'exploitation pour les cadres qui oeuvrent dans le domaine des ventes	Paiement au comptant	Alignement avec la médiane des incitatifs à court terme offerts sur le marché, telle que définie dans la politique sur la rémunération de la Société.
Incitatif à long terme	Acquisition liée à l'écoulement du temps et croissance du produit	Versement définitif de l'attribution et taille de l'attribution annuelle d'options, d'UAR et d'UAI	Alignement avec la médiane des incitatifs à long terme offerts sur le marché, telle que définie dans la politique sur la rémunération de la Société, avec certains ajustements à la hausse ou à la baisse qui sont appliqués pour certains postes clés dans l'industrie.
Avantages sociaux	S.O.	S.O.	Programmes d'avantages sociaux habituels en fonction de l'étendue et de la taille des activités et de la main-d'œuvre.

Salaire de base

Le salaire de base des membres de la haute direction visés est établi en fonction de l'étendue de leurs responsabilités, de leurs compétences et de leur expérience pertinente antérieure, et tient compte de la rémunération versée par des sociétés similaires pour des fonctions similaires ainsi que de la demande pour ces membres de la haute direction visés sur le marché au moment de l'embauche. Le salaire de base d'un membre de la haute direction visé est déterminé en tenant compte du programme de rémunération globale du membre de la haute direction visé et de la philosophie de rémunération globale de la Société.

Les salaires de base sont passés en revue annuellement et augmentés au mérite, en tenant compte de l'atteinte ou du dépassement des objectifs personnels du membre de la haute direction visé. En outre, les salaires de base peuvent

être modifiés comme il est jugé bon de le faire pendant l'année pour tenir compte des promotions ou d'autres changements dans l'étendue et l'ampleur du rôle ou des responsabilités du membre de la haute direction, et à des fins de concurrence par rapport au marché.

Incitatif à court terme

Notre programme de rémunération inclut l'admissibilité à des primes au comptant annuelles dans le cas des hauts dirigeants, notamment MM. Souvay, Comeau, Hamel et Vanasse, ou des commissions mensuelles, dans le cas des directeurs des ventes, notamment M. Siemion. Les montants cibles auxquels les membres de la haute direction visés ont droit aux termes du régime de prime annuelle, ou du régime de commission, le cas échéant, sont recommandés par le comité GRHR et approuvés par le conseil d'administration.

Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société ouverte, nous prévoyons que les versements de primes annuelles seront calculés comme suit :

Salaire de base	x	Incitatif cible	x	Critère d'évaluation du rendement personnel	x	Critère d'évaluation du rendement en fonction du BAIIA	=	Versement de la prime annuelle
(\$)		(0,45 à 0,75)		(0 à 1,5)		(0 à 2,0)		(\$)

Lorsqu'il recommande d'établir ou d'augmenter l'incitatif cible à court terme d'un membre de la haute direction visé, le comité GRHR tient compte de l'étendue des responsabilités du membre de la haute direction visé, de son salaire de base et du positionnement de son incitatif à court terme cible par rapport au marché. Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2015, le conseil a fixé des incitatifs à court terme cibles pour les membres de la haute direction visés ne faisant pas partie du personnel des ventes variant entre 45 % et 75 % du salaire de base, selon le poste du membre de la haute direction visé par rapport aux postes équivalents sur le marché, la cible de François-Xavier Souvay étant établie à 75 % de son salaire de base, les cibles de Robert Comeau et de Yvan Hamel étant établies à 50 % de leur salaire de base respectif et la cible de Nicolas Vanasse étant fixée à 45 % de son salaire de base. Les renseignements détaillés sur l'incitatif à court terme offert à Brandon Siemion, à titre de membre de la haute direction visé dans le domaine des ventes, font l'objet d'une rubrique distincte ci-après. Si un membre de la haute direction visé agit à ce titre pendant moins de la moitié de l'exercice, le montant de la prime annuelle auquel le membre de la haute direction visé a droit sera calculé au prorata en fonction de la période au cours de laquelle le membre de la haute direction visé a agi à ce titre au cours de l'exercice.

Le critère d'évaluation du rendement personnel est fondé sur le rendement personnel de l'employé calculé par l'intermédiaire du processus de gestion du rendement de Lumenpulse. Ce facteur peut varier de 0 à 150 % compte tenu de la cote de rendement personnelle, le rendement cible étant de 100 %.

Le versement de la prime est assujéti à l'atteinte ou au dépassement par la Société de ses objectifs financiers, en utilisant le BAIIA ajusté comme critère d'évaluation du rendement. Le BAIIA ajusté ciblé pour un exercice donné est établi par le conseil d'administration, en fonction de la recommandation du comité d'audit et du comité GRHR. Pour être admissible à une prime pour l'exercice 2015, le BAIIA ajusté réel de la Société doit atteindre au moins 70 % du BAIIA ajusté ciblé. À la condition que ce seuil minimum soit atteint, le critère d'évaluation du rendement en fonction du BAIIA ajusté peut varier de 70 % à 200 %, calculé au prorata en fonction des résultats. En cas d'acquisition, l'excédent par rapport au BAIIA ajusté de la société acquise, tel qu'approuvé par le conseil d'administration au moment de l'acquisition, et la moitié de ce BAIIA ajusté, seront pris en compte dans le cadre du critère d'évaluation du rendement en fonction du BAIIA ajusté. Si le BAIIA ajusté cible de la société acquise n'est pas réalisé, le BAIIA ajusté de la société acquise ne sera pas pris en compte aux fins de déterminer le BAIIA ajusté global.

Au lieu d'une prime annuelle, Brandon M. Siemion a la possibilité d'obtenir des commissions de vente aux termes du régime des commissions de vente de la Société. Ces commissions sont calculées et versées mensuellement. Au début de chaque exercice, le conseil d'administration fixe des cibles en matière de produits d'exploitation pour son équipe de vente, ainsi que des quotas de vente mensuels. Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2015, le conseil a fixé l'objectif visant les commissions de vente de M. Siemion, à 100 % de son salaire de base. Chaque mois, pour calculer la commission payable à M. Siemion, la performance de la Société en termes de ventes est calculée en divisant le

produit des ventes cumulatif généré jusqu'à présent par le quota de vente mensuel cumulatif jusqu'à présent établi par le conseil d'administration. Aucune commission n'est payable si le produit des ventes cumulatif représente moins de 60 % du quota des ventes cumulatif pour un mois donné. Si le produit des ventes cumulatif représente entre 60 % et 80 % du quota des ventes cumulatif pour un mois donné, M. Siemion a le droit de recevoir seulement 80 % de la valeur totale de la commission de vente cumulative pour le mois donné. Si le produit des ventes généré pour le mois représente 100 % ou plus du quota des ventes cumulatif pour un mois donné, M. Siemion a le droit de recevoir 100 % de la valeur totale des commissions de vente cumulatives pour le mois donné. Le plafond des commissions de vente de M. Siemion est fixé à 125 % de son salaire de base. En cas d'acquisition, les quotas de ventes seront révisés par le conseil d'administration pour prévoir l'inclusion des quotas de vente et du produit des ventes de la société acquise.

Le conseil conserve le pouvoir discrétionnaire en tout temps d'accorder des primes ou des commissions discrétionnaires, y compris dans le cadre d'acquisitions, pour modifier ou mettre fin à des régimes incitatifs à court terme en tout temps et pour s'écarter des régimes ou accorder des exceptions visant une personne en particulier.

Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2014, les incitatifs à court terme cibles de la Société s'établissaient à 50 % du salaire de base pour François-Xavier Souvay, Robert Comeau et Yvan Hamel et 35 % du salaire de base pour Nicolas Vanasse et la commission cible pour M. Simeon était de 200 % de son salaire de base. Pour être admissible à une prime annuelle pour l'exercice 2014, le BAIIA ajusté réel de la Société doit atteindre au moins 50 % du BAIIA ajusté ciblé établi par le conseil pour l'exercice, et une fois que la cible a été atteinte, le critère d'évaluation en fonction du BAIIA ajusté est calculé au prorata des résultats.

Incitatif à long terme

Les attributions à base d'actions sont une composante variable de la rémunération qui nous permet d'offrir des incitatifs dans le but de fidéliser nos membres de la haute direction visés pour leur contribution soutenue à la Société. Les attributions à base d'actions reconnaissent le rendement et le maintien en poste des membres de la haute direction visés auprès de la Société, et nous permet d'attirer des employés et de les maintenir en poste. À notre avis, les options, les UAR et les UAI offrent aux membres de la haute direction visés une forte corrélation avec le rendement à long terme et la création d'une valeur pour les actionnaires. Le comité GRHR détermine la taille et les modalités de l'attribution devant être recommandées au conseil d'administration.

Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société cotée en bourse, la Société prévoit recourir au régime d'unités d'actions et émettre des UAR et des UAI à la fin de la période d'interdiction qui suit l'approbation par le conseil des résultats de l'exercice 2014. Il est prévu que pour l'exercice 2015, la Société adoptera des valeurs d'attribution correspondant à 50 % des incitatifs à long terme sous forme d'UAR et 50 % sous forme d'UAI. Les droits des UAR sont acquis après trois ans sous réserve de l'atteinte de la cible en matière de croissance du produit d'exploitation de la Société alors que les droits des UAI deviennent acquis sur une période de trois ans, dont le tiers devient acquis chaque année de cette période de trois ans. Se reporter à la rubrique « –Régimes incitatifs à base d'actions – Régime d'unités d'actions ».

En attendant que Lumenpulse devienne une société cotée en bourse, Lumenpulse a identifié des montants d'incitatifs à long terme de référence sous forme de pourcentage du salaire de base pour chaque membre de la haute direction visé, selon le poste du membre de la haute direction visé par rapport à un poste équivalent sur le marché. Dans le cadre de la stratégie de transition de Lumenpulse à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction, pour l'exercice se terminant le 30 avril 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société cotée en bourse, Lumenpulse a fixé les montants incitatifs à long terme à seulement 25 % des montants de référence. Cependant, si la Société dépasse le BAIIA ajusté ciblé fixé par le conseil d'administration pour cet exercice, chaque membre de la haute direction visé aura le droit de recevoir une attribution supplémentaire d'UAR et d'UAI pour pallier à concurrence de la tranche manquante de 75 % des incitatifs à long terme de référence, selon le rendement réel du BAIIA ajusté de la Société pour l'exercice donné. Il demeure entendu que si la Société atteint, mais n'excède pas, le BAIIA ajusté ciblé pour l'exercice 2015, le membre de la haute direction visé n'aura pas droit à cette attribution supplémentaire. Les UAR et UAI supplémentaires seront accordées au cours de l'exercice 2016, sous réserve de la même date et des mêmes conditions d'acquisition des droits que l'attribution initiale pour l'exercice 2015, comme si ces attributions avaient été effectuées à la fin de la période d'interdiction suivant l'approbation par le conseil des résultats financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2014. En ce qui concerne l'attribution initiale d'UAR et d'UAI et l'attribution supplémentaire qui sera octroyée si la Société dépasse le BAIIA ajusté ciblé comme il est décrit ci-dessus, le nombre exact d'UAR et d'UAI sera calculé en fonction d'une valeur égale au prix d'offre.

Dès le début de l'exercice 2016 et par la suite, il est prévu que ces incitatifs à long terme varieront de l'ordre de 40 % à 150 % du salaire de base, sous réserve de l'atteinte de 100 % des incitatifs cibles de référence identifiés par la Société sur le marché, tels que définis dans la politique de rémunération de la Société.

La valeur des montants d'incitatifs à long terme pour chaque membre de la haute direction visé pour les exercices se terminant le 30 avril 2015 et le 30 avril 2016 sont prévus dans le tableau ci-après :

<u>Nom</u>	<u>Valeur des montants d'incitatifs à long terme pour l'exercice 2015 (% du salaire de base)¹⁾</u>	<u>Valeur des montants d'incitatifs à long terme pour l'exercice 2016 (% du salaire de base)</u>
François-Xavier Souvay	37,50 %	150 %
Président du conseil, président et chef de la direction		
Robert Comeau	20 %	80 %
Vice-président exécutif et chef de la direction financière		
Yvan Hamel	12,50 %	50 %
Vice-président senior, Développement des produits		
Brandon Siemion	10 %	40 %
Vice-président senior des ventes en Amérique		
Nicolas Vanasse	13,75 %	55 %
Vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire		

- 1) Représente 25 % des incitatifs à long terme de référence identifiés par rapport au marché. Si la Société dépasse le BAIIA ajusté ciblé fixé par le conseil d'administration pour l'exercice, chaque membre de la haute direction visé aura le droit de recevoir une attribution additionnelle d'UAR et d'UAI pour pallier à concurrence de la tranche manquante de 75 % des incitatifs à long terme de référence, selon le rendement réel du BAIIA ajusté de la Société pour l'exercice donné.

La Société n'émettra pas d'options entre la clôture du placement et le 30 avril 2014 et, à l'heure actuelle, la Société n'a pas l'intention d'attribuer une grande importance au régime d'options d'achat d'actions dans le cadre de sa stratégie de rémunération incitative à long terme pour l'exercice 2015, compte tenu du nombre d'options en circulation à l'heure actuelle. Pour l'exercice se terminant le 30 avril 2014 et au cours des exercices précédents, la Société a attribué des options à certains membres de la haute direction visés, comme il est indiqué à la rubrique « Attributions aux termes d'un régime incitatif ».

Avantages sociaux

La Société offre certains avantages sociaux à tous ses employés, y compris les membres de la haute direction visés, lesquels comprennent l'assurance-santé, l'assurance-vie et l'assurance-accident au moyen de régimes d'assurances collectifs. Certains avantages sociaux sont proportionnels au salaire et à l'étendue des responsabilités.

Gestion des risques liés à la rémunération

Dans le cadre de leur examen de la rémunération des membres de la haute direction de la Société dans le contexte du placement, le conseil et le comité GRHR ont envisagé les conséquences des risques associés aux politiques et aux pratiques de rémunération de la Société, y compris à savoir si ces politiques et pratiques peuvent avoir pour effet d'encourager ou non un membre de la haute direction ou un employé d'une unité ou d'une division principale à prendre des risques inappropriés ou excessifs. Le conseil et le comité GRHR estiment que la structure de rémunération proposée pour l'exercice 2015 constitue un ensemble bien équilibré composé d'un salaire de base, d'un incitatif à court terme et d'un incitatif à long terme, qui applique des seuils maximums aux versements d'incitatifs à court terme et qui inclut une combinaison de critères liés au rendement et à l'écoulement du temps pour les attributions d'incitatifs à long terme. En conséquence, le conseil et le comité GRHR n'ont pas, après examen, identifié de risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence négative sur la Société.

Régimes incitatifs à base d'actions

La Société a adopté un régime d'unités d'actions et un régime d'options d'achat d'actions. Le régime d'unités d'actions a été adopté dans le cadre du placement. Le régime d'options d'achat d'actions a été établi en 2011 et sera modifié, lesquelles modifications prendront effet lors de la clôture du placement. Les détails du régime d'unités d'actions et du régime d'options d'achat d'actions, dans sa version modifiée, sont prévus ci-après.

Régime d'unités d'actions

Le conseil d'administration a adopté le régime d'unités d'actions, lequel fait partie de notre structure de rémunération incitative à long terme offerte à nos membres de la haute direction visés ainsi qu'aux autres membres de la haute direction et employés clés et consultants. Le régime d'unités d'actions est administré par le conseil d'administration et le comité GRHR fait des recommandations au conseil d'administration relativement au régime d'unités d'actions et aux attributions d'UAR et d'UAI.

Chaque UAR permet au participant de recevoir, au gré de la Société, une action ordinaire ou son équivalent en espèces. Les UAR sont acquises après trois ans, à la condition que le membre de la haute direction soit encore à l'emploi de la Société au troisième anniversaire de la date de l'octroi et sous réserve de l'atteinte des objectifs de croissance du produit d'exploitation établis par le conseil d'administration dans le cadre du budget annuel et du processus de planification stratégique de la Société.

Pour que les UAR qui seront émises au cours de l'exercice se terminant le 30 avril 2015 deviennent acquises, la Société doit atteindre un seuil d'au moins 80 % du produit d'exploitation ciblée pour l'exercice se terminant le 30 avril 2017. Lors de l'atteinte de ce seuil minimum, 70 % des UAR deviennent acquises. Le pourcentage maximal d'UAR pouvant devenir acquises est 200 %, avec des pourcentages interpolés entre les montants minimums et maximums. Le tableau qui suit présente le calendrier d'acquisition en fonction du niveau de rendement atteint :

Niveau d'atteinte de l'objectif par rapport à la cible (en %)	UAR acquises (en %)
Sous 80 %	0 %
Entre 80 % et 90 %	Entre 70 % et 90 %
Entre 90 % et 100 %	Entre 90 % et 100 %
Entre 100 % et 110 %	Entre 100 % et 110 %
Entre 110 % et 120 %	Entre 110 % et 150 %
Au-dessus de 120 %	200 %

En cas d'acquisition, les produits d'exploitation qui excèdent les produits d'exploitation de la société acquise au moment de l'acquisition seront pris en compte pour calculer le niveau d'atteinte des objectifs en matière de produits d'exploitation et le pourcentage d'acquisition des UAR.

Chaque UAI permet au participant de recevoir, au gré de la Société, une action ordinaire ou l'équivalent en espèces. Les UAI sont acquis sur une période de trois ans, le tiers devenant acquis chaque année pendant cette période de trois ans.

Le règlement des UAR et des UAI est effectué après l'acquisition en remettant des actions ordinaires acquises sur le marché libre ou en effectuant un paiement au comptant correspondant au nombre d'UAR ou d'UAI multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les trois jours de bourse précédant la date du règlement.

Les UAR et les UAI expirent le jour ouvrable qui précède le 31 décembre de la troisième année civile suivant le premier exercice au cours duquel le participant a fourni des services, à l'égard de l'octroi d'UAR et UAI. Les participants peuvent choisir de reporter le règlement d'UAR ou d'UAI à une date ultérieure qui tombe au plus tard à la date d'expiration des UAR et des UAI. Toute UAR ou UAI acquise conformément à la lettre d'attribution applicable et au régime d'unités d'actions et n'a pas été réglée à la date d'expiration sera automatiquement réglée à cette date.

Le tableau qui suit décrit l'incidence de certains événements sur les droits des porteurs d'UAR et d'UAI aux termes du régime d'unités d'actions.

<u>Événement</u>	<u>Dispositions</u>
Démission ou licenciement motivé (sauf pour raison de fraude)	Déchéance de toutes les UAR et UAI non acquises Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour régler les UAR et UAI acquises
Congédiement pour raison de fraude	Déchéance de toutes les UAR et UAI acquises et non acquises
Congédiement non motivé	Déchéance de toutes les UAR non acquises Acquisition proportionnelle des UAI non acquises en cours à la date du congédiement Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour régler les UAR et UAI acquis.
Retraite, invalidité permanente ou décès	Acquisition proportionnelle des UAR conformément aux cibles de rendement Acquisition immédiate des UAI à la date de l'événement

Les attributions effectuées à un participant qui ne sont pas acquises conformément au régime d'unités d'actions comme il est prévu ci-dessus seront abandonnées par le participant et annulées sans paiement, et le participant n'aura aucun droit supplémentaire à l'égard des attributions.

Aux termes du régime d'unités d'actions, le conseil d'administration peut, en tout temps, modifier, suspendre ou résilier le régime d'unités d'actions, en totalité ou en partie, à la condition que la modification, la suspension ou la résiliation n'ait pas pour effet de porter atteinte ou de nuire de façon négative aux UAR ou aux UAI attribuées précédemment, sauf selon ce qui est permis selon les modalités du régime d'unités d'actions. Les UAR et les UAI attribuées aux termes du régime d'unités d'actions sont incessibles et non-transférables.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions autorise l'attribution d'options aux administrateurs, membres de la haute direction, employés et consultants de la Société. Notre conseil d'administration est chargé d'administrer le régime d'options d'achat d'actions et le comité GRHR fait des recommandations au conseil d'administration à l'égard des questions liées au régime d'options d'achat d'actions.

Le conseil d'administration, à son seul gré, nomme, à l'occasion, les administrateurs, les membres de la haute direction, les employés ou les consultants à qui des options sont attribuées et il établit le nombre d'actions ordinaires devant être visées par chaque option attribuée et les modalités et conditions de l'option.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne doit pas excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, calculé à la date d'attribution de chaque option. Ce nombre maximum ne vise pas les options attribuées avant le 4 mars 2014. En date de la clôture du placement, ● options seront en circulation, ce qui représente ● % des actions ordinaires émises et en circulation (en supposant que l'option de surallocation n'est pas levée). En conséquence, aucune nouvelle option ne sera attribuée aux termes du régime d'options d'achat d'actions jusqu'à ce que le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission soit inférieur à 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation. Toutes les actions ordinaires visées par les options levées, expirées, annulées ou déchuées deviendront des actions ordinaires disponibles aux fins des options pouvant être attribuées par la suite aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

Au moment de l'attribution de l'option, le porteur peut détenir plus d'une option. Cependant, un porteur ne peut pas détenir des options visant l'acquisition d'actions ordinaires excédant 5 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à l'occasion. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés de la Société, en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions ou d'une autre entente de rémunération à base d'actions de la Société

ne peut excéder 10 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société. En outre, le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés de la Société, dans une période d'un an, aux termes du régime d'options d'achat d'actions ou d'une autre entente de rémunération à base d'actions de la Société ne peut excéder 10 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Le prix de levée de chaque action ordinaire visée par une option sera fixé par le conseil au moment de l'attribution, mais ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse qui précède immédiatement la date de l'attribution de l'option. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, fixer le calendrier d'acquisition de l'option et il a le pouvoir et l'autorité d'accélérer l'acquisition ou la possibilité d'exercer la totalité ou une partie d'une option.

Une option peut être exercée pendant une période déterminée par le conseil qui commence au plus tôt à la date d'attribution de l'option et se termine au plus tard 10 ans après la date d'attribution de l'option. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que la période d'exercice sera automatiquement prolongée si la date à laquelle il est prévu qu'elle prenne fin tombe pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant le dernier jour de la période d'interdiction d'opérations. Dans un tel cas, la période d'exercice prolongée prendra fin 10 jours ouvrables après le dernier jour de la période d'exercice.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également que des rajustements équitables, le cas échéant, seront apportés par le conseil d'administration dans le cadre d'une restructuration, d'une modification du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société en raison d'un dividende en actions, d'un fractionnement d'actions, d'un regroupement d'actions, d'une restructuration du capital, d'une fusion, d'un regroupement ou d'un échange d'actions ou autre modification semblable, y compris des rajustements au prix d'exercice ou au nombre d'actions ordinaires auquel un porteur a droit lors de l'exercice des options, ou les deux.

Le tableau qui suit décrit l'incidence de certains événements sur les droits des porteurs d'options aux termes du régime d'options d'achat d'actions :

Événement	Dispositions
Démission ou licenciement motivé (sauf pour raison de fraude, à l'exception des options émises le ou préalablement au 4 mars 2014)	Déchéance de toutes les options non acquises Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour exercer les options acquises
Congédiement pour raison de fraude (pour les options émises après le 4 mars 2014)	Déchéance de toutes les options acquises et non acquises
Congédiement non motivé	Déchéance de toutes les options non acquises (sauf selon ce qui est expressément prévu dans un contrat d'emploi ou de services-conseils) Délai de 90 jours après la cessation d'emploi pour exercer les options acquises (ou une période plus longue selon ce qui est expressément prévu dans un contrat d'emploi ou de services conseils)
Retraite ou invalidité permanente	Acquisition continue des options sans restriction
Décès	Acquisition immédiate de toutes les options non acquises Délai de 365 jours après l'événement pour exercer les options
Changement de contrôle	Délai de 12 mois après l'avis de changement de contrôle pour les options, si le conseil a exercé son droit de mettre fin aux options après un tel avis (ou une période plus longue selon ce qui est expressément prévu dans un contrat d'emploi ou de services-conseils)

Le conseil d'administration peut modifier le régime d'options d'achat d'actions ou une option en tout temps sans le consentement des porteurs d'options à la condition que la modification (i) n'ait pas pour effet de porter atteinte ou de

nuire de façon importante à une option attribuée précédemment, sauf selon ce qui est autorisé par les modalités du régime d'options d'achat d'actions, (ii) soit assujettie à l'approbation requise d'une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou de la TSX, et (iii) soit assujettie à l'approbation des actionnaires, au besoin, en vertu de la loi, aux termes des exigences de la TSX ou du régime d'options d'achat d'actions; cependant, l'approbation des actionnaires n'est pas requise pour les modifications suivantes et le conseil d'administration peut faire des changements pouvant inclure, notamment :

- les modifications d'ordre administratif ou rédactionnel visant, entre autres, à clarifier, à corriger ou à rectifier toute ambiguïté, disposition défectueuse, erreur ou omission dans le régime d'options d'achat d'actions;
- les modifications nécessaires afin de se conformer aux lois applicables ou aux exigences d'une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou d'une bourse;
- la modification des critères d'admissibilité au régime d'options d'achat d'actions et des limites relatives à la participation au régime d'options d'achat d'actions;
- la modification des modalités et conditions, y compris les restrictions, d'une manière qui n'est pas incompatible avec les modalités du régime d'options d'achat d'actions, d'une option, lesquelles modalités et conditions peuvent différer d'une attribution d'options à l'autre et d'un porteur d'options à l'autre;
- la modification des périodes mentionnées dans le régime d'options d'achat d'actions au cours desquelles les options acquises peuvent être exercées, à la condition que la période relative à l'option ne soit pas prolongée au-delà de 10 ans après la date d'attribution de l'option;
- les modifications relatives à la période d'acquisition ou aux circonstances qui accélèreraient l'acquisition des options;
- une modification qui résulte de la modification du capital-actions comme il est prévu plus en détail dans le régime d'options d'achat d'actions;
- les modifications apportées aux dispositions liées à l'administration du régime d'options d'achat d'actions;
- la suspension ou la résiliation du régime d'options d'achat d'actions.

Il demeure entendu que le conseil d'administration doit obtenir l'approbation des actionnaires pour faire les modifications suivantes :

- une réduction du prix d'exercice des options détenues par un initié;
- une prolongation de la période d'exercice des options détenues par un initié;
- une modification qui permet de supprimer ou d'excéder les limites liées à la propriété par les initiés;
- une augmentation du nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
- la modification des dispositions de modification du régime d'options d'achat d'actions.

En ce qui concerne les trois premiers points ci-dessus, les votes rattachés aux actions détenues directement ou indirectement par des initiés qui tirent directement ou indirectement profit de la modification doivent être exclus. En outre, en ce qui concerne le dernier point ci-dessus, si la modification favorise de façon disproportionnelle un ou plusieurs initiés au détriment des autres porteurs d'options, les votes rattachés aux actions détenues directement ou indirectement par ces initiés qui sont favorisés doivent être exclus.

Les options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent pas être transférées ni cédées.

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente de l'information sur la rémunération qui devrait être versée par la Société aux membres de la haute direction visés au cours de l'exercice se terminant le 30 avril 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société ouverte :

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ²⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération ⁴⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels ³⁾	Régimes incitatifs à long terme			
F-X Souvay Président du conseil, président et chef de la direction	2015	500 000	187 500	—	375 000	—	—	—	1 062 500
Robert Comeau Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2015	275 000	55 000	—	137 500	—	—	—	467 500
Yvan Hamel Vice-président senior, Développement des produits	2015	240 000	30 000	—	120 000	—	—	—	390 000
Brandon Siemion ⁵⁾ Vice-président senior des ventes en Amérique	2015	276 875	27 688	—	276 875	—	—	—	581 438
Nicolas Vanasse Vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire	2015	250 000	34 375	—	112 500	—	—	15 000 ⁶⁾	411 875

1) Représente le salaire de base prévu pour l'exercice 2015.

2) Représente les attributions d'UAR et d'UAI devant être effectuées aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions pour l'exercice 2015, soit 25 % des incitatifs à long terme de référence identifiés en fonction de marché, tels que définis dans la politique de rémunération de la Société. Tient compte d'une juste valeur par UAR ou UAI à la date de l'attribution correspondant au prix d'offre. Si la Société dépasse le BAIIA ajusté ciblé fixé par le conseil d'administration de la Société pour l'exercice, chaque membre de la haute direction visé aura le droit de recevoir une attribution additionnelle d'UAR et d'UAI au cours de l'exercice 2016 pour pallier à concurrence de la tranche manquante de 75 % des incitatifs à long terme de référence. Présume l'atteinte de 100 % des objectifs en matière de produits d'exploitation pour l'exercice 2017 aux fins du calcul du nombre d'UAR acquises, ce qui représente 100 % de l'acquisition des UAR. L'acquisition réelle peut varier de l'ordre de 0 % à 200 % des UAR (y compris la tranche manquante de 75 % des incitatifs à long terme de référence décrits ci-dessus), selon les produits d'exploitation réalisés pour l'exercice 2017. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération – Incitatif à long terme ».

3) Représente les montants devant être gagnés aux termes du régime de prime annuelle de la Société ou du régime de commission mensuelle de la Société, selon le cas, en fonction de 100 % du montant cible. Les paiements réels dépendront de l'atteinte des objectifs de rendement et seront versés en espèces au cours de l'exercice suivant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

4) Aucun membre de la haute direction visé n'a droit aux avantages accessoires ou autres avantages personnels qui, dans l'ensemble, ont une valeur de plus de 50 000 \$ ou de plus de 10 % de leur salaire de base.

5) M. Siemion est payé en dollars US. Les sommes sont converties en dollars canadiens selon un taux de change de 1,1075 \$ pour 1,00 \$ US, soit le taux de change affiché par la Banque du Canada à midi le 28 février 2014. Présume également que le taux de change à la date de l'octroi des attributions fondées sur des actions est le même que celui du 28 février 2014. Les montants représentent un salaire de base de 250 000 \$ US, de 25 000 \$ US sous forme d'attributions fondées sur des actions et de 250 000 \$ US sous forme de commissions de vente annuelles.

6) Représente une prime au comptant payable le 1^{er} mai 2014 dans le cadre de la signature du contrat d'emploi de M. Vanasse en novembre 2013.

Pour la période entre la date de clôture du placement et le 30 avril 2014, il est prévu que les salaires de base suivants seront versés aux membres de la haute direction visés : François-Xavier Souvay, 19 178 \$; Robert Comeau, 10 548 \$; Yvan Hamel, 9 206 \$; Brandon M. Siemion, 8 496 \$; et Nicolas Vanasse, 9 589 \$. Aucune attribution fondée sur des actions ou attribution fondée sur des options ne devrait être accordée aux membres de la haute direction visés pendant cette période. Les primes ou les commissions suivantes, selon le cas, devraient être versées à chacun des membres de la haute direction visés pour cette période, en fonction de 100 % du montant cible : François-Xavier

Souvay, 9 589 \$; Robert Comeau, 5 274 \$; Yvan Hamel, 4 603 \$, Brandon M. Siemion, 16 992 \$; et Nicolas Vanasse, 3 356 \$. Les primes et les commissions réelles dépendront de l'atteinte des objectifs de rendement et seront versées au comptant au cours de l'exercice suivant l'exercice à l'égard duquel les commissions ou les primes ont été gagnées. Les montants réels des salaires, des primes et des commissions versés ou gagnés pour cette période pourraient être inférieurs aux montants indiqués et varieront en fonction de la date de clôture du placement.

Attributions aux termes d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau qui suit présente, pour chaque membre de la haute direction visé, toutes les attributions en cours immédiatement après la clôture du placement.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions ³⁾		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (#) ¹⁾	Prix d'exercice des options (\$) ¹⁾	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$) ²⁾	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (#)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
F-X Souvay	—	—	—	—	—	—	—
Président du conseil, président et chef de la direction							
Robert Comeau	●	●	13 déc. 2022	●	—	—	—
Vice-président exécutif et chef de la direction financière	●	●	19 sept. 2023	●	—	—	—
Yvan Hamel	●	●	4 déc. 2023	●	—	—	—
Vice-président senior, Développement des produits	●	●	19 sept. 2023	●	—	—	—
Brandon Siemion	●	●	19 sept. 2023	●	—	—	—
Vice-président senior des ventes en Amérique	●	●	1 ^{er} sept. 2021	●	—	—	—
Nicolas Vanasse	●	●	11 nov. 2023	●	—	—	—
Vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire							

- 1) La Société a précédemment attribué des options visant l'acquisition d'actions ordinaires de catégorie A aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Dans le cadre de la restructuration, la catégorie et le nombre des actions sous-jacentes à chaque option en cours et le prix d'exercice de chaque option en cours seront rajustés pour tenir compte des modifications apportées aux statuts de la Société, y compris le regroupement et le changement de désignation des actions ordinaires de catégorie A en actions ordinaires. Le nombre de titres sous-jacents aux options non exercées et le prix d'exercice des options qui figurent dans le tableau ci-dessus tiennent compte de la réalisation de la restructuration.
- 2) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en fonction du prix d'offre.
- 3) La Société prévoit attribuer des UAR et des UAI aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions au cours de l'exercice 2015. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération – Incitatif à long terme ».

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit présente, pour chaque membre de la haute direction visé, un résumé de la valeur des attributions fondées sur des options et des attributions fondées sur des actions acquises ou de la rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de participation qui devraient être réalisés entre la clôture du placement et le 30 avril 2014.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)¹⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)²⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)³⁾
F-X Souvay	—	—	9 589
Président du conseil, président et chef de la direction			
Robert Comeau	● ⁴⁾	—	5 274
Vice-président exécutif et chef de la direction financière			
Yvan Hamel	● ⁵⁾	—	4 603
Vice-président senior, Développement des produits			
Brandon Siemion	●	—	16 992 ⁶⁾
Vice-président senior des ventes en Amérique			
Nicolas Vanasse	● ⁷⁾	—	3 356
Vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire			

- 1) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en fonction du prix d'offre.
- 2) La Société prévoit attribuer des UAR et des UAI aux membres de la haute direction visés aux termes du régime d'unités d'actions au cours de l'exercice 2015. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération – Incitatif à long terme ».
- 3) Représente les montants qui devraient être gagnés entre la clôture du placement et le 30 avril 2014 aux termes du régime de prime annuelle de la Société ou du régime de commission mensuelle de la Société, selon le cas, en fonction de 100 % des montants cibles. Les paiements réels dépendront de l'atteinte des objectifs de rendement et seront versés en espèces au cours de l'année suivant l'exercice à l'égard duquel ils ont été gagnés. Les montants réels varieront également en fonction de la date de clôture du placement. Les montants totaux devant être gagnés au cours de l'exercice 2015 figurent dans la colonne « Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres » du Tableau sommaire de la rémunération
- 4) Les conventions relatives aux options d'achat d'actions conclues avec Robert Comeau prévoient que toutes les options non acquises attribuées deviendront acquises immédiatement au moment de la réalisation du placement.
- 5) La convention relative aux options d'achat d'actions conclue avec Yvan Hamel prévoit que toutes les options non acquises attribuées deviendront acquises immédiatement au moment de la réalisation du placement.
- 6) M. Siemion est payé en dollars US. Les sommes sont converties en dollars canadiens selon un taux de change de 1,1075 \$ pour 1,00 \$US, soit le taux de change affiché par la Banque du Canada à midi le 28 février 2014.
- 7) La convention relative aux options d'achat d'actions conclue avec Nicolas Vanasse prévoit que 25 % de toutes les options deviendront acquises immédiatement au moment de la réalisation du placement.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Avant la clôture du placement, tous les membres de la haute direction visés et autres membres de la haute direction de la Société signeront des contrats d'emploi modifiés et mis à jour. Ces contrats d'emploi incluent des dispositions relatives au salaire de base, aux primes annuelles, à l'admissibilité aux incitatifs à base d'actions à long terme, aux avantages sociaux, à la confidentialité, aux engagements de non-sollicitation et de non-concurrence, et à l'appartenance de la propriété intellectuelle, entre autres choses. Les engagements de non-concurrence survivent pour une période de 12 mois (ou de 18 mois dans le cas de François-Xavier Souvay) après la cessation des fonctions.

En cas de cessation d'emploi non motivée, le contrat d'emploi de M. Souvay prévoit qu'il a droit à une indemnité de départ correspondant à son salaire de base et à sa prime incitative à court terme (selon des montants cibles) pour 24 mois, ainsi qu'au maintien de ses avantages sociaux pendant cette période. Les contrats des autres membres de la haute direction visés prévoient les mêmes modalités, à l'exception de la période de cessation des fonctions, qui est de 18 mois dans le cas de MM. Comeau et Vanasse et de 12 mois pour MM. Hamel et Siemion.

Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de cessation d'emploi non motivée dans les 12 mois suivant un changement de contrôle. En outre une « cessation d'emploi non motivée » inclut, pour François-Xavier Souvay, Robert Comeau et Nicolas Vanasse, un « changement de responsabilités ».

Les modalités d'acquisition générales des attributions d'UAR et d'UAI et des options au moment de la cessation des fonctions sont prévues à la rubrique « – Régimes incitatifs à base d'actions ». Les contrats d'emploi de chacun des membres de la haute direction visés prévoient que, en cas de cessation d'emploi non motivée dans les 12 mois suivant un changement de contrôle, les UAR et UAI non acquises deviennent immédiatement acquises, le versement d'UAR correspondant au niveau cible.

En outre, en cas de cessation d'emploi non motivée, si la cessation d'emploi se produit avant que le conseil ait décidé si le membre de la haute direction visé a droit ou non à l'attribution additionnelle pour pallier à concurrence de la tranche restante de 75 % de l'incitatif à long terme de référence en fonction du rendement réel du BAIIA ajusté de la Société pour l'exercice 2015, les contrats d'emploi de chaque membre de la haute direction visé prévoient qu'il aura droit à un paiement au comptant correspondant au montant auquel il aurait eu droit si l'attribution additionnelle avait été effectuée à la date de l'attribution initiale d'UAR et d'UAI, à la condition que la Société atteigne le niveau de BAIIA ajusté établi dans la formule fixée à l'avance approuvée par le conseil d'administration et selon la proportion calculée en fonction de cette formule. Le paiement au comptant deviendra exigible à la plus éloignée des dates suivantes à survenir (i) la date à laquelle le conseil fixe le niveau d'atteinte du critère d'évaluation du rendement en fonction du BAIIA ajusté, et (ii) la première date à laquelle le membre de la haute direction visé pourrait avoir demandé le paiement conformément au régime d'unités d'actions. Nonobstant ce qui précède, aucun membre de la haute direction n'aura droit à un tel paiement au comptant advenant une cessation d'emploi à la suite d'un changement de contrôle.

Les contrats d'emploi des membres de la haute direction visés prévoient également que, en cas de cessation d'emploi non motivée, les options non acquises sont déchues à la fin de la période de cessation des fonctions applicable indiquée ci-dessus et le membre de la haute direction visé dispose de 90 jours à la fin de la période de cessation des fonctions applicable pour exercer les options acquises. Autrement, les contrats d'emploi des membres de la haute direction visés prévoient que, en cas de cessation d'emploi non motivée dans les 12 mois suivant un changement de contrôle, le membre de la haute direction visé dispose d'une période de 12 mois après la date de cessation des fonctions pour exercer ses options, y compris les options qui deviennent acquises en raison du changement de contrôle.

Le tableau qui suit présente les paiements supplémentaires qui seraient effectués aux membres de la haute direction visés dans certaines circonstances, dans l'hypothèse où le placement est réalisé et où la politique de rémunération prévue pour l'exercice 2015, soit le premier exercice complet de la Société à titre de société ouverte, est entièrement mise en œuvre. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération ».

<u>Nom</u>	<u>Événement</u>	<u>Indemnité de départ¹⁾</u> <u>(\$)</u>	<u>UAR²⁾ (\$)</u>	<u>UAI³⁾</u> <u>(\$)</u>	<u>Options⁴⁾</u> <u>(\$)</u>	<u>Autres paiements⁵⁾</u> <u>(\$)</u>	<u>Total</u> <u>(\$)</u>
François-Xavier Souvay Président du conseil, président et chef de la direction	Démission ou congédiement avec motif valable (sauf en cas de fraude)	—	31 250	—	—	—	—
	Congédiement pour fraude	—	—	—	—	—	—
	Congédiement non motivé	1 750 000	31 250	—	—	22 900	1 804 150
	Congédiement non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	1 750 000	93 750	93 750	—	22 900	1 960 400
	Retraite ou invalidité permanente	—	93 750	31 250	—	—	125 000
	Décès	—	93 750	31 250	—	—	125 000
Robert Comeau Vice-président exécutif et chef de la direction financière	Démission ou congédiement avec motif valable (sauf en cas de fraude)	—	9 167	—	●	—	●
	Congédiement pour fraude	—	—	—	●	—	●
	Congédiement non motivé	618 750	9 167	—	●	4 304	●
	Congédiement non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	618 750	27 500	27 500	●	4 304	●
	Retraite ou invalidité permanente	—	27 500	9 167	●	—	●
	Décès	—	27 500	9 167	●	—	●
Yvan Hamel Vice-président senior, Développement des produits	Démission ou congédiement avec motif valable (sauf en cas de fraude)	—	5 000	—	●	—	●
	Congédiement pour fraude	—	—	—	●	—	●
	Congédiement non motivé	360 000	5 000	—	●	10 542	●
	Congédiement non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	360 000	15 000	15 000	●	10 542	●
	Retraite ou invalidité permanente	—	15 000	5 000	●	—	●
	Décès	—	15 000	5 000	●	—	●
Brandon Siemion ⁶⁾ Vice-président senior des ventes en Amérique	Démission ou congédiement avec motif valable (sauf en cas de fraude)	—	4 615	—	●	—	●
	Congédiement pour fraude	—	—	—	●	—	●
	Congédiement non motivé	553 750	4 615	—	●	17 068	●
	Congédiement non motivé dans les 12 mois suivant un changement de contrôle	553 750	13 844	13 844	●	17 068	●
	Retraite ou invalidité permanente	—	13 844	4 615	●	—	●
	Décès	—	13 844	4 615	●	—	●

Nom	Événement	Indemnité de départ ¹⁾ (\$)	UAR ²⁾ (\$)	UAI ³⁾ (\$)	Options ⁴⁾ (\$)	Autres paiements ⁵⁾ (\$)	Total (\$)
Nicolas Vanasse	Démission ou congédiement						
Vice-président exécutif, chef	avec motif valable (sauf en	—	5 729	—	●	—	●
des affaires juridiques et	cas de fraude)	—	—	—	●	—	●
secrétaire	Congédiement pour fraude	543 750	5 729	—	●	4 244	●
	Congédiement non motivé						
	Congédiement non motivé	543 750	17 188	17 188	●	4 244	●
	dans les 12 mois suivant un						
	changement de contrôle	—	17 188	5 729	●	—	●
	Retraite ou invalidité	—	17 188	5 729	●	—	●
	permanente	—	17 188	5 729	●	—	●
	Décès	—	17 188	5 729	●	—	●

- 1) Le montant tient compte du salaire de base pour l'exercice 2015 et de la prime ou de la commission payable aux termes du régime de prime annuelle ou du régime de commission mensuelle de la Société, selon le cas, en fonction de 100 % des montants ciblés, en presumant que la cessation d'emploi se produit à la fin de l'exercice complet.
- 2) Présume que la cessation d'emploi se produit 12 mois après l'approbation par le conseil de l'attribution initiale d'UAR et d'UAI pour l'exercice 2015, ce qui représente 25 % des incitatifs à long terme de référence identifiés par rapport au marché, tels que définis dans la politique de rémunération de la Société, et qu'aucune modification n'a été apportée à la valeur par UAR ou UAI par rapport à la juste valeur par UAR ou UAI à la date de l'attribution (soit le prix d'offre). Présume également que le BAIIA ajusté ciblé est atteint mais n'a pas été dépassé et qu'en conséquence, la tranche restante de 75 % de l'incitatif à long terme de référence n'a pas été attribuée.
- 3) Voir la note 2. Présume également que 100 % du produit d'exploitation ciblé pour l'exercice 2017 a été atteint en vue d'établir le nombre d'UAR acquises, ce qui représente une acquisition de 100 % des UAR.
- 4) Présume une valeur des options en fonction du prix d'offre, l'acquisition anticipée des options au moment de la réalisation du placement comme il est décrit à la rubrique « – Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice » et l'exercice des options acquises, le cas échéant, en cas de cessation d'emploi.
- 5) Représente les montants estimatifs payables en cas de cessation d'emploi applicable aux termes du régime d'avantages sociaux.
- 6) M. Siemon est payé en dollars US. Les sommes sont converties en dollars canadiens selon un taux de change de 1,1075 \$ pour 1,00 \$ US, soit le taux de change à midi affiché par la Banque du Canada le 28 février 2014. Présume également que le taux de change à la date de l'octroi d'attributions fondées sur des actions est le même que celui du 28 février 2014.

Rémunération des administrateurs

François-Xavier Souvay n'a droit et n'aura droit à aucune rémunération à titre d'administrateur. Après la clôture du placement, il est prévu que les autres administrateurs de la Société auront le droit de recevoir, à titre de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de membres d'un comité du conseil d'administration, les honoraires annuels suivants :

Honoraires annuels

Administrateur principal	
Honoraires au comptant	36 000 \$
Honoraires sous forme d'actions	36 000 \$
Membre du conseil	
Honoraires au comptant	30 000 \$
Honoraires sous forme d'actions	30 000 \$

Honoraires du président d'un comité

Président du comité d'audit	12 000 \$
Président du comité GRHR	12 000 \$

Honoraires d'un membre additionnel de comité

Membre du comité d'audit	5 000 \$
Membre du comité GRHR	5 000 \$

Les honoraires sous forme d'actions seront versés en UAD. Chaque administrateur peut également choisir de recevoir à concurrence de 100 % de ses honoraires au comptant sous forme d'UAD. Les honoraires au comptant et sous forme d'actions seront versés trimestriellement et le nombre d'UAD à émettre sera établi en fonction du cours

moyen pondéré en fonction du volume à la TSX pour les trois jours qui précèdent chaque émission. Bien que les UAD deviennent acquises immédiatement, elles seront versées uniquement lorsque l'administrateur cessera d'être membre du conseil. Se reporter à la rubrique « – Régime UAD ».

Il est également prévu qu'après la clôture du placement, à l'exception de François-Xavier Souvay qui n'aura droit à aucune rémunération à titre d'administrateur, les administrateurs de la Société auront le droit de recevoir, à titre de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, de membres d'un comité du conseil d'administration, les jetons de présence aux réunions suivants :

Jetons de présence aux réunions

Jetons de présence aux réunions du conseil	1 250 \$
Jetons de présence aux réunions des comités	1 250 \$
Jetons de présence à une réunion téléphonique	500 \$

Les administrateurs auront droit au remboursement de leurs frais de déplacement raisonnables et autres frais engagés par eux dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions d'administrateurs. À l'heure actuelle, aucun contrat ni aucune entente de service, ni aucun programme ou arrangement prédéterminé n'a été conclu entre la Société et les administrateurs en ce qui concerne les paiements auxquels ils ont droit en cas de cessation de leurs services à titre d'administrateur.

Régime UAD

Le conseil d'administration a adopté le régime UAD, lequel fait partie de notre structure de rémunération incitative à long terme qui est offerte aux administrateurs non membres de la direction. Le régime UAD est conçu pour aligner davantage les intérêts des administrateurs non membres de la direction avec ceux des actionnaires en prévoyant un mécanisme qui leur permet de recevoir une rémunération incitative sous forme d'actions. Le comité GRHR est chargé de l'administration du régime UAD.

Les UAD ont la même valeur que les actions ordinaires. Aucune condition d'acquisition n'est rattachée aux UAD; en conséquence, ils deviennent acquis au moment de leur attribution.

Les porteurs d'UAD ne peuvent régler leurs UAD pendant qu'ils sont membres du conseil de Lumenpulse. Dès qu'ils cessent d'être membres du conseil, la Société règle les UAD en remettant les actions ordinaires acquises sur le marché libre ou en effectuant un paiement au comptant correspondant au nombre d'UAD multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les trois jours précédant la date du règlement.

Aux termes du régime UAD, le conseil d'administration, peut en tout temps, modifier, suspendre ou mettre fin au régime UAD, en totalité ou en partie, pourvu qu'une telle mesure n'ait pas d'incidence négative sur une UAD octroyée préalablement sauf tel qu'il est prévu aux termes du régime UAD. Les UAD octroyées aux termes du régime UAD ne sont cessibles ni transférables.

Exigences liées à la propriété d'actions

Lumenpulse croit en l'importance de la propriété d'actions et ses programmes de rémunération sont conçus pour favoriser la propriété d'actions par les membres de la haute direction et les administrateurs.

Il a été prévu que les membres de la haute direction doivent détenir un nombre minimum d'actions sous forme de pourcentage du salaire de base annuel comme il est prévu dans le tableau ci-après.

Fonction	Nbre de x le salaire de base
Président et chef de la direction	x 3
Vice-présidents exécutifs	x 1
Vice-présidents seniors (sauf le vice-président senior des ressources humaines et le vice-président senior du marketing)	x 0,75
Vice-présidents seniors (ressources humaines, marketing) et vice-présidents	x 0,50

Les membres de la haute direction doivent atteindre leur objectif dans les six ans qui suivent la date de leur embauche ou de leur promotion. Les actions ordinaires, les UAI et les UAR sont incluses dans les exigences en matière de propriété d'actions. Les UAR ne seront plus attribuées aux membres de la haute direction qui n'atteignent pas leur objectif avant cette date.

Les administrateurs sont tenus de détenir trois fois leurs honoraires annuels sous forme d'actions ou d'UAD dans les cinq années suivant leur élection au conseil d'administration.

Politique de couverture et politique anti-couverture

Conformément aux modalités du Code d'éthique de la Société adopté par la Société en décembre 2013, il est interdit aux membres de la haute direction visés et aux administrateurs d'effectuer des opérations de vente à découvert, de vendre une option d'achat et d'acheter une option de vente relativement aux titres de Lumenpulse.

Consultant en matière de rémunération

La Société a retenu les services de Towers Watson, un cabinet d'experts-conseils qui fournit des conseils indépendants en matière de rémunération des membres de la haute direction et sur les questions de gouvernance connexes, au cours de l'exercice 2014 pour examiner le caractère concurrentiel de la rémunération des membres de la haute direction et fournir son assistance relativement aux questions liées à la rémunération des membres de la haute direction dans le contexte du placement.

Towers Watson a fourni des services d'experts-conseils, y compris un examen de la rémunération des membres de la haute direction, des tendances dans le secteur de la rémunération des membres de la haute direction, une analyse des meilleures pratiques et de la communication de la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs et de conception du régime d'unités d'actions, du régime d'options d'achat d'actions et du régime UAD.

Les honoraires totaux facturés à la Société pour l'exercice 2014 dans le cadre des services liés à la rémunération des membres de la haute direction et de tous les autres services fournis par Towers Watson sont les suivants :

	Exercice 2014 (à ce jour) (\$)
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	90 000
Tous les autres honoraires	—

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

Les administrateurs, les hauts dirigeants et les employés de la Société, actuels ou anciens, et les personnes avec lesquelles ils ont des liens n'ont pas de prêt en cours consenti par la Société ou par une autre entité dont le prêt fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue consentis ou conclus par la Société, à l'exception des prêts de caractère courant, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf comme il est décrit ci-après et ailleurs dans le présent prospectus, nous n'avons réalisé, au cours des trois années qui ont précédé la date du présent prospectus, aucune opération importante qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société, et dans laquelle l'un de nos administrateurs, de nos hauts-dirigeants ou de nos principaux actionnaires, ou toute personne ayant des liens avec eux ou tout membre de leur groupe, avaient une participation importante, directe ou indirecte.

Le 13 décembre 2012, Lumenpulse a émis un billet à ordre subordonné à François-Xavier Souvay, notre président du conseil, président et chef de la direction, en contrepartie d'un prêt de 1 million de dollars. Le capital du billet à ordre est payable en deux versements égaux de 500 000 \$, le premier devant être effectué lorsque les états financiers trimestriels de Lumenpulse afficheront un BAIIA d'au moins 1,5 million de dollars, et le deuxième, à la fin du trimestre suivant. Le solde impayé du billet porte intérêt au taux de 12 % par année, payable mensuellement. Aux termes du billet à ordre, le paiement de l'intérêt et le remboursement du capital seront effectués à la condition qu'au moment du paiement Lumenpulse ne soit pas en défaut aux termes de la convention de prêt qu'elle a conclue avec

Investissement Québec et à condition que les paiements n'empêchent pas Lumenpulse de respecter ses obligations en matière de ratios financiers aux termes de cette convention de prêt. Le billet à ordre a été subordonné en faveur des facilités de crédit et du prêt d'Investissement Québec. En date du présent prospectus, le montant total du billet à ordre subordonné accordé à François-Xavier Souvay demeure impayé. Nous avons l'intention d'affecter une partie du produit net tiré du placement au remboursement anticipé de la totalité du capital impayé de 1 million de dollars et de l'intérêt couru et impayé aux termes du billet à ordre. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».

Au cours de l'exercice 2013, la Société a consenti à Nicolas Bélanger, administrateur et actionnaire principal de la Société, un prêt à court terme de 750 000 \$ portant intérêt au taux de 1,0 % par mois. Le capital du prêt a été entièrement remboursé au cours du mois suivant.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention de prise ferme intervenue le ● 2014 (la « convention de prise ferme ») entre nous et les preneurs fermes, nous avons convenu d'émettre et de vendre ● actions ordinaires, et les preneurs fermes ont convenu de souscrire ces actions ordinaires, en qualité de contrepartistes, le ● 2014 ou à toute autre date convenue, mais au plus tard le ● 2014, au prix de ● \$ l'action ordinaire, payable en espèces à la livraison. Aux termes de la convention de prise ferme, les obligations des preneurs fermes sont conjointes (et non solidaires) et peuvent être résiliées à leur discrétion en fonction de leur évaluation des marchés des capitaux et à la survenance de certains événements prédéterminés. Cependant, les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison de toutes les actions ordinaires offertes aux termes des présentes et de les régler s'ils en souscrivent une partie.

Nous avons accordé aux preneurs fermes une option de surallocation aux termes de laquelle ils peuvent acheter au plus ● actions ordinaires additionnelles (ce qui représente 15 % du nombre d'actions ordinaires offertes aux termes des présentes) au prix de ● \$ l'action ordinaire, payable en espèces à la livraison de ces actions ordinaires additionnelles. L'option de surallocation peut être levée en totalité ou en partie à tout moment pendant une période de 30 jours à compter de la date de la clôture du présent placement pour couvrir les surallocations, s'il y a lieu, et à des fins de stabilisation du cours. Le présent prospectus vise le placement de l'option de surallocation auprès des preneurs fermes et des actions ordinaires, s'il y a lieu, émises au moment de la levée de l'option de surallocation. Le souscripteur ou l'acquéreur d'actions ordinaires comprises dans la position de surallocation des preneurs fermes acquiert ces titres en vertu du prospectus, que la position soit couverte par l'exercice de l'option de surallocation ou par des achats sur le marché secondaire.

La convention de prise ferme prévoit le paiement aux preneurs fermes, en contrepartie de leurs services dans le cadre du placement, d'une commission de ● \$ par action ordinaire vendue aux termes du placement ou à la levée de l'option de surallocation. Aux termes de la convention de prise ferme, nous avons convenu d'indemniser les preneurs fermes et leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires respectifs à l'égard de certaines obligations et dépenses.

Les actions ordinaires seront offertes dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada par l'entremise des preneurs fermes ou des membres de leur groupe qui sont autorisés à les offrir aux fins de vente dans ces provinces et territoires, ainsi que par l'entremise d'autres courtiers inscrits qui peuvent désigner les preneurs fermes. Sous réserve des lois applicables et des dispositions de la convention de prise ferme, les preneurs fermes peuvent offrir les actions ordinaires à l'extérieur du Canada.

Les actions ordinaires offertes aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques des États-Unis. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens attribué à ce terme dans le Regulation S pris en vertu de la Loi de 1933) ou pour le compte de telles personnes sans être inscrites ou dispensées des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques des États-Unis applicables. Par conséquent, sauf dans la mesure où la convention de prise ferme le permet, les actions ordinaires ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte de telles personnes. Chaque preneur ferme a convenu qu'il n'offrira pas et ne vendra pas d'actions ordinaires aux États-Unis, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables des États-Unis. La convention de prise ferme permet aux preneurs fermes d'offrir et de vendre les actions ordinaires qu'ils ont achetées

aux termes de la convention de prise ferme à certains investisseurs institutionnels admissibles aux États-Unis, conformément à la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933. Elle permet également aux preneurs fermes d'offrir et de vendre les actions ordinaires hors des États-Unis conformément au Regulation S pris en application de la Loi de 1933. En outre, un courtier (qu'il participe ou non au placement) pourrait violer les exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 s'il offre ou vend des actions ordinaires aux États-Unis dans les 40 jours suivant le début du placement, à moins que ce ne soit en vertu d'une dispense des obligations d'inscription prévues par cette loi.

Dans le cadre du placement, certains des preneurs fermes ou des courtiers peuvent distribuer le présent prospectus de façon électronique.

Nous avons demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la TSX. L'inscription sera assujettie au respect, par la Société, de toutes les exigences d'inscription initiales de la TSX, y compris quant au placement des actions ordinaires auprès d'un nombre minimum de porteurs publics.

Stabilisation du cours, positions vendeurs et maintien passif du marché

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes peuvent, effectuer des surallocations ou des opérations qui stabilisent ou maintiennent le cours des actions ordinaires à des niveaux autres que ceux qui pourraient par ailleurs se former sur le marché libre, notamment des opérations de stabilisation, des ventes à découvert, des achats pour couvrir des positions créées par des ventes à découvert, l'imposition de pénalités de spéculation et des opérations de couverture syndicaire.

Les opérations de stabilisation désignent des offres ou des achats effectués dans le but de prévenir ou de retarder la baisse du cours des actions ordinaires pendant la durée du placement. Ces opérations peuvent également comprendre des ventes à découvert d'actions ordinaires, à savoir la vente par les preneurs fermes d'un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils sont tenus d'acheter dans le cadre du placement. Les ventes à découvert peuvent être des « ventes à découvert couvertes », c'est-à-dire des positions vendeur portant sur un nombre d'actions qui n'est pas supérieur à l'option de surallocation, ou des « ventes à découvert non couvertes », c'est-à-dire des positions vendeur portant sur un nombre d'actions supérieur à l'option de surallocation. Les preneurs fermes peuvent liquider toute position vendeur couverte en exerçant l'option de surallocation, en totalité ou en partie, ou en achetant des actions ordinaires sur le marché libre. Pour prendre leur décision, ils examineront, notamment, le cours des actions ordinaires pouvant être achetées sur le marché libre comparativement au prix auquel ils peuvent acheter des actions ordinaires au moyen de l'option de surallocation. Les preneurs fermes doivent liquider les positions vendeurs non couvertes en achetant des actions ordinaires sur le marché libre. Une position vendeur non couverte est plus susceptible de se créer si les preneurs fermes veulent éviter que le cours des actions ordinaires sur le marché libre subisse une pression à la baisse qui pourrait nuire aux investisseurs souhaitant souscrire ou acheter des actions ordinaires dans le cadre du placement.

De plus, conformément aux règles et aux règlements de certaines autorités canadiennes en valeurs mobilières, les preneurs fermes ne sont pas autorisés à offrir d'acheter ou à acheter des actions ordinaires à tout moment pendant la durée du placement. Toutefois, cette restriction est assujettie à des exceptions si l'offre d'achat ou l'achat n'est pas effectué en vue de créer un marché réel ou apparent pour les actions ordinaires ou d'en faire augmenter le cours. Ces exceptions comprennent l'offre ou l'achat permis aux termes des règlements et des règles des autorités en valeurs mobilières compétentes et des bourses concernées, notamment les Règles universelles d'intégrité du marché pour les marchés canadiens, se rapportant aux activités de stabilisation et de maintien passif du marché, ainsi que l'offre ou l'achat fait pour un client et pour son compte lorsque l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement.

Par suite de ces activités, le cours des actions ordinaires pourrait être supérieur à celui qui pourrait se former sur le marché libre. Si ces activités sont entreprises, elles pourraient être interrompues par les preneurs fermes à tout moment. Ceux-ci peuvent effectuer de telles opérations sur une bourse de valeurs à la cote de laquelle sont inscrites les actions ordinaires, sur le marché hors cote ou d'une autre façon.

Fixation du prix d'offre

Il n'existe aucun marché public pour la négociation des actions ordinaires. Le prix d'offre sera déterminé par voie de négociations entre nous et les preneurs fermes. Aucune évaluation indépendante des actions ordinaires ne sera

obtenue aux fins de la détermination du prix d'offre. Les facteurs pris en considération pour déterminer le prix d'offre incluent la conjoncture du marché prévalente, notre rendement passé et la structure de notre capital, nos perspectives futures et les perspectives futures du secteur dans lequel nous sommes présents, le cours des titres et les données financières et opérationnelles de sociétés exerçant des activités semblables aux nôtres.

Les preneurs fermes proposent d'offrir initialement les actions ordinaires au prix d'offre. Après avoir fait des efforts raisonnables pour vendre à ce prix la totalité des actions ordinaires offertes aux termes du présent prospectus, ils pourront le baisser ou le modifier encore par la suite, à la condition de ne pas dépasser le prix d'offre; sinon, leur rémunération sera réduite de la différence entre le prix total payé par les acquéreurs d'actions ordinaires et le produit brut que les preneurs fermes nous ont versé. De telles réductions du prix n'auront aucune incidence sur le produit que nous recevrons.

Conventions de blocage

Dans le cadre de la réalisation du placement, la Société et les administrateurs, les membres de la haute direction et les actionnaires détenant 1 % ou plus des actions ordinaires, ainsi que les personnes avec lesquelles ils ont des liens et les membres du même groupe qui détiennent des titres de la Société ont convenu, aux termes de conventions de blocage (les « conventions de blocage ») de ne pas, directement ou indirectement, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit des chefs de file, agissant pour le compte des preneurs fermes, offrir, émettre, vendre, octroyer, obtenir, nantir ou autrement transférer, aliéner ou monétiser des actions ou des titres de participation de la Société dont la conversion, l'échange ou l'exercice permet d'acquérir des actions ou d'autres titres de la Société ni conclure des opérations de couverture ou toute forme d'entente ou d'arrangement ayant pour effet de modifier l'exposition économique à ces titres, pendant une période de 180 jours après la clôture du placement ou d'annoncer publiquement son intention de le faire, sous réserve de certaines exceptions limitées, notamment l'émission de titres par la Société aux termes ou dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ou d'un autre régime de rémunération à base d'actions décrit à la rubrique « Rémunération de la haute direction », l'émission de titres par la Société à titre de contrepartie dans le cadre d'acquisitions dans le cours normal des activités ou, dans le cas d'une personne autre que la Société, pour accepter une offre d'achat de bonne foi faite à tous les porteurs de titres de la Société ou dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises similaire.

Les porteurs d'un total de ● actions ordinaires, représentant ● % des actions ordinaires en circulation immédiatement après le placement (en presumant que l'option de surallocation n'est pas levée) et ● % des actions ordinaires émises et en circulation, après dilution, ont conclu des conventions de blocage.

Système d'inscription en compte

Les preneurs fermes recevront les souscriptions d'actions ordinaires sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir, en totalité ou en partie, et ils se réservent le droit de fermer les livres de souscription à tout moment et sans préavis. Les transferts de la propriété des actions ordinaires seront effectués par l'entremise des registres tenus par des adhérents au service de dépôt de la CDS (les « adhérents CDS »), ce qui comprend des courtiers en valeurs mobilières, des banques et des sociétés de fiducie. D'autres institutions qui entretiennent directement ou indirectement des relations de dépositaire avec des adhérents CDS ont aussi accès indirectement au système d'inscription en compte de CDS. Chaque acquéreur d'actions ordinaires recevra une confirmation d'achat de l'adhérent CDS auprès duquel ou par l'entremise duquel ces actions ordinaires sont achetées, conformément aux pratiques et procédures de celui-ci. Aucun certificat ne sera délivré aux acquéreurs, sauf dans certaines circonstances limitées, et l'inscription sera effectuée au service de dépôt de la CDS.

RELATION ENTRE NOUS ET LES PRENEURS FERMES

Financière Banque Nationale Inc. est la filiale d'une banque à charte canadienne (la « Banque ») qui nous a consenti des facilités de crédit. En conséquence, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, nous pourrions être considéré un « émetteur associé » à Financière Banque Nationale Inc. aux fins des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les facilités de crédit s'établissent comme suit :

- la facilité de crédit renouvelable qui permet de contracter des avances totalisant au plus 8 millions de dollars, devant être prélevées en dollars canadiens ou américains, selon les besoins, et affectées aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement de Lumenpulse et de ses filiales, y compris au refinancement de ses prêts d'exploitation et de ses prêts à terme existants et au financement de ses dépenses en immobilisations. Ces avances seront garanties par des privilèges de premier rang sur tous les actifs de Lumenpulse, présents et futurs, mobiliers et immobiliers, y compris par la mise en gage du capital-actions qu'elle détient dans ses filiales et des privilèges de premier rang sur tous les actifs de ses filiales, à l'exception de Lumenpulse UK Limited;
- le prêt à terme d'un montant de 4 millions de dollars venant à échéance le 30 juin 2016 utilisé aux mêmes fins et assujéti aux mêmes garanties que l'engagement renouvelable décrit ci-dessus.

Au 31 janvier 2014, les montants impayés aux termes des facilités de crédit s'établissaient comme suit : 4 199 840 \$ aux termes de la facilité de crédit renouvelable et 4 millions de dollars aux termes du prêt à terme.

En date des présentes, la Société respecte, à tous égards importants, les modalités de sa dette envers la Banque aux termes des facilités de crédit. Depuis la date d'établissement des facilités de crédit, il n'y a eu aucun changement défavorable important dans la situation financière de la Société ou quant à la garantie de la dette contractée aux termes des facilités de crédit, et la Banque n'a pas renoncé à exercer ses droits à l'égard d'un manquement à la convention de crédit.

La Banque n'a pas participé à la décision de procéder au placement ni à l'établissement des modalités du placement. Par suite du placement, les preneurs fermes recevront une commission pour les actions ordinaires vendues par leur intermédiaire, et la Banque recevra de la Société une tranche du produit en remboursement de sommes impayées aux termes des facilités de crédit. Se reporter aux rubriques « Emploi du produit » et « Mode de placement ». De plus, à la date de la clôture du placement ou avant, nous avons l'intention de conclure une modification des facilités de crédit afin de porter à au plus 10 millions de dollars les avances disponibles aux termes de la facilité de crédit renouvelable, de réduire le taux d'intérêt payable aux termes de la facilité de crédit renouvelable et de modifier certains engagements applicables à cette facilité de crédit renouvelable.

FACTEURS DE RISQUE

Avant d'acheter des actions ordinaires, vous devriez soigneusement étudier la description des risques et incertitudes présentée ci-après, qui est donnée sous réserve des renseignements détaillés figurant ailleurs dans le présent prospectus. Cette description doit être lue à la lumière de ces renseignements et de tous les autres renseignements figurant dans le présent prospectus, y compris nos états financiers et les notes y afférentes. Un placement dans les actions ordinaires est spéculatif et comporte un niveau élevé de risque. Les risques et incertitudes décrits ci-après sont ceux qui nous paraissent importants à l'heure actuelle, mais ce ne sont pas les seuls auxquels nous faisons face. Si les risques suivants, ou d'autres risques et incertitudes que nous ignorons ou jugeons sans importance pour le moment, se matérialisent ou gagnent en importance, nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie pourraient en être gravement affectés, ce qui aurait un effet très préjudiciable sur le cours de nos actions ordinaires. Dans toutes ces situations, le cours des actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre la totalité ou une partie de votre placement. Rien ne garantit que les mesures de gestion des risques mises de l'avant permettront d'éviter de subir des pertes causées par les incertitudes décrites ci-après ou par d'autres risques imprévus.

Risques liés à nos activités

Antécédents de pertes

Nous avons subi d'importantes pertes au cours de chacun de nos exercices depuis notre création. Nos pertes nettes se sont chiffrées à 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2011, à 7,0 millions de dollars pour l'exercice 2012 et à 18,1 millions de dollars pour l'exercice 2013. Au 30 avril 2013, nous avons un déficit accumulé de 29,0 millions de dollars. Ces pertes et ce déficit étaient attribuables aux investissements considérables que nous avons effectués afin de développer nos produits et technologies, bâtir notre infrastructure, étendre nos activités et élargir notre clientèle.

Nous prévoyons continuer d'engager des dépenses importantes pour appuyer notre stratégie de croissance. Ces dépenses peuvent inclure des investissements dans nos produits et notre infrastructure ainsi que les coûts associés à l'élaboration de nouvelles solutions d'éclairage novatrices, à l'accroissement de notre part de marché grâce à l'établissement de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle internationale et à la poursuite sélective d'acquisitions stratégiques. Nous prévoyons que nos frais d'exploitation continueront d'augmenter tandis que nous affecterons des ressources à l'expansion de nos activités. Si cette augmentation des frais d'exploitation n'est pas accompagnée d'une augmentation correspondante de nos produits d'exploitation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière en souffriront. Il est difficile de prévoir de façon exacte le montant des dépenses et il est possible que des dépassements de coûts se produisent. Nous ne pouvons pas déterminer avec certitude le moment et le montant des encaissements et des décaissements. Pour atteindre la rentabilité, nous devons générer suffisamment de produits d'exploitation tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses. La croissance récente de nos produits d'exploitation ne doit pas être considérée indicative de notre rendement futur. Par conséquent, nous ne pouvons vous garantir que nous serons rentables à l'avenir ni que, si nous le devenons, nous le demeurerons.

Maintien et gestion de la croissance

Notre succès dépendra en partie de notre capacité de mettre en œuvre notre stratégie de croissance et de gérer efficacement notre croissance. Afin de gérer la croissance prévue de nos activités et de notre personnel, nous devons continuer d'améliorer les contrôles opérationnels, financiers et de gestion ainsi que nos systèmes et procédures d'information. Le défaut de gérer efficacement la croissance pourrait rendre plus difficile le lancement des nouveaux produits ou l'amélioration des produits existants et entraîner une baisse de la qualité ou de la satisfaction de l'utilisateur final, une augmentation des coûts ou d'autres difficultés de nature opérationnelle, lesquelles pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risques liés à la conjoncture économique mondiale

Les changements qui surviennent au sein de notre secteur d'activité ou l'évolution de l'économie mondiale peuvent avoir une incidence sur nos résultats opérationnels. Des conditions économiques défavorables, y compris une récession, une croissance économique léthargique, une instabilité de l'économie et des prix, une diminution des niveaux d'emploi, une augmentation des taux d'intérêt et la volatilité du marché du crédit, pourraient avoir une incidence sur nos activités et nos résultats financiers. La croissance des produits d'exploitation et la rentabilité possible de nos activités dépendent de la demande pour des solutions d'éclairage LED de catégorie de spécifications, laquelle dépend dans une large mesure des projets de rénovation et de construction. Le nombre de projets varie en fonction de la conjoncture économique et commerciale. Par le passé, les ralentissements de l'économie entraînaient une réduction du nombre et de la taille des projets de rénovation et de construction. Une dégradation de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risques liés à l'expansion internationale

Notre stratégie de croissance repose en grande partie sur l'expansion de nos activités internationales et sur l'établissement d'un réseau international de revendeurs à valeur ajoutée. Jusqu'à présent, seule une partie non-significative de nos produits d'exploitation provient de clients situés hors des États-Unis et du Canada. Il faut beaucoup de ressources et d'attention des dirigeants pour exercer des activités à l'échelle internationale. L'expansion de nos activités à l'échelle internationale nous exposera à des risques d'ordre politique, économique et réglementaire différents de ceux auxquels nous sommes exposés aux États-Unis et au Canada. Comme nous avons peu d'expérience dans ce domaine, nous ne pouvons vous garantir que nos efforts d'expansion à l'échelle internationale seront couronnés de succès. En outre, nous serons exposés à des risques qui pourraient avoir une incidence négative sur nos activités, notamment des risques liés à ce qui suit:

- notre incapacité à nous conformer à des exigences d'ordre technique et en matière de certification qui sont en vigueur hors des États-Unis et du Canada;
- les difficultés et les coûts associés à la gestion d'un réseau plus grand et plus diversifié de revendeurs à valeur ajoutée et d'agences de représentation;

- les difficultés associées à l'intégration d'activités à l'étranger et au maintien d'une culture d'entreprise uniforme au sein de toute l'entreprise;
- la difficulté potentiellement accrue de recouvrer des comptes clients et de faire exécuter des contrats;
- des cycles de paiement plus longs;
- des modifications imprévues aux exigences des autorités de réglementation;
- les difficultés et les coûts liés à la compréhension et à l'observation des lois, des règlements et des coutumes locales dans des territoires étrangers;
- l'instabilité politique, économique et sociale
- les coûts supplémentaires engagés pour adapter des produits aux pays étrangers;
- les difficultés et les coûts liés à la mise en service éventuelle de nouvelles infrastructures dans des pays étrangers;
- l'augmentation des frais de transport et des retards de livraison;
- les droits tarifaires, les contrôles des exportations et les autres barrières non tarifaires, comme les quotas et les règles relatives au contenu local;
- la protection plus restreinte des droits de propriété intellectuelle dans certains pays;
- les incidences fiscales défavorables;
- les fluctuations des taux de change;
- les restrictions applicables au virement de fonds;
- la présence de concurrents nouveaux et différents et la pression sur les prix à l'échelle internationale.

Par ailleurs, certaines de nos activités et de nos ventes ont lieu ou pourraient avoir lieu dans des régions du monde où sévit un certain degré de corruption. Des violations des lois ou règlements anticorruption par nos agences de représentation, nos revendeurs à valeur ajoutée ou d'autres intermédiaires, ou des allégations de telles violations, pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Notre défaut de gérer efficacement ces risques pourrait nuire à nos activités internationales, existantes et futures, et pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Dépendance envers des agences de représentation, des distributeurs et des revendeurs à valeur ajoutée qui sont des tiers

Nous dépendons dans une large mesure de réseaux de vente indirects pour commercialiser, distribuer et vendre nos solutions et nos produits. Aux États-Unis, nous distribuons nos solutions et nos produits par l'intermédiaire d'agences de représentation payées à la commission qui font la promotion de nos solutions et de nos produits auprès des spécificateurs et des utilisateurs finaux, et de distributeurs de gros qui achètent nos solutions et nos produits et les revendent à des entrepreneurs-électriciens et à d'autres utilisateurs finaux, alors qu'au Canada (sauf au Québec) et à l'échelle internationale (ailleurs qu'à Londres, en Angleterre), nos solutions et nos produits sont vendus à des revendeurs à valeur ajoutée qui en font la promotion auprès des spécificateurs et d'utilisateurs finaux et qui en font la distribution aux entrepreneurs-électriciens et à d'autres utilisateurs finaux et qui peuvent également fournir des services à valeur ajoutée. Les ententes que nous avons conclues avec des agences de représentation et des revendeurs à valeur ajoutée sont des ententes à court terme, et les ventes effectuées aux distributeurs électriques en gros se font principalement au moyen d'un bon de commande. Nous ne contrôlons pas les activités de nos agences de représentation, de nos distributeurs et de nos revendeurs à valeur ajoutée en ce qui concerne la commercialisation, la distribution et la vente de nos solutions et de nos produits, et ceux-ci pourraient prendre des décisions qui sont contraires à nos intérêts, y compris la décision de nous livrer concurrence ou de favoriser les solutions et les produits de nos concurrents, actuels ou futurs. En conséquence, leur réputation et leur rendement, leur capacité et leur volonté de commercialiser, de distribuer et de vendre nos solutions et nos produits et de maintenir la réputation de notre marque, ainsi que leur capacité à étendre leurs activités et leurs réseaux de vente auront une incidence directe et importante sur nos ventes, notre rentabilité et nos flux de trésorerie. La perte de plusieurs agences de représentation ou revendeurs à valeur ajoutée ou une diminution importante du volume d'affaires généré par une agence de représentation ou un revendeur à valeur ajoutée important ou par un groupe d'agences de représentation ou de revendeurs à valeur ajoutée pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Défaut d'étendre notre infrastructure de distribution et de vente et nos activités de commercialisation

Pour assurer la croissance de notre entreprise, nous devons continuer d'étendre notre infrastructure de distribution et de vente ainsi que nos activités de commercialisation. Nous prévoyons continuer d'accroître notre force de vente interne, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et notre réseau d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée à l'échelle internationale, ainsi que nos dépenses de marketing. Il est possible que beaucoup de temps, d'argent et d'efforts soient consacrés à la recherche d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée et à la signature d'ententes avec eux. Il faut également beaucoup de temps, d'argent et d'efforts pour trouver et recruter des agences de représentation et pour leur apprendre comment fonctionnent nos solutions et nos produits. Nous devons mobiliser des ressources importantes, notamment sur le plan financier pour soutenir une telle expansion. Notre incapacité d'embaucher, de former et de fidéliser des vendeurs talentueux et de conclure des ententes avec des agences de représentation et des revendeurs à valeur ajoutée pourrait constituer un obstacle à une forte progression de nos produits d'exploitation et de nos activités. De plus, si nos efforts visant à étendre notre infrastructure de distribution et de vente et nos activités de commercialisation ne donnent pas lieu à une augmentation correspondante de nos produits d'exploitation, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur notre entreprise.

Acceptation de nos produits par le marché

Nous affrontons des concurrents qui offrent des technologies d'éclairage traditionnel, notamment des technologies d'éclairage incandescent, halogène, fluorescent et DHI, et des concurrents qui fournissent des produits DEL. Les technologies d'éclairage traditionnel ont l'avantage d'être acceptées sur le marché depuis longtemps et d'être bien connues comparativement aux solutions d'éclairage DEL. Les clients éventuels pour nos solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications pourraient être peu enclins à adopter nos solutions plutôt que des solutions qui utilisent des technologies d'éclairage traditionnel en raison du coût initial plus élevé. La commercialité de nos solutions et de nos produits pourrait également être durement touchée par l'évolution de la conjoncture économique et du marché ou par l'adoption de nouvelles technologies d'éclairage. L'absence de normes largement acceptées qui régissent les produits d'éclairage DEL et la réticence des clients à adopter des solutions d'éclairage DEL pour remplacer les technologies d'éclairage traditionnel pourraient limiter de façon importante la demande pour nos solutions d'éclairage DEL de catégorie de spécifications, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Nouvelle technologie

L'élaboration de nouvelles solutions et le développement de nouveaux produits qui intègrent une technologie avancée est un processus complexe qui est assujéti à de nombreuses incertitudes. Les entreprises qui œuvrent dans le secteur de l'éclairage DEL élaborent continuellement des nouveaux produits dont la performance et la fonctionnalité augmentent sans cesse, ce qui pourrait entraîner une pression sur les prix des produits existants. Notre réussite dépendra en partie de notre capacité à développer des produits en tenant compte d'une technologie en constante évolution, des normes changeantes de l'industrie, du lancement de nouveaux produits par les concurrents ainsi que des préférences et des exigences changeantes des clients. Il est possible que nous ne soyons pas en mesure de développer de nouveaux produits tenant compte de tous ces paramètres, ou de les développer en temps opportun. Si nous ne pouvons pas nous adapter rapidement au changement en développant de nouveaux produits et de nouvelles technologies ou en améliorant nos produits et nos technologies existants, ceux-ci pourraient devenir moins concurrentiels, voire désuets, et nos produits d'exploitation pourraient baisser. Si des nouvelles sources d'éclairage efficaces autres que l'éclairage DEL sont découvertes, nos produits et nos technologies existants pourraient devenir moins concurrentiels, voire désuets.

Certification et conformité

Nos produits doivent respecter les codes électriques des territoires dans lesquels ils sont installés, tels que les codes établis aux États-Unis aux termes de la Norme UL, au Canada aux termes du Code canadien de l'électricité et dans l'Union européenne aux termes de la norme de sécurité IEC/EN. Nous n'avons connaissance d'aucune modification projetée des exigences juridiques actuellement en vigueur ni d'aucune adoption prévue de nouvelles exigences juridiques que nous ne pourrions pas respecter, mais une telle modification ou une telle adoption pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

En outre, bien que nous soyons pas légalement tenus de faire certifier nos produits, nos clients exigent que nos produits soient certifiés et qu'ils affichent l'une des certifications applicables, notamment les suivantes : le marquage de sécurité du Underwriters Laboratory (UL), le marquage de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le marquage de l'Espace économique européen (EE). Même si nous estimons que nos connaissances et notre expérience en matière de codes électriques et de normes de sécurité nous ont permis d'obtenir ces certifications plus facilement, nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure d'obtenir ces certifications pour nos nouveaux produits ou que nous serons en mesure de maintenir les certifications pour nos produits existants si les normes de certification étaient modifiées. Le défaut d'obtenir les certifications exigées par nos clients pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Concurrence

Le secteur de l'éclairage est hautement concurrentiel et se distingue par une évolution technologique rapide, le lancement fréquent de nouveaux produits et une concurrence au niveau des prix.

Dans le segment de marché des solutions d'éclairage de catégorie de spécifications, dans lequel nous vendons nos solutions d'éclairage DEL, nos solutions livrent concurrence à des produits d'éclairage qui utilisent des technologies d'éclairage traditionnel fournies par plusieurs vendeurs d'envergure. Pour protéger leur part de marché, ces concurrents pourraient baisser leurs prix de façon marquée et réduire ainsi les avantages financiers associés à nos solutions d'éclairage DEL. Ces vendeurs d'envergure disposent également de ressources beaucoup plus importantes à consacrer à la recherche, et au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de produits DEL, et leur marque bénéficie d'une plus grande notoriété que la nôtre. Ces vendeurs d'envergure pourraient nous livrer une concurrence plus agressive en faisant l'acquisition de sociétés dotées de nouvelles technologies, ce qui leur permettrait de développer des produits et des technologies mieux adaptés aux besoins des utilisateurs finaux, plus rapidement et à un coût moins élevé ou en subventionnant les pertes attribuables à leurs entreprises d'éclairage DEL avec les profits réalisés à partir de leurs autres branches d'activités.

Certains petits fabricants de produits DEL pourraient également développer et lancer de nouveaux produits plus rapidement que nous, ce qui leur permettrait de mieux répondre aux besoins du marché. Ces petits fabricants de produits DEL pourraient également être acquis par des concurrents plus importants, bien établis et bien financés, ou bénéficier d'investissements de leur part ou entretenir des liens commerciaux avec ceux-ci. Il est relativement facile de percer le marché de l'éclairage et le caractère exclusif limité de plusieurs produits d'éclairage permet aux nouveaux concurrents de percer le marché plus facilement. En outre, les fabricants de DEL, y compris ceux qui nous fournissent actuellement des DEL, pourraient tenter de nous livrer concurrence en lançant des systèmes plus complets qui ne contreferaient pas à notre technologie exclusive. Les produits d'éclairage de nos concurrents pourraient être mieux acceptés que les nôtres par les participants de l'industrie.

En outre, dans la mesure où la concurrence s'intensifie sur nos marchés, nous pourrions être contraints de réduire nos prix et nos marges de profit ou d'augmenter nos frais de ventes et de commercialisation pour demeurer concurrentiels. L'incapacité de contrer une concurrence accrue de façon rentable et en temps opportun pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Dépendance à l'égard de fournisseurs tiers

Nous dépendons d'un certain nombre de fournisseurs tiers pour une partie importante des composantes intégrées dans nos solutions et nos produits. Nous achetons ces composantes auprès de fournisseurs tiers qui desservent le secteur de l'éclairage DEL. Advenant une consolidation dans le secteur de l'éclairage DEL, un ou plusieurs de nos fournisseurs actuels pourraient être acquis par un concurrent, et il nous serait alors impossible d'acheter les quantités nécessaires de composantes clés à des prix concurrentiels. En outre, nous dépendons de plusieurs petits fournisseurs qui pourraient être incapables de combler nos attentes en matière de disponibilité, de coûts, de capacité et de fiabilité de livraison. En conséquence, nous pourrions être contraints de remplacer certains de ces fournisseurs, ce qui prendrait du temps et pourrait occasionner des retards, même si nous estimons que d'autres sources d'approvisionnement sont immédiatement disponibles pour la plupart des composantes. Nous dépendons également de certains tiers concédants

de licences comme Koninklijke Philips N.V. qui nous permettent d'utiliser leurs brevets dans nos solutions et nos produits.

Une interruption ou un retard dans l'approvisionnement des composantes, ou une entrave à notre capacité d'obtenir des composantes auprès d'autres sources, à des prix acceptables et en temps opportun, ou à notre capacité de remplacer un concédant ou plusieurs concédants de licences pour des technologies de tiers qui sont intégrés dans nos solutions et nos produits pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Besoins d'approvisionnement

Nous fournissons une estimation non contraignante de nos besoins à certains fournisseurs jusqu'à six mois avant la livraison prévue de produits à nos clients. Nous n'avons pas de contrôle direct sur le calendrier de production et de livraison de nos fournisseurs. Si nous surestimons nos besoins futurs, nous pourrions avoir des stocks excédentaires, ce qui pourrait nuire à notre relation avec nos fournisseurs étant donné que nous ferions des commandes moins importantes par la suite, donner lieu à une augmentation de nos coûts et nous contraindre à radier des stocks. Si nous sous-estimons nos demandes, notre inventaire de pièces pourrait être insuffisant et il pourrait en résulter des interruptions de la fabrication de nos produits et des retards de livraison.

Chaîne d'approvisionnement internationale

Nous pourrions être assujettis à divers droits à l'importation applicables à des matériaux fabriqués dans des pays étrangers et être touchés par diverses restrictions à l'importation et à l'exportation, ainsi que par d'autres événements ayant une incidence sur le commerce international, y compris l'instabilité économique ou politique, les délais de livraison et les quotas de produits. Ces facteurs liés au commerce international auront, dans certains cas, une incidence tant sur le coût des composantes (qui aura une incidence sur le coût des produits manufacturés qui nous sont vendus) et les prix de vente de nos solutions et de nos produits. Si nous ne respectons pas les lois et règlements en matière de commerce international, nous pourrions faire l'objet de poursuites administratives, civiles ou pénales.

Réussite fondée sur des projets

Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité à livrer des solutions d'éclairage DEL adaptées à chaque projet. En règle générale, nos clients n'ont pas d'engagement à long terme envers nous et nos engagements envers nos clients visent généralement des projets uniques. Plusieurs facteurs hors de notre contrôle pourraient faire en sorte que nos clients ou les utilisateurs finaux mettent fin à un contrat ou un projet avec nous, y compris des difficultés financières ou une modification des priorités stratégiques, ce qui freinerait l'élan du projet ou les dépenses associées au projet. Le défaut d'exécuter ou de respecter nos obligations contractuelles pourrait entraîner l'annulation d'un contrat, ce qui pourrait nuire à nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Nos produits d'exploitation futurs sont incertains du fait que nos activités sont liées à des projets. Nous pourrions ne pas être en mesure de remplacer un utilisateur final pour lequel nous avons réalisé un projet, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Propriété intellectuelle

Notre réussite et notre capacité à livrer concurrence dépendent dans une large mesure de la nature exclusive de nos produits, technologies, processus et connaissances, et de sa protection. Nous nous en remettons à des brevets, des secrets commerciaux, des marques de commerce et des restrictions contractuelles pour établir et protéger nos droits de propriété intellectuelle au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. Toutefois, les mesures que nous prenons pour protéger nos droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être adéquates.

Pour protéger certaines de nos technologies, nous avons choisi de nous fonder principalement sur des secrets commerciaux plutôt que d'obtenir une protection par l'intermédiaire de brevets. Les secrets commerciaux sont, par leur nature, difficiles à protéger. Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, y compris nos technologies exclusives et nos secrets commerciaux, nous nous fondons en partie sur des mesures de sécurité, ainsi que sur des restrictions contractuelles avec nos employés, nos porteurs de licences et d'autres tiers. Ces mesures et ces restrictions contractuelles pourraient ne pas empêcher de façon efficace la divulgation d'informations confidentielles, y compris les secrets commerciaux, et ne pas fournir un recours adéquat en cas de divulgation non autorisée d'informations confidentielles. Bien que nous estimons déployer des efforts raisonnables pour protéger nos secrets commerciaux, nous pourrions éventuellement perdre la protection de nos secrets commerciaux futurs en cas de divulgation de telles informations, intentionnellement ou par inadvertance, par nos administrateurs, employés, consultants ou entrepreneurs, y compris leur divulgation par des employés pendant qu'ils sont à notre emploi ou après la fin de leur emploi avec nous, plus particulièrement s'ils se joignent à l'un de nos concurrents. Les lois sur les droits relatifs aux secrets commerciaux dans certains marchés dans lesquels nous exerçons nos activités pourraient offrir une faible protection, voire aucune protection. La perte de la protection des secrets commerciaux pourrait faire en sorte qu'il soit plus facile pour des tiers de concurrencer nos produits en copiant leurs fonctionnalités.

Afin de surveiller et protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de ressources à la surveillance et à la protection de ces droits. Les poursuites que nous pourrions intenter dans le but de protéger et de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle pourraient être coûteuses et longues et accaparer l'attention de la direction. Elles pourraient également entraîner une baisse de la valeur de nos biens de propriété intellectuelle ou la perte d'une partie de ceux-ci. En outre, nos efforts visant à faire valoir nos droits de propriété intellectuelle pourraient se heurter à des défenses, à des réclamations et à des poursuites contestant la validité de nos droits de propriété intellectuelle. Nos concurrents pourraient également développer des produits semblables aux nôtres sans enfreindre nos droits de propriété intellectuelle, pourraient prendre notre propriété intellectuelle pour modèle ou développer de façon indépendante une technologie semblable ou supérieure. Notre incapacité d'établir, de protéger et de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Contrefaçon des droits de propriété intellectuelle

Nos concurrents, de même qu'un certain nombre de personnes physiques ou morales, pourraient alléguer que nous contrevenons à leurs droits de propriété intellectuelle. Bien que nous ne croyons pas que nos produits ou solutions contreviennent aux droits de propriété intellectuelle de tiers, rien ne garantit que des réclamations en contrefaçon ou invalidité (ou des réclamations d'indemnisation pour contrefaçon) ne seront pas déposées ou intentées contre nous, auquel cas nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie pourraient en souffrir. Que les réclamations soient valides ou non, nous pourrions être tenus d'engager des frais importants et des ressources pour assurer notre défense, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

En outre, bien que nous soyons d'avis que nous avons obtenu les licences adéquates à l'égard de toute la technologie exclusive de tiers intégrée dans nos produits ou nos solutions, des tiers pourraient néanmoins déposer contre nous des réclamations pour contrefaçon, ce qui pourrait donner lieu à des poursuites ou nous obliger à obtenir des licences d'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers. Ces licences pourraient ne pas être disponibles, ou ne pas l'être à des conditions raisonnables. En outre, d'éventuelles poursuites pourraient nuire à notre capacité de générer des produits d'exploitation ou de tirer parti de nouvelles occasions sur le marché et pourraient engendrer des frais supplémentaires considérables, puisque nous serions obligés d'assurer notre défense, de tenter d'obtenir une licence d'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers ou de modifier nos produits afin qu'ils soient conformes aux décisions judiciaires. Nous pourrions également être tenus d'indemniser certains clients s'il est admis que nous avons contrefait ou usurpé la propriété intellectuelle d'un tiers. Par ailleurs, même si nous avons gain de cause, toute poursuite visant nos droits de propriété intellectuelle pourrait être longue et coûteuse et détournerait l'attention de notre direction et de notre personnel clé de nos activités commerciales. La matérialisation de l'un des risques précités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Gestion des acquisitions

Bien qu'à l'heure actuelle, nous n'ayons conclu aucune entente ni pris aucun engagement à l'égard d'une acquisition, nous envisagerons de tirer parti de notre solide bilan après le placement pour faire des acquisitions stratégiques d'actifs ou d'entreprises. Nous ciblerons des produits et des technologies DEL complémentaires qui élargiront notre gamme de produits et de technologies ou des sociétés bénéficiant d'une présence internationale qui nous permettront d'avoir accès à des réseaux supplémentaires dans des marchés où nous ne sommes pas suffisamment présents. Nos projets d'acquisition pourraient détourner l'attention de la direction et nous obliger à engager divers frais pour trouver des cibles acceptables, que ces acquisitions soient réalisées ou non.

De surcroît, nous possédons une expérience limitée en acquisition d'entreprises. Si nous acquérons une entreprise, nous pourrions ne pas être en mesure d'en intégrer avec succès le personnel, les activités et les technologies des entreprises acquises, ni de gérer efficacement la société issue de l'acquisition. Nous pourrions également ne pas parvenir à tirer les avantages prévus de l'acquisition en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les suivants :

- les coûts ou les dettes imprévus associés à l'acquisition;
- la prise en charge de coûts liés à l'acquisition;
- le fait que l'attention de la direction soit détournée d'autres préoccupations d'ordre commercial;
- la possibilité que l'acquisition nuise à nos relations commerciales existantes avec des partenaires commerciaux;
- la perte potentielle de certains employés clés;
- la possibilité que nous mobilisions, pour l'acquisition, des ressources dont nous avons besoin pour d'autres segments de notre entreprise;
- l'affectation de tranches importantes de nos liquidités disponibles à la réalisation de l'acquisition;
- la possibilité que les normes, contrôles, procédures ne soient pas cohérentes entre les sociétés regroupées et qu'il soit nécessaire de mettre en œuvre des nouveaux systèmes, notamment financiers, comptables ou informatiques.

La totalité ou une partie des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Défectuosité des produits et risques liés au design

Nos solutions et produits sont complexes et doivent respecter les exigences techniques strictes des spécificateurs et aux besoins des utilisateurs finaux. Nos solutions et produits peuvent contenir des erreurs et des défauts non décelés et pourraient être installés ou utilisés incorrectement. En outre, nous pourrions également connaître des problèmes de qualité ou de fiabilité. De surcroît, les défauts des composants de fournisseurs tiers utilisés dans nos solutions et nos produits pourraient occasionner des défauts. Tous ces éléments pourraient entraîner le rejet de nos solutions et de nos produits par les participants de l'industrie, nuire à notre réputation et donner lieu à des remboursements et à des coûts de corrections et à la perte de produits d'exploitation, ce qui nuirait à nos activités. Bien que nous souscrivions une assurance-responsabilité de produits, rien ne garantit qu'elle sera suffisante ou qu'elle continuera à être disponible à des conditions raisonnables.

En outre, nous fournissons une garantie limitée sur les produits que nous fabriquons. La garantie prévoit de façon générale que les produits seront exempts de défauts pour une période de cinq ans. Si un produit ne respecte pas la garantie, nous pourrions être tenus de corriger, à nos frais, le défaut en réparant ou en remplaçant le produit. Bien que nous conservions des réserves pour garanties établies principalement en fonction de la production et des réclamations antérieures et prévues au titre de la garantie, rien ne garantit que les réclamations au titre de futures garanties seront semblables aux réclamations antérieures ou que nous pouvons prévoir avec précision le niveau des réclamations futures. Une augmentation du nombre de réclamations au titre de garanties, de réclamations imprévues au titre de garanties ou des poursuites en responsabilité du fait de produits pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Nous pourrions devoir procéder à d'importants rappels de produits ou être tenus responsables de la non-conformité de nos produits et de nos solutions à des normes de sécurité ou à des exigences réglementaires concernant la sécurité des produits ou la protection du consommateur. À l'heure actuelle, nos polices d'assurance ne couvrent pas les rappels de produits. Les frais de réparation et de remplacement que nous pourrions devoir engager dans le cadre d'un rappel, ainsi que le fait que l'attention de notre personnel soit détournée de nos activités commerciales, pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie. Les rappels de produits pourraient également nuire à notre réputation et nous faire perdre des clients, surtout si les clients remettent alors en question la sécurité ou la fiabilité de nos produits.

Dépendance envers le personnel clé

Notre succès est en grande partie tributaire du maintien en poste de nos membres de la haute direction de même que de nos autres employés clés. À l'occasion, la composition de notre haute direction pourrait changer en raison de l'embauche ou du départ de certains dirigeants, ce qui pourrait perturber nos activités. Si nous ne parvenons pas à attirer et à maintenir en poste des personnes compétentes, notre compétitivité pourrait diminuer. Notre succès dépend également beaucoup de notre capacité de trouver, d'embaucher, de former, de maintenir en poste et de motiver des effectifs hautement qualifiés. Dans notre secteur d'activité, la concurrence est très forte pour des employés hautement qualifiés dans le domaine technique et dans différents autres domaines, notamment ceux de la recherche et du développement, de la gestion et des ventes. Il est possible que nous ne soyons pas en mesure d'attirer et de maintenir en poste de tels employés. Le défaut d'attirer et de maintenir en poste des dirigeants et d'autres employés clés qualifiés pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Installations

Nous assemblons nos solutions et nos produits d'éclairage DEL dans nos unités de production à Montréal, au Québec, et entreposons nos stocks dans un espace spécialement aménagé à Saint-Hubert, près de Montréal. Les biens matériels qui se trouvent dans chacun de ces emplacements sont assujettis aux risques d'incendies, d'inondations, de tremblements de terre, de tornades, d'ouragans ou d'autres catastrophes naturelles, ainsi qu'aux risques liés aux actes de guerre ou de terrorisme. Si l'un de ces événements se produisait, la production et l'expédition de nos produits pourraient être retardées en raison de pertes de stocks ou de réductions de la capacité de production. Même si nous estimons que nos installations sont adéquates pour nos besoins actuels et que nous aurions accès à de l'espace additionnel convenable au besoin, rien ne garantit que nous serons en mesure de renouveler les baux ou de trouver d'autres installations qui répondent à nos besoins ou d'en trouver à des conditions acceptables.

Nous ne sommes pas propriétaires de biens immobiliers et nous sommes assujettis aux risques liés aux baux, notamment à leur expiration. Si nous ne sommes pas en mesure de prolonger la durée de nos baux, ou si nous avons besoin d'espace additionnel en raison de la demande accrue pour nos solutions et nos produits, nous pourrions être obligés de déménager et ce faisant, devoir engager des dépenses en capital importantes. En outre, notre siège social qui se trouve à Montréal, au Québec, est situé dans un grand immeuble qui sera partiellement transformé en condominiums à usage d'habitation. Bien que nous ayons conclu un bail à long terme avec le propriétaire, les modifications apportées à l'immeuble pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile d'exercer nos activités et, éventuellement, nous forcer à déménager notre siège social et à trouver de nouveaux locaux. Même si aucun équipement lourd ne serait déplacé dans le cadre d'un tel déménagement, ce dernier pourrait avoir une incidence négative sur nos activités pendant un certain temps.

Fluctuations des résultats opérationnels trimestriels

Nos résultats financiers trimestriels pourraient fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté. Si nos résultats financiers trimestriels tombent en deçà des prévisions des investisseurs ou des analystes qui suivent le cours de nos actions ordinaires, celui-ci pourrait diminuer considérablement. Les fluctuations de nos résultats financiers trimestriels peuvent être causées par un certain nombre de facteurs, notamment les suivants :

- notre incapacité d'attirer de nouveaux clients;
- notre capacité à obtenir les services d'agences de représentation et de revendeurs à valeur ajoutée;

- le fait que d'importants projets sont réalisés ou non au cours d'un trimestre donné;
- la modification ou l'annulation de commandes, la modification d'échéanciers ou les problèmes liés au recouvrement des comptes clients;
- les modifications apportées à nos politiques de prix et à celles de nos concurrents;
- les fluctuations saisonnières de la demande pour nos solutions et nos produits, qui est toujours moins élevée au cours du troisième trimestre;
- le montant des frais d'exploitation, notamment des frais de vente et de marketing, qui sont engagés pour assurer la pérennité et l'expansion de notre entreprise, de nos activités et de nos infrastructures, et le moment où ces frais sont engagés ;
- le moment de l'introduction de nouveaux produits et services par nous ou par nos concurrents, le succès des nouveaux produits et services introduits, de même que toute autre modification de la dynamique concurrentielle au sein de notre secteur d'activité, y compris les regroupements de nos concurrents ou fournisseurs;
- les frais liés à des litiges;
- les changements apportés au personnel;
- les changements apportés aux règles comptables et aux lois fiscales ou aux autres lois;
- les fluctuations des taux de change;
- la conjoncture générale de l'économie, du secteur d'activités et du marché.

Nous sommes d'avis que nos résultats opérationnels trimestriels, y compris nos produits d'exploitation, pourraient fluctuer considérablement à l'avenir et que les comparaisons de nos résultats opérationnels d'un trimestre à l'autre pourraient ne pas être significatives. Les résultats obtenus au cours d'un trimestre donné ne sont pas indicatifs du rendement futur.

Fluctuations des taux d'intérêt

Nous sommes assujettis aux fluctuations des taux d'intérêt. Nous présentons nos résultats financiers en dollars canadiens, étant donné qu'une grande partie de nos activités sont exercées au Canada. Toutefois, comme nous prévoyons que nos activités internationales augmenteront, le pourcentage de nos produits d'exploitation comptabilisés en monnaie étrangère augmentera. Par conséquent, nous sommes assujettis aux fluctuations des monnaies qui peuvent, à l'occasion, influencer sur notre situation financière et sur notre rendement, et nous pourrions y être de plus en plus assujettis à l'avenir. En outre, une partie importante de nos dépenses sont réglées en dollars américains, y compris les achats de composantes. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de change à l'égard de ces transactions. Toute fluctuation du taux de change de ces monnaies pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. À l'heure actuelle, nous n'effectuons pas d'opérations de couverture. Cependant, nous pourrions décider ultérieurement de mettre en œuvre un programme de couverture. Nous ne pouvons pas garantir que nos activités de couverture futures seront efficaces. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur la position concurrentielle relative de nos produits et solutions sur les marchés où nous sommes confrontés à des concurrents qui sont moins touchés que nous par de telles fluctuations.

Risque lié au prix des produits

Nous sommes assujettis aux risques liés au prix des produits, principalement aux variations du prix des matériaux utilisés dans la chaîne d'approvisionnement, tels que l'aluminium et l'acier. Des variations importantes des prix des matériaux bruts utilisés dans la composition des pièces et des composantes de nos solutions et produits pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Besoins en capital supplémentaires

Nous subissons des pertes annuelles depuis plusieurs années et nous prévoyons continuer à engager des dépenses importantes dans l'expansion de nos activités. Nous pourrions avoir besoin de fonds supplémentaires pour relever des défis d'ordre commercial, notamment pour : accroître nos activités de vente et de commercialisation; développer de nouvelles technologies afin d'améliorer nos produits et solutions existants; améliorer notre infrastructure opérationnelle, et acquérir des entreprises et des technologies complémentaires. Par conséquent, nous pourrions devoir recourir à des financements par emprunts ou par capitaux propres afin de recueillir des fonds supplémentaires. Si nous recueillons des fonds supplémentaires au moyen d'autres émissions de titres de créance convertibles ou de titres de capitaux propres, nos actionnaires actuels pourraient subir une dilution importante, et tout nouveau titre de capitaux propres que nous émettrons pourrait conférer à son porteur des droits et privilèges de rang supérieur à ceux dont jouissent les porteurs de nos actions ordinaires. Tout financement par emprunt futur pourrait être assorti de clauses restrictives visant nos activités de financement et d'autres restrictions d'ordre financier et opérationnel, si bien que nous pourrions avoir plus de difficulté à obtenir des capitaux supplémentaires et à tirer parti d'éventuelles occasions d'affaires.

Rien ne garantit que nous pourrions procéder à un financement par emprunt ou par actions ou que nous pourrions procéder à un tel financement à des conditions raisonnables, pour soutenir la croissance de nos activités et relever des défis commerciaux. Le défaut d'obtenir un financement adéquat au moment opportun pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risques liés à la fiscalité

Nous exerçons nos activités et effectuons des ventes dans plusieurs pays, ce qui nous assujettit à l'impôt sur le revenu dans plusieurs territoires à l'échelle internationale. Notre taux d'imposition effectif pourrait être touché de façon négative dans l'avenir en raison de plusieurs facteurs, y compris la modification de la répartition des gains dans des territoires dont les taux d'imposition sont différents, le résultat des vérifications fiscales et la modification des principes fiscaux applicables, y compris l'augmentation des taux d'imposition prévus par la loi, des nouvelles lois ou des nouveaux précédents de nature fiscale ou des interprétations modifiées des lois et des précédents existants en matière de fiscalité. Nous évaluons régulièrement toutes ces questions afin d'établir le caractère adéquat de nos obligations fiscales. Le fait qu'une de nos cotisations soit inexacte pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Nous exerçons des activités dans des territoires autres que le Canada aux termes d'arrangements en matière de prix de transfert avec nos filiales. Les lois fiscales des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, y compris le Canada, exigent généralement que des opérations effectuées avec des sociétés liées non-résidentes soient conclues aux mêmes prix que des opérations effectuées entre des sociétés non liées qui traitent sans lien de dépendance. Nous sommes d'avis que nous exerçons nos activités conformément à ces lois en matière de prix de transfert applicables. Nous avons l'intention de continuer à nous conformer à ces lois, mais nos ententes en matière de prix de transfert pourraient être contestées. Si les autorités fiscales de l'un de ces territoires contestent nos prix des transferts parce qu'ils ne correspondent pas à des prix de pleine concurrence et qu'elles obtiennent gain de cause, elles pourraient ajuster nos prix de transfert et, en conséquence, redistribuer notre revenu entre des territoires avec pour effet d'augmenter l'impôt à payer, en plus d'occasionner des intérêts et des pénalités éventuelles, ce qui augmenterait notre dette fiscale.

Bien que nous soyons d'avis que les frais et les crédits d'impôt que nous demandons, y compris les frais de RS&DE et les crédits d'impôt pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental, ont été établis de façon raisonnable et sont déductibles, rien ne garantit que les autorités fiscales canadiennes et étrangères compétentes seront du même avis. Si une autorité fiscale remettait en question l'exactitude des frais ou des crédits d'impôt demandés ou encore réduisait un crédit d'impôt en diminuant le taux de subvention ou l'admissibilité de certains frais de recherche et de développement, nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie pourraient subir de graves contrecoups. À compter de l'année d'imposition au cours de laquelle nous réalisons le placement, nous ne serons plus admissibles au crédit d'impôt à l'investissement majoré ni au crédit d'impôt à l'investissement remboursable canadien pour nos coûts admissibles en recherche et en développement. Ces coûts généreront plutôt des crédits d'impôt non remboursables qui pourront uniquement être

portés en réduction de l'impôt sur le revenu exigible. Nous avons constaté des crédits d'impôt à l'investissement d'environ 159 836 \$, 461 694 \$ et 575 000 \$ pour les exercices 2011, 2012 et 2013, respectivement.

Réduction ou élimination de l'investissement ou des incitatifs visant la technologie DEL

La réduction ou l'élimination des investissements dans l'éclairage DEL ou des incitatifs visant à adopter la technologie DEL, ou l'élimination ou la modification des politiques, des incitatifs ou des rabais qui, dans certains états ou pays, favorisent l'utilisation de l'éclairage DEL par rapport aux technologies d'éclairage traditionnel pourrait faire ralentir la croissance de la demande pour nos solutions et nos produits, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

La législation et les préoccupations écologiques croissantes à l'échelle mondiale constituent un moteur essentiel pour la demande d'éclairage à faible consommation énergétique. Les gouvernements, les associations industrielles et les consommateurs des secteurs industriel et résidentiel commencent à utiliser des solutions d'éclairage DEL qui respectent les exigences réglementaires, économisent de l'énergie et réduisent l'empreinte écologique étant donné que leurs composantes ne nuisent que très peu à l'environnement une fois au rebut. Si l'investissement du gouvernement et l'adoption de politiques énergétiques favorables diminuent ou sont éliminés, la demande pour nos solutions et nos produits pourrait chuter, ce qui aurait une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Image de marque et réputation de l'entreprise

Nous commercialisons nos solutions et nos produits sous des marques de commerce distinctes. Nous estimons que notre réputation et nos marques de commerce jouent un rôle important dans notre réussite. Toute publicité négative concernant nos solutions et nos produits pourrait ébranler la confiance de notre clientèle, causer un grand préjudice à notre réputation et à nos marques, et nuire à notre chiffre d'affaires. Le défaut de maintenir une image de marque et une réputation solides sur les marchés dans lesquels nos solutions et nos produits sont distribués pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risque de crédit

Nous sommes exposés au risque de crédit, plus particulièrement en ce qui concerne nos comptes clients dans le cours normal de nos activités. Le risque de crédit est défini comme une perte inattendue de liquidités et de bénéfices imputable au défaut d'un client d'acquitter ses obligations en temps opportun ou à la chute de la valeur d'un bien donné en garantie. Nous vendons nos produits à des distributeurs électriques de gros et à des revendeurs à valeur ajoutée, et parfois, nous les vendons directement aux entrepreneurs ou aux utilisateurs finaux. En conséquence, nous sommes exposés au risque de crédit pour les soldes exigibles principalement auprès de nos distributeurs et revendeurs à valeur ajoutée. Pour atténuer le risque de crédit, nous assurons tous nos comptes clients importants aux États-Unis auprès d'Exportation et développement Canada, et tous nos comptes clients importants internationaux au moyen de lettres de crédit. Même si nous prenons ces mesures pour atténuer les risques et constituons une provision pour créances douteuses qui correspond au risque de crédit lié à nos clients, compte tenu des tendances historiques et des circonstances économiques, si une détérioration des conditions économiques ou commerciales occasionnait un affaiblissement de la situation financière d'un nombre important de nos clients et les empêchait de régler leurs comptes, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Pannes ou interruptions des systèmes de technologie de l'information

Nous gérons nos activités commerciales au moyen de divers systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes régissent tous les aspects de nos activités et de nos comptes clients. Bien que nous ayons mis en œuvre plusieurs mesures pour que nos systèmes informatiques demeurent opérationnels et pour limiter les risques associés à une défaillance de nos systèmes, nos systèmes sont assujettis à des dommages ou des interruptions découlant de pannes de courant, de défaillance informatique et des télécommunications, de virus informatiques, de cyberattaques, d'atteinte à la sécurité, des événements catastrophiques comme des incendies, des inondations, des tremblements de terre, des

tornades, des actes de guerre ou de terroriste et des erreurs d'utilisation par nos employés. Si nos systèmes informatiques sont endommagés ou cessent de fonctionner de façon appropriée, nous pourrions être tenus d'investir une somme importante dans la réparation ou le remplacement des systèmes informatiques. Nous pourrions également subir des pertes de données essentielles et des interruptions ou des retards dans nos activités en attendant la réparation des systèmes. Toute interruption importante de nos systèmes informatiques pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risques liés au placement

Absence de marché public antérieur pour la négociation des actions ordinaires

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions ordinaires et il est possible que les acquéreurs ne soient pas en mesure de revendre leurs actions ordinaires acquises aux termes du présent prospectus. Il se peut qu'il ne se forme aucun marché actif et liquide pour la négociation des actions ordinaires après la clôture du placement ou, s'il se forme un tel marché, qu'il ne soit pas maintenu. Cela pourrait avoir une incidence sur le cours des actions ordinaires sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur.

Le prix d'offre sera fixé par voie de négociation entre nous et les preneurs fermes et il pourrait ne pas être indicatif du cours auquel se négocieront les actions ordinaires après la clôture du placement. Nous ne pouvons garantir aux investisseurs que le cours des actions ordinaires ne chutera pas en dessous du prix d'offre. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Fardeau réglementaire additionnel

Avant le présent placement, nous n'étions pas assujettis aux obligations d'information continue et périodique prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou par les règles et politiques de la TSX. Nous travaillons de concert avec nos conseillers juridiques et financiers ainsi qu'avec nos conseillers en comptabilité, afin de circonscrire les domaines dans lesquels des modifications devraient être apportées dans le but de respecter nos obligations en tant que société cotée en bourse. Ces domaines comprennent la gouvernance, les contrôles internes, les procédures de communication de l'information de même que les systèmes comptables et d'information financière. Nous avons apporté et continuerons d'apporter des modifications dans ces domaines, notamment à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière. Toutefois, nous ne pouvons garantir aux souscripteurs ou aux acquéreurs d'actions ordinaires que ces mesures et d'autres mesures que nous pourrions prendre nous permettront de nous acquitter en temps opportun de nos obligations en tant que société cotée en bourse. De plus, la conformité aux obligations d'information financière et aux autres obligations qui visent les sociétés cotées en bourse augmentera nos coûts et accapamera le temps et l'attention de la direction. Nous ne pouvons prévoir les coûts supplémentaires que nous pourrions devoir engager, ni le moment où nous devrons les engager, ni l'incidence qu'aura sur nos activités l'attention que la direction portera à ces questions.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires peut être volatil et fluctuer considérablement en raison d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, notamment les suivants :

- les fluctuations réelles ou prévues de nos résultats opérationnels trimestriels;
- des changements apportés aux estimations de nos résultats opérationnels futurs;
- les modifications des prévisions, les estimations ou des recommandations faites par des analystes de recherche en valeurs mobilières;
- les variations du rendement économique ou de l'évaluation boursière d'autres sociétés du secteur dans lequel nous œuvrons;
- l'embauche ou le départ de membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clé;
- la levée ou l'expiration d'un blocage ou d'autres restrictions en matière de transfert visant les actions ordinaires en circulation;

- les ventes réelles ou perçues d’actions ordinaires additionnelles;
- les acquisitions, les regroupements d’entreprises, les alliances stratégiques, les coentreprises ou les restructurations du capital d’importance;
- des engagements de notre part ou de celle de nos concurrents ou bien nous visant ou visant nos concurrents;
- le rendement opérationnel et le cours des actions d’autres sociétés que les investisseurs jugent comparables à nous;
- des informations portant sur les tendances, les préoccupations, les innovations technologiques et l’évolution de la concurrence, et les modifications apportées à la réglementation;
- d’autres questions liées à notre secteur d’activité ou à nos marchés cibles.

Les cours et les volumes des opérations sur les marchés financiers ont récemment connu des fluctuations importantes qui ont surtout touché les titres de capitaux propres et qui n’ont, dans bien des cas, eu aucune corrélation avec le rendement d’exploitation, la valeur des actifs sous-jacents ou les perspectives des émetteurs de ces titres. Par conséquent, le cours des actions ordinaires pourrait baisser même si nos résultats opérationnels, la valeur de nos actifs sous-jacents ou nos perspectives ne changent pas. De plus, ces facteurs, de même que d’autres facteurs connexes, pourraient causer des diminutions de la valeur de certains actifs seraient considérées durables, ce qui pourrait se traduire par des pertes de valeur. Rien ne garantit que le cours des actions et le volume des opérations sur celles-ci ne continueront pas de fluctuer. Or, une volatilité et une perturbation soutenues et durables du marché risquent d’avoir une incidence défavorable sur nos activités et de faire chuter le cours de nos actions ordinaires.

Aucun dividende

À l’heure actuelle, notre politique consiste à réinvestir nos bénéfices dans le financement de la croissance de notre entreprise. Par conséquent, nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces sur nos titres, y compris nos actions ordinaires, dans un avenir prévisible. La décision de déclarer et de verser des dividendes revient exclusivement au conseil d’administration et est tributaire, entre autres choses, de nos résultats opérationnels, des besoins et des excédents de trésorerie actuels et prévus, de la situation financière, des restrictions contractuelles et des engagements prévus dans les ententes de financement, des critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés et d’autres facteurs que le conseil d’administration juge pertinents. Tant que nous ne verserons pas de dividendes, ce que nous pourrions ne jamais faire, nos actionnaires ne pourront tirer un rendement de leurs actions ordinaires qu’en les vendant à un prix plus élevé que leur prix d’acquisition. Se reporter à la rubrique « Politique en matière de dividendes ».

Ventes futures d’actions ordinaires par les actionnaires existants

Sous réserve du respect des lois sur les valeurs mobilières applicables, un nombre important d’actions ordinaires peuvent être vendues sur le marché public à tout moment, avant ou après l’expiration des ententes de blocage dont il est question à la rubrique « Mode de placement ». De telles ventes, ou le fait que le marché ait l’impression que les porteurs d’un grand nombre d’actions ordinaires comptent vendre leurs actions, pourraient réduire le cours de nos actions ordinaires. En outre, les preneurs fermes pourraient renoncer aux dispositions de ces ententes de blocage et permettre aux actionnaires qui y sont assujettis de vendre leurs actions ordinaires à tout moment. Il n’existe aucune condition préalable à une telle renonciation par les preneurs fermes, et toute décision de leur part de renoncer à ces dispositions peut dépendre d’un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture du marché, le rendement de nos actions ordinaires sur le marché ainsi que notre situation financière à ce moment-là. Si les preneurs fermes renoncent aux restrictions prévues par ces ententes de blocage, des actions ordinaires additionnelles seront offertes aux fins de vente sur le marché public, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, ce qui pourrait en faire baisser le cours. Certains titulaires d’options devront immédiatement inclure un revenu aux fins de l’impôt lorsqu’ils lèveront leurs options (c.-à-d. que l’impôt ne sera pas différé jusqu’au moment de la vente des actions ordinaires sous-jacentes). Par conséquent, ils pourraient devoir vendre les actions ordinaires acquises à la levée d’options au cours de l’année où ils exercent leurs options, si bien qu’un nombre plus élevé d’actions ordinaires pourraient être vendues sur le marché public et qu’un nombre moins élevé d’actions ordinaires seraient conservées à long terme par les membres de notre direction et nos salariés.

Emploi du produit

Il nous est impossible de préciser avec certitude l'emploi du produit que nous tirerons du présent placement. Notre direction aura un grand pouvoir discrétionnaire relativement à l'emploi du produit net, notamment aux fins décrites à la rubrique « Emploi du produit ». Par conséquent, les souscripteurs ou les acquéreurs devront se fier au jugement de nos dirigeants quant à l'emploi du produit et disposeront de peu de renseignements sur les intentions particulières de cette dernière. Les membres de notre direction pourraient dépenser une partie ou la totalité du produit net tiré du présent placement d'une manière qui est contraire à la volonté de nos actionnaires et qui pourrait de ne pas donner un rendement positif et ne pas accroître la valeur des placements qu'ils ont effectués. Si notre direction n'emploie pas efficacement ces fonds, nos activités, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie pourraient en subir les contrecoups. En attendant l'emploi du produit net tiré du présent placement, nous pourrions l'investir de façon à ce qu'il ne produise pas de revenu ou ne perde pas de valeur.

Dilution de l'investissement

Le prix d'offre dépassera de beaucoup la valeur de l'actif corporel net par nos actions ordinaires. Par conséquent, si un investisseur achetait des actions ordinaires dans le cadre du placement, il subira immédiatement une dilution importante de son placement. Si les options en cours étaient levées, l'investisseur subirait une dilution additionnelle. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Concentration de la propriété

Immédiatement après la clôture du placement (en supposant que l'option de surallocation n'est pas levée), nos actionnaires actuels seront propriétaires de ● % des actions ordinaires en circulation, dont ● % appartiendront à François-Xavier Souvay, notre président du conseil, président et chef de la direction, ou seront contrôlées par lui, et ● % appartiendront à Nicolas Bélanger, administrateur, ou seront contrôlées par lui. Se reporter à la rubrique « Actionnaires principaux ». Après la clôture du placement, nos actionnaires actuels pourront exercer une influence importante sur les questions devant être approuvées par les actionnaires, notamment l'élection des administrateurs et la prise de mesures importantes par la Société. De plus, ces actionnaires pourraient retarder ou empêcher un changement de contrôle de la Société, y compris un changement de contrôle découlant d'une offre publique d'achat, qui pourrait par ailleurs être avantageux pour l'ensemble de nos actionnaires.

CONTRATS IMPORTANTS

Exclusion faite de la convention de prise ferme et des contrats conclus dans le cours normal des activités, nous n'avons conclu aucun contrat important depuis le début du dernier exercice terminé avant la date du présent prospectus, ou avant le début du dernier exercice terminé avant la date du présent prospectus, et qui est toujours en vigueur, ou encore auxquels nous sommes partie ou deviendrons partie au plus tard à la clôture du placement. Un exemplaire de la convention de prise ferme sera disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

POURSUITES

Nous sommes parfois visés par des poursuites considérées comme normales dans notre secteur d'activité. Nous croyons qu'aucune des poursuites auxquelles nous sommes actuellement partie ou auxquelles nous avons été partie depuis le début du dernier exercice clos ne peut avoir, individuellement ou collectivement, une incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Fasken Martineau S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, le texte qui suit est un résumé général des principales incidences fiscales fédérales canadiennes applicables, en date des présentes, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application (la « Loi de l'impôt ») pour un porteur qui fait l'acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du placement et qui, pour l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, est propriétaire véritable des actions ordinaires qu'il détient à titre d'immobilisations, traite sans lien de dépendance avec

la Société et des preneurs fermes et n'est pas membre de leur groupe respectif (un « porteur »). À cette fin, les actions ordinaires seront généralement considérées comme des immobilisations à moins que le porteur ne les détienne (ou ne les détiendra) dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise ou qu'il les ait acquises (ou les acquerra) dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations assimilées à un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial.

Le présent sommaire ne s'applique pas au porteur : (i) qui est une « institution financière », au sens de la Loi de l'impôt, aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché; (ii) dans lequel une participation constituerait un « abri fiscal déterminé », au sens de la Loi de l'impôt; (iii) qui est une « institution financière déterminée », au sens de la Loi de l'impôt; (iv) qui déclare ses « résultats fiscaux canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt) dans une devise autre que la devise canadienne; (v) qui est une société résidente du Canada et qui est, au moment où il fait l'acquisition des actions ordinaires, ou devient partie à une opération ou à un événement ou à une série d'opérations ou d'événements qui comprend l'acquisition des actions ordinaires, contrôlée par une société non résidente aux fins du paragraphe 212.3 de la Loi de l'impôt; ou (vi) a conclu ou conclura un « arrangement de disposition factice » ou un « contrat dérivé à terme » (au sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt) relativement aux actions ordinaires. Le porteur qui n'est pas visé par le présent résumé est prié de consulter son propre conseiller fiscal.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et sur la compréhension qu'ont les conseillers juridiques des pratiques administratives et des politiques de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada. Le résumé tient également compte de toutes les propositions particulières visant à modifier la Loi de l'impôt annoncées publiquement par le ministre des Finances (Canada) ou en son nom avant la date des présentes (les « propositions fiscales »), et suppose que toutes les propositions fiscales seront adoptées dans la forme proposée. Rien ne garantit que les propositions fiscales seront adoptées ou qu'elles seront adoptées dans la forme proposée. Le présent résumé ne tient compte d'aucune autre modification du droit, des politiques administratives ou des pratiques de cotisation et n'en prévoit aucune, qu'elle soit attribuable à une action ou une interprétation législative, réglementaire, judiciaire ou administrative et n'aborde aucune incidence fiscale de nature provinciale, territoriale ou étrangère.

Le présent résumé est de nature générale seulement. Il ne se veut pas un conseil juridique ou fiscal à l'intention d'un porteur en particulier et ne doit pas être interprété en ce sens. Par conséquent, les porteurs sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux quant aux incidences fiscales de l'acquisition, de la détention et de la disposition d'actions ordinaires dans leur cas particulier.

Porteurs non résidents

Le texte qui suit s'applique au porteur qui, pour l'application de la Loi de l'impôt et de tout traité fiscal ou de toute convention fiscale pertinente, est ou est réputé être à tout moment pertinent, un résident du Canada (un « porteur résident »). Le porteur résident dont les actions ordinaires pourraient ne pas être considérées comme des immobilisations peut, dans certaines circonstances, avoir le droit de faire le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt afin que ses actions ordinaires et tout autre « titre canadien » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) dont il est propriétaire soient traités comme des immobilisations au cours de l'année d'imposition durant laquelle ce choix est effectué et toutes les années d'imposition subséquentes. Un tel porteur résident devrait consulter son propre conseiller en fiscalité pour savoir s'il peut se prévaloir du choix prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt et/ou s'il est souhaitable pour lui de le faire, compte tenu de sa situation particulière.

Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires par un porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) seront inclus dans le revenu et seront assujettis aux règles de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes normalement applicables, en vertu de la Loi de l'impôt, aux dividendes imposables reçus de « sociétés canadiennes imposables ». La Société peut désigner la totalité ou une partie de ces dividendes à titre de « dividendes déterminés », lesquels seront assujettis au mécanisme amélioré de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes conformément aux règles qui figurent dans la Loi de l'impôt. La Société avisera ses actionnaires d'une telle désignation au moment pertinent. La capacité de la Société à désigner des dividendes comme des dividendes déterminés pourrait être assujettie à certaines restrictions. Le montant du dividende reçu par un particulier ou une fiducie (sauf certaines fiducies désignées), mais pas le montant majoré, peut être assujetti à un impôt minimum de remplacement.

Les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires par un porteur résident qui est une société seront inclus dans son revenu et seront en général également déductibles dans le calcul de son revenu imposable. Le porteur résident qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (dans chaque cas, au sens de la Loi de l'impôt) peut être redevable, en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt, d'un impôt remboursable de 33 1/3 % sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul du revenu imposable du porteur résident. Cet impôt sera généralement remboursé au porteur résident au taux de 1,00 \$ par tranche de 3,00 \$ de dividendes imposables versés pendant qu'il est une société privée ou une société assujettie.

Disposition d'actions ordinaires

La disposition, ou la disposition réputée, d'une action ordinaire (sauf à la Société, à moins d'avoir été achetée par la Société sur le marché libre comme les actions sont normalement achetées par un membre du public sur le marché libre) par un porteur résident entraînera généralement un gain en capital (ou une perte en capital) correspondant au montant par lequel le produit de disposition de l'action ordinaire est supérieur (ou inférieur) à la somme du prix de base rajusté de l'action ordinaire pour le porteur et de tous les frais raisonnables de disposition. Le prix de base rajusté d'une action ordinaire pour un porteur résident à tout moment sera calculé en établissant la moyenne du coût de cette action ordinaire pour le porteur résident et du coût de toutes les autres actions ordinaires détenues par le porteur résident à titre d'immobilisations au moment en cause, et ces coûts doivent comprendre les frais d'acquisition raisonnables engagés par le porteur résident.

En général, la moitié d'un gain en capital (un « gain en capital imposable ») réalisé par le porteur résident au cours d'une année d'imposition doit être incluse dans le revenu du porteur résident pour l'année en question. Un porteur résident est tenu de déduire la moitié de toute perte en capital (une « perte en capital déductible ») qu'il a réalisée au cours de l'année des gains en capital qu'il a réalisés cette année-là, et les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours d'une année donnée peuvent être reportées rétroactivement et déduites de l'une ou l'autre des trois années d'imposition précédentes, ou reportées prospectivement et déduites au cours d'une année d'imposition ultérieure, des gains en capital imposables nets réalisés au cours de cette année (mais non par rapport aux autres revenus), dans la mesure et dans les circonstances prévues dans la Loi de l'impôt. Si un porteur résident est une société, toute perte en capital subie à la disposition réelle ou réputée d'actions ordinaires peut, dans certaines circonstances, être réduite du montant de tout dividende qui a été reçu ou est réputé l'avoir été sur ces actions ordinaires. Des règles analogues peuvent s'appliquer lorsqu'une société est membre d'une société de personnes ou est bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie. Les gains en capital imposables réalisés par un porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) peuvent donner lieu à un impôt minimum de remplacement en fonction de la situation du porteur résident.

Le porteur résident qui, pendant toute l'année d'imposition pertinente, est une « société privée sous contrôle canadien » (au sens de la Loi de l'impôt) peut être tenu de payer un impôt remboursable supplémentaire selon un taux de 6 2/3 % sur son « revenu de placement total » (au sens de la Loi de l'impôt) pour l'année en question, y compris les gains en capital imposables réalisés à la disposition, réelle ou réputée, d'actions ordinaires.

Porteurs non résidents

Le texte qui suit s'applique au porteur qui, pour l'application de la Loi de l'impôt et de toute convention ou tout traité fiscal applicable, n'est pas (ni n'est réputé être) à tout moment pertinent, un résident du Canada et n'utilise pas ni ne détient (et ne sera pas réputé utiliser ou détenir) les actions ordinaires dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada (un « porteur non résident »). En outre, ce texte ne s'applique pas à un « assureur non-résident enregistré » ou à une « banque étrangère autorisée », au sens de la Loi de l'impôt.

Dividendes sur les actions ordinaires

Une retenue d'impôt canadien au taux de 25 % (sauf si un taux inférieur s'applique en vertu des dispositions d'une convention ou d'un traité fiscal applicable) sera payable sur les dividendes versés ou crédités, ou réputés versés ou crédités, à un porteur non résident sur les actions ordinaires. Le taux de la retenue d'impôt applicable aux dividendes versés sur les actions ordinaires à un porteur non résident qui est résident des États-Unis pour les besoins de la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis (la « convention »), qui est propriétaire véritable des dividendes et

peut se prévaloir des dispositions de la convention, sera généralement réduit à 15 % (ou à 5 % si le porteur non résident est une société qui est propriétaire d'au moins 10 % des actions comportant droit de vote de la Société). Ce ne sont pas toutes les personnes qui sont des résidents des États-Unis pour les fins de cette convention qui se « qualifieront » pour les avantages de cette convention. Le porteur non résident qui est un résident des États-Unis devrait consulter son conseiller fiscal à cet égard. Le taux de la retenue d'impôt sur les dividendes peut également être réduit aux termes de certaines autres conventions fiscales bilatérales dont le Canada est un signataire.

Disposition d'actions ordinaires

Le porteur non résident ne sera pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur les gains en capital qu'il a réalisés à la disposition, réelle ou réputée, d'actions ordinaires, à moins que les actions ordinaires constituent pour lui un « bien canadien imposable » (au sens de la Loi de l'impôt) au moment de la disposition, réelle ou réputée, et qu'il n'ait pas droit à une exonération aux termes d'un traité ou d'une convention fiscale applicable. Tant qu'elles sont inscrites à la cote d'une « bourse désignée » (au sens de la Loi de l'impôt), ce qui comprend à l'heure actuelle la TSX, les actions ordinaires ne constitueront pas, en règle générale, un bien canadien imposable d'un porteur non résident, sauf si, en tout temps pendant la période de 60 mois qui précède immédiatement la disposition ou la disposition réputée, les conditions suivantes ont été respectées : (i) au moins 25 % des actions émises de toute catégorie d'actions du capital de la Société appartenaient à une ou plusieurs des personnes suivantes : a) le porteur non résident; b) les personnes avec lesquelles le porteur non résident ne traitait pas sans lien de dépendance; et c) les sociétés dans lesquelles le porteur non résident ou une personne avec laquelle le porteur non résident ne traitait pas sans lien de dépendance détenait une participation directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés; et (ii) plus de 50 % de la juste valeur marchande des actions ordinaires provenait directement ou indirectement d'une combinaison : a) de biens réels ou immobiliers situés au Canada; b) d'avoirs miniers canadiens (au sens de la Loi de l'impôt); c) d'avoirs forestiers (au sens de la Loi de l'impôt); et d) d'une option relative à ces biens, d'une participation dans ces biens ou d'un droit relatif à de tels biens en vertu du droit civil, que ces biens existent ou non. Dans certaines circonstances, les actions ordinaires peuvent être traitées comme des biens canadiens imposables d'un porteur non résident. Si les actions ordinaires sont traitées comme un bien canadien imposable d'un porteur non résident, les dispositions d'une convention fiscale applicable pourraient exonérer ce dernier de l'impôt sur le revenu aux termes de la Loi sur l'impôt relativement à la disposition ou à la disposition réputée des actions ordinaires, si la valeur des actions ordinaires ne provient pas principalement d'un bien immobilier situé au Canada (au sens de la convention fiscale applicable).

Si, au moment de leur disposition réelle ou réputée, les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une autre « bourse désignée » (au sens de la Loi de l'impôt), ce qui comprend la TSX, le porteur non résident qui dispose des actions ordinaires qui sont ou sont réputés être des biens canadiens imposables ne sera pas tenu de respecter les obligations imposées en vertu de l'article 116 de la Loi de l'impôt. Une dispense de ces exigences peut également être disponible à l'égard d'une telle disposition si les actions ordinaires sont des « biens protégés par traité » au sens de la Loi de l'impôt.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, compte tenu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des propositions fiscales pourvu qu'à la date du placement les actions ordinaires soient inscrites à la cote d'une « bourse de valeurs désignée » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) ou que la Société soit une « société publique » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt), les actions ordinaires constitueront, à cette date, un « placement admissible » en vertu de la Loi de l'impôt pour une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), un régime de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), un régime enregistré d'épargne-études (« REEE ») et un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, les « régimes à imposition différée »).

Malgré ce qui précède, si les actions ordinaires constituent un « placement interdit » (au sens de la Loi de l'impôt) pour un CELI, un REER ou un FERR, le titulaire d'un CELI ou le rentier d'un REER ou d'un FERR, selon le cas, sera assujéti à une pénalité fiscale à l'égard des actions ordinaires et il pourrait en résulter d'autres incidences fiscales. Les actions ordinaires ne constitueront généralement pas un « placement interdit », pourvu que le détenteur ou le rentier,

selon le cas, n'ait pas de lien de dépendance avec la Société aux fins de la Loi de l'impôt et ne détienne pas de « participation notable » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) dans la Société. En outre, une action ordinaire ne constituera généralement pas un « placement interdit » si l'action ordinaire constitue un « bien exclu », au sens de la Loi de l'impôt, pour des fiducies régies par un CELI, un REER ou un FERR. Les porteurs qui veulent détenir leurs actions ordinaires dans une fiducie régie par un CELI, un REER ou un FERR devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité concernant l'application des règles relatives aux « placements interdits » dans leur cas particulier.

Si des actions ordinaires sont souscrites dans le cadre de régimes à imposition différée, ces actions ordinaires ne seront pas admissibles au régime d'épargne-actions II du Québec, comme il est décrit à la rubrique « Régime d'épargne-actions II du Québec ». Les investisseurs éventuels devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de l'application de ces règles dans leur cas particulier.

RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II DU QUÉBEC

Le présent sommaire est de nature générale. Il ne se veut pas un conseil juridique ou fiscal à l'intention de tout acquéreur éventuel d'actions ordinaires et ne doit pas être interprété en ce sens. Le présent résumé est fondé sur la *Loi sur les impôts* (Québec) (la « Loi sur les impôts du Québec »), sur toutes les propositions précises visant à modifier la Loi sur les impôts du Québec qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Québec avant la date des présentes (les « propositions du Québec ») et sur notre interprétation des pratiques administratives publiées et des politiques et pratiques de cotisations de l'Agence du revenu du Québec (l'« Agence »). Rien ne garantit que les propositions du Québec seront adoptées ou qu'elles le seront dans leur forme actuelle. Le présent résumé ne tient compte d'aucune autre modification du droit, d'une politique administrative ou d'une pratique de cotisation, que ce soit par voie d'action ou d'interprétation législative, judiciaire ou administrative sont souscrites dans le cadre de régimes à impôt différé. Les acquéreurs éventuels sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux quant à toute question liée au REA II (défini ci-après), y compris la déduction maximale autorisée.

La Société a demandé à l'Agence une décision anticipée en matière d'impôt qui confirme que la Société est admissible à titre de société émettrice admissible et que les actions ordinaires qui, aux fins de la présente rubrique, comprennent les actions émissibles aux termes de l'option de surallocation, constitueront des actions admissibles, au moment de leur émission, au Régime d'épargne-actions II du Québec (« REA II ») conformément à la Loi sur les impôts du Québec, sous réserve de certaines conditions qui y sont énoncées.

Le fait que les actions ordinaires placées aux termes du présent prospectus puissent être incluses dans un REA II permettra à un particulier (sauf une fiducie) qui est un résident du Québec le 31 décembre 2014 de déduire, dans le calcul de son revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu au Québec pour l'année d'imposition 2014, la totalité du coût d'acquisition (calculé sans tenir compte des coûts d'emprunt, des frais de courtage, des frais de dépôt ou autres frais semblables) des actions ordinaires acquises dans le cadre du placement et incluses dans un REA II au plus tard le 31 janvier 2015, sous réserve de certaines conditions figurant dans la *Loi sur les impôts du Québec*. À cet égard, le particulier doit conclure une entente avec un courtier au sens de la *Loi sur les impôts du Québec* et indiquer son intention d'inclure les actions ordinaires dans un REA II dont il est le bénéficiaire.

Pour l'année d'imposition 2014, un particulier ne peut pas réclamer de déduction à l'égard d'un REA II qui excède 10 % de son revenu total pour l'année (au sens de la Loi sur les impôts du Québec). Le montant de la déduction sera inclus dans le calcul du revenu imposable ajusté du particulier aux fins de l'impôt minimum au Québec.

Un particulier qui inclut une action ordinaire dans un REA II et qui la retire de ce régime, par exemple en la vendant, avant la fin de la deuxième année d'imposition qui suit l'année de son acquisition pourrait être tenu d'inclure un montant pouvant atteindre 100 % de son coût d'acquisition (établi sans tenir compte des coûts d'emprunt, des frais de courtage, des frais de dépôt et autres coûts semblables) dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu au Québec pour l'année d'imposition au cours de laquelle le retrait est effectué. En règle générale, le montant devant être inclus dans le revenu sera réduit du coût rajusté (calculé conformément à la Loi sur les impôts du Québec) des actions admissibles, des titres admissibles et des actions valides acquises par le particulier et incluses dans un REA II au plus tard le dernier jour du deuxième mois qui suit le mois au cours duquel le retrait est effectué.

Un particulier (sauf une fiducie) qui fait l'acquisition d'actions ordinaires comprises dans la position de surallocation des preneurs fermes et acquises par les preneurs fermes sur le marché secondaire n'a pas droit à la déduction décrite ci-dessus.

EXPERTS

Il n'existe aucune personne physique ou morale autre que Fasken Martineau DuMoulins S.E.N.C.R.L., s.r.l., Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Deloitte s.r.l., dont la profession ou l'activité confère autorité au rapport, à l'évaluation, à la déclaration ou à l'avis produit par une telle personne et qui est désignée comme ayant rédigé ou attesté un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis contenu dans le présent prospectus.

Certaines questions d'ordre juridique relatives au placement seront tranchées par Fasken Martineau S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour notre compte, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes. En date des présentes, aucun associé ni avocat salarié de ces cabinets ne détenait des actions en circulation de toute catégorie de la Société, des membres de son groupe ou des sociétés avec lesquelles elle a des liens.

Nos auditeurs indépendants actuels, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., et nos anciens auditeurs indépendants, Deloitte s.r.l., ont confirmé qu'ils sont indépendants par rapport à la Société au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

AUDITEUR INDÉPENDANT, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Nos auditeurs indépendants sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., 600, boul. de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500, Tour KPMG, Montréal (Québec) H3A 0A3.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Financière Trust Equity, à son établissement principal à Montréal (Québec).

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou une modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

GLOSSAIRE

« **actions ordinaires** » les actions ordinaires du capital-actions de la Société, immédiatement après la réalisation de la restructuration.

« **actions privilégiées** » les actions privilégiées du capital-actions de la Société, immédiatement après la réalisation de la restructuration.

« **adhérent CDS** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Mode de placement ».

« **Agence** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Régime d'épargne-actions II du Québec ».

« **Asie-Pacifique** » la région Asie-Pacifique.

« **Banque** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Relation entre nous et les preneurs fermes ».

« **BDC** » la Banque de développement du Canada.

« **blanc dynamique** » lumière blanche permettant d'ajuster la température de la couleur et de réchauffer ou de refroidir la lumière en fonction de l'utilisation de l'espace.

« **CCI** » carte de circuit imprimée.

« **CDS** » Services de dépôt et de compensation CDS inc.

« **changement de contrôle** » désigne (i) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société, sur une base consolidée, dans le cadre d'une transaction ou d'une série de transactions connexes à une personne qui n'est pas une filiale, (ii) une fusion, restructuration ou un regroupement aux termes desquels les détenteurs des droits de vote en circulation de la Société immédiatement avant cette opération ne détiennent pas la majorité des droits de vote en circulation de la nouvelle entité ou de l'entité remplaçante (ou sa société-mère, le cas échéant) à la réalisation de cette opération, (iii) une personne ou un groupe de personnes agissant conjointement ou de concert qui devient propriétaire véritable, directement ou indirectement, des actions conférant au moins la majorité des droits de vote en circulation de la Société, ou (iv) toute autre opération dans le cadre de laquelle les détenteurs des droits de vote en circulation de la Société avant l'opération ne détiennent pas au moins la majorité des droits de vote en circulation de la Société ou de toute entité remplaçante dès la réalisation de l'opération, autrement que par suite de l'acquisition de titres directement auprès de la Société.

« **chefs de file** » collectivement, Canaccord Genuity Corp. et Financière Banque Nationale Inc.

« **Code d'éthique** » le Code d'éthique écrit applicable à l'ensemble des employés, des membres de la haute direction et des administrateurs de la Société.

« **comité d'audit** » le comité d'audit du conseil d'administration.

« **comité GRHR** » comité de la gouvernance, des ressources-humaines et de la rémunération du conseil d'administration.

« **conseil** » ou « **conseil d'administration** » le conseil d'administration de la Société.

« **convention de prise ferme** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Mode de placement ».

« **convention** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **conventions de blocage** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique à la rubrique « Mode de placement ».

« **CVCA** » chauffage, ventilation et climatisation.

« **DEL** » diode électroluminescente.

« **DHI** » décharge à haute intensité.

« **direction** » les personnes qui figurent dans le prospectus à titre de membres de la haute direction de la Société.

« **durée de vie L70** » La durée de fonctionnement avant que l'émission lumineuse d'un composant ou d'un système LED baisse sous les 70% de l'émission lumineuse initiale de ce composant ou de ce système LED.

« **emprunt à terme** » l'emprunt à terme de 4 millions de dollars échéant le 30 juin 2016, faisant partie des facilités de crédit.

« **emprunt à terme auprès d'Investissement Québec** » l'emprunt à terme contracté aux termes de la convention de prêt conclue en date du 19 décembre 2012 entre la Société et Investissement Québec.

« **exercice 2011** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2011.

« **exercice 2012** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2012.

« **exercice 2013** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2013.

« **exercice 2014** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2014.

« **exercice 2015** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2015.

« **exercice 2016** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2016.

« **exercice 2017** » l'exercice financier de la Société terminé le 30 avril 2017.

« **facilités de crédit** » les facilités de crédit consenties à la Société par la Banque aux termes d'une convention de crédit datée du 24 avril 2013.

« **facilité de crédit renouvelable** » la facilité de crédit renouvelable faisant partie des facilités de crédit.

« **FEO** » fabricant d'équipement d'origine.

« **IFRS** » les Normes internationales d'informations financières.

« **Instruction générale 58-201** » l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **LCSA** » la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **lm/W** » lumen par watt.

« **Loi de 1933** » la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée.

« **Loi de l'impôt** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **Lumenpulse** » Lumenpulse inc. ainsi que ses filiales et prédécesseurs.

« **Luxtec** » Groupe d'éclairage Luxtec Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société.

« **McKinsey** » McKinsey & Company Inc., une société de gestion mondiale.

« **membres de la haute direction visés** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction ».

« **option de surallocation** » l'option attribuée par la Société aux preneurs fermes visant l'acquisition d'au plus ● actions ordinaires additionnelles, ce qui représente 15 % du nombre d'actions ordinaires offertes aux termes du présent prospectus, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché, et pouvant être levées au prix d'offre pendant une période de 30 jours après la date de clôture du présent placement.

« **options** » les options visant l'acquisition des actions ordinaires (anciennement, les actions ordinaires de catégorie A) aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

« **placement** » le présent premier appel public à l'épargne visant les actions ordinaires.

« **porteur non résident** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **porteur** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **porteurs résidents** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **preneurs fermes** » collectivement, les chefs de file, ainsi que BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et Raymond James Ltée.

« **prix d'offre** » le prix de chaque actionnaire ordinaire qui sera émis aux termes du placement.

« **produits des autres fabricants** » ou « **PAF** » des produits d'éclairage de catégorie de spécifications fabriqués par des tiers fabricants et distribués par les revendeurs à valeur ajoutée de Lumenpulse dans la province du Québec.

« **produits Lumenpulse** » ou « **PL** » produits d'éclairage de catégorie de spécifications fabriqués par Lumenpulse;

« **propositions du Québec** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Régime d'épargne-actions II du Québec ».

« **propositions fiscales** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes ».

« **rapport de gestion** » le rapport de gestion de notre situation financière au 31 janvier 2014, ainsi qu'aux 30 avril 2013 et 2012, et nos résultats d'exploitation pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 31 janvier 2014 et 2013 respectivement, ainsi que pour les exercices terminés les 30 avril 2013, 2012 et 2011.

« **R&D** » recherche et développement.

« **REA II** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Régime d'épargne-actions II du Québec ».

« **régime d'options d'achat d'actions** » le régime d'options d'achat d'actions de la Société, dans sa version actuelle et dans sa version modifiée au moment de la clôture du présent placement.

« **régime d'unités d'actions** » le régime d'unités d'actions de la Société.

« **régime UAD** » le régime d'unités d'actions différées de la Société.

« **Règlement 52-110** » Le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **Règlement 58-101** » Le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, dans sa version modifiée à l'occasion.

« **restructuration** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Restructuration préalable à la clôture ».

« **RS&DE** » la recherche scientifique et le développement expérimental.

« **Société** » Lumenpulse inc. ainsi que ses filiales et ses prédécesseurs.

« **SPCC** » une société privée sous contrôle canadien.

« **spécificateurs** » les architectes, ingénieurs, architectes-paysagistes et concepteurs-lumière.

« **SSL** » luminaires à semi-conducteurs.

« **TCAC** » le taux de croissance annuel composé.

« **triage algorithmique** » le processus consistant à regrouper les DEL en fonction des paramètres mesurés pour assurer une couleur uniforme.

« **TSX** » la Bourse de Toronto.

« **UAD** » les unités d'actions différées aux termes du « régime UAD ».

« **UAI** » unités d'actions subalternes aux termes du régime d'unités d'actions.

« **UAR** » unités d'actions liées au rendement aux termes du régime d'unités d'actions.

« **UGT** » unité génératrice de trésorerie.

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Voir le document ci-joint.

lumenpulseTM

Règles Du Comité D'audit

Table des Matières

I. Objectifs	3
II. Fonctions et responsabilités.....	3
A. Communication de l'information financière et contrôle.....	3
B. Surveillance de l'auditeur externe	4
C. Surveillance du système de contrôle interne de la Société	6
D. Surveillance de la gestion des risques de la Société	6
E. Conformité aux exigences prévues par la loi.....	7
III. Évaluation du comité d'audit et rapport au Conseil	7
IV. Conseillers externes	7
V. Membres du comité d'audit	7
VI. Président du comité d'audit.....	8
VII. Durée du mandat	8
VIII. Procédures relatives aux réunions	9
IX. Quorum et vote	9
X. Secrétaire.....	9
XI. Vacance.....	9
XII. Registres	9
XIII. Examen des règles.....	9

I. Objectifs

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration (le « Conseil ») de Lumenpulse inc. (la « Société ») à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information y afférente;
- B. la conformité de la Société avec les exigences prévues par les lois et les règlements applicables;
- C. l'indépendance, les compétences, la nomination et le travail de l'auditeur externe;
- D. les contrôles de communication de l'information et les contrôles internes de la Société;
- E. les processus de gestion des risques d'entreprise, la solvabilité, la trésorerie et les politiques financières de la Société;
- F. les politiques de la Société en matière de protection des dénonciateurs, les procédures de traitement des plaintes et les politiques en matière d'éthique de la Société.

II. Fonctions et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le Conseil. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

A. Communication de l'information financière et contrôle

1. De façon périodique, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur externe :
 - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements significatifs relatifs au choix ou à l'application par la Société des principes comptables, ainsi que les questions importantes concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la Société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;
 - b. les analyses préparées par la direction et/ou l'auditeur externe indiquant les questions et les conclusions importantes concernant la communication de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence sur les états financiers du choix de l'un des principes comptables généralement reconnus (PCGR), lorsqu'un tel choix est effectué au cours de la période de présentation de l'information financière considérée;
 - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des arrangements hors bilan, sur les états financiers de la Société;
 - d. le type d'informations devant être incluses dans les communiqués de presse portant sur les résultats financiers et la présentation de ces informations, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'informations pro forma ou d'informations non conformes aux PCGR;

- e. les questions de gouvernance d'entreprise qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers;
 - f. toutes les questions qui doivent être communiquées au comité d'audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues.
2. Tenir des réunions pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur externe, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à leur égard au Conseil avant qu'elles ne soient communiquées publiquement :
- a. les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société et les rapports de gestion connexes, les notices annuelles, les communiqués de presse sur les résultats financiers et les résultats financiers prévisionnels fournis aux analystes et aux agences de notation, ainsi que l'intégrité de l'information financière de la Société;
 - b. les problèmes d'audit signalés par l'auditeur externe et les mesures prises en conséquence par la direction, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur externe ou de l'accès aux renseignements demandés, ainsi que tout désaccord important avec la direction;
 - c. dans la mesure où le comité d'audit ne les a pas déjà examinés, examiner tous les états financiers inclus dans un prospectus ou une notice d'offre et tous les autres rapports financiers requis par des autorités de réglementation et/ou nécessitant une approbation du Conseil.
3. Examiner les rapports de l'auditeur externe sur les questions suivantes et en discuter :
- a. toutes les principales conventions et pratiques comptables utilisées par la Société;
 - b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les PCGR et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur externe;
 - c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur externe et la direction et les discussions sur ces communications avec l'auditeur externe.
4. S'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication publique de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.

B. Surveillance de l'auditeur externe

- 1. Être responsable de la surveillance du travail de l'auditeur externe et de tout autre auditeur qui prépare ou produit un rapport d'audit, ou qui fournit d'autres services d'audit ou d'attestation pour la Société ou une filiale consolidée de la Société, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur externe, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au Conseil.
- 2. Approuver au préalable tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit, d'examen ou d'attestation dans le cadre desquelles sont fournis tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur externe à la Société et à toute filiale consolidée de la Société, et par tout autre

auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou d'attestation pour la Société ou une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.

3. Approuver au préalable toutes les missions de prestation de services autorisés non liés à l'audit devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée de la Société par l'auditeur externe et, à cette fin, établir des politiques et des procédures relatives à l'embauche de l'auditeur externe qui sera chargé de fournir de tels services à la Société et à toute filiale consolidée de cette dernière, ce qui comprend l'approbation préalable, par le comité d'audit, de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services autorisés non liés à l'audit devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur externe.
4. Établir des politiques pour l'embauche d'associés, d'employés et d'anciens associés et employés des auditeurs externes, afin de protéger l'indépendance des auditeurs.
5. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au Conseil :
 - a. l'indépendance de l'auditeur externe, y compris déterminer si la prestation par celui-ci de services non liés à l'audit autorisés ne porte pas atteinte à son indépendance;
 - b. obtenir de l'auditeur externe une déclaration écrite (i) décrivant toutes les relations entre celui-ci et la Société; (ii) assurant que la rotation de l'associé responsable de mission est effectuée conformément à la loi; et (iii) décrivant toute autre relation qui peut porter atteinte à l'indépendance de l'auditeur externe;
 - c. l'évaluation de l'associé responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction.
6. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur externe décrivant :
 - a. ses procédures internes de contrôle de la qualité;
 - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur externe ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, au cours des cinq dernières années, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur externe, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions similaires.
7. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.
8. Étudier le plan d'audit annuel avec l'auditeur externe.
9. Lors de chaque réunion du comité d'audit et lorsque cela est nécessaire, se réunir avec l'auditeur externe en l'absence de la direction.

C. Surveillance du système de contrôle interne de la Société

1. Examiner et surveiller les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur externe et en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à leur égard au Conseil :
 - a. les systèmes de contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière;
 - b. la conformité aux politiques et pratiques de la Société en matière d'éthique commerciale;
 - c. la conformité des administrateurs, des dirigeants et des autres membres de la direction à la politique de la Société en matière de communication;
 - d. la relation entre le comité d'audit et les autres comités du Conseil, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la Société.
2. Examiner le processus d'établissement des attestations devant être incluses dans les documents d'information publics de la Société et en discuter avec le chef de la direction et le chef des finances de la Société.
3. Examiner et surveiller les contrôles et procédures de communication de la Société, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à leur égard au Conseil.
4. Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris des procédures permettant aux employés de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur externe.

D. Surveillance de la gestion des risques de la Société

1. Examiner et surveiller les questions suivantes, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à leur égard au Conseil :
 - a. les processus utilisés par la Société aux fins de repérer, évaluer et gérer les risques;
 - b. les principaux risques opérationnels et financiers de la Société, y compris les risques liés aux instruments dérivés et à la fiscalité, et les mesures prises par la Société pour surveiller et contrôler ces risques;
 - c. les principaux risques et les principales tendances en matière de sécurité pouvant avoir une incidence sur les activités et l'entreprise de la Société;
 - d. les plans de continuité des activités de la Société, y compris en cas d'arrêts de travail et de sinistres;
 - e. les risques environnementaux de la Société et les tendances en matière de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les activités et l'exploitation de la Société.
2. Examiner et surveiller la conformité de la Société aux politiques internes, ainsi que les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune importante à l'égard de ce qui suit, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Conseil :

- a. les politiques en matière de sécurité, notamment la protection physique des actifs et la sécurité des réseaux et des systèmes d'information;
 - b. la politique environnementale et les systèmes de gestion des questions environnementales.
- 3. S'il y a lieu, faire en sorte que les filiales de la Société établissent une politique environnementale et des systèmes de gestion des questions environnementales, examiner ceux-ci et en faire rapport au Conseil.
 - 4. Examiner avec la direction la solvabilité, la liquidité et les questions de trésorerie importantes, dont les plans financiers de la Société.
 - 5. Examiner toutes les opérations entre personnes liées et les conflits d'intérêts réels ou éventuels.

E. Conformité aux exigences prévues par la loi

- 1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la Société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction et l'auditeur externe, en surveiller l'application, en faire rapport et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au Conseil.
- 2. Recevoir régulièrement des rapports du chef du contentieux de la Société sur les litiges importants en cours ou imminents de la Société, y compris les frais juridiques connexes.

III. Évaluation du comité d'audit et rapport au Conseil

- A. Une fois par année, le comité d'audit doit évaluer son rendement et l'examiner avec le Conseil;
- B. Une fois par année, le comité d'audit doit examiner le caractère adéquat de ses règles et en discuter avec le Conseil;
- C. Périodiquement, le comité d'audit doit présenter un rapport au Conseil sur ses activités.

IV. Conseillers externes

Le Comité d'audit a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société doit fournir les sommes appropriées établies par le comité d'audit pour de tels conseillers.

V. Membres du comité d'audit

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs, en aucun cas inférieur à trois, que le Conseil peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit doivent satisfaire aux critères d'indépendance et autres exigences d'admission au comité en vertu des lois, règles et réglementation applicables, de même qu'aux exigences d'admission fixées par le Conseil.

VI. Président du comité d'audit

Le président du comité d'audit est nommé par le Conseil. Il dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et il est chargé de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président du comité d'audit fait ce qui suit :

- A. il dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans les présentes règles et de toute autre façon appropriée;
- B. il s'assure, de concert avec le président du conseil, l'administrateur principal et le chef de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des relations efficaces;
- C. il préside les réunions du comité d'audit;
- D. il établit, de concert avec le président du conseil, l'administrateur principal, le chef de la direction et le secrétaire, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. il examine, de concert avec le chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. il examine trimestriellement, de façon rétrospective, les dépenses du président du Conseil et du chef de la direction de la Société;
- G. il s'assure, de concert avec le président du Conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;
- H. il s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- I. il donne au Conseil un compte rendu des questions examinées par le comité d'audit, et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du Conseil suivant toute réunion du comité d'audit;
- J. il exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le Conseil.

VII. Durée du mandat

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du Conseil afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

VIII. Procédures relatives aux réunions

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre ou plus souvent au besoin. À l'occasion de chaque réunion périodique, le comité d'audit tient des réunions distinctes en l'absence de la direction et de l'auditeur externe. Il tient également des réunions avec l'auditeur externe, en l'absence de la direction.

IX. Quorum et vote

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du Conseil, deux membres du comité d'audit constituent le quorum nécessaire aux fins des délibérations sur une question soumise lors d'une réunion. En l'absence du président du comité d'audit lors d'une réunion, le président de cette réunion sera la personne présente qui aura été nommée par l'ensemble des membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

X. Secrétaire

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du Conseil, le secrétaire de la Société ou son mandataire agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

XI. Vacance

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du Conseil.

XII. Registres

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement de ses activités et de ses recommandations au Conseil.

XIII. Examen des règles

Le comité examine et évalue à l'occasion le caractère adéquat des présentes règles et présente des propositions de modifications afin qu'elles soient étudiées. Le Conseil peut, au besoin, modifier les présentes règles.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir le document ci-joint.

lumenpulseTM

Règles Du Conseil D'administration

Table des Matières

I.	OBJECTIFS	3
II.	FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL	3
	A. Stratégie et budget	3
	B. Gouvernance	3
	C. Membres du Conseil et des comités	3
	D. Chef de la direction, cadres, dirigeants et politiques en matière de rémunération et d'avantages	4
	E. Gestion des risques et des capitaux et contrôles internes	5
	F. Communication de l'information financière, auditeurs et opérations	5
	G. Exigences légales et communication	5
	H. Autres dispositions	6
III.	PRÉSIDENT DU CONSEIL	6
	A. Nomination du président du Conseil	6
	B. Fonctions et responsabilités du président du Conseil	6
IV.	ADMINISTRATEUR PRINCIPAL	7
	A. Nomination de l'administrateur principal	7
	B. Fonctions et responsabilités de l'administrateur principal	7
V.	CONSEILLERS EXTERNES	8
VI.	MEMBRES DU CONSEIL.....	8
VII.	DURÉE DU MANDAT	8
VIII.	PROCÉDURES RELATIVES AUX RÉUNIONS	8
IX.	QUORUM ET VOTE	8
X.	SECRÉTAIRE.....	9
XI.	REGISTRES	9
XII.	EXAMEN DES RÈGLES	9

I. Objectifs

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») de Lumenpulse inc. (la « **Société** ») est responsable de superviser la gestion des activités internes et externes de la Société.

II. Fonctions et responsabilités du Conseil

À cette fin, le Conseil assume les fonctions et les responsabilités suivantes, dont certaines font l'objet initialement d'un examen par le comité pertinent du Conseil qui les recommande ensuite au Conseil dans son ensemble pour approbation :

A. Stratégie et budget

1. s'assurer qu'un processus de planification stratégique est en place et approuver, au moins annuellement, un plan d'affaires qui tient compte, entre autres choses, des possibilités à long terme et des risques de l'entreprise;
2. approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisation annuels de la Société;
3. examiner les résultats d'exploitation et les résultats financiers par rapport au plan d'affaires et aux budgets de la Société;

B. Gouvernance

1. Élaborer, adopter, mettre en place et mettre en application le Code d'éthique de la Société et la politique de communication d'informations connexe;
2. Superviser les politiques de la Société concernant la conduite des affaires, l'éthique commerciale, la communication publique de renseignements importants et d'autres questions;
3. Superviser les contributions de la Société à des organismes de bienfaisance.

C. Membres du Conseil et des comités

1. Identifier les personnes qui ont les compétences nécessaires pour siéger au Conseil en tenant compte de la taille du Conseil et des compétences des administrateurs, des administrateurs proposés et des candidats à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
2. Approuver la nomination d'administrateurs au Conseil et à ses comités, et :
 - a. s'assurer qu'une majorité des administrateurs de la Société n'ont aucun lien important direct ou indirect avec la Société et déterminer qui, de l'avis raisonnable du Conseil, est indépendant en vertu des lois, des règlements et des conditions d'inscription applicables;
 - b. établir les compétences et critères appropriés en ce qui a trait au choix des membres du Conseil, notamment les critères relatifs à l'indépendance des administrateurs;

- c. nommer le président du Conseil, l'administrateur principal, s'il y a lieu, ainsi que le président et les membres de chaque comité du Conseil, en consultation avec le comité concerné du Conseil.
3. Fixer la rémunération des administrateurs siégeant au Conseil et aux comités;
4. Évaluer chaque année l'efficacité et la contribution du Conseil, du président du Conseil, de l'administrateur principal, de chaque comité du Conseil et de leurs présidents respectifs, et de chacun des administrateurs;
5. Identifier des personnes compétentes pour siéger comme membres du comité d'audit, compte tenu des exigences énoncées dans des lois, des règles, des règlements et les conditions d'inscription applicables, notamment en matière d'indépendance, de connaissances financières et d'expérience;
6. Offrir un programme d'orientation aux nouveaux membres du Conseil et des occasions de formation continue à l'ensemble des administrateurs;
7. Élaborer des descriptions écrites de postes pour le président du Conseil, l'administrateur principal et le président de chacun des comités du Conseil;
8. Examiner le caractère approprié des règles adoptées par chaque comité du Conseil, en discuter avec chacun d'eux, et recommander au Conseil les changements jugés appropriés.

D. Chef de la direction, cadres, dirigeants et politiques en matière de rémunération et d'avantages

1. Nommer tous les premiers vice-présidents (collectivement, les « **cadres** »), ainsi que tous les vice-présidents directeurs et le chef de la direction (collectivement, les « **dirigeants** »);
2. En collaboration avec le chef de la direction, élaborer une description écrite du poste du chef de la direction;
3. Élaborer les objectifs d'entreprise que le chef de la direction est chargé d'atteindre et examiner le rendement du chef de la direction en fonction de ces objectifs d'entreprise;
4. En tenant compte des renseignements transmis par le comité de gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération, évaluer le rendement du chef de la direction en fonction des objectifs d'entreprise et des objectifs personnels fixés par le Conseil;
5. S'assurer que la politique de rémunération des administrateurs de la Société tient compte de manière réaliste des heures de travail ainsi que des responsabilités et des risques associés aux fonctions d'administrateur;
6. Approuver la politique en matière de rémunération et d'avantages pour les cadres et les dirigeants de la Société, ou toute modification de celle-ci, et soumettre à l'approbation des administrateurs externes toutes les formes de rémunération du chef de la direction;
7. S'assurer que la politique de rémunération et d'avantages de la Société favorise un comportement éthique adéquat et la prise de risques raisonnables;

8. S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants, y compris les hauts dirigeants, et que le chef de la direction, les autres dirigeants, y compris les hauts dirigeants, et les cadres créent une culture d'intégrité dans toute l'organisation;
9. Gérer la planification de la relève, notamment en nommant, formant et supervisant le chef de la direction et les autres dirigeants, notamment les hauts dirigeants, et les cadres.

E. Gestion des risques et des capitaux et contrôles internes

1. Identifier et évaluer les principaux risques associés à l'entreprise de la Société et veiller à la mise en œuvre de mécanismes appropriés pour gérer de tels risques;
2. S'assurer de l'intégrité du système de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société, ainsi que de la protection des actifs de la Société;
3. Examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et, au besoin, s'assurer que les administrateurs, les cadres, les dirigeants et les autres membres du personnel de direction ainsi que les employés respectent cette politique;
4. Examiner, approuver et superviser les contrôles et procédures de la Société en matière de communication de l'information;
5. Examiner et approuver le Code d'éthique de la Société afin de promouvoir l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite, tout en favorisant une culture d'entreprise basée sur une conduite conforme à l'éthique et, au besoin, s'assurer que les administrateurs, les cadres, les dirigeants et les autres membres du personnel de direction ainsi que les employés respectent ce Code d'éthique.

F. Communication de l'information financière, auditeurs et opérations

1. Examiner et approuver, au besoin, les états financiers et les données financières connexes de la Société;
2. Nommer, sous réserve de l'approbation des actionnaires (notamment en ce qui a trait aux modalités du mandat et à son examen), et destituer l'auditeur externe et approuver sa rémunération;
3. Déléguer (dans la mesure permise par la loi) au chef de la direction et à d'autres cadres, dirigeants et membres du personnel de direction les pouvoirs appropriés afin de gérer les activités et les affaires de la Société.

G. Exigences légales et communication

1. Surveiller le caractère adéquat des processus de la Société pour s'assurer de la conformité de celle-ci aux exigences légales et réglementaires applicables;
2. Établir un processus pour recevoir les commentaires des actionnaires.

H. Autres dispositions

1. Évaluer et approuver les politiques et les pratiques de la Société en matière d'environnement, de santé et de sécurité et, au besoin, s'assurer que les administrateurs, les cadres, les dirigeants, les membres du personnel de direction et les employés respectent ces politiques et ces pratiques;
2. Remplir toute autre fonction prescrite par la loi ou que le Conseil n'a pas délégué à l'un des comités du Conseil ou au personnel de direction.

III. Président du Conseil

A. Nomination du président du Conseil

Le Conseil nomme son président parmi les administrateurs de la Société.

B. Fonctions et responsabilités du président du Conseil

Le président du Conseil dirige le Conseil dans tous les aspects de son travail et il lui incombe de gérer efficacement les affaires du Conseil et de s'assurer que le Conseil est organisé comme il se doit et fonctionne efficacement.

Plus précisément, le président du Conseil doit :

1. Stratégie
 - a. diriger le Conseil afin de permettre à celui-ci d'agir efficacement et de remplir ses fonctions et ses responsabilités décrites dans les règles du Conseil et selon les besoins;
 - b. travailler en collaboration avec le chef de la direction et d'autres cadres et dirigeants afin de surveiller les progrès réalisés à l'égard du plan d'affaires, des budgets annuels, de la mise en œuvre des politiques et de la planification de la relève.
2. Structure et gestion du Conseil
 - a. présider les réunions du Conseil;
 - b. en collaboration avec le chef de la direction, le secrétaire et les présidents des comités du Conseil, selon le cas, fixer la fréquence, les dates et les lieux de réunions du Conseil, des comités du Conseil et des assemblées des actionnaires;
 - c. en collaboration avec le chef de la direction et le secrétaire, examiner les ordres du jour des réunions pour s'assurer que toutes les affaires requises sont soumises au Conseil pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions et ses responsabilités;
 - d. s'assurer que le Conseil a l'occasion, lorsque nécessaire, de se réunir en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction;

- e. en collaboration avec les présidents des comités du Conseil, s'assurer que tous les éléments nécessitant l'approbation du Conseil ou d'un comité du Conseil sont dûment soumis au Conseil ou au comité pertinent;
- f. s'assurer que l'information requise est dûment transmise au Conseil et examiner avec le chef de la direction et le secrétaire le caractère adéquat des documents à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- g. en collaboration avec le comité concerné du Conseil (et de son président), évaluer l'assiduité des administrateurs aux réunions ainsi que l'efficacité et le rendement du Conseil, de ses comités (et de leurs présidents) et de chaque administrateur.

3. Actionnaires

- a. présider l'assemblée annuelle des actionnaires et toute assemblée extraordinaire des actionnaires;
- b. s'assurer que toutes les questions devant être soumises à une assemblée des actionnaires sont dûment soumises à l'assemblée.

IV. Administrateur principal

A. Nomination de l'administrateur principal

Si le président nommé par le Conseil est également le chef de la direction, les administrateurs nommeront un administrateur principal qui assumera les fonctions et les responsabilités qui incombent au président du Conseil. L'administrateur principal devrait être en mesure de prendre suffisamment de recul par rapport à la conduite quotidienne des affaires pour veiller à ce que le Conseil ait pleinement le contrôle des affaires de la Société et pleinement conscience de ses obligations envers ses actionnaires.

B. Fonctions et responsabilités de l'administrateur principal

The Lead Director shall have the following responsibilities:

- a. veiller à ce que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités, évalue de façon objective le rendement de la direction et comprenne ce qui distingue les responsabilités du Conseil de celles de la direction;
- b. assume les fonctions de président du Conseil lorsqu'un conflit d'intérêts survient entre les rôles de président du Conseil et de chef de la direction;
- c. en l'absence du président du Conseil, agir en qualité de président suppléant du Conseil et présider les réunions du Conseil et les assemblées des actionnaires;
- d. examiner les ordres du jour des réunions du Conseil et soumettre au président du Conseil des commentaires concernant ces réunions avant leur tenue;
- e. convoquer et présider les réunions des administrateurs indépendants et, au besoin, communiquer le résultat de ces réunions au président du Conseil, aux autres membres de la direction ou au Conseil;

- f. de manière générale, agir comme intermédiaire principal entre les administrateurs indépendants et le président du Conseil et entre les administrateurs indépendants et la direction;
- g. fournir des conseils et de l'encadrement au chef de la direction et aux autres membres du Conseil.

V. Conseillers externes

Le Conseil a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds que le Conseil juge nécessaires pour retenir les services de ces conseillers.

VI. Membres du Conseil

En vertu des lois, des règles, de la réglementation et des conditions d'inscription applicables, la majorité des membres doivent : (i) satisfaire aux critères d'indépendance et (ii) posséder l'expérience et les compétences déterminées par le Conseil.

VII. Durée du mandat

Les membres du Conseil sont nommés ou remplacés par résolution du Conseil. Leur mandat débute au moment de leur nomination et prend fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

VIII. Procédures relatives aux réunions

Le Conseil établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le Conseil se réunit une fois par trimestre ou plus souvent au besoin. Les administrateurs indépendants peuvent se réunir avant ou après chaque réunion du Conseil ou plus souvent au besoin.

IX. Quorum et vote

La majorité du Conseil constitue le quorum aux fins des délibérations sur une question soumise lors d'une réunion. En l'absence du président du Conseil, le président de cette réunion sera l'administrateur principal. À une réunion, toute question est tranchée à la majorité des voix exprimées.

X. Secrétaire

À moins qu'il n'en soit décidé autrement par résolution du Conseil, le secrétaire de la Société ou son délégué agit à titre de secrétaire du Conseil.

XI. Registres

Le Conseil tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations.

XII. Examen des règles

Le Conseil examine et évalue une fois par année le caractère adéquat des règles du Conseil.

ÉTATS FINANCIERS

	<u>Page</u>
États financiers consolidés retraités audités de Lumenpulse Inc. pour les exercices clos les 30 avril 2012 et 2011	F-2
États financiers consolidés retraités audités de Lumenpulse Inc. pour les exercices clos les 30 avril 2013 et 2012	F-40
États financiers intermédiaires consolidés résumés de Lumenpulse Inc. pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013	F-71

États financiers consolidés retraités de

LUMENPULSE INC.

30 avril 2012 et 30 avril 2011

LUMENPULSE INC.

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	F-4
États consolidés retraités du résultat net et du résultat global	F-5
États consolidés retraités des variations des capitaux propres	F-6
États consolidés retraités de la situation financière	F-7
Tableaux consolidés retraités des flux de trésorerie	F-8
Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités	F-9-39

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Lumenpulse Inc.

Nous avons audité les états financiers consolidés retraités ci-joints de Lumenpulse Inc., qui comprennent les états consolidés retraités de la situation financière au 30 avril 2012, au 30 avril 2011 et au 1^{er} mai 2010, et les états consolidés retraités du résultat net et du résultat global, les états consolidés retraités des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés retraités des flux de trésorerie des exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés retraités

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés retraités conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés retraités exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés retraités, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés retraités ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés retraités. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés retraités comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés retraités afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés retraités.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés retraités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Lumenpulse Inc. au 30 avril 2012, au 30 avril 2011 et au 1^{er} mai 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

États financiers consolidés retraités

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 5 afférente aux états financiers consolidés retraités, qui explique que les états financiers consolidés retraités de l'exercice clos le 30 avril 2012 ont été modifiés par rapport à ceux sur lesquels nous avons initialement fait rapport le 24 septembre 2012.

●

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

LUMENPULSE INC.

**États consolidés retraités du résultat net et du résultat global
Exercice clos le 30 avril 2012 et le 30 avril 2011**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Produits opérationnels		
Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse	18 655 085	8 419 332
Produits opérationnels tirés de la revente de produits d'autres fabricants	12 971 533	11 767 576
	31 626 618	20 186 908
Coût des ventes	18 843 421	15 184 590
Marge brute	12 783 197	5 002 318
Frais de vente et de marketing (notes 10 et 21)	10 687 855	4 798 286
Frais de recherche et de développement (notes 10 et 21)	1 580 219	871 335
Charges générales et administratives (notes 10 et 21)	6 304 458	2 688 390
Total des charges opérationnelles	18 572 532	8 358 011
Perte opérationnelle	(5 789 335)	(3 355 693)
Charges d'intérêts et coûts de financement (note 16)	2 091 276	860 546
Perte avant impôt sur le résultat	(7 880 611)	(4 216 239)
Impôt sur le résultat		
Exigible	351 441	534 930
Différé	(1 249 626)	(1 451 741)
	(898 185)	(916 811)
Perte nette et résultat global total pour l'exercice	(6 982 426)	(3 299 428)
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la Société	(6 982 426)	(3 299 428)
Perte par action (note 19)		
De base et diluée	(0,07)	(0,03)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés retraités.

LUMENPULSE INC.

États consolidés retraités des variations des capitaux propres
Exercices clos le 30 avril 2012 et le 30 avril 2011

	Surplus d'apport				Total
	Capital social	Prime sur actions ¹⁾	Bons de souscription	Rémunération fondée sur des actions	
Solde au 1^{er} mai 2010	948 010	600 000	—	—	1 035 317
Perte nette et résultat global total pour l'exercice clos le 30 avril 2011	—	—	—	—	(3 299 428)
Prime à l'échange d'actions au sein d'un groupe d'actionnaires ordinaires	—	615 002	—	—	615 002
Actions rachetables au gré du porteur	—	—	—	—	—
Émission d'actions dans le cadre d'un échange d'actions au pair – restructuration	2 846 433	—	—	—	2 846 433
Réduction de la valeur sous-jacente des actions de Luxtec par suite du regroupement d'entreprises avec 4372463 Canada Inc.	—	—	—	—	(101 311)
Solde au 30 avril 2011	3 794 443	1 215 002	—	—	(3 913 432)
Perte nette et résultat global total pour l'exercice clos le 30 avril 2012	—	—	—	—	(6 982 426)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	—	2 591 389	2 591 389
Émission de bons de souscription	—	—	20 341	—	20 341
Solde au 30 avril 2012	3 794 443	1 215 002	20 341	2 591 389	(10 895 858)
					(3 274 683)

1) Le solde d'ouverture de 600 000 \$ résulte du profit de dilution de 509 601 \$ majoré de la part de 90 399 \$ des actionnaires sans droit de vote.

LUMENPULSE INC.

États consolidés retraités de la situation financière
Au 30 avril 2012, au 30 avril 2011 et au 1^{er} mai 2010

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 690 860	10 532	600 459
Débiteurs (note 7)	4 827 173	3 057 179	1 672 896
Impôt sur le résultat à recevoir	—	—	228 281
Stocks (note 9)	5 277 906	3 378 738	2 366 454
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	384 190	159 836	—
Charges payées d'avance et acomptes	425 413	571 703	93 607
	12 605 542	7 177 988	4 961 697
Immobilisations corporelles (note 11)	2 936 661	1 973 503	603 562
Actifs d'impôt différé (note 24)	2 042 433	768 397	—
Immobilisations incorporelles (note 13)	1 077 130	307 598	243 359
Propriété intellectuelle (note 12)	3 100 692	3 100 692	3 100 692
Avance à un actionnaire (note 8)	84 612	64 480	95 000
Autres créances	135 993	47 200	46 943
	21 983 063	13 439 858	9 051 253
Passifs			
Passifs courants			
Découvert bancaire	—	805 694	—
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit (note 14)	—	830 000	170 000
Créditeurs et charges à payer	5 726 074	3 957 514	2 669 191
Impôt sur le résultat à payer	271 227	449 728	—
Partie courante des autres passifs	92 639	101 853	110 000
Partie courante des avantages incitatifs à la location différés	51 636	5 332	—
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement (note 15)	1 103 747	2 212 093	175 792
Actions rachetables au gré de l'actionnaire (note 17)	—	—	1 177 062
	7 245 323	8 362 214	4 302 045
Avantages incitatifs à la location différés	396 250	441 712	167 306
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (note 15)	6 636 310	3 400 461	2 629 208
Autres passifs non courants	—	92 639	187 214
Passifs d'impôt différé (note 24)	17 860	46 819	730 163
Actions rachetables au gré des porteurs (note 18)	7 899 785	—	—
Passif financier dérivé incorporé dans les actions privilégiées de catégorie A (note 18)	3 062 218	—	—
	25 257 746	12 343 845	8 015 936
Engagements et éventualités (note 26)			
Capitaux propres			
Capital social (note 17)	3 794 443	3 794 443	948 010
Surplus d'apport	3 826 732	1 215 002	600 000
	7 621 175	5 009 445	1 548 010
Déficit	(10 895 858)	(3 913 432)	(512 693)
	(3 274 683)	1 096 013	1 035 317
	21 983 063	13 439 858	9 051 253

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés retraités.

LUMENPULSE INC.
Tableaux consolidés retraités des flux de trésorerie
Exercices clos le 30 avril 2012 et le 30 avril 2011

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Perte nette de l'exercice	(6 982 426)	(3 299 428)
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	525 345	213 112
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés	(49 016)	(26 011)
Amortissement des immobilisations incorporelles	172 403	52 650
Amortissement des coûts de financement payés d'avance	117 500	33 575
Désactualisation des autres passifs	18 147	17 278
Désactualisation des coûts de financement différés	513 425	—
Intérêts différés sur la dette à long terme	508 209	286 882
Perte au remboursement d'autres passifs	—	17 367
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs	883 521	—
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé	(612 443)	—
Charge de rémunération fondée sur des actions	2 591 389	—
Autre charge d'intérêt comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global	501 640	383 605
Impôt sur le résultat comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global	(898 185)	(916 811)
Perte (profit) de change latent(e)	236 391	(101 311)
Intérêts payés	(482 063)	(383 605)
Impôt sur le résultat (payé) reçu	(529 942)	143 079
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel (note 25)	(2 274 667)	(1 754 323)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>(5 760 772)</u>	<u>(5 333 941)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 488 503)	(1 583 053)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(941 935)	(116 889)
Avance à un actionnaire	(20 132)	30 520
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 450 570)</u>	<u>(1 669 422)</u>
Activités de financement		
Variation nette de la dette bancaire	(830 000)	660 000
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 885 459	2 900 000
Émission d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	111 927	—
Remboursement sur la dette à long terme	(1 649 925)	(174 000)
Remboursement d'autres passifs	(120 000)	(137 367)
Remboursement d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(62 093)	(75 792)
Réduction du capital libéré	—	(216 520)
Produit de l'échange d'actions d'une filiale	—	1 500 892
Produit de l'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	10 801 183	1 000 001
Augmentation des avantages incitatifs à la location différés	49 858	305 749
Augmentation des coûts de transaction	—	(163 111)
Bons de souscription	20 341	—
Coûts d'émission de titres d'emprunt	(162 063)	—
Coûts d'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	(247 998)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 796 689</u>	<u>5 599 852</u>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	<u>(99 325)</u>	<u>7 890</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 486 022	(1 395 621)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>(795 162)</u>	<u>600 459</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>1 690 860</u>	<u>(795 162)</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés retraités.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

1. Description des activités

Lumenpulse Inc. (la « Société ») a été créée le 31 janvier 2011 et constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son siège social est situé au 1751, rue Richardson, bureau 1505, Montréal (Québec) Canada. Le 1^{er} février 2011, dans le cadre d'une restructuration, tous les actionnaires du Groupe d'éclairage Luxtec Inc. (« Luxtec ») ont échangé la totalité de leurs actions de Luxtec contre des actions de la Société, avec report d'impôt en vertu du paragraphe 85 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») et des articles 518 et suivants de la *Loi sur les impôts* du Québec (la « LIQ »). À la même date, tous les actionnaires de Lumenpulse Lighting Inc. (« Lumenpulse ») ont échangé leurs actions de Lumenpulse contre des actions de la Société, avec report d'impôt en vertu du paragraphe 85 (1) de la LIR et des articles 518 et suivants de la LIQ.

La Société a comptabilisé la restructuration en fonction des valeurs comptables consolidées des actifs et des passifs de Luxtec et de Lumenpulse avant la restructuration. Par conséquent, les présents états financiers consolidés retraits ont été établis selon la méthode de la continuité des intérêts communs, en vertu de laquelle l'état comparatif de la situation financière au 1^{er} mai 2010 correspond à l'état consolidé retraits de la situation financière du Groupe d'éclairage Luxtec Inc. (l'« entité devancière ») puisque la restructuration a été réalisée sous contrôle commun.

La Société exerce des activités de conception, de développement, d'assemblage et de vente de produits d'éclairage. Les produits tirés des marchandises représentent la vente des produits d'éclairage architecturaux DEL de la Société. Les produits tirés de la revente représentent la vente de produits d'éclairage DEL et autres d'autres fabricants. La Société effectue principalement des ventes à une clientèle diversifiée au Canada et aux États-Unis; toutefois, elle prend présentement de l'expansion à l'échelle internationale.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés retraits ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et les interprétations qui en ont été faites ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Il s'agit du premier jeu d'états financiers consolidés retraits annuels de la Société auquel a été appliquée l'IFRS 1. La note 27 explique les incidences de la transition aux IFRS sur la présentation de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société. Cette note inclut des rapprochements des capitaux propres et du résultat global total des périodes de comparaison ainsi que des capitaux propres à la date de transition présentés selon les PCGR canadiens précédents et des montants présentés pour ces périodes et à la date de transition selon les IFRS.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés retraits ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur, ainsi qu'il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude

Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous :

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés retraits sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés retraits comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales entièrement détenues (à 100 %) (Lumenpulse Lighting Inc., Groupe d'éclairage Luxtec Inc., Lumenpulse Lighting Corp. et Lumenpulse UK Limited). Il y a contrôle lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les filiales ont la même date de clôture d'exercice que la Société. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent le découvert bancaire, les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements temporaires très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

Stocks

Les matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des travaux en cours et des produits finis englobe le coût des matières premières et la quote-part qui s'applique des coûts de main-d'œuvre et des frais généraux fixes et variables de production. Une provision est constatée au titre des articles obsolètes et à rotation lente en fonction de leur durée d'utilité prévue et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé, diminué du coût estimé d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation corporelle engagés jusqu'à ce qu'elle soit dans l'état requis pour être exploitée de la manière prévue par la direction.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, est porté aux états du résultat net et du résultat global.

L'amortissement est fondé sur la durée d'utilité estimée, en fonction du mode et des durées indiqués ci-après :

Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Mobilier et agencements de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Autre matériel	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	De 5 à 10 ans (ou selon la durée du contrat de location)

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à la clôture de chaque exercice et l'effet de toute variation des estimations est comptabilisé de manière prospective.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont acquises séparément et sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé d'après leur durée d'utilité estimée respective selon le mode et les durées indiqués ci-après :

Logiciels	Linéaire	3 ans
Frais de développement différés	Linéaire	5 ans
Brevets, licences et autres	Linéaire	De 5 à 20 ans

Les durées d'utilité estimées et les modes d'amortissement sont réexaminés à la clôture de chaque exercice et l'effet de toute variation des estimations est comptabilisé de manière prospective.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont acquises séparément et sont comptabilisées au coût diminué des pertes de valeur.

Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple (après déduction de tout incitatif consenti par le bailleur) sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au début du contrat à un montant égal à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location, selon le moindre des deux. Les immobilisations corporelles acquises aux termes de contrats de location-financement sont amorties sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat de location.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un indice est décelé, la Société estime la valeur recouvrable nette et comptabilise, le cas échéant, une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. En outre, les actifs à long terme qui ne sont pas amortis font l'objet d'une évaluation annuelle de la dépréciation. Toute perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable représente la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation des pertes de valeur, les actifs sont regroupés en fonction des plus petits groupes générant des flux de trésorerie identifiables distincts (les unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). Si des événements ou des changements de situation le justifient, la Société réévalue les pertes de valeur afin d'établir si elles pourraient faire l'objet d'une reprise.

Avantage incitatif à la location différé

L'avantage découlant d'un incitatif à la location est constaté selon le mode linéaire sous forme de réduction des charges locatives sur la durée du contrat.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement sont comptabilisés en résultat net, à moins de satisfaire à des critères précis relativement à la faisabilité technique, commerciale et financière, auquel cas ils sont inscrits à l'actif. Les frais de développement différés sont diminués de l'aide reçue de l'État et amortis selon le mode linéaire sur cinq ans à compter de la date de commercialisation des produits et des services. Des frais de développement de 184 017 \$ (102 608 \$ en 2011 et 59 434 \$ en 2010) étaient inscrits à l'actif au 30 avril 2012.

Crédits d'impôt

L'aide reçue de l'État sous forme de crédits d'impôt est constatée dans les états financiers consolidés retraités selon la méthode de la réduction du coût lorsqu'elle est gagnée et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera réalisée. Pour l'exercice clos le 30 avril 2012, 461 694 \$ (159 836 \$ en 2011) ont été portés en réduction des frais de recherche et de développement connexes.

Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts et les autres charges financières telles que le profit ou la perte de change, l'amortissement des coûts de financement, la désactualisation des autres passifs, les intérêts sur la dette à long terme et les actions rachetables au gré des porteurs, ainsi que les pertes ou les profits liés à des instruments financiers dérivés.

Impôt sur le résultat

La société comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées pour établir le bénéfice imposable. En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés au titre de toutes les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables à l'égard desquels ces différences temporelles inutilisées pourraient être imputées.

Perte par action

La Société présente la perte de base et diluée par action pour ses actions ordinaires. La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est établie en ajustant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de façon à tenir compte des effets de la totalité des actions privilégiées, des bons de souscription et des options en circulation qui sont susceptibles d'accroître le nombre total d'actions ordinaires, sauf si leur effet se révélait antidilutif.

Information sectorielle

Un secteur à présenter est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges. Tous les résultats opérationnels des secteurs à présenter sont régulièrement examinés par le chef de la direction (le principal décideur opérationnel) de la Société aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent raisonnablement y être attribués.

Écarts de conversion

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture; les actifs et passifs non monétaires sont convertis à la date de transaction, et les éléments de produits et de charges, aux taux moyens de la période. Les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans l'état du résultat net.

Rémunération fondée sur des actions

La Société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les paiements fondés sur des actions, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les paiements fondés sur des actions effectués à des membres du personnel et à des consultants externes assurant des services similaires sont déterminés en fonction de la juste valeur à la date d'attribution.

La charge de rémunération fondée sur des actions découlant des options sur actions attribuées à des membres du personnel est amortie sur la période d'acquisition selon l'hypothèse de l'acquisition graduelle et est portée aux frais de vente et de marketing, aux frais de recherche et de développement et aux charges générales et administratives.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits provenant de la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours, des rabais commerciaux et du rabais pour quantité. Les produits tirés de la vente de marchandises sont constatés lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est probable, que les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les marchandises et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et des avantages a lieu à l'expédition des produits aux clients, moment auquel le titre de propriété est transféré.

Instruments financiers

Actifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers sont constatés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé par la Société sur de tels actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état financier consolidé retraité de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Société classe les actifs financiers non dérivés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Société les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, compte tenu de tout dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Si la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver ses titres de créance jusqu'à leur échéance, ces actifs financiers sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories ci-dessus. Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion au titre des instruments d'emprunt disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres, dans les écarts de réévaluation. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les capitaux propres est transféré dans le bénéfice (la perte).

Les actifs financiers de la Société sont classés comme suit :

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Débiteurs
Avance à un actionnaire
Dépôts

Catégorie

Prêts et créances
Prêts et créances
Prêts et créances
Prêts et créances

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres d'emprunt émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont constatés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

La Société classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers de la Société sont classés comme suit :

	<u>Catégorie</u>
Passifs financiers	
Découvert bancaire	Autres passifs financiers
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Autres passifs	Autres passifs financiers
Dette à long terme et obligations en vertu des contrats de location-financement	Autres passifs financiers
Actions rachetables au gré des porteurs	Autres passifs financiers
Actions rachetables au gré de l'actionnaire	Autres passifs financiers

Découvert bancaire

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau consolidé retraité des flux de trésorerie. Les découverts bancaires représentant les chèques en circulation en sus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont classés comme des passifs.

Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles ne sont remboursables qu'au gré de la Société, et que les dividendes sont discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés à titre de distributions dans les capitaux propres sur approbation par le conseil d'administration de la Société.

Lorsque des actions comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées à titre d'actions propres et figurent dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou réémises par la suite, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres, et l'excédent ou le déficit en découlant est inscrit à titre de prime sur actions.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées sont classées dans le passif financier si elles sont rachetables à une date particulière ou au gré des actionnaires, ou si les paiements de dividendes ne sont pas discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés en résultat net en tant que charges financières dès qu'ils sont engagés.

Instruments financiers hybrides

Les instruments financiers hybrides émis par la Société comprennent les actions privilégiées convertibles qui peuvent être converties en actions ordinaires au gré des porteurs, et dont le nombre d'actions faisant l'objet d'une émission n'est pas fixe.

Les composantes capitaux propres de ces instruments sont séparées du contrat d'emprunt hôte (actions privilégiées rachetables au gré des porteurs) et comptabilisées séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé (composantes capitaux propres) ne sont pas étroitement liés entre eux.

Instruments financiers dérivés et instruments financiers dérivés incorporés

La Société a émis des dérivés et des dérivés incorporés classés dans le passif portant sur ses actions privilégiées de catégorie A. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Actions privilégiées (suite)

dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont initialement comptabilisés à la juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont constatés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. À la suite de la comptabilisation initiale, les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont évalués à la juste valeur et toutes les variations de celle-ci sont inscrites immédiatement en résultat net.

Jugements comptables et sources d'incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants indiqués des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information qui suit concerne les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables ayant l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés retraités :

Dépréciation d'actifs non financiers

Dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est établie selon un mode d'évaluation nécessitant l'utilisation de plusieurs méthodes, notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'examen de la façon dont est établie l'UGT requiert du jugement. La Société a également recours à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un test de dépréciation en raison de l'existence d'indices de dépréciation éventuelle. Dans l'exercice de son jugement, la Société se fonde principalement sur ses connaissances concernant ses activités et la conjoncture économique.

Lorsqu'une méthode reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs est utilisée, des projections des flux de trésorerie sont calculées en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue et représentent les meilleures estimations de la direction quant aux résultats futurs. Au-delà de cette période, la croissance à long terme est appliquée aux flux de trésorerie en fonction des hypothèses de la Société concernant la croissance à long terme, compte tenu de différents facteurs tels que les hypothèses portant sur la croissance du secteur. La valeur recouvrable d'une UGT dépend également du taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle, du taux de croissance servant à extrapoler le coût pondéré moyen du capital et les taux d'impôt.

Cette méthode repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable d'une UGT et, par conséquent, sur le montant de la dépréciation, le cas échéant. L'incidence de variations importantes des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

Instruments financiers hybrides et dérivés incorporés

Pour évaluer si un instrument est un instrument financier hybride et contient un dérivé incorporé, il y a lieu de faire preuve d'un jugement considérable pour évaluer si le contrat hôte s'assimile davantage à une créance ou à un instrument de capitaux propres et si le contrat hôte est clairement et étroitement lié au titre sous-jacent du dérivé. Dans l'exercice de ce jugement, la Société se fonde principalement sur les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument, de même que sur la substance de l'entente contractuelle. En outre, l'évaluation de la juste valeur du passif financier dérivé incorporé repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé comme passif financier dérivé. L'incidence de changements importants des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

Des renseignements supplémentaires à propos des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui sont susceptibles de comporter un risque important de donner lieu à des ajustements au cours de l'exercice financier qui vient figurent ci-après :

Impôt sur le résultat

Aux fins du calcul de l'impôt exigible, la Société doit faire des estimations importantes puisqu'elle est assujettie aux lois fiscales des nombreux territoires où elle exerce des activités. De même, le montant de l'impôt exigible pourrait changer par suite de différents facteurs tels que les événements futurs, les modifications des lois fiscales et l'issue d'examen effectués par les autorités fiscales et des appels connexes.

Aux fins du calcul de l'impôt différé, des estimations doivent être effectuées pour établir les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité qu'ils se concrétisent. Les actifs d'impôt différé rendent également compte de l'avantage des pertes fiscales inutilisées qui peuvent être reportées pour réduire l'impôt sur le résultat d'exercices futurs. Dans le cadre de cette évaluation, la Société doit faire preuve d'un

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

Jugements comptables et sources d'incertitude relative aux estimations (suite)

Impôt sur le résultat (suite)

jugement considérable pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôt différé soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, s'ils peuvent être comptabilisés dans les états financiers consolidés retraités de la Société. La Société se fonde notamment sur son expérience passée pour exercer son jugement.

Une fois que les montants définitifs ont été établis, ils peuvent donner lieu à des ajustements aux actifs et passifs d'impôt exigible et différé.

Provision au titre de l'obsolescence des stocks

La direction établit l'estimation de la provision au titre de l'obsolescence des stocks en fonction de la rotation, de l'âge et de l'obsolescence des pièces et composantes et des produits finis.

Provision pour garanties et provision pour créances douteuses

L'estimation de la provision pour garanties est fondée sur les demandes d'indemnisation passées. La direction estime le montant de la provision pour créances douteuses d'après les paiements en retard, les relations avec la clientèle et l'historique de défauts de paiement.

Rémunération fondée sur des actions

La Société a évalué le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec ses membres du personnel en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Pour évaluer la juste valeur des transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres, il y a lieu de déterminer le modèle d'établissement de prix le plus pertinent en fonction des modalités des avantages. Il faut également déterminer les données d'entrée les plus appropriées pour le modèle d'établissement des prix, notamment la durée de vie prévue des options sur actions, la volatilité et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée.

4. Modifications comptables futures

Les nouvelles normes IFRS et les normes IFRS révisées suivantes ont été publiées, mais ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 30 avril 2012 et la Société ne les applique pas encore.

Évaluation de la juste valeur (IFRS 13, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013)

Cette nouvelle norme, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en mai 2011, définit la juste valeur, intègre dans une norme unique un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation de la juste valeur.

La nouvelle norme comporte les principales caractéristiques suivantes :

- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire une valeur de sortie).
- Les évaluations de la juste valeur sont fondées sur les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif évalué en fonction des conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses portant sur les risques (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une évaluation fondée sur le marché et non d'une mesure propre à l'entité).
- Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier, une entité tient compte de l'utilisation optimale de l'actif et du fait que l'actif utilisé soit utilisé dans un groupe d'actifs ou de façon autonome.
- Une hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation servant à déterminer la juste valeur et accordant la priorité aux données d'entrée observables. Une entité doit présenter des informations sur les techniques d'évaluation et les données d'entrée qu'elle a utilisées, ainsi que sur l'incertitude inhérente à ses évaluations de la juste valeur.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés retraités. Cependant, elle ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que tous ses chapitres aient été publiés et qu'elle ait pu déterminer toutes les incidences de ces changements.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 rehaussent les obligations d'information relatives aux opérations comportant le transfert d'actifs financiers. Ces modifications visent à accroître la transparence quant à l'exposition au risque dans les cas où un actif financier est transféré, mais

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

4. Modifications comptables futures (suite)

Instruments financiers (suite)

où le cédant conserve une certaine exposition continue au risque se rapportant à l'actif. Les modifications imposent également des obligations d'information lorsque les transferts d'actifs financiers ne sont pas répartis uniformément au cours de la période.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur l'information présentée pour les périodes à venir.

Consolidation

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui remplace l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines sections de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, portant sur l'établissement et sur la présentation des états financiers consolidés. La nouvelle norme reprend les principes existants d'identification du concept de contrôle comme étant le principal facteur permettant de décider si une entité doit être comprise ou non dans les états financiers consolidés d'une société. La norme fournit des directives supplémentaires pour faciliter la détermination du contrôle lorsqu'il est difficile à évaluer. L'IFRS 10 entre en vigueur pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2013 et son application anticipée est permise.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, *Partenariats*, qui annule et remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 porte expressément sur les droits et obligations d'un partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est actuellement le cas aux termes de l'IAS 31. La norme corrige les incohérences de présentation relatives aux partenariats en exigeant le recours à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des coentreprises. L'IFRS 11 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son application anticipée est permise.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète portant sur les exigences en matière d'informations à fournir pour toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, dont les filiales, les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité présente de l'information sur la nature des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et sur les risques qui y sont associés, de même que sur l'incidence de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

L'IFRS 12 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son application anticipée est permise. Cette norme ne se répercute que sur la présentation des états financiers consolidés retraités. La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Le principal changement découlant des modifications apportées à l'IAS 1 est une exigence de regrouper dans les autres éléments du résultat global les composantes qui pourraient être reclassées à l'état du résultat net. Les modifications réaffirment également les exigences existantes voulant que les éléments dans les autres éléments du résultat global et le résultat net soient présentés dans un seul état ou dans deux états consécutifs. Les modifications de l'IAS 1 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et l'application anticipée de la norme est permise. La Société ne prévoit pas que cette norme aura des incidences importantes sur la présentation de ses états financiers consolidés retraités pour les périodes à venir.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

5. Retraitement et reclassement des montants comparatifs

Des montants de l'exercice antérieur clos le 30 avril 2012 ont été retraités en vue de corriger des erreurs concernant les actions rachetables au gré des porteurs, lesquelles n'avaient pas été comptabilisées comme un instrument financier hybride en séparant le contrat hôte de créance (les actions rachetables au gré des porteurs) du dérivé incorporé (les composantes capitaux propres) et des erreurs de calcul du crédit d'impôt à recevoir selon un taux de 35 %, plutôt que de 20 %. Les incidences du retraitement sont présentées ci-après :

État financier consolidé retraité de la situation financière

<u>Au 30 avril 2012</u>	<u>Notes</u>	<u>Montants présentés antérieurement</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Montants retraités</u>
		\$	\$	\$
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	i)	493 190	(109 000)	384 190
Autres actifs		21 598 873	—	21 598 873
		<u>22 092 063</u>	<u>(109 000)</u>	<u>21 983 063</u>
Actions rachetables au gré des porteurs	i)	—	7 899 785	7 899 785
Passif financier dérivé	i)	—	3 062 218	3 062 218
Autres passifs		14 295 743	—	14 295 743
		<u>14 295 743</u>	<u>10 962 003</u>	<u>25 257 746</u>
Capital social	i)	14 400 997	(10 606 554)	3 794 443
Surplus d'apport		3 826 732	—	3 826 732
Déficit		<u>(10 431 409)</u>	<u>(464 449)</u>	<u>(10 895 858)</u>
	i)	<u>7 796 320</u>	<u>(11 071 003)</u>	<u>(3 274 683)</u>

États consolidé retraité du résultat net et du résultat global

<u>Exercice clos le 30 avril 2012</u>	<u>Notes</u>	<u>Montants présentés antérieurement</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Montants retraités</u>
		\$	\$	\$
Produits	ii)	31 704 908	(78 290)	31 626 618
Coût des ventes	ii)	19 286 569	(443 148)	18 843 421
Marge brute		12 418 339	364 858	12 783 197
Charges opérationnelles	ii)	18 177 683	394 849	18 572 532
Perte opérationnelle		(5 759 344)	(29 991)	(5 789 335)
Charges d'intérêts et coûts de financement	i)	1 656 818	434 458	2 091 276
Perte avant impôt sur le résultat		<u>(7 416 162)</u>	<u>(464 449)</u>	<u>(7 880 611)</u>
Impôt sur le résultat				
Exigible	i)	351 441	—	351 441
Différé		<u>(1 249 626)</u>	<u>—</u>	<u>(1 249 626)</u>
		<u>(898 185)</u>	<u>—</u>	<u>(898 185)</u>
Perte nette et résultat global total pour l'exercice		<u><u>(6 517 977)</u></u>	<u><u>(464 449)</u></u>	<u><u>(6 982 426)</u></u>

La correction des erreurs n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement de la Société pour l'exercice clos le 30 avril 2012.

- i) La Société a corrigé rétroactivement une erreur de comptabilisation d'un instrument financier hybride, qui avait été classé incorrectement comme instrument de capitaux propres et présenté dans le capital social, après déduction des coûts de transaction de 163 627 \$ et de l'impôt différé de 53 369 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2012. Les actions privilégiées de catégorie A sont rachetables au gré des porteurs à compter du cinquième anniversaire suivant la date d'émission initiale, à un prix égal au prix d'émission initial majoré des dividendes courus impayés. Les actionnaires détenant des actions privilégiées de catégorie A peuvent recevoir un dividende préférentiel cumulatif de 6 % par année, calculé sur le prix d'émission initial et sur les dividendes courus. Les actions privilégiées de catégorie A confèrent également aux porteurs le droit de convertir en tout temps leurs actions en actions ordinaires de catégorie A, mais pas nécessairement en fonction d'une quantité fixe d'actions.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

5. Retraitement et reclassement des montants comparatifs (suite)

États consolidé retraité du résultat net et du résultat global (suite)

Comme la Société ne détient pas un droit inconditionnel d'éviter de régler cette obligation, les actions privilégiées de catégorie A ainsi que les dividendes fixes qui en découlent sont traités comme des instruments de créance et les caractéristiques de conversion en actions, comme un dérivé incorporé puisqu'elles ne sont pas étroitement liées à la dette hôte.

La Société a également corrigé une erreur de 109 000 \$ liée à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat à recevoir, laquelle avait résulté de l'utilisation d'un taux plus élevé que celui auquel elle avait droit.

Au 30 avril 2012, la correction des deux erreurs ci-dessus a réduit le capital social d'un montant de 10 606 554 \$, majoré de 7 899 785 \$ les actions rachetables au gré des porteurs et augmenté le passif financier dérivé de 3 062 218 \$. Le bénéfice net de l'exercice clos le 30 avril 2012 a diminué de 464 449 \$, représentant les intérêts accumulés de 883 521 \$ sur les actions privilégiées, un produit de 612 443 \$ comptabilisé au titre de la diminution du passif financier dérivé, des coûts de financement de 84 371 \$ et un ajustement de 109 000 \$ des frais de recherche et de développement.

- ii) La Société a reclassé certains postes des états consolidés retraités du résultat net et du résultat global afin que le regroupement de la nature des charges soit mieux présenté et que la présentation des états financiers consolidés retraités de la Société se compare mieux à celle de ses concurrents. Il est considéré que ces changements ne sont pas significatifs en ce qui concerne les états financiers consolidés retraités.

6. Secteurs opérationnels

Les informations fournies sur les secteurs opérationnels sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels et qui est le président et chef de la direction de la Société.

Le principal décideur opérationnel considère séparément deux secteurs à présenter : les produits DEL de Lumenpulse et les produits d'autres fabricants. Il passe en revue la performance des secteurs et affecte les ressources en fonction des produits et de la marge brute des secteurs.

Description des secteurs à présenter

Produits DEL de Lumenpulse

Les produits DEL de la Société consistent en des solutions d'éclairage DEL (luminaires DEL). La Société réalise la conception, la fabrication et vend des appareils et solutions d'éclairage pour des applications intérieures et extérieures, s'adressant principalement aux marchés commerciaux et industriels. Les luminaires DEL sont vendus principalement à des distributeurs et à des revendeurs à valeur ajoutée.

Produits d'autres fabricants

Les produits d'autres fabricants se composent de produits conçus et fabriqués par d'autres fabricants que la Société et peuvent comprendre à la fois des luminaires DEL et conventionnels.

Résultats financiers par secteur à présenter

Les méthodes comptables utilisées pour établir la performance des secteurs sont essentiellement les mêmes que celles qui ont été suivies pour établir les états financiers consolidés retraités de la Société.

Le principal décideur opérationnel de la Société ne passe pas en revue les produits intersectoriels dans le cadre de l'évaluation de la performance des secteurs et de l'affectation des ressources à chacun d'eux, de sorte que les produits intersectoriels ne sont pas inclus dans les produits sectoriels présentés dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, la Société n'affecte pas d'actifs et de passifs aux secteurs à présenter puisque le principal décideur opérationnel de la Société n'en tient pas compte dans le cadre de l'évaluation de la performance des secteurs et de l'affectation des ressources, mais passe en revue tous les actifs et les passifs sur une base consolidée.

La marge brute constitue le plus bas niveau, et le seul, du bénéfice sectoriel qu'examine le principal directeur opérationnel de la Société, de sorte que tous les postes présentés après la marge brute dans l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global figurent dans le tableau ci-dessous uniquement pour établir un rapprochement avec le résultat net consolidé retraité de la Société.

Dans le cadre du calcul de la marge brute de chaque secteur à présenter, la Société attribue les charges directes et indirectes au coût des ventes. Les charges indirectes sont attribuées lorsqu'elles sont identifiables et avantageuses pour le secteur à présenter. Les stocks sont transférés aux secteurs à présenter en fonction de leur coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

6. Secteurs opérationnels (suite)

Résultats financiers par secteur à présenter (suite)

Le tableau suivant présente les résultats des secteurs à présenter de la Société conformément aux informations des exercices 2012 et 2011 examinées par le principal décideur opérationnel.

	30 avril 2012				30 avril 2011			
	Secteurs				Secteurs			
	Produits DEL	Produits d'autres fabricants	Siège social (non attribués)	Total	Produits DEL	Produits d'autres fabricants	Siège social (non attribués)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	18 655 085	12 971 533	—	31 626 618	8 419 332	11 767 576	—	20 186 908
Coût des ventes	10 828 403	8 015 018	—	18 843 421	7 842 697	7 341 893	—	15 184 590
Marge brute	7 826 682	4 956 515	—	12 783 197	576 635	4 425 683	—	5 002 318
Charges								
opérations	—	—	18 572 532	18 572 532	—	—	8 358 011	8 358 011
Coûts de financement	—	—	2 091 276	2 091 276	—	—	860 546	860 546
Perte avant impôt sur le résultat	—	—	(20 663 808)	(7 880 611)	—	—	(9 218 557)	(4 216 239)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	—	—	(898 185)	(898 185)	—	—	(916 811)	(916 811)
Perte nette de l'exercice	—	—	—	(6 982 426)	—	—	—	(3 299 428)

Information géographique

Les produits de la Société sont gérés sur une échelle mondiale par l'intermédiaire de ses bureaux de vente situés au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Le principal décideur opérationnel tient compte des produits tirés des régions que sont les États-Unis, le Canada et le palier international. La région internationale correspond à l'ensemble des territoires, en excluant le Canada et les États-Unis.

Dans le cadre de la présentation de l'information géographique, les produits sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des clients. Les produits par région sont présentés dans le tableau suivant :

	30 avril 2012	30 avril 2011
	\$	\$
Canada	18 115 912	16 297 101
États-Unis	12 433 299	3 889 807
International	1 077 407	—
	<u>31 626 618</u>	<u>20 186 908</u>

Concentration

Dans le passé, quelques clients de la Société ont représenté plus de 10 % de ses produits consolidés. Au cours de l'exercice 2012, les produits tirés d'un client ont représenté 15 % des produits consolidés de la Société. Au cours de l'exercice 2011, les produits tirés de trois clients ont représenté 22 %, 12 % et 11 %, respectivement, des produits consolidés de la Société.

7. Débiteurs

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Créances clients	4 851 059	3 019 721	1 667 426
Compte de correction de valeur pour créances douteuses	(186 811)	(32 168)	(19 349)
	<u>4 664 248</u>	<u>2 987 553</u>	<u>1 648 077</u>
Autres débiteurs	162 925	69 626	24 819
	<u>4 827 173</u>	<u>3 057 179</u>	<u>1 672 896</u>

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
30 avril 2012 et 30 avril 2011

8. Avance à un actionnaire

L'avance à un actionnaire n'est pas garantie, porte un taux d'intérêt nul et ne comporte aucune modalité précise de remboursement.

9. Stocks

	30 avril 2012	30 avril 2011	1^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Matières premières	4 490 337	3 032 359	1 287 142
Produits en cours	222 352	22 710	—
Produits finis	565 217	323 669	1 079 312
	<u>5 277 906</u>	<u>3 378 738</u>	<u>2 366 454</u>

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 30 avril 2012 s'élève à 15 558 601 \$ (11 578 356 \$ en 2011), incluant une réduction de valeur des stocks de 309 524 \$ (1 405 261 \$ en 2011). Tous les stocks sont donnés en nantissement. Une reprise d'environ 590 000 \$ d'une réduction de valeur constatée en 2011 a été inscrite en 2012 relativement à des stocks antérieurement obsolètes vendus en 2012.

10. Amortissement

Les états consolidés retraits du résultat net et du résultat global comprennent un amortissement de 525 345 \$ des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 30 avril 2012 (213 112 \$ en 2011), qui est classé dans les frais de vente et de marketing, les frais de recherche et de développement et les charges générales et administratives.

Les états consolidés retraits du résultat net et du résultat global de la Société incluent l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'élevant à 172 403 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2012 (52 650 \$ en 2011), qui est classé dans les frais de vente et de marketing, les frais de recherche et de développement et les charges générales et administratives.

11. Immobilisations corporelles

	30 avril 2012	30 avril 2011	1^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Coût	4 390 484	2 901 981	1 318 928
Cumul des amortissements	1 453 823	928 478	715 366
Valeur comptable nette	<u>2 936 661</u>	<u>1 973 503</u>	<u>603 562</u>

	Matériel et outillage	Mobilier et agencements de bureau	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé						
Solde au 1 ^{er} mai 2010	245 046	251 731	372 543	—	449 608	1 318 928
Entrées	202 197	27 069	116 574	145 025	1 092 188	1 583 053
Solde au 30 avril 2011	447 243	278 800	489 117	145 025	1 541 796	2 901 981
Entrées	212 249	105 152	192 039	614 408	364 655	1 488 503
Solde au 30 avril 2012	<u>659 492</u>	<u>383 952</u>	<u>681 156</u>	<u>759 433</u>	<u>1 906 451</u>	<u>4 390 484</u>
Cumul des amortissements						
Solde au 1 ^{er} mai 2010	119 022	162 153	269 478	—	164 713	715 366
Amortissement	47 628	21 114	50 793	14 503	79 074	213 112
Solde au 30 avril 2011	166 650	183 267	320 271	14 503	243 787	928 478
Amortissement	82 823	28 341	78 513	138 691	196 977	525 345
Solde au 30 avril 2012	<u>249 473</u>	<u>211 608</u>	<u>398 784</u>	<u>153 194</u>	<u>440 764</u>	<u>1 453 823</u>

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

12. Propriété intellectuelle

	30 avril 2012	30 avril 2011
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 100 692	3 100 692
Entrées au cours de l'exercice	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	3 100 692	3 100 692

Un test de dépréciation annuel est effectué à l'égard de toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. Il est considéré que la propriété intellectuelle comporte une durée d'utilité indéterminée. Le test de dépréciation est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle se rapporte la propriété intellectuelle.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été calculée en fonction de la valeur d'utilité, selon un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction du plan d'affaires annuel approuvé par le conseil d'administration de la Société. De plus, la direction établit des projections portant sur une période de trois à cinq ans. Ces flux de trésorerie reflètent la meilleure estimation de la direction quant à d'éventuels événements futurs et tiennent compte de l'expérience passée et d'hypothèses économiques futures. Au-delà de la période de trois ans, il est prévu que les flux de trésorerie augmenteront en fonction des hypothèses de croissance à long terme de la Société, compte tenu de différents facteurs comme les hypothèses de croissance du secteur. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie est dérivé du coût moyen pondéré du capital de la Société, ajusté en fonction de l'impôt.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité figurent dans le tableau suivant :

	2012	2011
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	15,6	16,5
Taux de croissance à long terme	2,5	2,5

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie regroupant les produits d'éclairage Lumenpulse, fondée sur la valeur d'utilité, a été supérieure à sa valeur comptable. Si le taux d'actualisation était majoré de 20 points de base, l'excédent de la valeur recouvrable sur la valeur comptable serait ramené à zéro.

13. Immobilisations incorporelles

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Coût	1 475 321	533 386	416 497
Cumul des amortissements	398 191	225 788	173 138
Valeur comptable nette	1 077 130	307 598	243 359

	Logiciels	Frais de développement différés	Brevets, licences et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé				
Solde au 1 ^{er} mai 2010	350 459	66 038	—	416 497
Entrées	55 711	61 178	—	116 889
Solde au 30 avril 2011	406 170	127 216	—	533 386
Entrées	318 029	81 444	542 462	941 935
Solde au 30 avril 2012	724 199	208 660	542 562	1 475 321
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} mai 2010	166 534	6 604	—	173 138
Amortissement	34 646	18 004	—	52 650
Solde au 30 avril 2011	201 180	24 608	—	225 788
Amortissement	117 708	35	54 660	172 403
Solde au 30 avril 2012	318 888	24 643	54 660	398 191

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

14. Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit autorisée de 2 000 000 \$ (2 000 000 \$ en 2011 et 500 000 \$ en 2010), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 % (taux préférentiel majoré de 1,5 % en 2011 et en 2010), renouvelable annuellement, dont 2 000 000 \$ étaient inutilisés à la clôture de l'exercice (1 170 000 \$ en 2011 et 330 000 \$ en 2010).

15. Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Emprunt de 500 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 14,2 % majoré de 0,10 % des ventes consolidées annuelles; versement mensuel des intérêts échus; remboursement du principal depuis août 2007 égal à 30 % des fonds disponibles mais limité à 100 000 \$; en 2010, des frais de financement différés de 3 822 \$ ont été portés en réduction de ce montant. Arrivé à échéance en mai 2011, le solde a été remboursé au cours de l'exercice.	—	500 000	496 178
Emprunt de 1 000 000 \$ (1 174 000 \$ en 2010), portant intérêt à un taux fixe de 11,70 %; versement mensuel des intérêts échus; remboursement du principal échéant en mai 2013; garanti par une hypothèque de deuxième rang sur des biens incorporels actuels et futurs. En 2011, des coûts de financement de 2 312 \$ (7 278 \$ en 2010) ont été portés en réduction de ce montant.	1 000 000	997 688	1 166 722
Emprunt de 1 000 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 15 %; versement mensuel des intérêts échus; remboursement annuel du principal à compter de janvier 2012 égal à 50 % des fonds disponibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$; échéance du solde en janvier 2015; garanti par une hypothèque de troisième rang sur des biens incorporels actuels et futurs et de deuxième rang sur des immobilisations corporelles. En 2012, des coûts de financement de 33 723 \$ (45 898 \$ en 2011; 57 896 \$ en 2010) ont été portés en réduction de ce montant.	966 277	954 102	942 104
Obligations en vertu de contrats de location-financement, remboursables en paiements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 11 047 \$, échéant en 2013, portant intérêt à des taux s'échelonnant de 9,15 % à 9,50 %	174 038	124 204	199 996
Emprunt à terme, remboursé le 17 mai 2011, versement mensuel d'intérêt au taux préférentiel majoré de 2 % (taux effectif de 5 % au 30 avril 2011)	—	400 000	—
Emprunt de 2 500 000 \$ sans taux d'intérêt stipulé, échéance du principal en septembre 2015; en 2012, des coûts de transaction de 122 023 \$ (150 322 \$ en 2011) ont été portés en réduction de ce montant. Ce montant a été majoré d'intérêts différés de 795 091 \$ (286 882 \$ en 2011) et de 344 000 \$ au titre de la variation de valeur de l'intérêt additionnel (néant en 2011). ¹⁾	3 517 068	2 636 560	—
Emprunt à terme de 3 000 000 \$ US (2 905 800 \$ CA); versement mensuel d'intérêts au taux préférentiel majoré de 2,75 % (taux effectif de 7,21 %); remboursement du principal depuis août 2011 en 36 versements égaux. En 2012, des coûts de financement de 125 977 \$ US (124 465 \$ CA) ont été portés en réduction de ce montant. ²⁾	2 082 674	—	—
	7 740 057	5 612 554	2 805 000
Partie courante	1 103 747	2 212 093	175 792
	<u>6 636 310</u>	<u>3 400 461</u>	<u>2 629 208</u>

¹⁾ Le total des versements d'intérêt sur l'emprunt de 2 500 000 \$ représente jusqu'à concurrence de 5,25 % de la valeur de la Société, à l'entière discrétion du prêteur, en tout temps après la première des éventualités suivantes : la date du troisième anniversaire de l'emprunt jusqu'à la date d'échéance, un paiement anticipé partiel ou total de l'emprunt, un cas de défaut, un changement de contrôle de la Société selon la définition établie, ou un premier appel public à l'épargne ou l'inscription à une bourse reconnue. Au cours de l'exercice 2012, un montant de 795 091 \$ (286 882 \$ en 2011) a été comptabilisé à titre de charge d'intérêts différés se rapportant à cet emprunt, représentant un taux d'intérêt effectif de 18,8 % (se reporter également à la note 28).

²⁾ En mai 2011, en ce qui concerne l'accord d'emprunt et de sûreté de 3 000 000 \$ US conclu avec Silicon Valley Bank (la « banque »), la banque a reçu une attribution de 125 000 bons de souscription permettant de faire l'acquisition d'actions ordinaires de catégorie A au prix de 0,60 \$ l'action. Un montant de 20 341 \$ CA a été attribué au compte de bons de souscription dans le surplus d'apport, représentant la juste valeur résiduelle attribuée aux bons de souscription (se reporter également à la note 28).

En vertu de ses différents accords d'emprunt, la Société doit respecter certaines clauses financières restrictives relatives au maintien de ratios financiers minimaux tels que le ratio de liquidité générale et le ratio d'endettement ajusté. Au 30 avril 2012, la Société satisfaisait à ces clauses restrictives.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

15. Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (suite)

Les versements de principal au titre de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement s'établissent comme suit pour chacun des exercices suivants :

	\$
2013	1 103 747
2014	2 046 083
2015	1 088 810
2016	3 501 417
Total des versements de principal	7 740 057

Les obligations en vertu de contrats de location-financement se rapportent à des licences de logiciels. La dette comporte un taux d'intérêt effectif moyen pondéré d'environ 9,25 % (9,15 % en 2011) et un calendrier d'échéances finales s'échelonnant de mars 2013 à mars 2014. En 2012, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 8 804 \$ (14 213 \$ en 2011) au titre des obligations en vertu de contrats de location-financement. Ces obligations sont garanties du fait que les droits de l'actif loué reviennent au bailleur en cas de défaut. En 2012, une nouvelle licence de 111 927 \$ a été financée au moyen d'obligations en vertu d'un contrat de location-financement.

Les versements minimaux futurs au titre des obligations en vertu de contrats de location-financement s'établissent comme suit :

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Au plus tard dans un an	126 657	70 897	90 005
Dans plus de un an et au plus tard dans cinq ans	61 669	64 988	135 885
	188 326	135 885	225 890
Charge financière future	14 288	11 681	25 894
Valeur actualisée des passifs aux termes des contrats de location-financement	174 038	124 204	199 996

La valeur actualisée des passifs aux termes des contrats de location-financement s'établit comme suit :

Au plus tard dans un an	115 429	62 093	75 792
Dans plus de un an et au plus tard dans cinq ans	58 609	62 111	124 204
	174 038	124 204	199 996

16. Charges d'intérêts et coûts de financement

	2012	2011
	\$	\$
Intérêt sur la ligne de crédit	5 001	25 579
Intérêt sur la dette à long terme	456 819	416 643
Intérêts différés sur la dette à long terme	508 209	286 882
Intérêt sur les obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	8 804	14 213
Amortissement des coûts de financement payés d'avance	117 500	33 575
Amortissement des coûts de financement différés	513 425	—
Désactualisation des autres passifs	18 147	17 278
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs (note 18)	883 521	—
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé (note 18)	(612 443)	—
Perte (profit) de change	79 009	(10 511)
Autres intérêts et frais bancaires	113 284	76 887
	2 091 276	860 546

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

17. Capital social

Société devancière, au 1^{er} mai 2010

Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie B, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel non cumulatif de 0,75 % du montant du capital versé, priorité des actions des catégories A-1, A-2 et A-3, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé

Actions de catégorie C, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel non cumulatif de 0,50 % calculé sur le prix de rachat, priorité des actions des catégories A-1, A-2, A-3, B, D et H, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime établie à l'émission ou dans l'éventualité où il n'y aurait plus d'actions de catégorie F en circulation

Actions de catégorie D, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel non cumulatif de 0,67 % calculé sur le prix de rachat, priorité des actions des catégories A-1, A-2, A-3, B et H, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime établie à l'émission ou dans l'éventualité où il n'y aurait plus d'actions de catégorie F en circulation

Actions de catégorie E, avec droit de vote de 1 000 voix par action, sans droit de participation, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé

Actions de catégorie F, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel cumulatif fondé sur le taux préférentiel de l'institution financière diminué de 0,25 % divisé par 12, prioritaires par rapport à toutes les autres catégories d'actions, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime

Actions de catégorie G, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel cumulatif de 0,50 % calculé sur la valeur de rachat uniquement au moment où il n'y a plus d'actions de catégorie F en circulation

Actions de catégorie H, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel cumulatif de 0,33 % calculé sur le prix de rachat, prioritaires par rapport aux actions des catégories A-1, A-2, A-3 et B, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime établie au moment où il n'y a plus d'actions de catégorie F en circulation

Le capital social de la société devancière s'établit comme suit au 1^{er} mai 2010 :

Actions émises

	<u>2010</u>
	\$
60 500 actions de catégorie A-1	948 000
22 500 actions de catégorie A-2	5
17 000 actions de catégorie A-3	5
	<u>948 010</u>

Certaines actions de catégorie C et de catégorie D de la Société d'un montant de capital libéré de 1 \$ et de 101 \$, respectivement, totalisant 102 \$, étaient aussi en circulation au 1^{er} mai 2010 :

Actions émises et libérées

	<u>2010</u>
	\$
26 832 actions de catégorie C (rachetables au gré du porteur au prix de 26 832 \$)	26 832
1 150 230 actions de catégorie D (rachetables au gré du porteur au prix de 1 150 230 \$)	1 150 230
	<u>1 177 062</u>

Ces actions rachetables au gré du porteur ont été comptabilisées en fonction de leur substance et présentées dans les passifs courants dans les états financiers consolidés retraités (se reporter également à la note 28).

Le 1^{er} février 2011, dans le cadre d'une restructuration, tous les actionnaires de Luxtec ont échangé la totalité de leurs actions de Luxtec contre des actions de la Société, avec report d'impôt, au coût de 696 284 \$.

Le 1^{er} février 2011, dans le cadre d'une restructuration, tous les actionnaires de Lumenpulse ont échangé la totalité de leurs actions de Luxtec contre des actions de la Société, avec report d'impôt, au coût de 921 198 \$.

Dans le cadre de la restructuration entreprise au cours de l'exercice précédent, le produit total en trésorerie reçu en échange des actions de la filiale s'est élevé à 1 500 892 \$.

Le 28 février 2011, la Société a émis 1 666 667 actions de catégorie A additionnelles pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 000 \$ et 1 666 667 actions de catégorie C additionnelles pour une contrepartie en trésorerie de 1 \$.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

17. Capital social (suite)

Société devancière, au 1^{er} mai 2010 (suite)

Actions émises et libérées (suite)

Le surplus d'apport de 600 000 \$ au 1^{er} mai 2010 découle d'un profit de dilution de 509 601 \$ majoré de la part des actionnaires sans droit de vote de 90 399 \$. Le surplus d'apport au 30 avril 2011 est attribuable à l'incidence nette de la déduction des capitaux propres et de la prime sur l'achat d'actions de Luxtec et de Lumenpulse des entrées de consolidation liées à la propriété intellectuelle et aux placements intersociétés.

La restructuration instaurée par la Société au cours de l'exercice 2011 était une transaction portant sur les capitaux propres. Par conséquent, un montant additionnel de 615 002 \$ a été comptabilisé à titre de surplus d'apport représentant la prime à l'échange d'actions avec le groupe d'actionnaires ordinaires.

Lumenpulse Inc.

Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale, sous neuf catégories d'actions

Actions ordinaires de catégorie A, assorties de droits de vote et de participation, sans droit à dividende, sans droit de rachat au gré du porteur sauf si la valeur de réalisation de l'actif net de la Société est suffisante pour permettre le rachat de la totalité des actions des catégories E, F et G

Actions ordinaires de catégorie B, assorties de droits de vote et de participation, sans droit à dividende ou droit de rachat sauf si la valeur de réalisation de l'actif net de la Société est suffisante pour permettre le rachat de la totalité des actions de la Société

Actions privilégiées de catégorie C, à droit de vote, sans droit de participation, automatiquement rachetables au montant du capital versé au moment du décès du porteur

Actions privilégiées de catégorie D, à droit de vote, sans droit de participation, à dividende annuel non cumulatif fondé sur le taux préférentiel de l'institution financière de la Société diminué de 1 %, prioritaires par rapport à toutes les autres catégories d'actions, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé

Actions privilégiées de catégorie E, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel non cumulatif de 1 % de la valeur de rachat, prioritaires par rapport aux actions des catégories A, B, F, G, H et I, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime calculée en fonction de la juste valeur du marché des actions de catégorie B à la date de leur échange contre des actions de catégorie E

Actions privilégiées de catégorie F, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende mensuel non cumulatif de 1 % de la valeur de rachat, prioritaires par rapport aux actions des catégories A, B, G, H et I, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime jusqu'à concurrence de la juste valeur

Actions privilégiées de catégorie G, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende annuel non cumulatif fondé sur le taux préférentiel de l'institution financière de la Société majoré de 1 %, prioritaires par rapport aux actions des catégories A, B, H et I, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé majoré d'une prime jusqu'à concurrence de la juste valeur

Les actions des catégories E, F et G sont convertibles en actions de catégorie E

Actions privilégiées de catégorie H, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende annuel non cumulatif de 8 %, prioritaires par rapport aux actions des catégories A, B et I, rachetables au gré du porteur au montant du capital versé

Actions privilégiées de catégorie I, sans droit de vote, sans droit de participation, à dividende annuel non cumulatif de 8 %, prioritaires par rapport aux actions des catégories A et B, droit de la Société de racheter unilatéralement les actions au montant du capital versé

Le capital social de la Société s'établit comme suit au 30 avril 2011 :

Actions émises

	<u>2011</u>
	<u>\$</u>
101 666 667 actions ordinaires de catégorie A	2 617 286
101 666 667 actions ordinaires de catégorie C	197
	<u>2 617 483</u>

Le 1^{er} juillet 2011, dans le cadre d'une restructuration, Lumenpulse International Inc. (« International ») a été fusionnée et regroupée avec la Société en vertu du paragraphe 87 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Dans le cadre de cette restructuration, toutes les 101 666 667 actions ordinaires de catégorie A d'International et de la Société, respectivement, ont été converties en 101 666 667 actions ordinaires de catégorie A de la Société. Toutes les 101 666 667 actions privilégiées de catégorie C d'International et de la Société, respectivement, ont été converties en 197 actions ordinaires de catégorie A de la Société.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

17. Capital social (suite)

Lumenpulse Inc. (suite)

Actions émises (suite)

Le 7 juillet 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis des débentures non garanties convertibles d'un montant de 2 100 000 \$. Les débentures portaient intérêt au taux annuel de 10 % et étaient convertibles en actions privilégiées de catégorie A au plus tard le 31 août 2011.

Le 7 août 2011, la Société a réalisé un placement privé de 20 414 788 actions privilégiées de série A à 0,53 \$ l'action. Le produit total reçu s'est élevé à 10 606 554 \$ après déduction des coûts de financement de 247 998 \$ et compte tenu d'un actif d'impôt différé de 53 369 \$ relatif à l'assurance sur actions. Il était prévu que la Société affecterait le produit du placement au fonds de roulement et aux besoins généraux du siège social dans le cadre de son plan de croissance stratégique. (Se reporter également à la note 18)

Le 31 août 2011, soit la date de conversion des débentures non garanties convertibles, les intérêts courus de 12 151 \$ sur les débentures ont été payés aux porteurs et le principal a été converti au prix de conversion de 0,53 \$ l'action.

Lumenpulse Inc. (après la restructuration de l'exercice 2011)

Autorisé : deux catégories d'actions en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires de catégorie A, assorties de droits de vote et de participation, sans droit à dividende, sans droit de rachat sauf si la valeur de réalisation de l'actif net de la Société est suffisante pour permettre le rachat de la totalité des actions privilégiées de catégorie A

Actions privilégiées de catégorie A, assorties du droit de vote, donnant droit à un dividende privilégié cumulatif de 6 % par année calculé sur le prix d'émission initial et sur les dividendes courus, prioritaires par rapport aux actions ordinaires de catégorie A. Le dividende s'accumule et est composé annuellement. Les actions privilégiées de catégorie A comportent une priorité en cas de liquidation égale au plus élevé des montants suivants : i) le prix d'émission initial majoré de tout dividende couru, mais impayé, ou ii) le montant par action qui aurait été payable si toutes les actions privilégiées de catégorie A avaient été converties en actions ordinaires de catégorie A avant la liquidation ou la dissolution.

Les actions privilégiées de catégorie A sont convertibles, au gré des porteurs et en tout temps, en un nombre d'actions ordinaires de catégories A libérées établi en divisant le prix d'émission initial des actions privilégiées de catégorie A par le prix de conversion des actions privilégiées de catégorie A (selon la définition établie dans la convention entre actionnaires) en vigueur à la date de conversion. Les actions privilégiées de catégorie A sont également rachetables. (Se reporter également à la note 18).

Actions émises et libérées

	Nombre d'actions	Total
		\$
Actions de catégorie A-1	60 500	948 000
Actions de catégorie A-2	22 500	5
Actions de catégorie A-3	17 000	5
Solde en circulation au 1^{er} mai 2010	100 000	948 010
Actions des catégories A-1, A-2 et A-3 échangées dans le cadre de la restructuration	(100 000)	(948 010)
Actions ordinaires de catégories A reçues dans le cadre de la restructuration	101 666 667	3 794 246
Actions privilégiées de catégories C reçues dans le cadre de la restructuration	101 666 667	197
Solde en circulation au 30 avril 2011	203 333 334	3 794 443
Actions ordinaires des catégories A et C échangées dans le cadre de la restructuration	(203 333 334)	(3 794 443)
Actions ordinaires de catégories A reçues dans le cadre de la restructuration	101 666 864	3 794 443
Solde en circulation au 30 avril 2012	101 666 864	3 794 443

18. Actions rachetables au gré des porteurs et passif financier dérivé

Tout porteur d'actions privilégiées de catégorie A à compter du cinquième anniversaire de la date d'émission initiale peut exiger que la Société rachète ces actions à un prix égal au prix d'émission initial majoré des dividendes courus encore impayés. Par conséquent, les actions privilégiées de catégorie A et les dividendes accumulés ont été inscrits comme un passif à l'état financier consolidé retraité de la situation financière et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passif financier dérivé

Le produit brut du placement privé de 20 414 788 actions privilégiées de série A au prix de 0,53 \$ l'action réalisé le 7 août 2011 s'est élevé à 10 801 183 \$ en trésorerie, avant les coûts de financement de 247 998 \$ et un actif d'impôt différé de 53 369 \$. Le total des coûts de financement a été réparti au passif financier dérivé de 84 371 \$ et aux actions rachetables au gré des porteurs de 163 627 \$.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

18. Actions rachetables au gré du porteur et passif financier dérivé (suite)

Passif financier dérivé (suite)

La juste valeur du passif dérivé a été calculée à la date d'émission (les détails et les hypothèses utilisées sont décrits à la note 23) et un montant de 3 674 661 \$ a été séparé du contrat hôte et est présenté à titre de passif financier dérivé.

Conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des instruments financiers dérivés, le dérivé et le dérivé incorporé classés à titre de passif à l'égard des actions privilégiées de catégorie A de la Société ont été séparés du contrat hôte de créance à l'émission, à la juste valeur. Par la suite, le dérivé a ensuite été réévalué à chaque date de clôture. Les détails concernant les estimations et les hypothèses utilisées sont décrits à la note 23.

	2012	2011
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	—	—
Nouvelles émissions	3 674 661	—
Variation nette de la juste valeur	(612 443)	—
Solde à la clôture de l'exercice	3 062 218	—

Actions rachetables au gré du porteur

Après répartition de l'actif d'impôt différé et des coûts de financement au passif dérivé et aux actions rachetables, la valeur comptable nette du passif lié aux actions rachetables a été établie à 7 016 264 \$. Ce passif fait l'objet d'un accroissement jusqu'à sa valeur nominale pour tenir compte des dividendes courus accumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

	2012	2011
	\$	\$
<i>Actions émises et libérées :</i>		
20 414 782 (aucune en 2012) actions privilégiées de catégorie A	7 016 264	—
Intérêts courus accumulés	883 521	—
Solde à la clôture de l'exercice	7 899 785	—

19. Perte par action

La Société a deux catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives : les actions privilégiées convertibles et les options sur actions. Le bénéfice dilué par action exclut toutes les actions potentielles dilutives si leur effet est antidilutif. Par suite des pertes nettes subies, tous les titres potentiellement dilutifs précités ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque ce serait antidilutif; de sorte que le nombre de base et dilué d'actions est le même pour les exercices clos les 30 avril 2012 et 2011. La totalité des actions privilégiées convertibles et des options sur actions en circulation pourrait éventuellement diluer le bénéfice par action à l'avenir.

	2012	2011
Actions ordinaires émises	101 666 864	101 666 667
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base et dilué)	101 666 831	100 277 778
Perte par action ordinaire, de base et diluée	(0,07)	(0,03)

20. Rémunération fondée sur des actions

En 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté le régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des membres du personnel au service de la Société. Les principales modalités du régime d'options sur actions sont énoncées ci-après :

- le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à l'exercice des options attribuées en vertu du régime d'options sur actions est égal à 15 % du nombre d'actions ordinaires de la Société émises et en circulation de temps à autre;
- tout porteur d'option peut, à la date d'attribution d'une option, détenir plus d'une option. Toutefois, aucun porteur d'option ne pourra détenir des options visant l'achat d'actions excédant 5 % du nombre d'actions émises et en circulation de temps à autre;
- le prix d'exercice de chaque action visée par une option est établi par l'administrateur, à la date d'attribution, mais ne peut être inférieur à 100 pour cent de la juste valeur du marché à la date d'attribution;
- le conseil d'administration établit la durée de chaque option à la date d'attribution, sous réserve d'une durée maximale de dix ans à compter de la date d'attribution;

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

20. Rémunération fondée sur des actions (suite)

- e) la période d'acquisition des options est établie par le conseil d'administration à la date d'attribution des options. La période d'acquisition est d'environ quatre ans. Le conseil d'administration peut établir, après la date d'attribution, que certaines options seront acquises plus rapidement, en totalité ou en partie, pour toute raison jugée valable.

Le sommaire des activités et d'autres renseignements se rapportant au régime d'options sur actions se présentent comme suit pour l'exercice clos le 30 avril 2012 :

	2012	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	—	—
Attributions	18 909 700	0,53
Renonciations	(2 149 240)	0,53
Solde à la clôture de l'exercice	16 760 460	0,53

	Nombre en circulation	Nombre exerçable	Prix d'exercice moyen pondéré	Date d'expiration
			\$	
1 ^{er} septembre 2011	15 205 460	8 095 423	0,53	Août 2021
1 ^{er} décembre 2011	200 000	—	0,53	Novembre 2021
31 mars 2012	1 355 000	—	0,53	30 mars 2022
	16 760 460	8 095 423	0,53	

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été établie selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	1 ^{er} septembre 2011	1 ^{er} décembre 2011	30 mars 2012
Taux d'intérêt sans risque	1,6652 %	1,5338 %	1,6428 %
Rendement attendu des dividendes	0 %	0 %	0 %
Durée attendue	5,52 ans	6,03 ans	5,97 ans
Volatilité attendue	44 %	44 %	44 %
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,2237 \$	0,2321 \$	0,2320 \$

La volatilité utilisée a été calculée en fonction de la volatilité moyenne des titres de sociétés cotées similaires exerçant des activités dans le secteur de l'éclairage.

La charge de rémunération fondée sur des actions s'est élevée à 2 591 389 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2012 et est portée aux frais de vente et de marketing, aux frais de recherche et de développement et aux charges générales et administratives.

21. Charges par nature

Les charges par nature se répartissent comme suit pour les périodes de 12 mois closes les 30 avril :

	2012	2011
	\$	\$
Amortissement	697 748	265 762
Charge de rémunération fondée sur des actions	2 591 389	—
Salaires et avantages	9 816 448	4 544 484
Honoraires de conseil	642 606	524 278
Location	613 715	320 788
Autres charges	4 210 626	2 702 699
Total des frais de vente et de marketing, des frais de recherche et de développement et des charges générales et administratives	18 572 532	8 358 011

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

22. Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction et les vice-présidents. Les autres parties liées comprennent les proches parents des principaux dirigeants et les entités contrôlées par les principaux dirigeants.

La rémunération des principaux dirigeants se compose des éléments suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Salaires et avantages	2 015 657	1 113 496
Indemnité de fin de contrat de travail	153 333	—
Charge de rémunération fondée sur des actions	1 122 895	—
	<u>3 291 885</u>	<u>1 113 496</u>

Une avance additionnelle de 20 132 \$ (remboursement de 30 520 \$ en 2011) a été consentie à un actionnaire.

23. Instruments financiers et gestion des risques

Par le biais de ses actifs et passifs financiers, la Société est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de liquidité. L'analyse suivante présente une évaluation de ces risques au 30 avril 2012, au 30 avril 2011 et au 1^{er} mai 2010, ainsi que l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et le mode de gestion de ces risques financiers par la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les principaux actifs financiers de la Société sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les avances à un actionnaire, lesquels font l'objet du risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentés aux états financiers consolidés retraités de la situation financière représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit à la date des états consolidés retraités de la situation financière.

Le risque de crédit de la Société découle principalement de ses créances clients. Le montant présenté dans les états consolidés retraités de la situation financière figure après déduction du compte de correction de valeur pour créances douteuses, que la direction de la Société a estimée en se fondant sur son évaluation de la conjoncture économique actuelle. La Société n'est pas exposée à un risque important à l'égard d'un client en particulier et n'a pas constaté de créance irrécouvrable au cours de l'exercice. La Société n'est pas exposée à un risque de crédit important à l'égard d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires. La Société considère que des contreparties ont des caractéristiques similaires si elles sont des entités liées. La concentration du risque de crédit se rapportant à tout client n'a jamais dépassé le seuil de 10 % des actifs monétaires bruts pendant l'exercice. La concentration du risque de crédit se rapportant à toute autre contrepartie n'a jamais dépassé le seuil de 5 % des actifs monétaires bruts pendant l'exercice. Au cours de l'exercice 2012, les ventes à un client de distribution se sont élevées à 15 % des produits consolidés. Au cours de l'exercice 2011, les ventes à trois clients de distribution ont individuellement représenté plus de 10 % des produits consolidés.

Le risque de crédit à l'égard de la trésorerie est restreint, puisque les contreparties sont des banques à charte jouissant d'excellentes notations de solvabilité attribuées par des agences de notation nationales.

Le classement chronologique des débiteurs à la date de clôture indiquée se présente comme suit :

	30 avril 2012	30 avril 2011	1 ^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Créances clients :			
En règle	3 110 777	2 739 731	1 483 415
En souffrance :			
Depuis 61 à 119 jours	1 240 120	101 687	77 693
Depuis 120 jours et plus	500 162	178 303	106 318
Total des créances clients	4 851 059	3 019 721	1 667 426
Compte de correction de valeur pour créances douteuses	(186 811)	(32 168)	(19 349)
	<u>4 664 248</u>	<u>2 987 553</u>	<u>1 648 077</u>

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque auquel est exposée la Société en raison des augmentations et des diminutions de la valeur des instruments financiers causées par les fluctuations des taux d'intérêt. Le risque que la Société réalise une perte à la suite de la diminution de la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est limité, car ces placements sont à très court terme et, même s'ils sont classés comme des prêts et créances, ils sont généralement détenus jusqu'à leur échéance. La Société ne croit pas que les résultats opérationnels ou les

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

flux de trésorerie seraient touchés de manière significative par un changement soudain des taux d'intérêt du marché en ce qui concerne les taux d'intérêt fixes, non plus que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en raison de leurs courtes durées.

La juste valeur des emprunts portant des taux d'intérêt fixes pourrait fluctuer par suite de changements des taux d'intérêt du marché.

Le risque de liquidité est lié aux emprunts portant des taux d'intérêt variables. Si le taux d'intérêt augmentait de 5 % (diminuait de 5 %), il en résulterait une hausse de 140 064 \$ (baisse de 105 141 \$) de la perte retraitée comptabilisée à titre de résultat global.

Risque de change

La Société exerce des activités à l'échelle internationale et est exposée aux risques de marché issus des variations des cours des monnaies étrangères. Elle n'a eu recours à aucun contrat de change à terme au cours de l'exercice.

La Société est exposée au risque de change découlant de différentes transactions en monnaies étrangères, principalement en dollars américains et en euros. Le risque de change provient principalement des transactions commerciales futures et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. La direction a évalué à 5 % le taux de sensibilité correspondant à la variation raisonnablement possible des taux de change. La Société recourt également à la couverture naturelle, lorsque possible, pour gérer le risque de conversion des actifs et passifs monétaires.

La Société tire des produits libellés en dollars américains de ses ventes internationales. En se fondant sur le montant des ventes internationales de l'exercice clos le 30 avril 2012, une augmentation (diminution) de 5 % des taux de change des monnaies concernées aurait donné lieu à une hausse (baisse) d'environ 666 876 \$ dans les états consolidés retraits du résultat net.

Les éléments suivants comprenaient des montants en monnaies étrangères :

Au 30 avril 2012 :

	\$ US
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	463 300
Débiteurs et autres créances	3 196 410
Créditeurs et charges à payer	2 282 676
Dette	2 124 026

Au 30 avril 2011 :

	\$ US
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(322 292)
Débiteurs et autres créances	1 475 453
Créditeurs et charges à payer	1 106 551

Au 1^{er} mai 2010

	\$ US	Euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 109	—
Créances clients et autres créances	215 806	—
Créditeurs et charges à payer	686 856	20 806

Principes clés de la gestion du capital

La Société gère son capital de façon à maximiser la valeur de la Société en maîtrisant les coûts, en protégeant les actifs et en investissant en vue de la rentabilité et de la croissance à long terme. La structure du capital de la Société se compose de la dette à long terme, d'actions rachetables au gré des porteurs et de capitaux propres.

La structure du capital de la Société dépend de ses besoins prévus de trésorerie et des changements dans la conjoncture commerciale. Lorsque les besoins en capital sont précisés, la direction de la Société propose des opérations portant sur les capitaux propres à son conseil d'administration pour approbation.

La Société fait aussi l'objet des exigences en matière de capital imposées par ses créanciers, auxquelles elle se conforme. Se reporter à la note 15.

La Société vise à disposer de liquidités suffisantes pour satisfaire à ses passifs à l'échéance. Elle surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en vue de satisfaire à ses obligations.

La Société dispose des facilités de financement décrites à la note 14, dont 2 000 000 \$ étaient inutilisés à la clôture de l'exercice (1 170 000 \$ en 2011 et 330 000 \$ en 2010). La Société prévoit satisfaire à ses autres obligations à même ses flux de trésorerie opérationnels et le produit d'actifs financiers arrivant à échéance.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Détermination de la juste valeur

Certaines méthodes comptables et informations de la Société exigent que la juste valeur soit établie tant pour les actifs financiers que pour les passifs financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après.

Actifs et passifs financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie de la juste valeur fondée sur des niveaux, comme suit :

- niveau 1 : ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs,
- niveau 2 : ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement,
- niveau 3 : ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a évalué la juste valeur des actions rachetables au gré des porteurs et le passif financier dérivé en fonction du niveau 2 de la hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à taux d'intérêt variable se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-financement est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs selon un taux que la Société peut utiliser pour les emprunts comportant des modalités et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des emprunts à taux d'intérêt fixe se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils ont été contractés pendant l'exercice courant aux termes de conditions comparables à celles que la Société aurait obtenues à la date de clôture.

Dérivés portant sur les actions privilégiées rachetables de catégorie A

La juste valeur des dérivés portant sur les actions privilégiées de catégorie A est établie au moyen de modèles d'évaluation incorporant les estimations et les hypothèses suivantes à leur date d'émission :

Dates d'émission	<u>7 juillet 2011</u>
Modèle d'évaluation	Black et Scholes
Taux de dividende	— %
Volatilité	44 %
Durée attendue (en années)	5
Taux d'intérêt sans risque	<u>2,29 %</u>

La juste valeur de ces dérivés a été réévaluée par la suite, à la date de clôture, en fonction des estimations et des hypothèses suivantes :

	<u>30 avril 2012</u>
Modèle d'évaluation	Black et Scholes
Taux de dividende	— %
Volatilité	44,0 %
Durée attendue (en années)	4,18
Taux d'intérêt sans risque	<u>1,53 %</u>

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

Risque de liquidité

Le tableau suivant présente les détails concernant les échéances contractuelles résiduelles de la Société au titre des passifs financiers, incluant les flux de trésorerie relatifs aux intérêts et au principal. L'échéance contractuelle est fondée sur la date la plus rapprochée à laquelle la Société peut être tenue d'effectuer le paiement.

Au 30 avril 2012						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	5 726 074	5 726 074	5 726 074	—	—	—
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	7 740 057	8 411 413	1 428 307	2 095 781	4 887 325	—
Actions rachetables au gré des porteurs	7 899 785	14 454 419	—	—	14 454 419	—
Engagements	3 451 770	3 451 770	864 603	706 169	1 880 998	—
Au 30 avril 2011						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	3 957 514	3 957 514	3 957 514	—	—	—
Dette bancaire	830 000	830 000	830 000	—	—	—
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	5 612 554	6 360 010	2 251 612	214 989	3 893 409	—
Engagements	2 888 185	2 888 185	677 644	645 322	1 565 219	—
Au 1 ^{er} mai 2010						
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	2 669 191	2 669 191	2 669 191	—	—	—
Dette bancaire	170 000	170 000	170 000	—	—	—
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	2 805 000	3 746 285	428 005	1 846 442	1 471 838	—
Engagements	1 257 799	1 257 799	207 076	278 378	772 345	—

24. Impôt sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose des éléments suivants :

	30 avril 2012	30 avril 2011
	\$	\$
Charge d'impôt exigible :		
Impôt exigible	344 771	523 387
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	6 670	11 543
	<u>351 441</u>	<u>534 930</u>
Charge d'impôt différé :		
Impôt différé	(1 233 821)	(1 423 805)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(15 805)	(27 936)
	<u>(1 249 626)</u>	<u>(1 451 741)</u>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	<u>(898 185)</u>	<u>(916 811)</u>

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
30 avril 2012 et 30 avril 2011

24. Impôt sur le résultat (suite)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux fédéral et provinciaux prévus par la loi au Canada au résultat avant impôt sur le résultat. Les raisons expliquant la différence et les incidences fiscales connexes se présentent comme suit :

	30 avril 2012	30 avril 2011
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(7 880 611)	(4 216 239)
Taux d'imposition applicable	27,9 %	29,4 %
Impôt sur le résultat au taux d'imposition prévu par la loi	(2 198 691)	(1 239 996)
Rémunération fondée sur des actions	723 104	—
Incidence fiscale d'éléments non déductibles et autres	491 366	217 505
Ajustements d'impôt sur le résultat futur	(9 135)	(27 936)
Incidence de différents taux d'imposition sur le bénéfice de filiales étrangères	35 063	7 294
Incidence de la différence entre les taux prévus par la loi et les taux futurs	60 108	126 322
	(898 185)	(916 811)

Les actifs et les passifs d'impôt futur de la Société comprennent les principales composantes suivantes :

	30 avril 2012	30 avril 2011	1^{er} mai 2010
	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :			
Pertes opérationnelles reportées en avant	2 100 537	1 040 135	40 517
Frais de recherche et de développement	152 224	69 935	—
Réserves	270 554	451 120	—
Autres	211 326	236 306	112 188
	2 734 641	1 797 496	152 705
Passifs d'impôt différé :			
Immobilisations corporelles	55 526	128 148	20 350
Propriété intellectuelle	417 043	834 086	834 086
Immobilisations incorporelles	166 247	58 392	28 432
Autres	71 252	55 292	—
	710 068	1 075 918	882 868
Montant net des passifs d'impôt différé	2 024 573	721 578	730 163
Présenté comme suit :			
Actifs non courants	2 042 433	768 397	—
Passifs non courants	(17 860)	(46 819)	(730 163)
	2 024 573	721 578	(730 163)

Au 30 avril 2012, la Société disposait de pertes reportées en avant dont les avantages ont été constatés dans la mesure dans laquelle la Société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés, et qui serviront à réduire le résultat imposable futur d'environ 9 340 000 \$ au palier fédéral et d'environ 9 383 000 \$ au palier du Québec et qui expireront comme suit :

	Fédéral	Québec
	\$	\$
2029	139 000	266 000
2031	3 689 000	3 649 000
2032	5 512 000	5 468 000
	9 340 000	9 383 000

De même, la Société dispose de frais de recherche et de développement reportés en avant, dont les avantages ont été comptabilisés dans la mesure dans laquelle la Société est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés, et qui serviront à réduire le résultat imposable futur d'environ 398 000 \$ au palier fédéral et d'environ 778 000 \$ au palier du Québec et qui pourront servir à réduire le résultat imposable en tout temps à l'avenir.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

24. Impôt sur le résultat (suite)

Le rapprochement des actifs (passifs) d'impôt différé par type de différences temporelles comptabilisées dans les états consolidés retraits de la situation financière se présente comme suit :

	Pertes opérationnelles reportées en avant	Frais de recherche et de développement	Réserves	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Propriété intellectuelle	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} mai 2010	40 517	—	—	(20 350)	(28 432)	(834 086)	112 188	(730 163)
Charge (recouvrement) d'impôt	999 618	69 935	451 120	(107 799)	(29 960)	—	68 827	1 451 741
Solde au 30 avril 2011	1 040 135	69 935	451 120	(128 149)	(58 392)	(834 086)	181 015	721 578
Charge (recouvrement) d'impôt	1 060 402	82 289	(180 566)	72 624	(107 855)	(417 043)	(94 311)	1 249 626
Actif d'impôt différé comptabilisé dans le capital social	—	—	—	—	—	—	53 369	53 369
Solde au 30 avril 2012	2 100 537	152 224	270 554	(55 525)	(166 247)	417 043	140 073	2 024 573

25. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie :

	2012	2011
	\$	\$
Débiteurs	(1 769 994)	(1 384 283)
Impôt sur le résultat à recevoir	—	85 202
Stocks	(1 899 168)	(1 012 284)
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	(224 354)	(159 836)
Charges payées d'avance sous forme d'acomptes	28 790	(478 096)
Créditeurs et charges à payer	1 768 560	1 288 323
Impôt sur le résultat à payer	(178 501)	(85 202)
Partie courante des autres passifs	—	(8 147)
	(2 274 667)	(1 754 323)

Élément hors trésorerie :

	2012	2011
	\$	\$
Impôt différé appliqué en diminution des coûts d'émission des actions privilégiées de catégorie A	53 369	—

26. Engagements et éventualités

Contrats de location simple

La Société loue son siège social aux termes d'un contrat de location simple arrivant à expiration le 30 avril 2021. Dans le cadre des dispositions de location de ce contrat, la Société a accordé au bailleur une hypothèque mobilière de premier rang de 328 345 \$ sur l'ensemble des biens meubles corporels dans les locaux actuels et futurs. Le bailleur peut exercer son droit en vertu de l'hypothèque mobilière afin de satisfaire à tout défaut de la Société en vertu du contrat de location ou de tout autre contrat de location intervenu entre ces deux parties, notamment la location de locaux additionnels lors du renouvellement de toute disposition de location conclue entre les deux parties.

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
30 avril 2012 et 30 avril 2011

26. Engagements et éventualités (suite)

Contrats de location simple (suite)

Les paiements futurs au titre du contrat de location totalisant 5 511 971 \$ incluent les montants à payer suivants :

	<u>2012</u>
	<u>\$</u>
D'ici un an	864 603
Entre un et cinq ans	2 587 167
Après cinq ans	2 060 201
	<u><u>5 511 971</u></u>

27. IFRS – Adoption et transition

Normes et interprétations touchant les montants présentés

La Société est une entreprise privée qui a choisi d'adopter les IFRS pour les exercices clos le 30 avril 2012 et le 30 avril 2011.

Les présentes sont les premiers états financiers consolidés retraits annuels établis selon les IFRS. Ces états financiers consolidés retraits ont été préparés conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* et à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 1 exige des nouveaux adoptants qu'ils appliquent rétrospectivement l'ensemble des IFRS à la clôture des premiers états financiers annuels établis selon les IFRS, qui correspondent dans le cas de la Société à ceux de l'exercice clos le 30 avril 2012, compte tenu des exemptions applicables et des exceptions en matière d'application rétrospective. Par conséquent, les méthodes comptables décrites à la note 3 sont fondées sur les IFRS en vigueur au 30 avril 2012 et ont été appliquées pour établir les états financiers consolidés retraits pour l'exercice clos le 30 avril 2012, l'information comparative de l'exercice clos le 30 avril 2011 et l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} mai 2010, date de transition de la Société aux IFRS.

Exemptions de l'application rétrospective intégrale des IFRS

En vertu de l'IFRS 1, la Société a choisi d'appliquer les exemptions suivantes :

Regroupements d'entreprises—IFRS 3, Regroupements d'entreprises

La Société a choisi d'appliquer les exigences de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, prospectivement à compter de la date de transition.

Juste valeur comme coût présumé

L'IFRS 1 donne le choix entre l'utilisation de l'évaluation des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition et l'utilisation de ces montants comme coût présumé. La Société a continué d'appliquer le modèle du coût pour les immobilisations corporelles. Elle n'a donc pas retraits les immobilisations corporelles en fonction de la juste valeur selon les IFRS.

Exemptions obligatoires

Estimations

En vertu de l'IFRS 1, les estimations d'une entité selon les IFRS à la date de transition aux IFRS doivent être conformes à celles qui ont été effectuées à la même date en vertu des PCGR canadiens précédents, sauf s'il existe des éléments probants objectifs de l'inexactitude de ces estimations. Les estimations précédentes effectuées par la Société en vertu des PCGR canadiens n'ont pas été révisées lors de l'adoption des IFRS.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

27. IFRS – Adoption et transition (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière d'ouverture selon les PCGR canadiens et selon les IFRS

Incidence sur l'état consolidé retraité du résultat global

La transition aux IFRS n'a pas eu d'incidence significative sur l'état consolidé retraité du résultat global pour l'exercice clos le 30 avril 2011, sauf en ce qui concerne la présentation par fonction. Le tableau suivant présente les détails du rapprochement des montants selon les PCGR canadiens et selon les IFRS de l'état comparatif du résultat global pour l'exercice clos le 30 avril 2011 :

	PCGR canadiens 30 avril 2011 \$	Reclassement	Note	IFRS 30 avril 2011 \$
Produits opérationnels				
Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse	8 419 332	—		8 419 332
Produits opérationnels tirés de la revente de produits d'autres fabricants	11 767 576	—		11 767 576
	20 186 908	—		20 186 908
Coût des ventes	15 184 590	—		15 184 590
Marge brute	5 002 318	—		5 002 318
Frais de vente, frais de recherche et de développement et charges générales et administratives sauf les éléments ci-après	8 092 249	(8 092 249)	A	—
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	265 762	(265 762)	A	—
Frais de vente et de marketing	—	4 798 286	A	4 798 286
Frais de recherche et de développement	—	871 335	A	871 335
Charges générales et administratives	—	2 688 390	A	2 688 390
Total des charges opérationnelles	8 358 011	—		8 358 011
Perte opérationnelle	(3 355 693)	—		(3 355 693)
Charges d'intérêts et coûts de financement	860 546	—		860 546
Perte avant impôt sur le résultat	(4 216 239)	—		(4 216 239)
Impôt sur le résultat				
Exigible	534 930	—		534 930
Différé	(1 451 741)	—		(1 451 741)
	(916 811)	—		(916 811)
Perte nette et résultat global pour l'exercice	(3 299 428)	—		(3 299 428)

A : Reclassement attribuable à la nouvelle présentation par fonction

Incidence sur le tableau consolidé retraité des flux de trésorerie

Conformément aux IFRS et à la méthode comptable de la Société, les intérêts payés et l'impôt sur le résultat payé sont présentés séparément dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie, alors qu'en vertu des PCGR canadiens, ces éléments étaient présentés séparément.

Il n'existe aucune autre différence importante entre le tableau des flux de trésorerie selon les IFRS et le tableau des flux de trésorerie selon les PCGR canadiens.

Incidence sur l'état consolidé retraité de la situation financière

Le passage des PCGR canadiens aux IFRS s'est répercuté sur l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} mai 2010.

Dans le cadre des ajustements liés à la transition, la Société a comptabilisé au prix d'émission les actions rachetables au gré de l'actionnaire, dans les capitaux propres, selon les PCGR canadiens. En vertu des IFRS, ces actions ont été classées à titre de passifs courants à la valeur de rachat. Puisque ces actions ont été échangées à la valeur du marché dans le cadre de la restructuration, la variation de la valeur comptable de ces actions s'est également répercutée sur la valeur des nouvelles actions reçues en échange.

De plus, selon les IFRS, tous les impôts différés sont classés comme étant non courants, sans égard au classement des actifs ou des passifs sous-jacents auxquels ils se rapportent ou à la reprise prévue des différences temporelles. La Société a donc reclassé les actifs d'impôt différé courants aux actifs d'impôt non courants.

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
30 avril 2012 et 30 avril 2011

27. IFRS – Adoption et transition (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière d'ouverture selon les PCGR canadiens et selon les IFRS (suite)

Incidence sur l'état consolidé retraité de la situation financière (suite)

Le tableau suivant présente les détails du rapprochement de la situation financière comparative des PCGR canadiens aux IFRS au 1^{er} mai 2010 :

	PCGR canadiens 1^{er} mai 2010	Reclassement	Note	IFRS 1^{er} mai 2010
	\$			\$
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie	600 459	—		600 459
Débiteurs	1 672 896	—		1 672 896
Impôt sur le résultat à recevoir	228 281	—		228 281
Stocks	2 366 454	—		2 366 454
Charges payées d'avance et acomptes	93 607	—		93 607
	<u>4 961 697</u>	<u>—</u>		<u>4 961 697</u>
Immobilisations corporelles	603 562	—		603 562
Immobilisations incorporelles	243 359	—		243 359
Propriété intellectuelle	3 100 692	—		3 100 692
Avance à un actionnaire	95 000	—		95 000
Autres créances	46 943	—		46 943
	<u>9 051 253</u>	<u>—</u>		<u>9 051 253</u>
Passifs				
Passifs courants				
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	170 000	—		170 000
Créditeurs et charges à payer	2 669 191	—		2 669 191
Partie courante des autres passifs	110 000	—		110 000
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement	175 792	—		175 792
Actions rachetables au gré de l'actionnaire	—	1 177 062	A	1 177 062
	<u>3 124 983</u>	<u>—</u>		<u>4 302 045</u>
Avantages incitatifs à la location différés	167 306	—		167 306
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location- financement	2 629 208	—		2 629 208
Autres passifs non courants	187 214	—		187 214
Passifs d'impôt différé	730 163	—		730 163
	<u>6 838 874</u>	<u>—</u>		<u>8 015 936</u>
Capitaux propres				
Capital social	948 010	—		948 010
Actions rachetables au gré de l'actionnaire	102	(102)	A	—
Surplus d'apport	600 000	—		600 000
	<u>1 548 112</u>	<u>—</u>		<u>1 548 010</u>
Résultats non distribués (déficit)	664 267	(1 176 960)	A	(512 693)
Total des capitaux propres	<u>2 212 379</u>	<u>(1 177 062)</u>	A	<u>1 035 317</u>
	<u>9 051 253</u>	<u>—</u>		<u>9 051 253</u>

A : Incidence du reclassement des actions rachetables au gré du porteur à la valeur de rachat.

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
30 avril 2012 et 30 avril 2011

27. IFRS – Adoption et transition (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière d'ouverture selon les PCGR canadiens et selon les IFRS (suite)

Incidence sur l'état consolidé retraité de la situation financière (suite)

Le tableau suivant présente les détails du rapprochement de la situation financière comparative des PCGR canadiens aux IFRS au 30 avril 2011 :

	PCGR canadiens 30 avril 2011	Reclassement	Note	IFRS 30 avril 2011
	\$			\$
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie	10 532	—		10 532
Débiteurs	3 057 179	—		3 057 179
Actifs d'impôt différé	728 838	(728 838)	A	—
Stocks	3 378 738	—		3 378 738
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	159 836	—		159 836
Charges payées d'avance et acomptes	571 703	—		571 703
	<u>7 906 826</u>	<u>—</u>		<u>7 177 988</u>
Immobilisations corporelles	1 973 503	—		1 973 503
Actifs d'impôt différé	39 559	728 838	A	768 397
Immobilisations incorporelles	307 598	—		307 598
Propriété intellectuelle	3 100 692	—		3 100 692
Avance à un actionnaire	64 480	—		64 480
Autres créances	47 200	—		47 200
	<u>13 439 858</u>	<u>—</u>		<u>13 439 858</u>
Passifs				
Passifs courants				
Découvert bancaire	805 694	—		805 694
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	830 000	—		830 000
Créditeurs et charges à payer	3 957 514	—		3 957 514
Impôt sur le résultat à payer	449 728	—		449 728
Partie courante des autres passifs	101 853	—		101 853
Partie courante des avantages incitatifs à la location différés	5 332	—		5 332
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement	2 212 093	—		2 212 093
	<u>8 362 214</u>	<u>—</u>		<u>8 362 214</u>
Avantage incitatif à la location différé	441 712	—		441 712
Dette à long terme	3 400 461	—		3 400 461
Autres passifs non courants	92 639	—		92 639
Passifs d'impôt différé	46 819	—		46 819
	<u>12 343 845</u>	<u>—</u>		<u>12 343 845</u>
Capitaux propres				
Capital social	2 617 483	1 176 960	B	3 794 443
Surplus d'apport	1 215 002	—		1 215 002
	<u>3 832 485</u>	<u>—</u>		<u>5 009 445</u>
Déficit	(2 736 472)	(1 176 960)	B	(3 913 432)
Total des capitaux propres	<u>1 096 013</u>	<u>—</u>		<u>1 096 013</u>
	<u>13 439 858</u>	<u>—</u>		<u>13 439 858</u>

A : Reclassement de la totalité de l'impôt différé à des postes non courants.

B : Incidence du reclassement des actions rachetables au gré de l'actionnaire à la valeur de rachat.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS 30 avril 2012 et 30 avril 2011

28. Événements postérieurs à la date de clôture

La Société a évalué ses événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au •, soit la date à laquelle les états financiers consolidés ont été prêts pour la publication.

a) Dette à long terme

En octobre 2012, la Société a réglé pour 3,5 millions de dollars l'emprunt de 2,5 millions de dollars sans taux d'intérêt stipulé.

En décembre 2012, la Société a remboursé deux emprunts d'un montant de 1 million de dollars chacun portant intérêt aux taux de 11,7 % et de 15 %, respectivement.

En décembre 2012, la Société a contracté un emprunt de 4 millions de dollars portant intérêt au taux de 14,0 %. L'emprunt échoit en décembre 2017 et des versements doivent être effectués trimestriellement à compter de l'exercice clos le 30 avril 2015. Un montant additionnel de 4 millions de dollars est disponible pour financer des projets futurs précis, selon les résultats financiers de la Société.

En décembre 2012, le président et chef de la direction de la Société a obtenu un billet à ordre non garanti de 1 million de dollars portant intérêt au taux de 12 %, remboursable en deux versements de 500 000 \$ sous réserve de l'obtention d'un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») d'au moins 1,5 million de dollars et de l'absence de défaut aux obligations en vertu des autres dettes à long terme. Le billet à ordre non garanti est subordonné à l'emprunt bancaire et à l'emprunt à terme de 4 millions de dollars.

En avril 2013, la Société a remboursé l'emprunt à terme de 3 millions de dollars US consenti par Silicon Valley Bank, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 % (taux effectif de 7,21 %).

En avril 2013, la Société a contracté un emprunt à terme de 4 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 9,0 %, échéant en juin 2016.

En octobre 2013, la Société a contracté un emprunt additionnel de 2 millions de dollars assorti des mêmes modalités que l'emprunt de 4 millions de dollars précité.

b) Actions privilégiées

En septembre 2012, la Société a conclu une convention d'échange d'actions avec l'actionnaire majoritaire en vue d'échanger 6 877 530 actions ordinaires de catégorie A contre 6 877 530 actions privilégiées de catégorie A pour une contrepartie d'une juste valeur de 6 000 000 \$. Ainsi, la valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A a été diminuée de 256 685 \$, la valeur comptable des actions privilégiées de catégorie A a été augmentée de 6 000 000 \$ et le reliquat de 5 743 315 \$ a été porté directement aux capitaux propres.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013, la Société a émis 18 381 646 actions privilégiées de catégorie A pour un produit brut de 10 027 001 \$ en trésorerie et de 6 000 000 \$ découlant d'une convention d'échange d'actions conclue avec un actionnaire de la Société, après déduction des coûts financiers différés de 195 530 \$. À la date d'émission, un montant de 3 124 880 \$ a été séparé du contrat hôte et est présenté à titre de passif financier dérivé.

c) Premier appel public à l'épargne

La Société a l'intention de déposer, au mois d'avril 2014, un prospectus définitif visant la vente d'actions ordinaires au grand public. Le prix par action et le nombre d'actions offertes seront déterminés selon les modalités d'une convention de prise ferme.

Dans le cadre de la clôture du placement, conformément aux statuts de la Société, toutes les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison d'une pour une.

Immédiatement après la conversion des actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires de catégorie A, la Société modifiera ses statuts pour :

- retirer les actions privilégiées de catégorie A du capital autorisé de la Société;
- remplacer l'appellation « actions ordinaires de catégorie A » par « actions ordinaires »;
- regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● action pour une;
- créer et ajouter les actions privilégiées à son capital autorisé.

29. Approbation des états financiers consolidés retraités

Le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers consolidés retraités le ● .

États financiers consolidés retraités de

LUMENPULSE INC.

30 avril 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de Lumenpulse Inc.

Nous avons audité les états financiers consolidés retraités ci-joints de Lumenpulse Inc., qui comprennent l'état consolidé retraité de la situation financière au 30 avril 2013, l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global, l'état consolidé retraité des variations des capitaux propres et le tableau consolidé retraité des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés retraités

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés retraités, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés retraités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée retraitée de Lumenpulse Inc. au 30 avril 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée retraitée et de ses flux de trésorerie consolidés retraités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Information comparative

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 5 afférente aux états financiers consolidés retraités, qui précise que l'information comparative présentée au 30 avril 2012 et pour l'exercice clos à cette date a été retraitée.

L'information comparative au 30 avril 2012 et pour l'exercice clos à cette date, incluant la note 5 afférente aux états financiers consolidés retraités décrivant le retraitement de l'information comparative, a été auditée par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers en date du ● 2014.

Le ● 2014

Montréal, Canada

LUMENPULSE INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
Exercice clos le 30 avril 2013

États financiers

État consolidé retraité de la situation financière	F-43
État consolidé retraité du résultat net et du résultat global	F-44
État consolidé retraité des variations des capitaux propres	F-45
Tableau consolidé retraité des flux de trésorerie	F-46
Notes afférentes aux états financiers consolidés retraités	F-47-70

LUMENPULSE INC.

ÉTAT CONSOLIDÉ RETRAITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le 30 avril 2013, avec informations comparatives de 2012

	2013	2012
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 206 726 \$	1 690 860 \$
Débiteurs (note 7)	8 965 128	4 827 173
Stocks (note 8)	7 228 976	5 277 906
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	621 086	384 190
Charges payées d'avance et acomptes	318 056	425 413
	<u>18 339 972</u>	<u>12 605 542</u>
Avance à un actionnaire (note 20)	—	84 612
Autres créances	131 142	135 993
Immobilisations corporelles (note 9)	4 085 837	2 936 661
Immobilisations incorporelles (note 10)	1 843 999	1 077 130
Propriété intellectuelle (note 11)	3 100 692	3 100 692
Actifs d'impôt différé (note 21)	—	2 042 433
Total des actifs	<u>27 501 642 \$</u>	<u>21 983 063 \$</u>
Passifs et capitaux propres négatifs		
Passifs courants		
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit (notes 12 et 13)	1 469 777 \$	— \$
Créditeurs et charges à payer	10 321 349	5 726 074
Impôt sur le résultat à payer	273 564	271 227
Autres passifs	—	92 639
Partie courante des avantages incitatifs à la location différés	51 636	51 636
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement (note 13)	153 877	1 103 747
	<u>12 270 203</u>	<u>7 245 323</u>
Avantages incitatifs à la location différés	344 613	396 250
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (note 13)	8 758 679	6 636 310
Passifs d'impôt différé (note 21)	109 978	17 860
Actions rachetables au gré des porteurs (note 15)	22 540 775	7 899 785
Passif financier dérivé incorporé dans les actions privilégiées de catégorie A (note 15)	9 289 977	3 062 218
Total des passifs	<u>53 314 225</u>	<u>25 257 746</u>
Capitaux propres négatifs		
Capital social (note 16)	3 537 758	3 794 443
Surplus d'apport	5 384 299	3 826 732
Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire (note 16)	(5 743 315)	—
Déficit	<u>(28 991 325)</u>	<u>(10 895 858)</u>
Total des capitaux propres négatifs	<u>(25 812 583)</u>	<u>(3 274 683)</u>
Engagements et éventualités (note 24)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 25)		
Total des passifs et des capitaux propres négatifs	<u>27 501 642 \$</u>	<u>21 983 063 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

LUMENPULSE INC.

ÉTAT CONSOLIDÉ RETRAITÉ DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 30 avril 2013, avec informations comparatives de 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Produits opérationnels		
Produits opérationnels tirés des produits Lumenpulse	30 247 299 \$	18 655 085 \$
Produits opérationnels tirés de la revente de produits d'autres fabricants	12 085 048	12 971 533
	<u>42 332 347</u>	<u>31 626 618</u>
Coût des ventes	<u>26 993 544</u>	<u>18 843 421</u>
Marge brute	15 338 803	12 783 197
Charges opérationnelles (notes 19 et 20)		
Frais de vente et de marketing	15 158 664	10 687 855
Frais de recherche et de développement	2 399 307	1 580 219
Charges générales et administratives	6 832 467	6 304 458
Total des charges opérationnelles	<u>24 390 438</u>	<u>18 572 532</u>
Perte opérationnelle	(9 051 635)	(5 789 335)
Charges d'intérêts et coûts de financement (note 14)	<u>6 592 306</u>	<u>2 091 276</u>
Perte avant impôt sur le résultat	(15 643 941)	(7 880 611)
Impôt sur le résultat (note 21)		
Exigible	316 975	351 441
Différé	2 134 551	(1 249 626)
	<u>2 451 526</u>	<u>(898 185)</u>
Perte nette et résultat global total pour l'exercice	<u>(18 095 467)\$</u>	<u>(6 982 426)\$</u>
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la société	<u>(18 095 467)\$</u>	<u>(6 982 426)\$</u>
Perte par action (note 17)		
De base et diluée	<u>(0,19)\$</u>	<u>(0,07)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

LUMENPULSE INC.

ÉTAT CONSOLIDÉ RETRAITÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 30 avril 2013, avec informations comparatives de 2012

	Surplus d'apport				Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire	Total
Exercice clos le 30 avril 2013	Capital social	Prime sur actions	Bons de souscription (note 16)	Rémunération fondée sur des actions	Déficit	
Solde au 30 avril 2012	3 794 443 \$	1 215 002 \$	20 341 \$	2 591 389 \$	— \$	(3 274 683)\$
Perte nette et résultat global total pour l'exercice clos le 30 avril 2013	—	—	—	—	—	(18 095 467)
	3 794 443	1 215 002	20 341	2 591 389	—	(21 370 150)
Transactions avec les propriétaires de la société comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Réduction du capital social aux termes de la convention d'échange d'actions (note 16)	(256 685)	—	—	—	—	(256 685)
Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire aux termes de la convention d'échange d'actions (note 16)	—	—	—	—	(5 743 315)	(5 743 315)
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 18) ..	—	—	—	1 557 567	—	1 557 567
Solde au 30 avril 2013	3 537 758 \$	1 215 002 \$	20 341 \$	4 148 956 \$	(5 743 315)\$	(25 812 583)\$

	Surplus d'apport				Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire	Total
Exercice clos le 30 avril 2012	Capital social	Prime sur actions	Bons de souscription (note 16)	Rémunération fondée sur des actions	Déficit	
Solde au 30 avril 2011	3 794 443 \$	1 215 002 \$	— \$	— \$	(3 913 432)\$	1 096 013 \$
Perte nette et résultat global total pour l'exercice clos le 30 avril 2012 ...	—	—	—	—	(6 982 426)	(6 982 426)
	3 794 443	1 215 002	—	—	(10 895 858)	(5 886 413)
Transactions avec les propriétaires de la société comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 18)	—	—	—	2 591 389	—	2 591 389
Émission de bons de souscription	—	—	20 341	—	—	20 341
Solde au 30 avril 2012	3 794 443 \$	1 215 002 \$	20 341 \$	2 591 389 \$	(10 895 858)\$	(3 274 683)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés retraités

LUMENPULSE INC.

TABLEAU CONSOLIDÉ RETRAITÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 avril 2013, avec informations comparatives de 2012

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Activités opérationnelles		
Perte nette	(18 095 467)\$	(6 982 426)\$
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 027 791	525 345
Amortissement des immobilisations incorporelles	457 286	172 403
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés	(51 637)	(49 016)
Amortissement des coûts de financement différés	179 654	513 425
Désactualisation des autres passifs	17 361	18 147
Intérêts différés sur la dette à long terme	—	508 209
Amortissement des coûts de financement payés d'avance	—	117 500
Autre charge d'intérêt	1 222 014	501 640
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs	1 934 399	883 521
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé	3 102 879	(612 443)
Charge de rémunération fondée sur des actions	1 557 567	2 591 389
Charge d'impôt sur le résultat	2 451 526	(898 185)
Perte de change latente	—	236 391
Intérêts payés	(1 039 837)	(482 063)
Impôt sur le résultat payé	(314 638)	(529 942)
Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie [note 22 a)]	(2 332 610)	(2 274 667)
	<u>(9 883 712)</u>	<u>(5 760 772)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 644 972)	(1 488 503)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 224 155)	(941 935)
Avance à un actionnaire	84 612	(20 132)
	<u>(2 784 515)</u>	<u>(2 450 570)</u>
Activités de financement		
Variation nette de la dette bancaire	1 469 777	(830 000)
Émission de titres d'emprunt à long terme	9 000 000	2 885 459
Émission d'obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	252 497	111 927
Remboursement sur la dette à long terme	(7 738 972)	(1 649 925)
Remboursement d'obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	(163 545)	(62 093)
Remboursement d'autres passifs	(110 000)	(120 000)
Produit de l'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	10 027 001	10 801 183
Augmentation des avantages incitatifs à la location différés	—	49 858
Émission de bons de souscription	—	20 341
Coûts d'émission de titres d'emprunt	(357 135)	(162 063)
Coûts d'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	(195 530)	(247 998)
	<u>12 184 093</u>	<u>10 796 689</u>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	(99 325)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(484 134)</u>	<u>2 486 022</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	<u>1 690 860</u>	<u>(795 162)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u><u>1 206 726 \$</u></u>	<u><u>1 690 860 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés retraités.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

1. Description des activités

Lumenpulse Inc. (la « Société ») est constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son siège social est situé au 1751, rue Richardson, bureau 1505, Montréal (Québec) Canada.

La Société exerce des activités de conception, de développement, d'assemblage et de vente de produits d'éclairage. Les produits tirés des marchandises représentent la vente des produits d'éclairage architecturaux à diodes électroluminescentes (« DEL ») de la Société. Les produits tirés de la revente représentent la vente de produits d'éclairage DEL et autres d'autres fabricants. La Société effectue principalement des ventes à une clientèle diversifiée au Canada et aux États-Unis, et elle prend de l'expansion à l'échelle internationale.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés retraits ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés retraits de l'exercice clos le 30 avril 2013 ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 2014.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés retraits ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur, ainsi qu'il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables. Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude

Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous :

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés retraits sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés retraits comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales entièrement détenues (Lumenpulse Lighting Inc., Groupe d'éclairage Luxtec Inc., Lumenpulse Lighting Corp. et Lumenpulse UK Limited). Il y a contrôle lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les filiales ont la même date de clôture d'exercice que la Société. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

c) Stocks

Les matières premières, les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des travaux en cours et des produits finis englobe le coût des matières premières et la quote-part qui s'applique des coûts de main-d'œuvre et des frais généraux fixes et variables de production. Une provision est constatée au titre des articles obsolètes et à rotation lente en fonction de leur durée d'utilité prévue et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé, diminué du coût estimé d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation corporelle engagés jusqu'à ce qu'elle soit dans l'état requis pour être exploitée de la manière prévue par la direction.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, est porté à l'état consolidé retraits du résultat net et du résultat global.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est fondé sur la durée d'utilité estimée, en fonction du mode linéaire et des durées suivantes :

Actif	Durée
Matériel et outillage	5 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Autre matériel	5 ans
Améliorations locatives	De 5 à 10 ans (ou selon la durée du contrat de location)

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à la clôture de chaque exercice et l'effet de toute variation des estimations est comptabilisé de manière prospective.

e) Immobilisations incorporelles

i) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont acquises séparément et sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé d'après leur durée d'utilité estimée respective selon le mode linéaire, en fonction des durées suivantes :

Actif	Durée
Logiciels	3 ans
Frais de développement différés	5 ans
Brevets, licences et autres	De 5 à 20 ans

Les durées d'utilité estimées et les modes d'amortissement sont réexaminés à la clôture de chaque exercice et l'effet de toute variation des estimations est comptabilisé de manière prospective.

ii) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont acquises séparément et sont comptabilisées au coût diminué des pertes de valeur.

f) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple (après déduction de tout incitatif consenti par le bailleur) sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au début du contrat à un montant égal à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location, selon le moindre des deux. Les immobilisations corporelles acquises aux termes de contrats de location-financement sont amorties sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat de location.

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un indice est décelé, la Société estime la valeur recouvrable nette et comptabilise, le cas échéant, une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. En outre, les actifs à long terme qui ne sont pas amortis font l'objet d'une évaluation annuelle de la dépréciation. Toute perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable représente la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation des pertes de valeur, les actifs sont regroupés en fonction des plus petits groupes générant des flux de trésorerie identifiables distincts (les unités génératrices de trésorerie ou « UGT »). Si des événements ou des changements de situation le justifient, la Société réévalue les pertes de valeur afin d'établir si elles pourraient faire l'objet d'une reprise.

h) Avantages incitatifs à la location différés

Les avantages découlant d'incitatifs à la location obtenus dans le cadre de contrats de location simple sont constatés selon le mode linéaire sous forme de réduction des charges locatives sur la durée des contrats respectifs.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

i) *Frais de recherche et de développement*

Les frais de recherche sont comptabilisés en résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les frais de développement sont comptabilisés en résultat net, à moins de satisfaire à des critères précis relativement à la faisabilité technique, commerciale et financière, auquel cas ils sont inscrits à l'actif. Les frais de développement différés sont diminués de l'aide reçue de l'État et amortis à compter de la date de commercialisation des produits et des services.

j) *Crédits d'impôt*

L'aide reçue de l'État sous forme de crédits d'impôt est constatée dans les états financiers consolidés retraités lorsqu'elle est gagnée et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera réalisée.

k) *Charges financières*

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts et les autres charges financières telles que le profit ou la perte de change, l'accroissement des intérêts sur les provisions actualisées, les intérêts sur la dette à long terme et les actions rachetables au gré des porteurs, l'amortissement des charges financières différées ainsi que les pertes ou les profits liés à des instruments financiers dérivés.

l) *Impôt sur le résultat*

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés retraités et les valeurs fiscales correspondantes utilisées pour établir le bénéfice imposable. En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés au titre de toutes les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables à l'égard desquels ces différences temporelles inutilisées pourraient être imputées.

m) *Perte par action*

La Société présente la perte de base et diluée par action pour ses actions ordinaires. La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est établie en ajustant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de façon à tenir compte des effets de la totalité des actions privilégiées, des bons de souscription et des options en circulation qui sont susceptibles d'accroître le nombre total d'actions ordinaires, sauf si leur effet serait antidilutif.

n) *Information sectorielle*

Un secteur à présenter est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges. Tous les résultats opérationnels des secteurs à présenter sont régulièrement examinés par le chef de la direction (le principal décideur opérationnel) de la Société aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent raisonnablement y être attribués.

o) *Écarts de conversion*

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture; les actifs et passifs non monétaires sont convertis à la date de transaction, et les éléments de produits et de charges, aux taux moyens de la période. Les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global.

p) *Rémunération fondée sur des actions*

La Société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les paiements fondés sur des actions, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La charge de rémunération fondée sur des actions découlant des options sur actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée sur la période d'acquisition graduelle et est portée aux frais de vente et de marketing, aux frais de recherche et de développement et aux charges générales et administratives.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

q) *Comptabilisation des produits*

Les produits provenant de la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours, des rabais commerciaux et des rabais pour quantités. Les produits sont constatés lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés au client, que le recouvrement de la contrepartie est probable, que les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les marchandises et que le montant peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises soient accordées et si le montant des produits peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

Le transfert des risques et des avantages a lieu à l'expédition des produits aux clients, moment auquel le titre de propriété est transféré.

r) *Instruments financiers*

i) *Actifs financiers non dérivés*

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers sont constatés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé par la Société sur de tels actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état financier consolidé retraité de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Société classe les actifs financiers non dérivés selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Société les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, compte tenu de tout dividende reçu, sont comptabilisées en résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Si la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver ses titres de créance jusqu'à leur échéance, ces actifs financiers sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories ci-dessus. Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion au titre des instruments d'emprunt disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres, dans les écarts de réévaluation. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les capitaux propres est transféré dans le bénéfice (la perte).

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

r) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

Les actifs financiers de la Société sont classés comme suit :

Actifs financiers

	<u>Catégorie</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Avance à un actionnaire	Prêts et créances
Dépôts	Prêts et créances

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, qui comportent un risque négligeable de variation de la juste valeur et que la Société utilise pour gérer ses engagements à court terme.

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres d'emprunt émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont constatés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

La Société classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers de la Société sont classés comme suit :

Passifs financiers

	<u>Catégorie</u>
Découvert bancaire	Autres passifs financiers
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Autres passifs	Autres passifs financiers
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	Autres passifs financiers
Actions rachetables au gré des porteurs	Autres passifs financiers

Découvert bancaire

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau consolidé retraité des flux de trésorerie. Les découverts bancaires représentant les chèques en circulation en sus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont classés comme des passifs.

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en réduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas rachetables, ou si elles ne sont rachetables qu'au gré de la Société, et que les dividendes sont discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés à titre de distributions dans les capitaux propres sur approbation par le conseil d'administration.

Lorsque des actions comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées à titre d'actions propres et figurent dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou réémises par la suite, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres, et l'excédent ou le déficit en découlant est inscrit à titre de prime sur actions.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

r) *Instruments financiers (suite)*

iii) *Capital social (suite)*

Actions privilégiées

Les actions privilégiées sont classées dans le passif financier si elles sont rachetables à une date particulière ou au gré des actionnaires, ou si les paiements de dividendes ne sont pas discrétionnaires. Les dividendes connexes sont comptabilisés en résultat net en tant que charges financières dès qu'ils sont engagés.

iv) *Instruments financiers hybrides*

Les instruments financiers hybrides émis par la Société comprennent les actions privilégiées convertibles qui peuvent être converties en actions ordinaires au gré des porteurs, et dont le nombre d'actions faisant l'objet d'une émission n'est pas fixe.

Les composantes capitaux propres de ces instruments sont séparées du contrat d'emprunt hôte (actions privilégiées rachetables au gré des porteurs) et comptabilisées séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé (composantes capitaux propres) ne sont pas étroitement liés entre eux.

v) *Instruments financiers dérivés et instruments financiers dérivés incorporés*

La Société a émis des dérivés et des dérivés incorporés classés dans le passif portant sur ses actions privilégiées de catégorie A. Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont initialement comptabilisés à la juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont constatés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. À la suite de la comptabilisation initiale, les dérivés et les dérivés incorporés séparables sont évalués à la juste valeur et toutes les variations de celle-ci sont inscrites immédiatement en résultat net.

s) *Jugements critiques et sources d'incertitude relative aux estimations*

L'établissement d'états financiers consolidés retraités conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

L'information qui suit concerne les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables ayant l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés retraités :

i) *Dépréciation d'actifs non financiers*

Dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est établie selon un mode d'évaluation nécessitant l'utilisation de plusieurs méthodes, notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'examen de la façon dont est établie l'UGT requiert du jugement. La Société a également recours à son jugement pour déterminer s'il y a lieu de procéder à un test de dépréciation en raison de l'existence d'indices de dépréciation éventuelle. Dans l'exercice de son jugement, la Société se fonde principalement sur ses connaissances concernant ses activités et la conjoncture économique.

Lorsqu'une méthode reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs est utilisée, des projections des flux de trésorerie sont calculées pour les trois exercices suivants en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue et représentent les meilleures estimations de la direction quant aux résultats futurs. Au-delà de cette période, la croissance à long terme est appliquée aux flux de trésorerie en fonction des hypothèses de la Société concernant la croissance à long terme, compte tenu de différents facteurs tels que les hypothèses portant sur la croissance du secteur. La valeur recouvrable d'une UGT dépend également du taux d'actualisation utilisé dans le cadre du modèle, du taux de croissance servant à extrapoler le coût pondéré moyen du capital et les taux d'impôt.

Cette méthode repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur la valeur recouvrable d'une UGT et, par conséquent, sur le montant de la dépréciation, le cas échéant. L'incidence de variations importantes des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude (suite)

s) *Jugements critiques et sources d'incertitude relative aux estimations (suite)*

ii) *Instruments financiers hybrides et dérivés incorporés*

Pour évaluer si un instrument est un instrument financier hybride et contient un dérivé incorporé, il y a lieu de faire preuve d'un jugement considérable pour évaluer si le contrat hôte s'assimile davantage à une créance ou à un instrument de capitaux propres et si le contrat hôte est clairement et étroitement lié au titre sous-jacent du dérivé. Dans l'exercice de ce jugement, la Société se fonde principalement sur les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument, de même que sur la substance de l'entente contractuelle. En outre, l'évaluation de la juste valeur du passif financier dérivé incorporé repose sur de nombreuses hypothèses et estimations susceptibles d'avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé comme passif financier dérivé. L'incidence de changements importants des hypothèses et de l'examen des estimations est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle ces changements se produisent ou ces estimations sont revues, selon le cas.

Des renseignements supplémentaires à propos des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui sont susceptibles de comporter un risque important de donner lieu à des ajustements au cours de l'exercice financier qui vient figurent ci-après :

i) *Impôt sur le résultat*

Aux fins du calcul de l'impôt exigible, la Société doit faire des estimations importantes puisqu'elle est assujettie aux lois fiscales des nombreux territoires où elle exerce des activités. De même, le montant de l'impôt exigible pourrait changer par suite de différents facteurs tels que les événements futurs, les modifications des lois fiscales et l'issue d'examens effectués par les autorités fiscales et des appels connexes.

Aux fins du calcul de l'impôt différé, des estimations doivent être effectuées pour établir les taux et les montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité qu'ils se concrétisent. Les actifs d'impôt différé rendent également compte de l'avantage des pertes fiscales inutilisées qui peuvent être reportées pour réduire l'impôt sur le résultat d'exercices futurs. Dans le cadre de cette évaluation, la Société doit faire preuve d'un jugement considérable pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôt différé soient recouverts du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être comptabilisés dans les états financiers consolidés retraités de la Société. La Société se fonde notamment sur son expérience passée pour exercer son jugement.

Une fois que les montants définitifs ont été établis, ils peuvent donner lieu à des ajustements aux actifs et passifs d'impôt exigible et différé.

ii) *Provision au titre de l'obsolescence des stocks*

La direction établit l'estimation de la provision au titre de l'obsolescence des stocks en fonction de la rotation, de l'âge et de l'obsolescence des pièces et composantes et des produits finis.

iii) *Provision pour garanties et provision pour créances douteuses*

L'estimation de la provision pour garanties est fondée sur les demandes d'indemnisation passées. La direction estime la provision pour créances douteuses d'après les paiements en retard, les relations avec la clientèle et l'historique de défauts de paiement.

iv) *Rémunération fondée sur des actions*

La Société a évalué le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec ses membres du personnel en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Pour évaluer la juste valeur des transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres, il y a lieu de déterminer le modèle d'établissement de prix le plus pertinent en fonction des modalités des avantages. Il faut également déterminer les données d'entrée les plus appropriées pour le modèle d'établissement des prix, notamment la durée de vie prévue des options sur actions, la volatilité et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée.

4. Modifications comptables futures

Certaines nouvelles normes ainsi que des normes et des interprétations modifiées ont été publiées, mais ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 30 avril 2013 et n'ont pas été adoptées par la Société.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront intégrées aux méthodes comptables de la Société pour la première période ouverte après la date d'entrée en vigueur de la prise de position concernée. Des renseignements au sujet des nouvelles normes, modifications et interprétations qui peuvent être considérées pertinentes en ce qui concerne les états financiers consolidés retraités de la Société sont présentés ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés retraités de la Société.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

4. Modifications comptables futures (suite)

a) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013)

Cette nouvelle norme, publiée par l'IASB en mai 2011, définit la juste valeur, intègre dans une norme unique un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation de la juste valeur.

La nouvelle norme comporte les principales caractéristiques suivantes :

- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire une valeur de sortie).
- Les évaluations de la juste valeur sont fondées sur les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif évalué en fonction des conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses portant sur les risques (c'est-à-dire qu'il s'agit d'une évaluation fondée sur le marché et non une mesure propre à l'entité).
- Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier, une entité tient compte de l'utilisation optimale de l'actif et du fait que l'actif utilisé soit utilisé dans un groupe d'actifs ou de façon autonome.
- Une hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation servant à déterminer la juste valeur et accordant la priorité aux données d'entrée observables. Une entité doit présenter des informations sur les techniques d'évaluation et les données d'entrée qu'elle a utilisées, ainsi que sur l'incertitude inhérente à ses évaluations de la juste valeur.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés retraités pour les périodes à venir.

b) IFRS 9, *Instruments financiers* (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017)

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés retraités de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que tous ses chapitres aient été publiés et qu'elle ait pu déterminer toutes les incidences de ces changements.

c) *Normes de consolidation* (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013)

Un ensemble de normes concernant la consolidation s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Des renseignements au sujet de ces normes sont présentés ci-après.

i) IFRS 10, *États financiers consolidés*

L'IFRS 10 annule et remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Cette norme modifie la définition de contrôle et fournit des directives connexes servant à déterminer les intérêts détenus dans une filiale. Toutefois, les exigences et la mécanique se rapportant à la consolidation et à la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle et des changements de contrôle sont maintenues.

ii) IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

L'IFRS 12 intègre et harmonise les exigences relatives aux informations à fournir à l'égard de différents types d'intérêts, y compris les intérêts dans une entité non consolidée. Elle établit aussi de nouvelles exigences d'information quant aux risques auxquels une entité est exposée du fait de sa participation dans des entités structurées.

La Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés pour les périodes à venir.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

5. Retraitement et reclassement des informations comparatives

Des montants de l'exercice au 30 avril 2012 ont été retraités en vue de corriger une erreur de calcul du crédit d'impôt à recevoir selon un taux de 35 %, plutôt que de 20 %.

État financier consolidé retraité de la situation financière :

<u>Au 30 avril 2012</u>	<u>Notes</u>	<u>Montants présentés antérieurement</u>	<u>Ajustement</u>	<u>Montants retraités</u>
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	i)	493 190 \$	(109 000)\$	384 190 \$
Autres actifs		21 598 873	—	21 598 873
		<u>22 092 063 \$</u>	<u>(109 000)\$</u>	<u>21 983 063 \$</u>
Total des passifs		25 257 746 \$	— \$	25 257 746 \$
Capital social		3 794 443	—	3 794 443
Surplus d'apport		3 826 732	—	3 826 732
Déficit		(10 786 858)	(109 000)	(10 895 858)
		<u>(3 165 683)</u>	<u>(109 000)</u>	<u>(3 274 683)</u>
		<u>22 092 063 \$</u>	<u>(109 000)\$</u>	<u>21 983 063 \$</u>

L'état financier consolidé retraité de la situation financière au 30 avril 2013 a été ajusté en conséquence afin de refléter l'ajustement ci-dessus.

État consolidé retraité du résultat net et du résultat global :

<u>Exercice clos le 30 avril 2012</u>	<u>Notes</u>	<u>Montants présentés antérieurement</u>	<u>Ajustement et reclassements</u>	<u>Montants retraités</u>
Produits	ii)	31 704 908 \$	(78 290)\$	31 626 618 \$
Coût des ventes	ii)	19 286 569	(443 148)	18 843 421
Marge brute		12 418 339	364 858	12 783 197
Charges opérationnelles	i) ii)	18 177 683	394 849	18 572 532
Perte opérationnelle		(5 759 344)	(29 991)	(5 789 335)
Charges d'intérêts et coûts de financement	ii)	2 012 267	79 009	2 091 276
Perte avant impôt sur le résultat		(7 771 611)	(109 000)	(7 880 611)
Impôt sur le résultat		(898 185)	—	(898 185)
Perte nette et résultat global total		<u>(6 873 426)\$</u>	<u>(109 000)\$</u>	<u>(6 982 426)\$</u>

La correction des erreurs n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement de la Société pour les exercices clos les 30 avril 2012 et 2013.

i) La Société a corrigé une erreur de 109 000 \$ liée à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat à recevoir, laquelle avait résulté de l'utilisation d'un taux plus élevé que celui auquel elle avait droit.

La perte nette de l'exercice clos le 30 avril 2012 a augmenté de 109 000 \$, soit le montant de l'ajustement apporté aux frais de recherche et de développement.

ii) La Société a reclassé certains postes de l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global de l'exercice clos le 30 avril 2012 afin que le regroupement de la nature des charges soit mieux présenté et que la présentation des états financiers consolidés retraités de la Société se compare mieux à celle de ses concurrents. Il est considéré que ces changements ne sont pas significatifs en ce qui concerne les états financiers consolidés retraités.

6. Secteurs opérationnels

Les informations fournies sur les secteurs opérationnels sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels et qui est le président et chef de la direction de la Société.

Le principal décideur opérationnel considère séparément deux secteurs à présenter : les produits DEL de Lumenpulse et les produits d'autres fabricants. Il passe en revue la performance des secteurs et affecte les ressources en fonction des produits et de la marge brute des secteurs.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

6. Secteurs opérationnels (suite)

Description des secteurs à présenter

Produits DEL de Lumenpulse

Les produits DEL de la Société consistent en solutions d'éclairage DEL (luminaires DEL). La Société réalise la conception, la fabrication et vend des appareils et solutions d'éclairage pour des applications intérieures et extérieures, s'adressant principalement aux marchés commerciaux et industriels. Les luminaires DEL sont vendus principalement à des distributeurs et à des revendeurs à valeur ajoutée.

Produits d'autres fabricants

Les produits d'autres fabricants se composent de produits conçus et fabriqués par d'autres fabricants que la Société et peuvent comprendre à la fois des luminaires DEL et conventionnels.

Résultats financiers par secteur à présenter

Les méthodes comptables utilisées pour établir la performance des secteurs sont essentiellement les mêmes que celles qui ont été suivies pour établir les états financiers consolidés retraités de la Société.

Le principal décideur opérationnel de la Société ne passe pas en revue les produits intersectoriels dans le cadre de l'évaluation de la performance des secteurs et de l'affectation des ressources à chacun d'eux, de sorte que les produits intersectoriels ne sont pas inclus dans les produits sectoriels présentés dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, la Société n'affecte pas d'actifs et de passifs aux secteurs à présenter puisque le principal décideur opérationnel de la Société n'en tient pas compte dans le cadre de l'évaluation de la performance des secteurs et de l'affectation des ressources, mais passe en revue tous les actifs et les passifs sur une base consolidée.

La marge brute constitue le plus bas niveau, et le seul, du bénéfice sectoriel qu'examine le principal directeur opérationnel de la Société, de sorte que tous les postes présentés après la marge brute dans l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global figurent dans le tableau ci-dessous afin d'établir un rapprochement avec le résultat net consolidé de la Société.

Dans le cadre du calcul de la marge brute de chaque secteur à présenter, la Société attribue les charges directes et indirectes au coût des ventes. Les charges indirectes sont attribuées lorsqu'elles sont identifiables et avantageuses pour le secteur à présenter. Les stocks sont transférés aux secteurs à présenter en fonction de leur coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le tableau suivant présente les résultats des secteurs à présenter de la Société conformément aux informations des exercices 2012 et 2013 examinées par le principal décideur opérationnel.

	2013			
	Produits DEL	Produits d'autres fabricants	Siège social (non attribués)	Total
Produits	30 247 299 \$	12 085 048 \$	— \$	42 332 347 \$
Coût des ventes	19 461 253	7 532 291	—	26 993 544
Marge brute	10 786 046	4 552 757	—	15 338 803
Charges opérationnelles			24 390 438	24 390 438
Charges d'intérêts et coûts de financement			6 592 306	6 592 306
Perte avant impôt sur le résultat			(30 982 744)	(15 643 941)
Impôt sur le résultat			2 451 526	2 451 526
Perte nette				(18 095 467)\$

LUMENPULSE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS
Exercice clos le 30 avril 2013

6. Secteurs opérationnels (suite)

Résultats financiers par secteur à présenter (suite)

	2012			
	Produits DEL	Produits d'autres fabricants	Siège social (non attribués)	Total
Produits	18 655 085 \$	12 971 533 \$	— \$	31 626 618 \$
Coût des ventes	10 828 403	8 015 018	—	18 843 421
Marge brute	7 826 682	4 956 515	—	12 783 197
Charges opérationnelles			18 572 532	18 572 532
Charges d'intérêts et coûts de financement			2 091 276	2 091 276
Perte avant impôt sur le résultat			(20 663 807)	(7 880 611)
Impôt sur le résultat			(898 185)	(898 185)
Perte nette				(6 982 426)\$

Information géographique

Les produits de la Société sont gérés sur une échelle mondiale et vendus par des bureaux de vente situés au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

La région internationale correspond à l'ensemble des territoires, en excluant le Canada et les États-Unis.

Dans le cadre de la présentation de l'information géographique, les produits sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des clients. Les produits par région sont présentés dans le tableau suivant :

	2013	2012
Canada	18 367 025 \$	18 115 912 \$
États-Unis	20 025 148	12 433 299
International	3 940 174	1 077 407
	<u>42 332 347 \$</u>	<u>31 626 618 \$</u>

Concentration

Au cours de l'exercice 2013, aucun client individuel n'a représenté plus de 10 % des produits. Dans le passé, la Société a compté quelques clients ayant représenté plus de 10 % de ses produits consolidés. Au cours de l'exercice 2012, les produits tirés d'un client de distribution ont représenté 15 % des produits consolidés de la Société.

7. Débiteurs

	2013	2012
Créances clients	8 968 035 \$	4 851 059 \$
Compte de correction de valeur pour créances douteuses	(450 217)	(186 811)
	<u>8 517 818</u>	<u>4 664 248</u>
Autres débiteurs	447 310	162 925
	<u>8 965 128 \$</u>	<u>4 827 173 \$</u>

8. Stocks

	2013	2012
Matières premières	6 785 688 \$	4 490 337 \$
Produits en cours	65 974	222 352
Produits finis	377 314	565 217
	<u>7 228 976 \$</u>	<u>5 277 906 \$</u>

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

8. Stocks (suite)

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013 s'élève à 19 696 909 \$ (15 558 601 \$ en 2012), incluant une réduction de valeur des stocks de 877 554 \$ (309 524 \$ en 2012). Tous les stocks sont donnés en nantissement de l'emprunt bancaire (note 12) et de la dette à long terme (note 13).

9. Immobilisations corporelles

	2013	2012
Coût	6 567 451 \$	4 390 484 \$
Cumul des amortissements	2 481 614	1 453 823
Valeur comptable nette	4 085 837 \$	2 936 661 \$

	Matériel et outillage	Mobilier et agencements de bureau	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût						
Solde au 30 avril 2011	447 243 \$	278 800 \$	489 117 \$	145 025 \$	1 541 796 \$	2 901 981 \$
Entrées	212 249	105 152	192 039	614 408	364 655	1 488 503
Solde au 30 avril 2012	659 492	383 952	681 156	759 433	1 906 451	4 390 484
Entrées	352 150	429 436	197 257	638 247	559 877	2 176 967
Solde au 30 avril 2013	1 011 642 \$	813 388 \$	878 413 \$	1 397 680 \$	2 466 328 \$	6 567 451 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 30 avril 2011	166 650 \$	183 267 \$	320 271 \$	14 503 \$	243 787 \$	928 478 \$
Amortissement	82 823	28 341	78 513	138 691	196 977	525 345
Solde au 30 avril 2012	249 473	211 608	398 784	153 194	440 764	1 453 823
Amortissement	147 262	84 237	165 148	405 596	225 548	1 027 791
Solde au 30 avril 2013	396 735 \$	295 845 \$	563 932 \$	558 790 \$	666 312 \$	2 481 614 \$

Amortissement

L'état consolidé retraits du résultat net et du résultat global de la Société inclut l'amortissement des immobilisations corporelles s'élevant à 1 027 791 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2013 (525 345 \$ en 2012), qui est classé dans les frais de vente et de marketing, les frais de recherche et de développement et les charges générales et administratives.

Actifs loués

Au 30 avril 2013, la valeur comptable nette des actifs loués s'élève à 266 990 \$. Les actifs loués nantissent les obligations en vertu de contrats de location-financement. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013, la Société a acquis des actifs loués totalisant 72 719 \$ (néant en 2012). Les autres activités hors trésorerie d'investissement et de financement sont présentées à la note 22 b).

10. Immobilisations incorporelles

	2013	2012
Coût	2 699 476 \$	1 475 321 \$
Cumul des amortissements	855 477	398 191
Valeur comptable nette	1 843 999 \$	1 077 130 \$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

10. Immobilisations incorporelles (suite)

	Logiciels	Frais de développement différés	Brevets, licences et autres	Total
Coût				
Solde au 30 avril 2011	406 170 \$	127 216 \$	— \$	533 386 \$
Entrées	318 029	81 444	542 462	941 935
Solde au 30 avril 2012	724 199	208 660	542 462	1 475 321
Entrées	465 196	190 233	568 726	1 224 155
Solde au 30 avril 2013	1 189 395 \$	398 893 \$	1 111 188 \$	2 699 476 \$
Cumul des amortissements				
Solde au 30 avril 2011	201 180 \$	24 608 \$	— \$	225 788 \$
Amortissement	117 708	35	54 660	172 403
Solde au 30 avril 2012	318 888	24 643	54 660	398 191
Amortissement	352 343	39 185	65 758	457 286
Solde au 30 avril 2013	671 231 \$	63 828 \$	120 418 \$	855 477 \$

Amortissement

L'état consolidé retraits du résultat net et du résultat global de la Société inclut l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'élevant à 457 286 \$ pour l'exercice clos le 30 avril 2013 (172 403 \$ en 2012), qui est classé dans les frais de vente et de marketing, les frais de recherche et de développement et les charges générales et administratives.

11. Propriété intellectuelle

	2013	2012
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	3 100 692 \$	3 100 692 \$

Un test de dépréciation annuel est effectué à l'égard de toutes les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. Il est considéré que la propriété intellectuelle comporte une durée d'utilité indéterminée. Le test de dépréciation est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle se rapporte la propriété intellectuelle.

La valeur recouvrable des produits des unités génératrices de trésorerie de la Société a été calculée en fonction de la valeur d'utilité, selon un modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction du plan d'affaires annuel approuvé par le conseil d'administration de la Société. De plus, la direction établit des projections portant sur une période de trois ans. Ces flux de trésorerie reflètent la meilleure estimation de la direction quant à d'éventuels événements futurs et tiennent compte de l'expérience passée et d'hypothèses économiques futures. Au-delà de la période de trois ans, il est prévu que les flux de trésorerie augmenteront en fonction des hypothèses de croissance à long terme de la Société, compte tenu de différents facteurs comme les hypothèses de croissance du secteur. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie est dérivé du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité figurent dans le tableau suivant :

	2013	2012
Taux d'actualisation avant impôt	21,00 %	15,6 %
Taux de croissance à long terme	3,0 %	2,5 %

12. Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit opérationnelle renouvelable autorisée égale au montant le moins élevé de la base d'emprunt établie par l'institution financière et de 8 000 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) (2 000 000 \$ en 2012), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,50 % (taux préférentiel majoré de 1,75 % en 2012). La ligne de crédit est renouvelable annuellement et un montant de 1 469 777 \$ (néant en 2012) était prélevé au 30 avril 2013. La ligne de crédit et l'emprunt à terme (note 13) sont garantis par des sûretés de premier rang sur l'ensemble des actifs de la Société et font l'objet de certaines restrictions, dont l'obligation de maintenir en tout temps certains ratios financiers. Au 30 avril 2013, la Société respectait ces clauses restrictives.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

13. Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement

	2013	2012
Emprunt à terme de 4 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 9,00 %, échéant en juin 2016, garanti par la même sûreté que l'emprunt bancaire (note 12). Au 30 avril 2013, des coûts de transaction de 267 414 \$ étaient déduits de ce montant.	3 732 586 \$	— \$
Emprunt de 4 000 000 \$, portant intérêt au taux de 14,00 %, remboursable en versements de 300 000 \$ par trimestre au cours des exercices dont la clôture surviendra du 30 avril 2015 au 30 avril 2017 et de 200 000 \$ pour les deux trimestres suivants, garanti par une sûreté de deuxième rang sur l'ensemble des actifs de la Société, échéant en octobre 2017. Au 30 avril 2013, des coûts de transaction de 83 020 \$ étaient déduits de ce montant. Un montant additionnel de 4 000 000 \$ est disponible pour financer des projets futurs précis, selon les résultats financiers de la Société. L'emprunt est subordonné à l'emprunt bancaire (note 12) et à l'emprunt à terme de 4 000 000 \$.	3 916 980	—
Billet à ordre non garanti de 1 000 000 \$ à un administrateur, portant intérêt au taux de 12 %, remboursable en deux versements de 500 000 \$, avec clause imposant un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») trimestriel d'au moins 1 500 000 \$ et l'absence de défaut aux obligations des autres dettes à long terme. Le billet à ordre non garanti est subordonné à l'emprunt bancaire (note 12) et à l'emprunt à terme de 4 000 000 \$ (note 20).	1 000 000	—
Obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts, remboursables en paiements mensuels de principal et d'intérêts réunis de 14 854 \$, échéant à différentes dates échelonnées de 2013 à 2018, portant intérêt à des taux s'échelonnant de 9,15 % à 9,60 %	262 990	174 038
Emprunt de 2 500 000 \$ sans taux d'intérêt stipulé, remboursé au cours de l'exercice. En 2012, des intérêts différés de 795 091 \$ et de 344 000 \$ au titre de la variation de valeur de l'intérêt additionnel ont été ajoutés à ce montant.	—	3 517 068
Emprunt à terme de 3 000 000 \$ US (2 905 800 \$ CA), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 % (taux effectif de 7,21 %), remboursé au cours de l'exercice. Au 30 avril 2012, des coûts de transaction de 125 977 \$ US (124 465 \$ CA) étaient déduits de ce montant.	—	2 082 674
Emprunt de 1 000 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 11,70 %, remboursé au cours de l'exercice, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur des biens incorporels actuels et futurs. En 2012, des coûts de transaction de 2 312 \$ étaient déduits de ce montant.	—	1 000 000
Emprunt de 1 000 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 15 %, garanti par une hypothèque de troisième rang sur des biens incorporels actuels et futurs et de deuxième rang sur des immobilisations corporelles. Au 30 avril 2012, des coûts de transaction de 33 723 \$ étaient déduits de ce montant; remboursé au cours de l'exercice.	—	966 277
	8 912 556	7 740 057
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement ..	153 877	1 103 747
	<u>8 758 679 \$</u>	<u>6 636 310 \$</u>

En vertu de ses différents accords d'emprunt, la Société doit respecter certaines clauses financières restrictives relatives au maintien de ratios financiers minimaux tels que le ratio de liquidité générale, des ratios de couverture des intérêts ainsi qu'un montant minimal de capitaux propres. Au 30 avril 2013, la Société respectait ces clauses restrictives.

Les remboursements de principal au titre de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement s'établissent comme suit pour chacun des exercices suivants :

2014	153 887 \$
2015	1 227 944
2016	1 228 310
2017	5 231 516
2018	1 417 436
2019	3 897
Total des remboursements de principal	9 262 990
Moins les coûts de financement différés	350 434
Total de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement	<u>8 912 556 \$</u>

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

13. Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (suite)

Les versements minimaux futurs au titre des obligations en vertu de contrats de location-financement et des autres emprunts s'établissent comme suit :

	2013	2012
Au plus tard dans un an	173 064 \$	126 657 \$
Dans plus de un an et au plus tard dans cinq ans	129 495	61 669
Dans plus de cinq ans	3 991	—
	306 550	188 326
Charge financière future	43 560	14 288
Valeur actualisée des passifs aux termes des contrats de location-financement et des autres emprunts	262 990 \$	174 038 \$

La valeur actualité des passifs aux termes des contrats de location-financement s'établit comme suit :

	2013	2012
Au plus tard dans un an	153 887 \$	115 429 \$
Dans plus de un an et au plus tard dans cinq ans	105 206	58 609
Dans plus de cinq ans	3 897	—
	262 990 \$	174 038 \$

14. Charges d'intérêts et coûts de financement

	2013	2012
Intérêt sur la ligne de crédit	157 320 \$	5 001 \$
Intérêt sur la dette à long terme	764 594	456 819
Intérêts différés sur la dette à long terme	—	508 209
Intérêt sur les obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	22 744	8 804
Autres intérêts et frais bancaires	277 356	113 284
Désactualisation des autres passifs	17 361	18 147
Divers	20 748	—
Amortissement des coûts de financement payés d'avance	—	117 500
Amortissement des coûts de financement différés	179 654	513 425
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs (note 15)	1 934 399	883 521
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé (note 15)	3 102 879	(612 443)
Perte de change	115 251	79 009
	6 592 306 \$	2 091 276 \$

15. Actions rachetables au gré des porteurs et passif financier dérivé

Actions rachetables au gré des porteurs

Autorisées en nombre illimité et sans valeur nominale :

Actions privilégiées de catégorie A avec droit de vote, donnant droit à un dividende privilégié cumulatif de 6 % par année calculé sur le prix d'émission initial et sur les dividendes courus, prioritaires par rapport aux actions ordinaires de catégorie A. Le dividende s'accumule et est composé annuellement, mais n'est payable que lorsqu'il est déclaré par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie A comportent une priorité en cas de liquidation égale au plus élevé des montants suivants : i) le prix d'émission initial majoré de tout dividende couru, mais impayé; ii) le montant par action qui aurait été payable si toutes les actions privilégiées de catégorie A avaient été converties en actions ordinaires de catégorie A avant la liquidation ou la dissolution.

Les actions privilégiées de catégorie A sont convertibles, au gré du porteur et en tout temps, en un nombre d'actions ordinaires de catégories A libérées établi en divisant le prix d'émission initial des actions privilégiées de catégorie A par le prix de conversion des actions privilégiées de catégorie A (selon la définition établie dans la convention entre actionnaires) en vigueur à la date de conversion.

Tout porteur d'actions privilégiées de catégorie A à compter du cinquième anniversaire de la date d'émission initiale peut exiger que la Société rachète ces actions à un prix égal au prix d'émission initial majoré des dividendes courus encore impayés. Par conséquent, les actions privilégiées de catégorie A et les dividendes accumulés ont été inscrits comme un passif à l'état financier consolidé retraité de la situation financière et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

15. Actions rachetables au gré des porteurs et passif financier dérivé (suite)

Actions rachetables au gré des porteurs (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2013, la Société a émis 18 381 646 actions privilégiées de catégorie A pour un produit brut de 10 027 001 \$ en trésorerie et de 6 000 000 \$ découlant d'une convention d'échange d'actions conclue avec un propriétaire (note 16), après déduction des coûts financiers différés de 195 530 \$. À la date d'émission, un montant de 3 124 880 \$ a été séparé du contrat hôte et est présenté à titre de passif financier dérivé.

Le 7 août 2011, la Société a émis 20 414 782 actions privilégiées de catégorie A pour un produit brut de 10 801 183 \$, après déduction des coûts financiers de 163 627 \$ et d'un actif d'impôt différé de 53 369 \$. À la date d'émission, un montant de 3 674 661 \$ a été séparé du contrat hôte et est présenté à titre de passif financier dérivé.

	2013	2012
Actions émises et libérées :		
38 796 428 (20 414 782 en 2012) actions privilégiées de catégorie A	19 722 855 \$	7 016 264 \$
Intérêts courus accumulés	2 817 920	883 521
	<u>22 540 775 \$</u>	<u>7 899 785 \$</u>

Passif financier dérivé

Conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des instruments financiers dérivés, le dérivé et le dérivé incorporé classés à titre de passif à l'égard des actions privilégiées de catégorie A de la Société ont été séparés du contrat hôte de créance à l'émission, à la juste valeur. Par la suite, le dérivé est réévalué à chaque date de clôture. Les détails concernant les estimations et les hypothèses utilisées sont décrits à la note 23 e).

	2013	2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 062 218 \$	— \$
Nouvelles émissions	3 124 880	3 674 661
Variation nette de la juste valeur	3 102 879	(612 443)
	<u>9 289 977 \$</u>	<u>3 062 218 \$</u>

16. Capital social et bons de souscription

Capital social

Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale :

Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et de participation, sans droit de dividende et non rachetables par la Société à moins que la valeur de réalisation des actifs nets de la Société soit suffisante pour lui permettre de racheter le montant dû en cas de liquidation aux porteurs des actions privilégiées de catégorie A.

	2013	2012
Actions émises et libérées :		
94 789 354 (101 666 864 en 2012) actions ordinaires de catégorie A	3 537 758 \$	3 794 443 \$

Au cours de l'exercice, la Société a conclu une convention d'échange d'actions avec l'actionnaire majoritaire en vue d'échanger 6 877 510 actions ordinaires de catégorie A contre 6 877 510 actions privilégiées de catégorie A pour une contrepartie d'une juste valeur de 6 000 000 \$. Ainsi, la valeur comptable des actions ordinaires de catégorie A a été diminuée de 256 685 \$, la valeur comptable des actions privilégiées de catégorie A a été augmentée de 6 000 000 \$ et le reliquat de 5 743 315 \$ a été porté directement aux capitaux propres.

Bons de souscription

Au 30 avril 2013, les bons de souscription suivants étaient en circulation :

Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Valeur comptable	Échéance
125 000	0,60 \$	20 341 \$	Mai 2021

Dividendes

Aux termes de ses différents accords d'emprunt, la Société ne peut déclarer de dividende sans le consentement des créanciers.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

17. Perte par action

La Société a trois catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives : les actions privilégiées convertibles, les options sur actions et les bons de souscription. La perte diluée par action exclut toutes les actions potentielles dilutives si leur effet est antidilutif. Par suite des pertes nettes subies, tous les titres potentiellement dilutifs précités ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque ce serait antidilutif; de sorte que le nombre de base et dilué d'actions est le même pour les exercices clos les 30 avril 2013 et 2012. La totalité des actions privilégiées convertibles, des options sur actions et des bons de souscription en circulation pourrait éventuellement diluer le bénéfice par action à l'avenir.

	2013	2012
Actions ordinaires émises	94 789 334	101 666 864
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base et dilué)	97 081 864	101 666 831
Perte par action ordinaire, de base et diluée	(0,19)\$	(0,07)\$

18. Rémunération fondée sur des actions

En 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des membres du personnel (le « régime d'options sur actions ») qui sont au service de la Société. Les principales modalités du régime d'options sur actions sont énoncées ci-après :

- le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à l'exercice des options attribuées en vertu du régime d'options sur actions est égal à 15 % du nombre d'actions ordinaires de la Société émises et en circulation de temps à autre;
- tout porteur d'option peut, à la date d'attribution d'une option, détenir plus d'une option. Toutefois, aucun porteur d'option ne pourra détenir des options visant l'achat d'actions excédant 5 % du nombre d'actions émises et en circulation de temps à autre;
- le prix d'exercice de chaque action convertie au terme d'une option est établi par le conseil d'administration, à la date d'attribution, mais ne peut être inférieur à 100 pour cent de la juste valeur à la date d'attribution;
- le conseil d'administration établit la durée de chaque option à la date d'attribution, sous réserve d'une durée maximale de dix ans à compter de la date d'attribution;
- la période d'acquisition des options est établie par le conseil d'administration à la date d'attribution des options. La période d'acquisition est d'environ quatre ans. Le conseil d'administration peut établir, après la date d'attribution, que certaines options seront acquises plus rapidement, en totalité ou en partie, pour toute raison jugée valable.

Le sommaire des activités et d'autres renseignements se rapportant au régime d'options sur actions se présente comme suit pour les exercices clos les 30 avril 2013 et 2012 :

	2013		2012	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 760 460	0,53 \$	—	— \$
Attributions	3 758 272	0,60	18 909 700	0,53
Renonciations	(838 130)	0,54	(2 149 240)	0,53
Solde à la clôture de l'exercice	19 680 602	0,54 \$	16 760 460	0,53 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions aux 30 avril :

Exercice	Options attribuées en circulation			Options attribuées exerçables		
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Fourchette des prix d'exercice	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice
2013	19 680 602	8,59	0,53-0,87 \$	13 548 703	8,44	0,53 \$
2012	16 760 460	10,00	0,53 \$	8 095 423	10,00	0,53 \$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

18. Rémunération fondée sur des actions (suite)

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été établie selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	0,42 \$
Taux de renonciation	20,87 %
Fourchette des prix d'attribution	0,53 – 0,87 \$
Fourchette du cours des actions	0,53 – 0,87 \$
Volatilité attendue	34,1 %
Taux d'intérêt sans risque	1,39 %
Rendement attendu des dividendes	— %
Durée attendue	5,63

La volatilité utilisée a été calculée en fonction de la volatilité moyenne des titres de sociétés cotées similaires exerçant des activités dans le secteur de l'éclairage.

La charge de rémunération fondée sur des actions s'est élevée à 1 557 567 \$ (2 591 389 \$ en 2012) pour l'exercice clos le 30 avril 2013 et est portée aux frais de vente et de marketing, aux frais de recherche et de développement et aux charges générales et administratives.

19. Charges par nature

Les charges par nature se répartissent comme suit :

	2013	2012
Amortissement	1 485 077 \$	697 748 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	1 557 567	2 591 389
Salaires et avantages (après déduction de crédits d'impôt de 575 000 \$ (461 694 \$ en 2012))	14 762 513	9 816 448
Honoraires de conseil	645 455	642 606
Location	1 296 973	613 715
Autres charges	4 642 853	4 210 626
Total des frais de vente et de marketing, des frais de recherche et de développement et des charges générales et administratives	24 390 438 \$	18 572 532 \$

20. Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction et les vice-présidents. Les autres parties liées comprennent les proches parents des principaux dirigeants et les entités contrôlées par les principaux dirigeants.

La rémunération des principaux dirigeants se compose des éléments suivants :

	2013	2012
Salaires et avantages	2 758 569 \$	2 015 657 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	138 750	153 333
Charge de rémunération fondée sur des actions	1 094 447	1 122 895
	3 991 766 \$	3 291 885 \$

Au cours de l'exercice, l'avance à un actionnaire s'élevant à 84 612 \$ a été remboursée. L'avance à un actionnaire n'était pas garantie, ne portait pas intérêt et ne comportait aucune modalité précise de remboursement. De plus, un administrateur et actionnaire de la Société a consenti un emprunt à court terme de 750 000 \$ assorti d'un taux d'intérêt mensuel de 1 %. Le principal a été entièrement remboursé en un mois.

De plus, la Société a émis un billet à ordre non garanti de 1 000 000 \$ à un administrateur (note 13).

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

21. Impôt sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose des éléments suivants :

	2013	2012
Charge d'impôt exigible :		
Impôt exigible	301 467 \$	344 771 \$
Ajustement au titre des périodes antérieures	15 508	6 670
	<u>316 975</u>	<u>351 441</u>
Charge d'impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporelles	6 381 738	(1 249 626)
Non-comptabilisation d'avantages fiscaux liés aux pertes fiscales	(4 247 187)	—
	<u>2 134 551</u>	<u>(1 249 626)</u>
	<u>2 451 526 \$</u>	<u>(898 185) \$</u>

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux fédéral et provinciaux prévus par la loi au Canada à la perte avant impôt sur le résultat. L'origine de la différence et les incidences fiscales connexes se présentent comme suit :

	2013	2012
Perte avant impôt sur le résultat	(15 643 941) \$	(7 880 611) \$
Taux d'imposition applicable	26,90 %	27,90 %
Impôt sur le résultat au taux d'imposition prévu par la loi	(4 208 220)	(2 198 691)
Augmentation (diminution) de l'impôt découlant de ce qui suit :		
Rémunération fondée sur des actions	418 986	723 104
Incidence fiscale d'éléments non déductibles et autres	1 937 466	491 366
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au titre d'années d'imposition antérieures	15 508	(9 135)
Incidence de différents taux d'imposition sur le bénéfice de filiales étrangères	40 599	35 063
Incidence de la différence entre les taux prévus par la loi et les taux futurs	—	60 108
Non-comptabilisation d'avantages fiscaux liés aux pertes fiscales	4 247 187	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	<u>2 451 526 \$</u>	<u>(898 185) \$</u>

Le taux d'impôt applicable prévu par la loi de la Société correspond au taux combiné canadien en vigueur dans les territoires où elle exerce ses activités. La diminution est essentiellement attribuable à la réduction du taux d'impôt fédéral canadien applicable à la Société, qui est passé de 16,5 % à 15 % le 1^{er} janvier 2012.

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Société se rapportent aux différences temporaires et aux pertes fiscales inutilisées ci-dessous :

	2013	2012
Actifs d'impôt différé :		
Pertes opérationnelles reportées en avant	730 418 \$	2 100 537 \$
Frais de recherche et de développement	309 827	152 224
Réserves	223 591	270 554
Autres	54 611	211 326
	<u>1 318 447</u>	<u>2 734 641</u>
Passifs d'impôt différé :		
Immobilisations corporelles	184 763	55 526
Propriété intellectuelle	417 043	417 043
Immobilisations incorporelles	376 987	166 247
Autres	449 632	71 252
	<u>1 428 425</u>	<u>710 068</u>
Montant net des passifs d'impôt différé	<u>(109 978) \$</u>	<u>2 024 573 \$</u>
Présenté comme suit :		
Actifs non courants	— \$	2 042 433 \$
Passifs non courants	(109 978)	(17 860)
	<u>(109 978) \$</u>	<u>2 024 573 \$</u>

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

21. Impôt sur le résultat (suite)

Au 30 avril 2013, le total des actifs d'impôt différé comptabilisés s'élève à 1 318 447 \$ en ce qui concerne les pertes opérationnelles reportées en avant, les frais de recherche et de développement et les autres différences déductibles.

La Société disposait de pertes reportées en avant dont les avantages ont été constatés dans la mesure où il est probable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la Société pourrait imputer ces pertes s'élevant à environ 2 680 783 \$ au palier fédéral et à environ 2 758 827 \$ au palier du Québec, qui expirent en 2033.

De même, la Société dispose de frais de recherche et de développement reportés en avant, dont les avantages ont été comptabilisés dans la mesure où la Société est d'avis qu'il est probable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels elle pourrait imputer ces pertes s'élevant à environ 883 909 \$ au palier fédéral et 1 489 419 \$ au palier du Québec, qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable en tout temps à l'avenir.

Au 30 avril 2013, la Société dispose de pertes en capital et autres qu'en capital reportées en avant pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur à des fins fiscales, ce qui représente un avantage fiscal de 5 218 368 \$ pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé :

	Expiration	Montant non comptabilisé	
		Fédéral	Québec
Pertes opérationnelles	2033	8 072 407 \$	8 072 407 \$
	2032	7 029 516	6 967 172
	2031	3 419 972	3 414 424
	2029	138 989	265 997
Pertes en capital	Indéfinie	1 424 203	1 424 203
		20 085 087 \$	20 144 203 \$

Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces pertes puisqu'il est improbable qu'il existe des bénéfices futurs à l'égard desquels la Société pourrait les imputer.

Au 30 avril 2013, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles découlant de participations dans des filiales, puisque la Société contrôle les décisions portant sur la réalisation de ces passifs et qu'il est probable que ces différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

22. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie :

	2013	2012
Débiteurs	(4 137 955)\$	(1 769 994)\$
Stocks	(1 951 070)	(1 899 168)
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(236 896)	(224 354)
Charges payées d'avance et acomptes	107 357	28 790
Autre créance	4 851	—
Créditeurs et charges à payer	3 881 103	1 768 560
Impôt sur le résultat à payer	—	(178 501)
	(2 332 610)\$	(2 274 667)\$

b) Éléments hors trésorerie :

	2013	2012
Échange de 6 877 510 actions ordinaires de catégorie A contre l'émission de 6 877 510 actions privilégiées de catégorie A	6 000 000 \$	— \$
Impôt différé appliqué en diminution des coûts d'émission des actions privilégiées de catégorie A	—	53 369
Acquisition impayée d'immobilisations corporelles	531 995	—

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

23. Instruments financiers et gestion des risques

Par le biais de ses actifs et passifs financiers, la Société est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de liquidité. L'analyse suivante présente une évaluation de ces risques aux 30 avril 2013 et 2012, ainsi que l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et le mode de gestion de ces risques financiers par la Société.

a) *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les principaux actifs financiers de la Société sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances, lesquels font l'objet du risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers présentés à l'état financier consolidé retraits de la situation financière représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit de la Société découle principalement de ses créances clients. Le montant présenté dans l'état financier consolidé retraits de la situation financière figure après déduction du compte de correction de valeur pour créances douteuses, que la direction de la Société a estimée en se fondant sur son évaluation de la conjoncture économique actuelle. La Société n'est pas exposée à un risque important à l'égard d'un client en particulier et n'a pas constaté de créance irrécouvrable au cours de l'exercice. La Société n'est pas exposée à un risque de crédit important à l'égard d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires. La Société considère que des contreparties ont des caractéristiques similaires si elles sont des entités liées. La concentration du risque de crédit se rapportant à tout client n'a jamais dépassé le seuil de 10 % des actifs monétaires bruts pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice 2013, aucun client en particulier ne représentait plus de 10 % des produits. Au cours de l'exercice 2012, les ventes à un client de distribution se sont élevées à 15 % des produits consolidés.

Le risque de crédit à l'égard de la trésorerie est restreint, puisque les contreparties sont des banques à charte jouissant d'excellentes notations de solvabilité attribuées par des agences de notation nationales.

Le classement chronologique des débiteurs à la date de clôture indiquée se présentait comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Créances clients :		
En règle	7 316 450 \$	3 110 777 \$
En souffrance :		
Depuis 61 à 119 jours	471 432	1 240 120
Depuis 120 jours et plus	1 180 153	500 162
Total des créances clients	8 968 035	4 851 059
Compte de correction de valeur pour créances douteuses	(450 217)	(186 811)
	<u>8 517 818 \$</u>	<u>4 664 248 \$</u>

b) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque auquel est exposée la Société en raison des augmentations et des diminutions de la valeur des instruments financiers causées par les fluctuations des taux d'intérêt. Le risque que la Société réalise une perte à la suite de la diminution de la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est limité, car ces placements sont à très court terme et, même s'ils sont classés comme des prêts et créances, ils sont généralement détenus jusqu'à leur échéance. La Société ne croit pas que les résultats opérationnels ou les flux de trésorerie seraient touchés de manière significative par un changement soudain des taux d'intérêt du marché en ce qui concerne les taux d'intérêt fixes, non plus que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en raison de leurs courtes durées.

La juste valeur des emprunts portant des taux d'intérêt fixes pourrait fluctuer par suite de changements des taux d'intérêt du marché.

Le risque de liquidité est lié aux emprunts portant des taux d'intérêt variables. Si le taux d'intérêt augmentait de 5 % (diminuait de 5 %), il en résulterait une hausse de 273 489 \$ (baisse de 251 442 \$) de la perte comptabilisée à titre de résultat global.

c) *Risque de change*

La Société exerce des activités à l'échelle internationale et est exposée aux risques de marché issus des variations des cours des monnaies étrangères. Elle n'a eu recours à aucun contrat de change à terme au cours de l'exercice.

La Société est exposée au risque de change découlant de différentes transactions en monnaies étrangères, principalement en dollars américains et en livres sterling. Le risque de change provient principalement des transactions commerciales futures et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. La direction a évalué à 5 % le taux de sensibilité correspondant à la variation raisonnablement possible des taux de change. La Société recourt également à la couverture naturelle, lorsque possible, pour gérer le risque de conversion des actifs et passifs monétaires.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

c) *Risque de change (suite)*

La Société tire des produits libellés en dollars américains de ses ventes internationales. En se fondant sur le montant des ventes internationales de l'exercice clos le 30 avril 2013, une augmentation (diminution) de 5 % des taux de change des monnaies concernées aurait donné lieu à une hausse (baisse) d'environ 1 206 868 \$ dans l'état consolidé retraité du résultat net et du résultat global.

Les éléments suivants comprenaient des montants en monnaies étrangères :

	2013	
	\$US	£
Trésorerie et équivalents de trésorerie	561 674 \$	21 617 £
Débiteurs et autres créances	4 514 907	—
Créditeurs et charges à payer	2 678 891	72 125
	2012	
	\$US	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463 300 \$	
Débiteurs et autres créances	3 196 410	
Créditeurs et charges à payer	2 282 676	
Dette	2 124 026	

d) *Gestion du capital*

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne, pour financer la recherche et le développement et pour obtenir des ressources suffisantes pour satisfaire aux besoins opérationnels quotidiens, tout en adoptant une approche prudente à l'égard de l'effet de levier et de la gestion du risque financier.

Le capital de la Société se compose de facilités d'emprunt, d'une facilité de crédit après déduction de la trésorerie et des équivalents de crédit, d'actions privilégiées rachetables et de capitaux propres. La haute direction et le chef de la direction de la Société sont responsables de la gestion du capital et ils suivent la performance au moyen de différents ratios portant sur la croissance des produits, la marge brute, les charges opérationnelles, le fonds de roulement, la rotation des stocks, le délai moyen de règlement des créances clients et le délai moyen de règlement des comptes fournisseurs. La gestion du capital est réalisée au moyen de réunions régulières et de l'examen de l'information financière.

La Société n'est pas assujettie à d'autres clauses restrictives financières externes que celles qui se rapportent à sa facilité d'emprunt, laquelle est décrite à la note 13.

Aucune modification n'a été apportée à la méthode de gestion du capital de la Société au cours de l'exercice.

La Société dispose des facilités de financement décrites à la note 12, de même que d'un montant additionnel potentiel de 4 000 000 \$ destiné à financer des projets futurs précis, ainsi qu'il est expliqué à la note 13. La Société prévoit satisfaire à ses autres obligations à même ses flux de trésorerie opérationnels et le produit d'actifs financiers arrivant à échéance.

e) *Détermination de la juste valeur*

Certaines méthodes comptables et informations de la Société exigent que la juste valeur soit établie tant pour les actifs financiers que pour les passifs financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après.

Actifs et passifs financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie de la juste valeur fondée sur des niveaux, comme suit :

- niveau 1 : ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs;
- niveau 2 : ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement;
- niveau 3 : ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a évalué la juste valeur des actions rachetables au gré des porteurs et le passif financier dérivé en fonction du niveau 2 de la hiérarchie.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

e) Détermination de la juste valeur (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à taux d'intérêt variable se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-financement est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs selon un taux que la Société peut utiliser pour les emprunts comportant des modalités et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des emprunts à taux d'intérêt fixe se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils ont été contractés pendant l'exercice courant aux termes de conditions comparables à celles que la Société aurait obtenues à la date de clôture.

Dérivés portant sur les actions privilégiées rachetables de catégorie A

La juste valeur des dérivés portant sur les actions privilégiées de catégorie A est établie au moyen de modèles d'évaluation incorporant les estimations et les hypothèses suivantes à leur date d'émission :

Dates d'émission	19 décembre 2012	28 septembre 2012	7 juillet 2011
Modèle d'évaluation	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes
Taux de dividende	— %	— %	— %
Volatilité	34,1 %	34,1 %	44 %
Durée attendue (en années)	3,77	3,77	5
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %	1,15 %	2,29 %

La juste valeur de ces dérivés a été réévaluée par la suite, à la date de clôture, en fonction des estimations et des hypothèses suivantes :

	2013	2012
Modèle d'évaluation	Black et Scholes	Black et Scholes
Taux de dividende	— %	— %
Volatilité	34,1 %	44,0 %
Durée attendue (en années)	3,18	4,18
Taux d'intérêt sans risque	1,03 %	1,53 %

f) Risque de liquidité

Le tableau suivant présente les détails concernant les échéances contractuelles résiduelles de la Société au titre des passifs financiers, incluant les flux de trésorerie relatifs aux intérêts et au principal. L'échéance contractuelle est fondée sur la date la plus rapprochée à laquelle la Société peut être tenue d'effectuer le paiement.

	2013					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De plus de 5 ans
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit	1 469 777 \$	1 469 777 \$	1 469 777 \$	— \$	— \$	— \$
Créditeurs et charges à payer	10 321 349	10 321 349	10 321 349	—	—	—
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location- financement	9 262 990	12 771 284	1 253 104	2 264 566	9 249 623	3 991
Actions rachetables au gré des porteurs	22 540 775	34 455 414	—	—	34 455 414	—
Engagements	4 896 608	4 896 608	804 325	716 563	1 774 699	1 601 021

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RETRAITÉS

Exercice clos le 30 avril 2013

23. Instruments financiers et gestion des risques (suite)

f) Risque de liquidité (suite)

	2012				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans
Créditeurs et charges à payer	5 726 074 \$	5 726 074 \$	5 726 074 \$	— \$	— \$
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement	7 740 057	8 411 413	1 428 307	2 095 781	4 887 325
Actions rachetables au gré des porteurs	7 899 785	14 454 419	—	—	14 454 419
Engagements	3 451 770	3 451 770	864 603	706 169	1 880 998

24. Engagements et éventualités

Contrats de location simple

La Société loue son siège social et d'autres installations aux termes de contrats de location simple qui arrivent à expiration à différentes dates jusqu'au 30 avril 2021. Certains de ces contrats de location comportent des clauses de révision de prix au cours des années à venir. Dans le cadre des dispositions de location d'un contrat de location, la Société a accordé au bailleur une hypothèque mobilière de premier rang de 328 345 \$ sur l'ensemble des biens meubles corporels dans les locaux actuels et futurs. Le bailleur peut exercer son droit en vertu de l'hypothèque mobilière afin de satisfaire à tout défaut de la Société en vertu du contrat de location ou de tout autre contrat de location intervenu entre ces deux parties, notamment la location de locaux additionnels lors du renouvellement de toute disposition de location conclue entre les deux parties. Les paiements futurs au titre du contrat de location totalisant 4 896 608 \$ incluent les montants à payer suivants :

D'ici un an	804 325 \$
Entre un et cinq ans	2 491 262
Après cinq ans	1 601 021
	<u>4 896 608 \$</u>

25. Événements postérieurs à la date de clôture

La Société a l'intention de déposer, au mois d'avril 2014, un prospectus définitif visant la vente d'actions ordinaires au grand public. Le prix par action et le nombre d'actions offertes seront déterminés selon les modalités d'une convention de prise ferme.

Dans le cadre de la clôture du placement, conformément aux statuts de la Société, toutes les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison d'une pour une.

Immédiatement après la conversion des actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires de catégorie A, la Société modifiera ses statuts pour :

- retirer les actions privilégiées de catégorie A du capital autorisé de la Société;
- remplacer l'appellation « actions ordinaires de catégorie A » par « actions ordinaires »;
- regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● action pour une;
- créer et ajouter les actions privilégiées à son capital autorisé.

États financiers intermédiaires consolidés résumés de
(non audité)

LUMENPULSE INC.

Trimestre et période de neuf mois clos le 31 janvier 2014

LUMENPULSE INC.
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 31 janvier 2014

États financiers

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière	F-73
États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global	F-74
États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres	F-75
Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie	F-76
Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés	F-78-85

LUMENPULSE INC.

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(non audité)

Aux 31 janvier 2014 et 30 avril 2013

	31 janvier 2014	30 avril 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	1 206 726 \$
Débiteurs	11 616 036	8 965 128
Stocks (note 5)	7 007 967	7 228 976
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	378 317	621 086
Charges payées d'avance et autres actifs	1 357 399	318 056
	<u>20 359 719</u>	<u>18 339 972</u>
Immobilisations corporelles (note 6)	3 731 755	4 085 837
Immobilisations incorporelles (note 6)	1 967 755	1 843 999
Propriété intellectuelle	3 100 692	3 100 692
Autres créances	240 015	131 142
Total des actifs	<u>29 399 936 \$</u>	<u>27 501 642 \$</u>
Passifs et capitaux propres négatifs		
Passifs courants		
Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit (note 7)	4 199 840 \$	1 469 777 \$
Créditeurs et charges à payer	10 800 643	10 321 349
Impôt sur le résultat à payer	425 051	273 564
Partie courante des avantages incitatifs à la location différés	49 487	51 636
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement (note 8)	1 407 546	153 877
	<u>16 882 567</u>	<u>12 270 203</u>
Avantages incitatifs à la location différés	309 468	344 613
Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement (note 8)	9 402 117	8 758 679
Passifs d'impôt différé	126 159	109 978
Actions rachetables au gré des porteurs (note 10)	24 962 720	22 540 775
Passif financier dérivé incorporé dans les actions privilégiées de catégorie A (note 10)	16 159 605	9 289 977
Total des passifs	<u>67 842 636</u>	<u>53 314 225</u>
Capitaux propres négatifs		
Capital social	3 537 758	3 537 758
Surplus d'apport	6 237 273	5 384 299
Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire	(5 743 315)	(5 743 315)
Déficit	(42 474 416)	(28 991 325)
Total des capitaux propres négatifs	<u>(38 442 700)</u>	<u>(25 812 583)</u>
Événements postérieurs à la date de clôture (note 17)		
Total des passifs et des capitaux propres négatifs	<u>29 399 936 \$</u>	<u>27 501 642 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

LUMENPULSE INC.

**ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(non audité)**

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Produits opérationnels				
Produits opérationnels tirés des produits				
Lumenpulse	12 508 169 \$	7 812 908 \$	33 700 635 \$	22 581 242 \$
Produits opérationnels tirés de la revente de produits d'autres fabricants	4 646 795	2 329 894	11 471 972	8 461 148
	<u>17 154 964</u>	<u>10 142 802</u>	<u>45 172 607</u>	<u>31 042 390</u>
Coût des ventes	<u>10 218 874</u>	<u>6 626 716</u>	<u>26 944 991</u>	<u>19 693 660</u>
Marge brute	6 936 090	3 516 086	18 227 616	11 348 730
Charges opérationnelles				
Frais de vente et de marketing	4 433 390	4 085 224	12 541 620	11 079 394
Frais de recherche et de développement	738 712	622 662	2 150 888	1 671 860
Charges générales et administratives	2 146 046	1 852 150	5 635 381	4 707 843
Total des charges opérationnelles	<u>7 318 148</u>	<u>6 560 036</u>	<u>20 327 889</u>	<u>17 459 097</u>
Perte opérationnelle	(382 058)	(3 043 950)	(2 100 273)	(6 110 367)
Charges d'intérêts et coûts de financement (note 9) . . .	<u>6 020 412</u>	<u>1 131 529</u>	<u>10 798 039</u>	<u>6 056 933</u>
Perte avant impôt sur le résultat	(6 402 470)	(4 175 479)	(12 898 312)	(12 167 300)
Impôt sur le résultat				
Exigible	196 088	32 371	584 779	88 445
Différé	—	—	—	2 119 632
	<u>196 088</u>	<u>32 371</u>	<u>584 779</u>	<u>2 208 077</u>
Perte nette et résultat global total pour la période	<u>(6 598 558)\$</u>	<u>(4 207 850)\$</u>	<u>(13 483 091)\$</u>	<u>(14 375 377)\$</u>
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la société	<u>(6 598 558)\$</u>	<u>(4 207 850)\$</u>	<u>(13 483 091)\$</u>	<u>(14 375 377)\$</u>
Perte par action (note 11)				
De base et diluée	<u>(0,07)\$</u>	<u>(0,04)\$</u>	<u>(0,14)\$</u>	<u>(0,15)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

LUMENPULSE INC.

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(non audité)

Périodes de neuf mois closes les 31 janvier 2014 et 2013

	<u>Capital social</u>	<u>Surplus d'apport</u>	<u>Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire</u>	<u>Déficit</u>	<u>Total</u>
Solde au 30 avril 2013	3 537 758 \$	5 384 299 \$	(5 743 315)\$	(28 991 325)\$	(25 812 583)\$
Perte nette et résultat global total pour la période close le 31 janvier 2014	—	—	—	(13 483 091)	(13 483 091)
Transactions avec les propriétaires de la société comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 12)	—	852 974	—	—	852 974
Solde au 31 janvier 2014	<u>3 537 758 \$</u>	<u>6 237 273 \$</u>	<u>(5 743 315)\$</u>	<u>(42 474 416)\$</u>	<u>(38 442 700)\$</u>
Solde au 30 avril 2012	3 794 443 \$	3 826 732 \$	— \$	(10 895 858)\$	(3 274 683)\$
Perte nette et résultat global total pour la période close le 31 janvier 2013	—	—	—	(14 375 377)	(14 375 377)
Transactions avec les propriétaires de la société comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Réduction du capital social aux termes de la convention d'échange d'actions	(256 685)	—	—	—	(256 685)
Excédent de la contrepartie versée à un propriétaire aux termes de la convention d'échange d'actions	—	—	(5 743 315)	—	(5 743 315)
Charge de rémunération fondée sur des actions (note 12)	—	905 555	—	—	905 555
Solde au 31 janvier 2013	<u>3 537 758 \$</u>	<u>4 732 287 \$</u>	<u>(5 743 315)\$</u>	<u>(25 271 235)\$</u>	<u>(22 744 505)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

LUMENPULSE INC.

TABLEAUX INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)

Trimestres clos les 31 janvier 2014 et 2013

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2014	2013
Activités opérationnelles		
Perte nette	(6 598 558)\$	(4 207 850)\$
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	374 052	226 263
Amortissement des immobilisations incorporelles	137 660	171 974
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés	(12 372)	(12 909)
Amortissement des coûts de financement différés	29 678	21 527
Autre charge d'intérêt	511 237	483 877
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs	832 312	835 795
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé	4 657 424	(205 264)
Charge de rémunération fondée sur des actions	542 850	467 975
Charge d'impôt sur le résultat	196 088	32 371
Intérêts payés	(504 343)	(394 870)
Impôt sur le résultat payé	(137 703)	(63 948)
	28 325	(2 645 059)
Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie [note 15 a)]	100 086	(428 942)
	128 411	(3 074 001)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(143 799)	(349 333)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(94 345)	(460 707)
Avance à un actionnaire	—	19 465
	(238 144)	(790 575)
Activités de financement		
Variation nette de la dette bancaire	(1 850 059)	(288 965)
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 000 000	5 000 000
Remboursement sur la dette à long terme	—	(2 248 065)
Remboursement d'obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	(40 208)	(39 826)
Remboursement d'autres passifs	—	(30 000)
Produit de l'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	—	2 000 000
Coûts d'émission de titres d'emprunt	—	(55 664)
Coûts d'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	—	(185 287)
	109 733	4 152 193
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	287 617
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	—	2 123 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	— \$	2 411 396 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

LUMENPULSE INC.

TABLEAUX INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)

Périodes de neuf mois closes les 31 janvier 2014 et 2013

	Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013
Activités opérationnelles		
Perte nette	(13 483 091)\$	(14 375 377)\$
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 045 507	653 426
Amortissement des immobilisations incorporelles	412 582	274 363
Amortissement des avantages incitatifs à la location différés	(37 294)	(38 728)
Amortissement des coûts de financement différés	86 281	83 520
Désactualisation des autres passifs	—	2 358
Autre charge d'intérêt	1 371 172	788 527
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs	2 421 945	1 538 077
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé	6 869 628	3 485 366
Charge de rémunération fondée sur des actions	852 974	905 555
Charge d'impôt sur le résultat	584 779	2 208 077
Intérêts payés	(1 420 793)	(717 121)
Impôt sur le résultat payé	(417 111)	(305 699)
	(1 713 421)	(5 497 656)
Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie [note 15 a)]	(2 436 321)	(2 755 440)
	(4 149 742)	(8 253 096)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 210 687)	(1 104 530)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(387 186)	(1 091 890)
Avance à un actionnaire	—	58 395
	(1 597 873)	(2 138 025)
Activités de financement		
Variation nette de la dette bancaire	2 730 063	2 689 837
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 000 000	5 000 000
Émission d'obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	—	117 256
Remboursement sur la dette à long terme	—	(6 248 343)
Remboursement d'obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	(117 729)	(132 995)
Remboursement d'autres passifs	—	(90 000)
Produit de l'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	—	10 027 001
Coûts d'émission de titres d'emprunt	(71 445)	(55 664)
Coûts d'émission d'actions rachetables au gré des porteurs	—	(195 435)
	4 540 889	11 111 657
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 206 726)	720 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 206 726	1 690 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	— \$	2 411 396 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

1. Description des activités

Lumenpulse Inc. (la « Société ») est constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son siège social est situé au 1751, rue Richardson, bureau 1505, Montréal (Québec) Canada.

La Société exerce des activités de conception, de développement, d'assemblage et de vente de produits d'éclairage. Les produits tirés des marchandises représentent la vente des produits d'éclairage architecturaux à diodes électroluminescentes (« DEL ») de la Société. Les produits tirés de la revente représentent la vente de produits d'éclairage DEL et autres d'autres fabricants. La Société effectue principalement des ventes à une clientèle diversifiée au Canada et aux États-Unis, et elle prend de l'expansion à l'échelle internationale.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités au 31 janvier 2014 ont été établis selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») et conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires ont été établis conformément à l'IAS 34. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés au 31 janvier 2014 ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui ont été utilisées pour préparer les états financiers consolidés au 30 avril 2013, sauf en ce qui concerne l'adoption des nouvelles normes et des modifications décrites ci-dessous.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels au 30 avril 2013 contenus dans le prospectus daté du ● 2014.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales entièrement détenues (Lumenpulse Lighting Inc., Groupe d'éclairage Luxtec Inc., Lumenpulse Lighting Corp. et Lumenpulse UK Limited). Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation.

Les activités de la Société comportent un degré modéré de saisonnalité. Les produits tirés des produits liés aux projets d'éclairage extérieur ont tendance à être moins élevés au troisième trimestre de l'exercice de la Société en raison du fait que les conditions hivernales sont moins favorables aux programmes de construction et d'installation. De plus, les produits du troisième trimestre sont aussi modérément touchés par la période des Fêtes. L'incidence de ces deux facteurs sur les produits du troisième trimestre devrait s'atténuer dans l'avenir à mesure que la Société continue d'accroître ses activités à l'échelle internationale.

3. Principales méthodes comptables, jugements comptables et sources d'incertitude

Sauf pour ce qui est décrit ci-dessous, les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées dans les états financiers consolidés de la Société au 30 avril 2013 et pour l'exercice clos à cette date. Les changements de méthodes comptables ci-après devraient également être reflétés dans les états financiers consolidés de la Société au 30 avril 2014 et pour l'exercice clos à cette date.

a) Changements de méthodes comptables

La Société a adopté les nouvelles normes et modifications de normes ci-après, y compris toutes modifications à d'autres normes qui pourraient en découler, dont la date d'application initiale est le 1^{er} mai 2013.

i) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur et précise les informations qui doivent être fournies au sujet des évaluations à la juste valeur, lorsque ces évaluations sont exigées ou autorisées conformément à d'autres IFRS. Plus précisément, cette norme uniformise la définition de juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Par ailleurs, cette norme remplace et accroît les exigences en matière d'informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur contenues dans d'autres IFRS, y compris l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'adoption de cette norme, le 1^{er} mai 2013, n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

ii) IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 annule et remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc*. Cette norme modifie la définition de contrôle et fournit des directives connexes servant à déterminer les intérêts détenus dans une filiale. Toutefois, les exigences et la mécanique se rapportant à la consolidation et à la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle et des changements de contrôle sont maintenues. L'adoption de cette norme, le 1^{er} mai 2013, n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Secteurs opérationnels

Les informations fournies sur les secteurs opérationnels sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels et qui est le président et chef de la direction de la Société.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

4. Secteurs opérationnels (suite)

Le principal décideur opérationnel considère séparément deux secteurs à présenter : les produits DEL de Lumenpulse et les produits d'autres fabricants. Il passe en revue la performance des secteurs et affecte les ressources en fonction des produits et de la marge brute des secteurs.

Description des secteurs à présenter

Produits DEL de Lumenpulse

Les produits DEL de la Société consistent en solutions d'éclairage DEL (luminaires DEL). La Société réalise la conception, de la fabrication et vend des appareils et solutions d'éclairage pour des applications intérieures et extérieures, s'adressant principalement aux marchés commerciaux et industriels. Les luminaires DEL sont vendus principalement à des distributeurs et à des revendeurs à valeur ajoutée.

Produits d'autres fabricants

Les produits d'autres fabricants se composent de produits conçus et fabriqués par d'autres fabricants que la Société et peuvent comprendre à la fois des luminaires DEL et conventionnels.

Résultats financiers par secteur à présenter

Les méthodes comptables utilisées pour établir la performance des secteurs sont essentiellement les mêmes que celles qui ont été suivies pour établir les états financiers consolidés de la Société.

Le tableau suivant présente les résultats des secteurs à présenter de la Société conformément aux informations des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013 examinées par le principal décideur opérationnel.

Trimestres clos les 31 janvier

	Produits DEL		Produits d'autres fabricants		Siège social (non attribués)		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits	12 508 169 \$	7 812 908 \$	4 646 795 \$	2 329 894 \$	— \$	— \$	17 154 964 \$	10 142 802 \$
Coût des ventes	7 136 938	5 147 138	3 081 936	1 479 578	—	—	10 218 874	6 626 716
Marge brute	5 371 231	2 665 770	1 564 859	850 316	—	—	6 936 090	3 516 086
Charges opérationnelles					7 318 148	6 560 036	7 318 148	6 560 036
Charges d'intérêts et coûts de financement					6 020 412	1 131 529	6 020 412	1 131 529
Perte avant impôt sur le résultat					(13 338 560)	(7 691 565)	(6 402 470)	(4 175 479)
Impôt sur le résultat					196 088	32 371	196 088	32 371
Perte nette							(6 598 558)\$	(4 207 850)\$

Périodes de neuf mois closes les 31 janvier

	Produits DEL		Produits d'autres fabricants		Siège social (non attribués)		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits	33 700 635 \$	22 581 242 \$	11 471 972 \$	8 461 148 \$	— \$	— \$	45 172 607 \$	31 042 390 \$
Coût des ventes	19 440 170	14 413 179	7 504 821	5 280 481	—	—	26 944 991	19 693 660
Marge brute	14 260 465	8 168 063	3 967 151	3 180 667	—	—	18 227 616	11 348 730
Charges opérationnelles ...					20 327 889	17 459 097	20 327 889	17 459 097
Charges d'intérêts et coûts de financement					10 798 039	6 056 933	10 798 039	6 056 933
Perte avant impôt sur le résultat					(31 125 928)	(23 516 030)	(12 898 312)	(12 167 300)
Impôt sur le résultat					584 779	2 208 077	584 779	2 208 077
Perte nette							(13 483 091)\$	(14 375 377)\$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

4. Secteurs opérationnels (suite)

Information géographique

Les produits de la Société sont gérés sur une échelle mondiale, mais la Société dispose de bureaux de vente situés au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

La région internationale correspond à l'ensemble des territoires, en excluant le Canada et les États-Unis.

Dans le cadre de la présentation de l'information géographique, les produits sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des clients. Les produits par région sont présentés dans le tableau suivant :

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Canada	8 064 749 \$	3 563 228 \$	19 089 769 \$	12 858 751 \$
États-Unis	8 686 080	6 261 839	23 443 490	14 909 747
International	404 135	317 735	2 639 348	3 273 892
	<u>17 154 964 \$</u>	<u>10 142 802 \$</u>	<u>45 172 607 \$</u>	<u>31 042 390 \$</u>

Concentration

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois des exercices 2014 et 2013, un client individuel a représenté plus de 10 % des produits.

5. Stocks

	31 janvier 2014	30 avril 2013
Matières premières	6 407 495 \$	6 785 688 \$
Produits en cours	145 252	65 974
Produits finis	455 220	377 314
	<u>7 007 967 \$</u>	<u>7 228 976 \$</u>

Le montant des stocks comptabilisé en charges au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 s'élève à 7 457 137 \$ et à 19 496 498 \$, respectivement (4 584 406 \$ et 14 436 613 \$ respectivement – périodes correspondantes closes le 31 janvier 2013), incluant une réduction de valeur des stocks de 31 534 \$ et de 101 503 \$, respectivement (26 734 \$ et 413 376 \$ respectivement – périodes correspondantes closes le 31 janvier 2013). Tous les stocks sont donnés en nantissement de l'emprunt bancaire (note 7) et de la dette à long terme (note 8).

6. Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

La Société a acquis des immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 1 224 197 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014, comparativement à 2 652 051 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2013. Les immobilisations acquises ont consisté essentiellement en du matériel et de l'outillage, en brevets et en matériel informatique et en logiciels. La Société a commencé à amortir ces actifs au cours du trimestre où l'acquisition a eu lieu.

7. Dette bancaire aux termes d'une ligne de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit opérationnelle renouvelable autorisée égale au montant le moins élevé de la base d'emprunt établie par l'institution financière et de 8 000 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) (8 000 000 \$ – 30 avril 2013), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,50 % (taux préférentiel majoré de 3,50 % – 30 avril 2013). La ligne de crédit est renouvelable annuellement et un montant de 4 199 840 \$ (1 469 777 \$ – 30 avril 2013) était prélevé au 31 janvier 2014. La ligne de crédit et l'emprunt à terme (note 8) sont garantis par des sûretés de premier rang sur l'ensemble des actifs de la Société et font l'objet de certaines restrictions, dont l'obligation de maintenir en tout temps certains ratios financiers. Au 31 janvier 2014, la Société respectait ces clauses restrictives.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

8. Dette à long terme et obligations en vertu de contrats de location-financement

	31 janvier 2014	30 avril 2013
Emprunt à terme de 4 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 9,00 %, échéant en juin 2016, garanti par la même sûreté que l'emprunt bancaire (note 7). Au 31 janvier 2014, des coûts de transaction de 264 833 \$ étaient déduits de ce montant.	3 735 167 \$	3 732 586 \$
Emprunt de 6 000 000 \$, portant intérêt au taux de 14,00 %, remboursable en versements de 450 000 \$ par trimestre au cours des exercices dont la clôture surviendra du 30 avril 2015 au 30 avril 2017 et de 300 000 \$ pour les deux trimestres suivants, garanti par une sûreté de deuxième rang sur l'ensemble des actifs de la Société, échéant en octobre 2017. Au 31 janvier 2014, des coûts de transaction de 70 765 \$ étaient déduits de ce montant. Un montant additionnel de 2 000 000 \$ est disponible pour financer des projets futurs précis, selon les résultats financiers de la Société. L'emprunt est subordonné à l'emprunt bancaire (note 7) et à l'emprunt à terme de 4 000 000 \$.	5 929 235	3 916 980
Billet à ordre non garanti de 1 000 000 \$ à un administrateur, portant intérêt au taux de 12 %, remboursable en deux versements de 500 000 \$, avec clause imposant un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») trimestriel d'au moins 1 500 000 \$ et l'absence de défaut aux obligations des autres dettes à long terme. Le billet à ordre non garanti est subordonné à l'emprunt bancaire (note 7) et à l'emprunt à terme de 4 000 000 \$.	1 000 000	1 000 000
Obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts, remboursables en paiements mensuels de capital et d'intérêts réunis de 14 854 \$, échéant à différentes dates échelonnées de 2014 à 2018, portant intérêt à des taux s'échelonnant de 9,15 % à 9,60 %	145 261	262 990
	10 809 663	8 912 556
Partie courante de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location-financement	1 407 546	153 877
	9 402 117 \$	8 758 679 \$

En vertu de ses différents accords d'emprunt, la Société doit respecter certaines clauses financières restrictives relatives au maintien de ratios financiers minimaux tels que le ratio de liquidité générale, des ratios de couverture des intérêts ainsi qu'un montant minimal de capitaux propres. Au 31 janvier 2014, la Société respectait ces clauses restrictives.

9. Charges d'intérêts et coûts de financement

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Intérêt sur la ligne de crédit	61 213 \$	35 424 \$	211 608 \$	71 754 \$
Intérêt sur la dette à long terme	372 976	385 904	1 001 913	601 203
Intérêt sur les obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres emprunts	3 864	2 356	15 467	12 057
Autres intérêts et frais bancaires	73 184	56 946	142 184	113 937
Désactualisation des autres passifs	—	3 247	—	12 682
Amortissement des coûts de financement différés	29 678	21 527	86 281	83 520
Intérêts présumés sur les actions rachetables au gré des porteurs (note 10)	832 312	835 795	2 421 945	1 538 077
Variation nette de la juste valeur du passif financier dérivé (note 10)	4 657 424	(205 264)	6 869 628	3 485 366
Perte (profit) de change	(10 239)	(4 406)	49 013	138 337
	6 020 412 \$	1 131 529 \$	10 798 039 \$	6 056 933 \$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

10. Actions rachetables au gré des porteurs and passif financier dérivé

Actions rachetables au gré des porteurs

Autorisées en nombre illimité et sans valeur nominale :

Actions privilégiées de catégorie A avec droit de vote, donnant droit à un dividende privilégié cumulatif de 6 % par année calculé sur le prix d'émission initial et sur les dividendes courus, prioritaires par rapport aux actions ordinaires de catégorie A. Le dividende s'accumule et est composé annuellement, mais n'est payable que lorsqu'il est déclaré par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie A comportent une priorité en cas de liquidation égale au plus élevé des montants suivants : i) le prix d'émission initial majoré de tout dividende couru, mais impayé; ii) le montant par action qui aurait été payable si toutes les actions privilégiées de catégorie A avaient été converties en actions ordinaires de catégorie A avant la liquidation ou la dissolution.

Les actions privilégiées de catégorie A sont convertibles, au gré du porteur et en tout temps, en un nombre d'actions ordinaires de catégories A libérées établi en divisant le prix d'émission initial des actions privilégiées de catégorie A par le prix de conversion des actions privilégiées de catégorie A (selon la définition établie dans la convention entre actionnaires) en vigueur à la date de conversion.

Tout porteur d'actions privilégiées de catégorie A à compter du cinquième anniversaire de la date d'émission initiale peut exiger que la Société rachète ces actions à un prix égal au prix d'émission initial majoré des dividendes courus encore impayés. Par conséquent, les actions privilégiées de catégorie A et les dividendes accumulés ont été inscrits comme un passif dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés de la situation financière et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les actions privilégiées de catégorie A qui ont été émises et libérées.

	31 janvier 2014	30 avril 2013
Actions émises et libérées :		
39 796 428 actions privilégiées de catégorie A	19 722 855 \$	19 722 855 \$
Intérêts courus accumulés	5 239 865	2 817 920
	<u>24 962 720 \$</u>	<u>22 540 775 \$</u>

Passif financier dérivé

Conformément à la méthode comptable de la Société à l'égard des instruments financiers dérivés, le dérivé et le dérivé incorporé classés à titre de passif à l'égard des actions privilégiées de catégorie A de la Société ont été séparés du contrat hôte de créance à l'émission, à la juste valeur. Par la suite, le dérivé est réévalué à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la juste valeur du passif financier dérivé incorporé dans les actions privilégiées de catégorie A.

	31 janvier 2014	30 avril 2013
Solde à l'ouverture de la période	9 289 977 \$	3 062 218 \$
Nouvelles émissions	—	3 124 880
Variation nette de la juste valeur	6 869 628	3 102 879
Solde à la clôture de la période	<u>16 159 605 \$</u>	<u>9 289 977 \$</u>

11. Perte par action

La Société a trois catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives : les actions privilégiées convertibles, les options sur actions et les bons de souscription. Le résultat dilué par action exclut toutes les actions potentielles dilutives si leur effet est antidilutif. Par suite des pertes nettes subies, tous les titres potentiellement dilutifs précités ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque ce serait antidilutif. Par conséquent, le nombre de base et dilué d'actions est le même pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013. La totalité des actions privilégiées convertibles, des options sur actions et des bons de souscription en circulation pourrait éventuellement diluer le bénéfice par action à l'avenir.

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Actions ordinaires émises	94 789 354	94 789 354	94 789 354	94 789 354
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base et dilué)	94 789 354	94 789 354	94 789 354	97 846 014
Perte par action ordinaire, de base et diluée	(0,07)\$	(0,04)\$	(0,14)\$	(0,15)\$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

12. Rémunération fondée sur des actions

Le sommaire des activités et d'autres renseignements se rapportant au régime d'options sur actions se présentait comme suit au 31 janvier 2014 et au 30 avril 2013 :

	31 janvier 2014		30 avril 2013	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture de la période	19 680 602	0,54 \$	16 760 460	0,53 \$
Attributions	4 017 827	0,87	3 758 272	0,60
Renonciations	(803 000)	0,55	(838 130)	0,54
Solde à la clôture de la période	22 895 429	0,60 \$	19 680 602	0,54 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions au 31 janvier 2014 et au 30 avril 2013 :

	Options attribuées en circulation			Options exerçables		
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
31 janvier 2014	22 895 429	8,16	0,60 \$	16 017 358	7,78	0,54 \$
30 avril 2013	19 680 602	8,59	0,54	13 548 703	8,44	0,53

La juste valeur des options attribuées au cours de la période de neuf mois close le 31 janvier 2014 a été établie selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Juste valeur moyenne à la date d'attribution	0,42 \$
Taux de renonciation	18 %
Prix d'attribution	0,87 \$
Cours des actions	0,87 \$
Volatilité attendue	49,1 %
Taux d'intérêt sans risque	2,02 %
Rendement attendu des dividendes	— %
Durée attendue (en années)	6

La volatilité utilisée a été calculée en fonction de la volatilité moyenne des titres de sociétés cotées similaires exerçant des activités dans le secteur de l'éclairage.

La charge de rémunération fondée sur des actions s'est élevée à 542 850 \$ et à 852 974 \$, respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 (467 975 \$ et 905 555 \$ respectivement – périodes correspondantes closes le 31 janvier 2013), et est portée au coût des ventes, aux frais de vente et de marketing, aux frais de recherche et de développement et aux charges générales et administratives.

13. Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction et les vice-présidents. Les autres parties liées comprennent les proches parents des principaux dirigeants et les entités contrôlées par les principaux dirigeants.

La rémunération des principaux dirigeants se compose des éléments suivants :

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Salaires et avantages	662 723 \$	610 481 \$	2 191 655 \$	2 290 861 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	47 870	276 036	47 870	276 036
Charge de rémunération fondée sur des actions	401 854	551 062	669 919	898 390
	1 112 447 \$	1 437 579 \$	2 909 444 \$	3 465 287 \$

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

14. Impôt sur le résultat

Au cours de l'exercice 2013, les actifs d'impôt différé ont été annulés en raison de pertes opérationnelles historiques. Les charges d'impôt pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 janvier 2014 se rapportent à des filiales pour lesquelles des impôts sont exigibles.

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

a) Variation nette des éléments opérationnels hors trésorerie

	Trimestres clos les 31 janvier		Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013	2014	2013
Débiteurs	(1 951 497)\$	2 012 948 \$	(2 650 908)\$	(1 008 881)\$
Stocks	303 192	(58 287)	221 009	(1 879 181)
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	190 694	(76 888)	242 769	(201 633)
Charges payées d'avance et autres actifs	(305 156)	97 476	(296 299)	85 842
Autres créances	(4 563)	3 672	(108 873)	(2 521)
Créditeurs et charges à payer	1 867 416	(2 407 863)	155 981	250 934
	<u>100 086 \$</u>	<u>(428 942)\$</u>	<u>(2 436 321)\$</u>	<u>(2 755 440)\$</u>

b) Éléments hors trésorerie

	Périodes de neuf mois closes les 31 janvier	
	2014	2013
Échange de 6 877 510 actions ordinaires de catégorie A contre 6 877 510 actions privilégiées de catégorie A	— \$	6 000 000 \$
Acquisition impayée d'immobilisations corporelles	9 167	455 631
Acquisition impayée d'immobilisations incorporelles	149 152	—
Charges liées au placement, montant différé	743 044	—

16. Instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Certaines méthodes comptables et informations de la Société exigent que la juste valeur soit établie pour les actifs et les passifs tant financiers que non financiers. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après :

Actifs et passifs financiers

En déterminant la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie de la juste valeur fondée sur des niveaux, comme suit :

- niveau 1 : ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs,
- niveau 2 : ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement,
- niveau 3 : ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a évalué la juste valeur des actions rachetables au gré des porteurs et le passif financier dérivé en fonction du niveau 3 de la hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers courants se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des emprunts à taux d'intérêt variable se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-financement est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs selon un taux que la Société peut utiliser pour les emprunts comportant des modalités et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de leur valeur comptable.

LUMENPULSE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS (non audité)

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 janvier 2014 et 2013

16. Instruments financiers (suite)

Dérivés portant sur les actions privilégiées de catégorie A

La juste valeur des dérivés portant sur les actions privilégiées de catégorie A a été réévaluée au moyen de modèles d'évaluation incorporant les estimations et les hypothèses suivantes aux dates de clôture indiquées :

	31 janvier 2014
Modèle d'évaluation	Black et Scholes
Taux de dividende	— %
Volatilité	49,1 %
Durée attendue (en années)	2,42
Taux d'intérêt sans risque	1,55 %

La volatilité utilisée a été calculée en fonction de la volatilité moyenne des titres de sociétés cotées similaires exerçant des activités dans le secteur de l'éclairage.

La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si la volatilité ou le cours de marché de l'instrument sous-jacent enregistrait une hausse (baisse).

17. Événements postérieurs à la date de clôture

La Société a l'intention de déposer, au mois d'avril 2014, un prospectus définitif visant la vente d'actions ordinaires au grand public. Le prix par action et le nombre d'actions offertes seront déterminés selon les modalités d'une convention de prise ferme.

Dans le cadre de la clôture du placement, conformément aux statuts de la Société, toutes les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation seront converties en actions ordinaires de catégorie A à raison d'une pour une.

Immédiatement après la conversion des actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires de catégorie A, la Société modifiera ses statuts pour :

- retirer les actions privilégiées de catégorie A du capital autorisé de la Société;
- remplacer l'appellation « actions ordinaires de catégorie A » par « actions ordinaires »;
- regrouper les actions ordinaires de catégorie A à raison de ● action pour une;
- créer et ajouter les actions privilégiées à son capital autorisé.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 5 mars 2014

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

(signé) FRANÇOIS-XAVIER SOUVAY

Président du conseil, président et chef de la direction

(signé) ROBERT COMEAU

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration

(signé) PIERRE LAROCHELLE

Administrateur

(signé) PIERRE FITZGIBBON

Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 5 mars 2014

À notre connaissance, le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

CORPORATION CANACCORD GENUITY

(signé) Pierre Fleurent

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

(signé) Martin Gagnon

BMO NESBITT BURNS INC.

(signé) Nicolas Brunet

SCOTIA CAPITAUX INC.

(signé) Eric Michaud

RAYMOND JAMES LTÉE

(signé) Jimmy Leung

lumenpulse™

Victoria and Albert Museum of Childhood, Londres, Royaume-Uni



lumenpulse